356m

REVUE SUISSE

DE

NUMISMATIQUE

IMPRIMERIE HENRI JARRYS, RUE DE LA TREILLE, GENÈVE

REVUE SUISSE

DE

NUMISMATIQUE

PUBLIÉE PAR LE COMITÉ DE LA

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

SOUS LA DIRECTION DE

EUG. DEMOLE

(Schweizerische Numismatische Rundschau)

TOME XVIII

GENÈVE
AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, ÉCOLE D'HORLOGERIE
1912

LIBRARY
JUN 9 1971
UNIVERSITY OF TORONTO

CJ
1
A27
Bd.18

LA RESTAURATION
DE L'ATELIER MONÉTAIRE DE NEUCHATEL
PAR MARIE DE BOURBON
EN 1588

(Fragment de l'*Histoire monétaire de Neuchâtel.*)

AVANT-PROPOS

Les documents de l'*Histoire monétaire de Neuchâtel* ont été transcrits par William Wavre et par moi, de 1887 à 1908, mais W. Wavre est l'auteur unique des transcriptions allant du milieu du XVIIe au commencement du XIXe siècle; sa contribution est donc bien plus considérable que la mienne. En revanche, il n'a laissé aucun plan de l'ouvrage, ni aucune indication pouvant faire supposer la méthode qu'il aurait adoptée pour mettre en œuvre cette masse considérable de documents. Je ne sais pas davantage quelles étaient ses idées personnelles sur les points de doctrine assez nombreux qui ne sont point encore élucidés, surtout dans la période du moyen âge. Il en résulte que si cet ouvrage doit donner lieu à des critiques, c'est à moi seul qu'elles devront être adressées. Si, au contraire, l'*Histoire monétaire de Neuchâtel* conquiert sa place dans la science, il faudra se rappeler que ce sont les persévérants labeurs de mon ami qui ont rendu ce résultat possible.

En détachant en faveur de la *Revue suisse de numismatique* un chapitre de l'*Histoire monétaire de Neuchâtel,*

mon but est d'intéresser à cette histoire un plus grand nombre de personnes et de tirer parti, dans le volume lui-même, des critiques qui pourraient m'être faites aujourd'hui.

Qu'il me soit permis de remercier ici MM. A. Piaget, archiviste d'État, et L. Thévenaz, archiviste-adjoint, à Neuchâtel; H. Türler, archiviste d'État, à Berne, et T. de Rœmy, archiviste d'État, à Fribourg, pour la complaisance dont ils ont fait preuve à l'occasion de cette étude.

Eug. Demole.

Les premiers princes de la maison d'Orléans-Longueville, comtes de Neuchâtel, ne songèrent pas à exercer le droit de frapper monnaie, qu'ils possédaient comme seigneurs souverains de la principauté.

Avant eux, ni les princes de la maison de Fribourg (1395-1457), ni ceux de la maison de Hochberg (1457-1543), n'avaient usé de ce droit, et il faut remonter aux XIIe et XIIIe siècles d'abord, puis au XIVe siècle ensuite, pour le trouver exercé par quelques-uns des comtes de la maison de Fenis-Neuchâtel.

Ne résidant pas dans le pays, les ducs d'Orléans-Longueville n'avaient que faire de créer un atelier monétaire, dont les produits risquaient de n'être pas d'un écoulement facile et de ne leur assurer qu'un bénéfice incertain.

Enclavé comme il était dans des États frappant monnaie, tels que la Franche-Comté, l'Évêché de Lausanne, dans les limites duquel il se trouvait au reste compris, les États de Berne, Soleure et Fribourg, avec lesquels des alliances étaient depuis longtemps conclues, l'État de Neuchâtel n'avait pas éprouvé jusqu'alors le besoin de posséder une monnaie autonome; il recevait les mon-

naies des États limitrophes, tout en se réservant de les taxer et parfois de les décrier.

Au reste, pendant tout le xve siècle, la monnaie suisse, comparée à celle de quelques pays voisins, se trouvait certainement en état d'infériorité, et l'on en peut conclure que les besoins commerciaux n'avaient pas acquis dans ce pays le développement qu'ils accusèrent plus tard. Pendant que les anciens ateliers de la Suisse en étaient presque encore aux systèmes démodés de la bractéacte et du denier et que quelques villes seulement avaient timidement commencé le monnayage de l'argent et de l'or, les ateliers de la Savoie, de la Franche-Comté, de la France, du Milanais, de Venise et bien d'autres, se trouvaient depuis longtemps pourvus d'un numéraire de valeur qui témoignait à lui seul de leur activité commerciale et de leur richesse.

Mais après les guerres de Bourgogne qui firent éclater aux yeux de l'Europe l'antique valeur des Suisses ; une fois que le régime des capitulations se fut implanté sur le sol des Alpes comme une profession nationale, la vie devint plus large et l'argent commença à mieux circuler. A mesure qu'on avance dans le xvie siècle, le nombre des ateliers monétaires augmente, les uns pour rester dans une sage légalité, les autres pour devenir parfois des officines de pièces de bas aloi. Peu à peu ces dernières envahissent le marché, et les gouvernements ont fort à faire pour empêcher que l'avilissement des petites monnaies n'entraîne l'exhaussement des bonnes espèces d'or et d'argent.

La situation de Neuchâtel devient alors particulièrement difficile. N'émettant pas de monnaies, cet État est contraint, comme nous l'avons dit, d'accepter celles des pays voisins, sans pouvoir, comme eux et par ses propres émissions, se défendre contre l'envahissement du numéraire douteux et la spéculation qui en résulte.

Une autre cause d'infériorité dans cette lutte, c'est que

Neuchâtel, bien qu'alliée à plusieurs États de la Suisse, n'est pas convoquée aux conférences monétaires que ces États ont accoutumé d'avoir entre eux, puisque les monnaies neuchâteloises n'existent pas.

Il en résulte que ce pays est isolé en matière monétaire et qu'il ne peut se défendre contre l'envahissement autrement que par de perpétuels décris qui apportent de la gêne et du trouble dans les transactions commerciales. A la fin du XVIe siècle, et plus exactement en 1587, la situation devient de plus en plus difficile ; les taxes et les décris se succèdent sans interruption et l'on voit parfois le Conseil des Quatre-Ministraux, ou Conseil de la Ville, reprocher au Conseil d'État la dureté de ses arrêtés prohibitifs, comme portant une grave atteinte aux intérêts des bourgeois qu'ils ont pour mission de sauvegarder [1].

Les rênes de l'État se trouvaient alors confiées aux mains habiles de Marie de Bourbon, veuve depuis 1573 de Léonor d'Orléans-Longueville et mère-tutrice de Henri Ier, duc de Longueville et prince de Neuchâtel, alors âgé de vingt-trois ans. Bien que cette princesse eût de légitimes motifs d'être mal disposée à l'égard des Neuchâtelois, soit à cause de l'opposition ouverte qu'avaient faite naguère les Quatre-Ministraux à la nomination d'un gouverneur catholique, soit à cause du grand nombre d'officiers de Neuchâtel qui avaient pris du service dans l'armée de Condé, elle ne perdit pas de vue les intérêts matériels de la Principauté et elle chercha, dans la mesure du possible, à remédier, autant que faire se pouvait, à la fâcheuse situation que nous avons rapportée. Voici la lettre qu'elle écrivit, au commencement de 1588, au Conseil de Soleure :

[1] Archives d'État de Neuchâtel. *Manuel du Conseil d'État 1587*, vol. 4, f° 90.
Les pièces des archives seront désignées par une lettre et des chiffres, ex : R. 5, n° 21 ; B. 11, n° 12.
La liasse Q relative aux monnaies est désignée : liasse Q.
Les manuels du Conseil d'État par M. C.

De Paris ce Xme de febvrier 1588 [1]

Magnifficques et puissans seigneurs, noz très chers et grandz amÿs, alliez, confédérez et perpétuelz combourgeois. Estant advertie de la grande perte et incommodité que nous et noz bourgeois et subjects, tant de nostre ville et comté de Neufchastel, que seignorie de Vallangin, recevons au faict des monnoies, à cause que esdictz lieulx ne se voit nï reçoit que pièces de quatre, trois, deux et ung gros; de trois, deux et ung quart de Savoie, Genefve, Besanson, Montbélliard et aultres, qu'ilz appellent monnoie vieille qui n'a aucun cours en ce roÿaulme, nÿ en voz cantons, tellement que quant noz officiers et subjects ont affaire d'escuz en or, tallers, francs, ou testons pour paier des censes, ou achepter en vous paÿs, grains et aultres choses qui leur sont nécessaires, ilz sont contrainctz les envoÿer chercher au loing et achepter avec grande et notable perte qui auguemente d'année en aultre, pour aquoÿ remédier et conformer nostrediet comté et seignorie de Vallangin avec vous et vosdictz subjectz au faict des monnoies, comme nous avons tousjours désiré faire en toutes aultres choses, pour en rendre l'amitié, intelligence et bonne voisinance plus ferme et perpétuelle, nous avons advisé de régler les monnoies en nostrediet comté au mesme pied, poidz et loÿ des vostres et celles de noz très chers et grandz amis alliez et confédérez, aussi perpétuelz combourgeois, les seigneurs des cantons de Berne et Fribourg, et à ceste fin, faire battre et forger en nostre ville de Neufchastel des testons, batz, demÿ-batz, crutzers, demÿ-quartz et octaves de crutzers, qu'on appelle deniers, au mesme pied, poix, loÿ, valleur et bonté que celles que vous faictes batre et forger en vosdictz cantons et en bannir et interdire le cours ausdictes monnoies vieilles et toutes aultres que celles à qui vous donnerez cours, et pour le prix que le leur donnerez, envoiant à ceste fin au sieur Vallier, gouverneur et lieutenant général en nostrediet conté et seignorie de Vallangin des portraictz pour faire faire les coings à forger lesdictes espèces de monnoie nouvelle, après toutesfois qu'il se sera transporté par devers vous pour accorder des essaÿs, poix, valleur et bonté de chascune desdictes espèces dont nous vous prions affectueusement voulloir traicter avec luÿ et nous prester, s'il est besoing l'un de voz maictre de monnoie, pour dresser et faire forger la nostre, afin qu'estant tant plus fidellement faire *(sic)* vous luÿ veuil-

[1] F. 20, n° 30 (copie non vidimée).

liez, comme nous vous en prions aussÿ, donner cours en voz cantons et païs de voz obéissances, ainsin que nous mandons et ordonnons à nostredict comté et seignorie de Vallangin et pour tel pris que leur donnerez toutes aultres interdictes et deffendues, offrant de la remeriter en toutes aultres choses que désirerez de nous, du mesme cœur que nous recomandons affectueusement à vous en général et particullier et prions Dieu vous donner, magnificques et puissans seigneurs, l'entier accomplissement de ce que plus désirerez.

Vostre entièrement affectionnée amÿe, bonne voisine et perpétuelle combourgeoisse.

Marie de Bourbon.

Magnificques et puissans seigneurs,
Messieurs les advoier et Conseil de
la Ville et Canton de Salleure.

La princesse ne se borna pas à écrire à Soleure, mais elle le fit aussi à Berne et à Fribourg. En effet, nous trouvons aux archives de Neuchâtel une lettre adressée par l'État de Fribourg à celui de Neuchâtel, en date du 28 mars 1588[1] annonçant que la lettre que leur a écrit Madame a été reçue avec beaucoup de plaisir, comme aussi celle du gouverneur de Neuchâtel, concernant les monnaies que Madame veut faire frapper au titre de celles des villes de Berne, Fribourg et Soleure. Il annonce qu'il a permis au Sr Chambrier de pouvoir traiter avec le maître de Monnaie de Fribourg pour la fabrication des monnaies de Neuchâtel et il offre ses services à cet égard. En outre, le 31 mai 1588[2], on voit le gouverneur de Neuchâtel remercier le Conseil de Berne du cours qu'il a bien voulu donner d'avance à la monnaie de Neuchâtel et le prier de lui envoyer un monnayeur qui consente à battre cette monnaie au même titre que celle de Berne.

[1] G. 20, n° 3 (copie non vidimée).
[2] G. 20, n° 9 (minute).

Précédemment à la lettre de Marie de Bourbon au Conseil de Soleure, le Conseil de Neuchâtel semble avoir déjà fait une enquête dans les cantons voisins pour connaître les conditions qu'on y faisait aux monnayeurs. C'est ainsi qu'en date du 14 janvier 1587[1], on trouve la teneur du contrat passé entre l'État de Fribourg et Me Georges Schopper, de Berne, reçu maître de Monnaie à cette date. Une autre pièce, plus ancienne, datée de 1563[2], émanant probablement de la Chambre des Comptes de Genève, se trouve également conservée aux archives de Neuchâtel[3]. Elle donne sur l'organisation de l'atelier de Genève des détails circonstanciés et sa présence à Neuchâtel témoigne qu'en cette année 1587, le Conseil de cette ville cherchait à se renseigner un peu partout.

La lettre de Marie de Bourbon que nous avons rapportée est intéressante à plus d'un titre, lorsqu'on saisit bien les motifs qui l'ont dictée. Le but de la princesse était non seulement de remédier à une situation monétaire qui devenait intenable pour Neuchâtel, mais aussi de prendre pour collaborateurs de cette amélioration les États de Berne, de Fribourg et de Soleure, c'est-à-dire d'opérer un rapprochement plus étroit que celui qui avait existé jusqu'alors avec ces anciens alliés. Il s'agissait d'une part d'engager ces États à recevoir la monnaie que la princesse allait battre, mais surtout de faire admettre Neuchâtel dans les conférences monétaires dont jusqu'alors il avait été exclu. Telles furent sans doute les instructions données par le Conseil de la princesse au gouverneur de Neuchâtel, Pierre Vallier, et il faut reconnaître qu'elles furent suivies à la lettre et reçurent une pleine exécution. Nous venons de voir, en effet, que le cours des monnaies de Neuchâtel se trou-

[1] F. 20, n° 27 (copie non vidimée).
[2] Eug. Demole. *Histoire monétaire de Genève de 1535 à 1792*, dans les *M. D. G.*, série in-4°, t. I. Genève, 1870-1887, pl. et tirage à part, Genève, 1887, voir p. 35.
[3] C. 21, n° 8.

vait assuré d'avance ; en outre, le 28 mars 1588[1], les députés de Berne, Neuchâtel et Fribourg se rencontraient dans cette dernière ville et convenaient de ce qui suit : « Anciennement 12 sols de Savoie valaient 5 batz de « Suisse, mais cette monnaie baissa de valeur, malgré « les promesses du duc de la faire frapper sur le même « pied. C'est pourquoi les députés des trois États de « Berne, Fribourg et Neuchâtel ont pris le parti de fixer « le sol de Savoie à 1 ½ kr. de Fribourg et de décrier « toutes les monnaies du duc qui ne seraient pas aux « poids et aux titres anciens. »

Il ne restait plus à Marie de Bourbon qu'à frapper monnaie, opération bien simple, en apparence, mais qui ne devait pas trouver sa réalisation sans d'assez grandes difficultés que nous allons rapporter.

Le maître de Monnaie de Fribourg ayant été mis en demeure d'établir un devis détaillé, ce fut lui qui fit part en premier lieu au Conseil de la princesse des conditions auxquelles il se chargeait de la frappe à exécuter à Neuchâtel.

Ces conditions furent trouvées trop élevées, ainsi qu'il résulte d'une lettre du 6 mai 1588[2], écrite par Marie de Bourbon à son Conseil de Neuchâtel ; en voici quelques citations et extraits :

Le Conseil de Madame estant près d'elle, ayant veu les extraitz des conditions que les magnifficques seigneurs de Fribourg ont avec leur maistre de monnoye et du dernier ordre et reiglement que les magnifficques seigneurs des trois villes ont faict pour la fabricquation de leurs monnoyes, et icelluy communicqué aux maistres des monnoyes de ceste ville, avec la demande des troys florins pour marc que faict ledict maistre de monnoye de Fribourg pour battre de la monnoye aux coings et armes de Monsieur le duc de Longueville, de la mesme

[1] *Amtliche Sammlung der ältern eidgenossischen Abschiede*, Band V, Abtheilung 1 (1587-1617), p. 101, n° 55.
[2] G. 20, n° 4 (Lettre originale datée du château de Tryo).

valleur, poix et bonté que celle desdictz cantons, trouve merveilleusement haulte et excessive ladicte demande et de très grande charge, perte et despence à madicte dame ou ses subjectz, si d'adventure il n'y a quelque secret ou aultre intelligence que celle qui se prent à la lettre.

Dans cette lettre qui est fort longue, le Conseil de Marie de Bourbon examine si, au lieu de fabriquer de la monnaie, ce qui paraît devoir constituer une forte dépense, on ne pourrait pas se borner

de faire ung amas de trois ou quatre mil escus, ou tant du plus que du moings, de batz, demy-batz, krutzers, demi-krutzers et deniers de Berne, Fribourg et Solleurre, pour distribuer au peuple dudict conté de Neufchastel et seigneurie de Vallengin, en bannissant et retirant les monnoyes vielles qui seroit le mesme effect que de le faire avec la monnoie de Madame, sinon qu'elle ne seroit forgée à ses coingz et armes, mais aussy elle ne portera que la perte qui se fera sur ladicte monnoye vielle et non la despence et perte de la fabricquation de la nouvelle.

Mais le Conseil de Marie de Bourbon estima qu'il y aurait plusieurs inconvénients à agir de la sorte. Tout d'abord, cela risquerait de porter préjudice à la souveraine et à son droit de battre monnaie que d'être obligé d'emprunter une monnaie d'États voisins pour remplacer celle qui est défectueuse ; en outre,

les subjects de Neufchastel et Seigneurie de Vallengin ne s'acommoderont si facillement à supporter la perte qu'ilz feront audict changement de monnoye vielle et nouvelle, ne voyant que de la monnoye desdictz cantons, comme ilz feront quand ilz en verront de neufve et nouvelle batue et forgée aux coings et armes de leur prince et seigneur souverain.

Aussi le Conseil demande-t-il au gouverneur Pierre Vallier et au Conseil de Neuchâtel de chercher quelque bon monnayeur parmi les cantons, sinon Madame donnera ordre d'en envoyer un de Lyon, ou d'ailleurs.

La lettre se termine en recommandant que la monnaie qui se fera à Neuchâtel soit autant que possible conforme à celle des cantons de Berne et de Fribourg et que

les mesmes cry et descry, cours et esvalluations que lesdictz cantons donneront aux monnoyes de Savoye et autres estrangères soient faictz, publiez et observez en sondict conté de Neufchastel et seigneurie de Vallengin, tant pour le présent que à l'advenir.

Cependant le Conseil de Neuchâtel, en conformité des ordres de la princesse, s'occupait activement de trouver un maître de Monnaie moins exigeant que celui de Fribourg. Le 25 mai 1588[1], il reçoit les offres du capitaine Balthasar Irmy, de Bâle, qui offre de battre monnaie à Neuchâtel aux conditions suivantes :

Le teston, ou pièce de 6 batz à 13 lots de fin et 26 pièces au marc.				
Le batz	6 1/2 lots	80	»	»
Le demi-batz	5 1/2 »	140	»	»
Le kreuzer	3 1/2 »	170[2]	»	»

Soit en poids modernes, traduits d'après le marc de Berne :

Le teston à	0,812	de fin,	chaque	pièce	pesant	9gr,16.
Le batz	0,406	»	»	»	»	2gr,97.
Le demi-batz	0,343	»	»	»	»	1gr,70.
Le kreuzer	0,218	»	»	»	»	1gr,40.

Il dit que les trois villes de Berne, Fribourg et Soleure ne frappent plus monnaie qu'à ce taux, le marc d'argent fin ayant haussé de 9 à 12 florins.

Quant aux demi-kreuzers et deniers, on en pourra bien convenir, parce qu'il n'en faut pas de grandes quantités.

[1] G. 20, nos 5 et 6 (copie non vidimée).

[2] Le document porte 180, mais c'est, croyons-nous, par erreur, car la taille des kreuzers, indiquée sur un document de Fribourg comme étant celle des trois villes, porte 170 et non 180 pièces au marc. (Voir p. 32.)

Le gouverneur prit ces propositions *ad referendum*.

La situation était difficile. Marie de Bourbon demandait aux Cantons alliés de recevoir sa monnaie sur le même pied que la leur et, d'un autre côté, elle reculait devant les sacrifices à faire pour frapper cette monnaie à un titre et à un poids semblables à celle de ces États. Il fallait donc, ou que les États alliés abaissassent le titre de leurs monnaies, ou que Marie de Bourbon renonçât à faire circuler les siennes sur le même pied.

Ces circonstances déterminèrent le Conseil de Neuchâtel à provoquer une nouvelle conférence qui se tint à Berne, le 25 juin 1588[1], entre les États de Berne, Fribourg, Soleure et Neuchâtel. Le résultat de cette conférence fut qu'il valait mieux perdre sur la fabrication que s'écarter du règlement. Aussi, le jour même, les États ci-dessus écrivirent-ils à la princesse la lettre collective suivante :

Très illustre, très excellente, haulte et puissante dame, d'aultant que par la conférence tenue entre noble Pierre Chambrier, vostre trésaurier général et conseillier en vostre conté de Neufchastel, député par Monsieur le Gouverneur dudit lieu et noz commis, a esté trouvé que l'intention de celuy qui entreprennoit de fournir billions d'argent et aultre matière nécessaire à battre monnoye ne correspondoit à la volunté de vostre exellence qui portoit que la monnoye qu'elle entendoit faire battre en sondit conté feut au mesme pied, poix et alloy que la nostre, et que si luy estoit permis de battre selon sa prétension, vostre monnoye se trouveroit en toutes sortes plus foyble que la nostre, ce que nous guarderoit aussy de luy donner en noz terres et pays esgale valleur et course à la nostre; recognoissans toutesfois que pour cause du hault pris des billions et aultres matières nécessaires, il ne pourroit faire guère mieulx sans sa perte et désadvantage, et que, de nostre costé, pour plusieurs et divers grands respects, ne pouvons rabaisser le pied, poix et alloy qu'avons jusques à présent tenu. Ains en attendant meillieure saison, aymons mieulx faire quellque perte en fournissant de noz bourses le salaire des maistres que

[1] G. 20, n° 11 (copie non vidimée).

de souffrir ledit rabais et que soyons cause à d'aultres d'affoyblir leurs monnoies. Par quoy supplions bien affectueussement Vostre Excellence de prendre ceste nostre résolution à bonne part et s'il luy plaist de continuer en sadite volunté, de donner ordre à ce que ladite monnoye soit de mesme pied, poidz et alloy que la nostre. Affin que ses subjects et les nostres ayent tant meillieure commodité en leurs mutueles négociations, y employant quelquechose de ses revenus pour les peines et labeurs du maistre monnoyeur, ou bien de souspendre cest affaire jusques à meillieure opportunité, selon qu'elle trouvera le plus idoine et expédient, etc...

De Berne ce 25e de Juin 1588.

Les advoyer et conseil des villes et cantons de Bernne, Frybourg et Saleure

Marie de Bourbon devait se rendre à ces sages conseils qui l'engageaient à préférer le bien de ses sujets à ses intérêts privés.

Cependant le Conseil de Neuchâtel continuait à chercher un maître de Monnaie. Un document daté du 25 août 1588[1] nous renseigne sur les conditions auxquelles le Sr Dumesnil a été accepté comme maître de Monnaie de Fribourg et une autre pièce, portant seulement la date de 1588[2] nous apprend que le Sr Dumesnil (peut-être le même que ci-dessus), offrait également ses services au gouvernement de Neuchâtel. Il semble même que ce monnayeur eût déjà établi son logement à la Monnaie, vers le commencement de 1589, car un document sans date précise, mais qui paraît postérieur au 15 janvier 1589, porte le titre suivant : « Mémoire de ce que M. Dumaynil et maître Nicoulas « [Darvelet] en la maison de la Monnoie, ont conspiré et « entrepris de vouloir déchasser maistre Mathieu et son « frère[3]. »

Si nous en croyons les documents, ce fut bien maître

[1] G. 20, n° 23.
[2] G. 20, n° 14.
[3] Liasse Q, n° 1.

Mathieu qui demeura, car peu après, nous allons le trouver en fonction comme maître de Monnaie. En effet, en date du 1er mai 1589[1], le lieutenant et gouverneur de Neuchâtel ordonne à noble Pierre Chambrier, trésorier général de Madame, d'avoir à délivrer « promptement, « content, à Maistre Mathieu Humbert, maistre de la Mon- « noye en ce dit conté, la somme de cinq cens livres « faibles que lui faisons fournir au nom de S. E. pour « avance, afin de faire et dresser les outils nécessaires et « propres à fabrication pour battre monnoye, etc..... »

Cette pièce nous apprend que le Conseil d'État avait enfin trouvé un maître de Monnaie. Il est appelé indifféremment maître Mathieu, Mathieu Humbert maire, ou Mathieu maire Humbert, mais son vrai nom semble avoir été Mathieu Humbert dit le maire. Il était originaire de Sainte-Marie-les-Mines, en Lorraine[2].

Le 14 mai suivant[3], on voit apparaître un second personnage, également qualifié de maître de Monnaie et caution du premier, c'est Jean Grenot[4], bourgeois et membre du Conseil de la ville de Neuchâtel. Bien que Jean Grenot fût déjà caution de Mathieu Humbert, il leur est demandé à tous deux une seconde caution, et s'ils peuvent la fournir, on avisera à les loger[5].

Le 7 juin suivant[6], le gouverneur leur adresse le document authentique qui les crée maîtres de Monnaie. Nous croyons devoir le reproduire in-extenso, en raison de son importance.

Nous, Pierre Wallier, escuÿer, lieutenant et gouverneur général au conté de Neufchastel et seigneurie de Vallangin, pour et au nom de

[1] G. 20, n° 15.

[2] Nous avons vainement cherché aux archives de cette localité la naissance de Mathieu Humbert.

[3] et [5] M. C. 1589, vol. 4, fol. 119.

[4] Jean Grenot, membre du Conseil de ville le 26 avril 1592 mourut à Neuchâtel entre le 26 avril et le 30 novembre 1592. (M. C. 1592, vol. 4, fol. 178.)

Le plus ancien registre mortuaire de la commune de Neuchâtel date de 1669 seulement, et le plus ancien registre des naissances de 1590. L'inondation du Seyon, en 1579, puis un incendie, ont détruit la plus grande partie des archives communales.

[6] G. 20, n° 16 (copie non vidimée).

très illustre, haulte et puissante dame et princesse, Marÿe de Bourbon, duchesse de Longueville et de Touteville, princesse de Chastelaillion, contesse de Sainct Pol, aussy contesse souveraine desdictz Neufchastel et Vallangin, mère tutrice et curatrice soubz l'aucthorité du roÿ, de messeigneurs ses très illustres enfans, ducs, princes et contes souverains desdictz lieux, etc., à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut; sçavoir faisons que suyvant le pouvoir à nous donné par son excellence et aussy par l'advis des gens du Conseil d'Estat establÿ en cedict conté, nous avons reçeu, créé et establÿ maistres de monnoye en cedict conté et seigneurie de Vallangin et par les conditions apprès déclairées les honnorables Jehan Grenot, bourgeois et du Conseil de la ville de Neufchastel et Mathieu Humbert, de Saincte Marÿe les Mines, en Loreÿne, résidant audict Neufchastel, conjoinctement et inséparablement par ensemble, à ce présentz, stippulans et agréablement recevans, pour eux et leurs heoirs légitimes, et à cest effect, leur donnons et octroyons tout pouvoir et charge de dores en avant battre la monnoÿe neufve de madicte dame et de messeigneurs ses très illustres enfans noz souverains princes, qui est notament de testons, batz, demÿs batz, krutzers, demÿs krutzers et deniers, à condition que lesdictes espèces seront faictes et fabricquées au coing et armes de leurs excellences et au mesme pied, poidz et loÿ du règlement de Messieurs des trois villes et canthons de Berne, Frybourg et Solleure, et prix y mentionné, sans aulcune diminution, duquel règlement leur avons donné coppie pour l'ensuivre entièrement. Le tout se fera et fabricquera à leurs fraics, sans que madicte dame, mesdictz seigneurs, nÿ les leurs en doibgent supporter aulcune charge, fraics ny despens, tant pour le présent que pour l'advenir, parce que son excellence s'est déclairée ne voulloir prendre aulcung proffict sus ladicte monnoÿe, comme font aultres princes et républicques, et leur avons aussÿ donné les coings de madicte dame, que son excellence a esté contente pour ceste foys de les avoir faict graver à ses fraics, mais dores en avant iceux ce maintiendront et graveront aux fraics desdictz maistres de monnoÿe, de toutes aultres reffactions, et seront lesdictes espèces de monnoÿe qui ce fabricqueront par eux subjetes à l'espreuve, laquelle se fera par le gardien, ou supperintendant des dictes monnoÿes, qui sera establÿ de la part de madicte dame, toutes et quantes fois qu'il luy plaira ou requis sera, aux fins qu'il ne s'ÿ comette aulcune chose qui soit contrariante au règlement susdict, et ne pourront iceux nÿ les leurs faire fabricquer, nÿ battre aultres espèces de monnoÿe que

des susdictes en cedict conté de Neufchastel et seigneurie de Vallangin sÿ ce n'est du consentement de son excellence, ou de nous, son lieutenant, et, cas advenant, que madicte dame et mesdictz seigneurs ses très illustres enfans en voulussent faire battre et fabricquer, sont iceux maistres et les leurs tenus de l'advancer incontinent, aux mode et conditions que leurs députez ou les maistres en leur nom en accorderont avec eux, selon la comodité du temps.

Et pour l'advancement de ladicte fabrication et soulagement des dictz maistres, madicte dame est contente de leur fournir une maison compétante, en sadicte ville de Neufchastel, laquelle ilz jouÿront aux mesmes droictz et privilèges que jouÿssent les maistres de monnoÿe desdictz trois villes de Berne, Frÿbourg et Solleure, et ont iceux maistres promis et juré solennellement de user en ladicte fabrication de ladicte monnoÿe et qui en dépend, de toute fidélité et loyaulté sans ÿ faire tromperie, fauleeté, ny meschanceté, à peÿne d'estre chastiez selon l'exigence du faict, s'estant ledict maistre Mathieu submis à la subjection des loix, statutz et ordonnances qui concernent la police et discipline, comme sont tous aultres bourgeois et subjectz de madicte dame de sadicte ville de Neufchastel sur lesquels son excellence a toute haulte, moÿenne et basse jurisdiction, avec toute souveraineté, sÿ promettons nous, ledict seigneur gouverneur pour et au nom predict de faire durer le présent privilège ausdictz Jehan Grenot et Mathieu Humbert, maistres de monnoÿe, soubz et moÿennant les susdictes conditions et sÿ longtemps que lesdictz maistres, ou leursdictz heoirs en général ou particullier, par malversation, soit au faict desdictes monnoÿes, ou aultres endroictz, donnent occasion évidente à madicte dame, mesdictz seigneurs ses enfans, ou à leur gouverneur, en cedict conté, présent et à venir, d'en disposer aultrement et à leur bon voulloir et plaisir; ou bien qu'ilz laissassent et habandonnassent ladicte fabrication vaccante l'espace de deux ans entiers, sans ÿ travailler, qu'allors ilz en seront entièrement descheuz et hors de possession et en poura dès lors son excellence ordonner et disposer, comme avant le présent octroÿ, tant dudict privilège que de ladicte maison, sans opposition desdictz maistres de monnoÿe, nÿ des leurs, comme iceux maistres s'ÿ sont submis et à toute rigueur de justice, et le tout s'entendt de bonne foÿ, sans fraud, aguait ny barrat. En foÿ de quoÿ nous avons signé les présentes de nostre main, etc...

Suit alors le privilège accordant aux sieurs Grenot et Humbert de travailler eux seuls à la recherche des mines dans le comté.

Nous avons tenu à transcrire en entier ce document, car, malgré son étendue, il est intéressant à plus d'un titre.

Ce qui frappe en premier lieu dans ce contrat si minutieux, si détaillé, c'est l'absence d'une des clauses principales sur laquelle tout repose, à savoir les conditions auxquelles devront se battre les monnaies de Neuchâtel. Il est bien dit que ces conditions sont celles des trois villes de Berne, Fribourg et Soleure, mais du moment qu'elles font défaut dans la convention, comme aussi dans les recès résumant les conférences monétaires de l'époque, il semble qu'il y ait là une lacune qui enlève au contrat de sa précision.

On peut aussi se demander s'il était bien prudent de la part du gouverneur Pierre Vallier de rendre solidaires, d'une façon définitive, le titre et le poids des monnaies de l'État de Neuchâtel avec ceux des trois autres États pour lors unis en matière monétaire. Si l'un d'eux venait, pour un motif quelconque, à se séparer des deux autres et à battre monnaie au dessous du titre et du poids convenus, le titre et le poids des trois villes ne seraient plus uniformes et le contrat signé avec les maîtres de Monnaie de Neuchâtel devenait sur ce point d'une exécution difficile.

Or c'est précisément ce qui allait se produire au bout d'un certain temps. Les maîtres de Monnaie de Berne et de Fribourg ayant abaissé le titre de leurs deniers, sans en avertir leurs supérieurs, les maîtres de Monnaie de Neuchâtel, de leur côté, ne voulurent pas se tenir à l'ordonnance et il en résulta des réclamations de la part des États alliés.

En outre, ce qu'il y a de plus frappant dans la pièce que nous analysons, c'est la clause de durée. Le contrat

vaut, non seulement pour la durée de la vie des maîtres de Monnaie, Grenot et Humbert, mais il a force de loi pour leurs héritiers. C'est une sorte de concession à long terme, dont nous avons peine aujourd'hui à saisir l'utilité et dont nous ne voyons guère que les inconvénients [1].

Enfin, en spécifiant d'une façon aussi imprécise le genre de monnaie qu'auraient à battre les maîtres de Monnaie et en disant seulement qu'ils pourraient fabriquer des testons, batz, demi-batz, kreuzers, demi-kreuzers et deniers, le gouverneur de Neuchâtel n'agissait pas au plus près des intérêts de la souveraine.

Nous l'avons vu, la fabrication des espèces d'or et d'argent, au prix où se trouvait le « fin », en 1589, comportait une perte. Il va de soi, dès lors, que les maîtres de Monnaie, laissés à cet égard à leur propre initiative, ne seraient pas assez naïfs pour frapper des testons, ni mêmes des batz ou des demi-batz. Leur intérêt les portait à ne frapper que de la petite monnaie, sur laquelle ils pouvaient réaliser un bénéfice ; mais en le faisant, ils s'écartaient en partie du but pour la réalisation duquel Marie de Bourbon avait ouvert l'atelier, à savoir la fabrication de bonnes espèces qui viendraient remplacer les mauvaises monnaies étrangères.

[1] Nous nous trouvons ici en présence d'un privilège possédé jadis par les monnayeurs qui étaient enrégimentés soit sous le serment de l'Empire, soit sous celui de France. « L'office de monnayeur était héréditaire, il passait d'abord au fils aîné et « légitime, mais il pouvait aussi se communiquer à la fille, au fils de la fille, au « neveu, au cousin. » (Conf. J. J. Chaponnière. *De l'institution des ouvriers monnayeurs du Saint-Empire romain et de leurs parlements*, dans *Mém. et Doc. de la Soc. d'hist. et d'archéologie de Genève*, t. II, 1843, p. 73.) Cependant, au cours du XVIe siècle, les privilèges des monnayeurs n'étaient plus reconnus partout d'une façon uniforme, surtout en ce qui concernait l'hérédité de la charge. A Genève, par exemple, il n'en est jamais fait mention, depuis 1535, pas plus qu'à Berne. A Fribourg, lors de la réception de Georges Schopper, de Berne, en 1587, il n'est fait aucune mention de ce privilège (Arch. de Neuchâtel, F. 20, n° 27), tandis que dans le contrat du Sr Dumesnil, reçu maître de Monnaie de Fribourg, le 25 août 1588, il est dit « et « durera ce privilège sy longtemps que les requérans en général ou particulier, par « malversation, soit au faict des monnoyes, ou aultres endroits ne donnent occasion « évidente à mesditz seigneurs d'en disposer aultrement, etc. » (*Ibid.*, G. 20, n° 23). Il est permis de supposer que ce privilège de l'hérédité n'était accordé par les gouvernements que lorsque les maîtres de Monnaie le réclamaient. Plus tard, au XVIIe siècle, il ne fut plus inscrit nulle part dans le pays romand.

On voit donc que le contrat du 7 juin 1589 était loin d'être parfait, et l'avenir devait promptement se charger d'en donner la démonstration.

Le Conseil de Neuchâtel, après s'être assuré que la monnaie projetée aurait cours dans les cantons voisins, après avoir fait un contrat avec les maîtres de Monnaie pour la fabrication, devait encore choisir un emplacement convenable pour y établir l'atelier. On se rappelle qu'au commencement de 1589 [1], il est déjà fait mention d'une maison de la Monnaie dont les sieurs Dumesnil et Nicolas Darvelet voulaient « déchasser » maître Mathieu et son frère. Qu'était cette maison de la Monnaie, c'est ce que nous ignorons absolument.

Dans la longue lettre de Marie de Bourbon, du 6 mai 1588, que nous avons en partie rapportée, il est dit :

Quant au lieu pour battre la monnoye audict Neufchastel, si cella ne se peult faire au chasteau, M. de Liverdis dict qu'il y a une maison tout joignant entre le cloistre de l'esglise et ledict chasteau qui se pourra acommoder, ou dedans ledict cloistre mesme, à quoy il fauldra adviser.

Il ne paraît pas que le Conseil de Neuchâtel ait jugé convenable l'emplacement proposé, car en date du 1er juillet 1589 [2], nous lisons ce qui suit dans les manuels du Conseil :

Le jour 24 de Juing a esté acquis au nom de Madame une maison près la halle à bled de cette ville, appartenant à S. E., de François Lardin, bourgeois dudit lieu, pour y loger les maistres de la Monnoye, pour la somme de huit cents cinquante escus à 5 livres faibles l'escu [3].

[1] Voir ci-dessus, p. 16.

[2] M. C. 1589, vol. 4, fol. 124.

[3] Cette maison, porte le n° 11 et dernier de la rue du Trésor, à côté du n° 1 de la place des Halles Ladite maison appartient aujourd'hui à M. Guitzburger, fabricant d'horlogerie, qui l'avait achetée en 1877 des héritiers de Mlle Philippine Reynier. Celle-ci la tenait de son père, M. Daniel Reynier. Les prépossesseurs de ce dernier, d'après les rentiers ou registres des cens fonciers, étaient pour une part Maurice Pierrot, fils de Jérémie, qui avait acquis de l'État en 1710. Antérieurement et suivant une reconnaissance du 17 juin 1539, cette maison était possédée par Louis et Hentzmann Lardin.

M. Guitzburger faisant actuellement des réparations au rez-de-chaussée de sa maison, a dit avoir trouvé des restes de charbon. Il a entendu dire qu'on faisait jadis des lingots dans cette maison. (Communication de feu Louis Colomb, archiviste d'État de Neuchâtel, à M. Eug. Demole, en 1887.)

Il restait à aménager cette maison pour sa nouvelle destination, à la pourvoir d'une installation convenable et d'un matériel propre à l'exécution de tous les travaux de la Monnaie, depuis la fonderie et la chambre de blanchiment, les enclumes et marteaux destinés à laminer le métal, les emporte-pièces qui découperaient les flancs, jusqu'aux outils propres à la frappe, etc.

Nous apprenons qu'un des maîtres de Monnaie, probablement Mathieu Humbert, se mit en route quelques jours après l'acquisition de la maison de la Monnaie [1] et qu'il présenta au sujet de son voyage et de ses acquisitions un mémoire que nous reproduisons.

Premièrement, le 30e juin 1589, je suis desparty dudit Neufchastel pour aller à Genève chercher ung graveur pour faire les coings de ladite monnoye; et n'ayant peu convenir avec ledit graveur [2], je m'en allay à Gex pour parler au graveur de la monnoye dudit lieu [3], avec lequel je fis marchef, avec promesse qu'il me fist d'avoir faict les coings que je luy demandois dans trois sepmaines, auquel voyage j'ay demeuré huict jours et ay despendu. . . . . 27 liv. 1/2.

Plus, je suis allé à St. Supy [4] pour faire faire trois enclumes nécessaires à ladite monnoye, auquel lieu j'ay séjourné cinq jours pour ce que ma présence, le maistre ouvrier ne pouvoit les faire comme il les falloit; auquel voyage, j'ay despendu seze livres et demi . . . . . 16 l. 1/2.

Plus, je suis allé à Frybourg pour faire faire encor trois enclumes, auquel lieu j'ay séjourné quatre jours et ay despendu audit voyage quinze livres . . . . . 15 l.

Plus je suis allé à Genève pour achepter ung gros poix de marc pesant soixante quatre marcz et plusieurs autres poids et trébuchets avec des balances grandes et petites, auquel voyage j'ay séjourné sept jours et ay despendu . . 24 l. 1/2.

[1] G. 20, n° 20 (copie non vidimée).
[2] Probablement Pierre Royaume. Voir Demole. *Hist. mon. de Genève, op. cit.*, p. 29.
[3] L'atelier monétaire de Gex (Ain) fut ouvert par Charles-Emmanuel, duc de Savoie, vers 1581 et fermé trois ans plus tard. (Cf. Promis. *Monete dei Reali di Savoia*, Turin, 1841, 2 vol. in-4°, vol. I, p. 9.) Si vraiment cet atelier fut fermé après trois ans d'activité, on ne voit pas trop quel graveur pouvait encore fonctionner à Gex, en 1589.
[4] Saint-Sulpice dans le Val-de-Travers, depuis longtemps réputé pour ses fabriques.

Puis, je suis allé à Frybourg pour achepter ung trébuchet à faire les essays et ung trébuschet pour peser les francz et testons, auquel voyage j'ay despendu . . . . . 12 l.

(Ici divers articles qui ne concernent pas directement les acquisitions pour l'atelier monétaire de Neuchâtel.)

Item je suis allé à Berne et à Vorlouff[1], avec maistre Guillaume Nerbays, pour faire veoir et regarder audit Nerbays les utils de la Monnoye de Berne; et voullions faire faire des enclumes au maistre dudit Vorlouff qui n'en seeut venir à bout, dont nous fismes faire une casse de fert. Et avons séjourné audict Vorlouff, tant en allant que venant, cinq journées et avons despendu en tout vingtecinq livres . . . . . 25 l.

Item ay délivré audit Nerbays pour ses journées . . . 10 l.

Plus, d'autant que le graveur de Gex m'avoit promis que dans trois sepmaines il auroit achevé les premiers coings faictz pour ladite Monnoye, je envoyay Me Henry Savoye, marqueur de ladite Monnoye jusques audit Gex pour retirer lesditz coings, et parce qu'ils n'estoient encores tous parachevés, il ne rapporta que les coings des krutzers, demy crutzer et quartz de crutzer; et ayans lesdits coings estés veus par Monsr le gouverneur de ce comté, fust remonstré à mondit sieur gouverneur qu'il défailloit une chevrenure[2] aux armoiryes desditz coings, suyvant le portraict qui en avoit esté envoyé de France, occasion de quoy, par son commandement, je renvoyay à Gex ledit Savoye pour faire racoustrer lesditz coings, lequel demeura ausditz deux voyages quatorze jours et luy ay payé tant pour ses despens que vaccations . . . . . 56 l.

Et pour mes peines et vaccations, ce qu'il plaira à Vos Seigneuries et que jugerez estre équitable et de raison.

Ce voyage du maître de Monnaie qui ne dura pas moins d'un mois et qui, semble-t-il, eût pu être abrégé, nous donne quelques détails intéressants sur le monnayage qui allait être effectué à Neuchâtel. C'était alors

[1] Worblaufen, commune de Bolligen, canton de Berne.
[2] Un chevron.

le monnayage au marteau qui se pratiquait. Cet héritage de l'antiquité, à la vérité fort simple et assez pratique pour les petites pièces, demandait, outre les coins, une forte enclume, une tenaille appropriée et un marteau. Le disque de métal ou flan devant recevoir l'empreinte qui le transformerait en monnaie, était placé entre les deux coins qui reposaient sur l'enclume. Ces deux coins étaient saisis par le moyen des tenailles, ou fortes pinces que le monnayeur tenait de la main gauche, tandis que de la droite il frappait au moyen d'un puissant marteau sur le coin supérieur. A chaque coup de marteau, il fallait *rengrener* la pièce, c'est-à-dire faire en sorte que les empreintes des deux coins marquées sur le flan coïncidassent de nouveau exactement avec la gravure des coins eux-mêmes, puis on recommençait à frapper, et ainsi de suite, jusqu'à ce que la pièce fût marquée à fond. Pour les petites pièces, un seul coup de marteau suffisait d'habitude pour parachever la frappe, mais à mesure que la surface de la pièce augmentait, les coups de marteau devaient être de plus en plus nombreux et plus grandes aussi les chances de *tréflage* ou de surfrappe.

Déjà au XVIe siècle, la préparation des coins-matrices se faisait en deux opérations distinctes. La première consistait à graver en relief, dans du fer doux, la figure exacte de la monnaie telle qu'elle devait être obtenue par la frappe. Cette gravure était faite à l'extrémité d'une tige de fer qui avait exactement le diamètre de la monnaie. Une fois la gravure parachevée, cette tige de fer était trempée et devenait ainsi un poinçon. Telle était la première opération. La seconde opération consistait à enfoncer à coups de balancier, quand on en avait un, ou à coups de marteau, le poinçon dans un morceau de fer doux, de façon à lui faire épouser la forme même du poinçon, mais en creux. Cette opération durait parfois très longtemps, car au bout d'un certain nombre de coups de marteau, le métal se durcissait et il fallait le

chauffer et le laisser refroidir fort lentement pour le rendre de nouveau tendre et continuer l'opération. Le morceau de fer ayant en creux l'image de la monnaie se trouvait alors fortement trempé et devenait ainsi la matrice. On préparait deux matrices, une pour le côté de l'effigie, une autre pour le côté de la croix.

Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle les procédés pour la trempe du fer se trouvaient fort imparfaits. Il en résultait que les coins-matrices s'usaient rapidement et qu'il fallait souvent les refaire, surtout pour la frappe du billon, beaucoup plus dur que l'argent et que l'or. C'est ainsi que se trouve expliquée l'infinie variété de monnaies que l'on observe parfois dans des émissions un peu abondantes.

Dans la lettre de Marie de Bourbon, du 6 mai 1588, la princesse annonce au gouverneur Vallier l'envoi de portraits pour faire les coins à forger les monnaies nouvelles. Ce furent ces portraits que le graveur de Gex eut pour mission de transformer en poinçons, puis en coins-matrices.

Avant de procéder à la frappe, on fit prêter au maître de Monnaie et aux autres fonctionnaires de la Monnaie le serment de leurs offices. Cette cérémonie eut lieu le 19 août 1589[1].

[1] G 20, n° 18.

19 aoust 1589 *

Serement que maistre Mathieu Humbert, de Saincte Marie les Mines, a faict en sa réception de maistre de la Monnoye en ce conté de Neufchastel, à Monseigneur le lieutenant et gouverneur général en ce dit conté et seigneurie de Vallangin, au chasteau de Neufchastel, le dix-neufiéme jour d'aoust 1589, contenant iceluy de mot à mot, comme s'ensuit.

Vous, le maistre de la Monnoÿe, jurez à Dieu vostre créateur et par le serement de fidélité qu'avez à vostre seigneur et suppérieur, d'estre bon, fidelle et loyal à Madame, nostre souveraine princesse et à Messeigneurs, ses enfans, noz souverains princes, procurer leur bien, honneur et proffit, esviter leur déshonneur, perte et domage, de entretenir et maintenir en bon estat tous utenciles qui sont en la maison de la Monnoÿe, appartenant à leurs excellences, qui vous sont esté mis en main, et d'iceux en rendre bon et fidelle compte, quantesfois requis sera.

Vous prendrez soingneusement garde que toute la monnoye que fabriequerez soit faicte à forme du règlement de messieurs des trois villes Berne, Fribourg et Solleure, dont vous avez coppie, sans aulcune diminution, ny affoiblissement.

Vous ne débiterez aulcune espèce de monnoÿe qu'aurez faicte q'icelle n'aye esté

* G. 20, n° 18.

A la même date, nous trouvons une pièce importante qui nous renseigne assez exactement sur la police qui régnait alors dans l'atelier monétaire de Neuchâtel.

premièrement esprouvée et poisée par le guardin, esprouveur et supperintendant de la dicte Monnoye.

Vous ne ferez plusieurs fontes ensemblement et à coup, mais les ferez toutes de part, à celle fin que tant plus facilement la preuve se puisse prendre par lesdicts intendans lorsque les pièces seront prestes à mectre sur le coing.

Que sy quelcung vous apportoit argent ou vesselle d'argent pour vendre, ou pour faire monnoÿer, où il y heust quelque suspition, vous en advertirez promptement madicte dame, mesdicts seigneurs, ou bien leur gouverneur en ce dict lieu, et tiendrez ledict argent rière vous, sans l'achepter, jusques à ce que, de la part de leur excellence ÿ soit pourveu.

Et semblablement, mettrez peÿne que la Monnoye soit par vous pourveue de bons, fidelles et loyaux ouvriers, et icelle tenir bien close et serrée en tout tems, ainsy que pour devoir de vostre charge, vous sçavez très bien estre requis et nécessaire, et spéciallement de n'user d'aulcune infidélité ny moings de battre ou fabricquer faulce monnoÿe, et de le deffendre à voz ouvriers sur peÿne de recevoir chastiement rigoreux, au corps.

Vous ne recevrez, changerez ny fondrez aulcunes espèces de monnoÿe qui auront cours, seront pesantes, ou qui ne seront descriées, pour en faire de moindre et plus foible, soit pour vous ny pour aultruÿ, que ce ne soit par l'adveu et auctboritez de leurs excellences ou de leur gouverneur, et le tout à forme dudict règlement, car cecÿ entre aultres astuces qui se font es Monnoÿes est réputé digne de repréhention et chastiement, et vous prendrez soingneusement garde qu'il n'ÿ arrive aulcune faulte, en celà aussÿ de faire et négotier en ce faict et qui en dépend, ainsy qu'il appartient à ung bon et fidelle maistre de Monnoÿe de faire. Aussÿ, de bien et entièrement garder, ensuivre et accomplir de poinct en poinct tous les articles, conditions et astrinctions portées en l'acte pour ce regard dressé en ce chasteau de Neufchastel le septième jour du mois de juing, an présent mil cinq cens octante neuf, receu par le secrétaire soubzsigné, le tout sans fraud, aguait nÿ barrat, ainsÿ vous soit Dieu en aÿde.

Henry Savoye, de Genesve et Joseph Jouard, de Jaix, maistres ouvriers en la dicte Monnoÿe ont faict aussÿ sèrement requis.

Mᵉ Daniel Bullot accepté pour maistre Guardian et faict aussÿ serement requis.

Le 19 aust 1589, en présence d'honnorables Pierre Tribolet, mayre dudict Neufchastel, Daniel Huguenauld et Jehan Rougemont, bourgeois et conseilliers dudict Neufchastel, Loys de Montmoullin, concierge, et Moyse Doudasne, sergent de la seigneurie audict Neufchastel, les susnommés, maistre, gardien et ouvriers de ladicte Monnoye ont faict sèrement es mains de Monseigneur le gouverneur.

19 aoust 1589 *

Le serement qu'a faict maistre Daniel le dorrier ** pour estre gardien de la Monoye qui ce batt en la ville de Neufchastel, que fut le mardÿ 19 d'aoust l'an 1589.

Premièrement

A juré par la fois qu'il a à Dieu et par le sèrement qu'il a à Madame et à nous souverins prince et seigneurs, d'estre bon et fidelle gardien sur toute les espèce de monnoye, soit or ou argent que ce bastron en la ville de Neufchastel, du coin et armes de nosdict prince et qu'icelles soyent de l'aloy, pois et valleur comme celles qui font à bastre Messieurs des trois villes Berne, Frybourg et Soulleure, suyvant le règlement que nous en avons mis entre les mains de maistre Matieux, monnoyer, pour et à quoy satisfaire ledict gardien se trouvera en la maison de la monnoye, toute les fois qu'il en sera requis, afin de se prendre garde qui ne s'y commeste aulcune

* G. 20, nº 19.

** Daniel Bullot étant orfèvre, est appelé tantôt de son nom de famille, tantôt du nom de sa profession, le dorrier (doreur).

L'ordre qui s'observe en tous lieux en l'office et garde de la Monnoye[1].

Premièrement le prince tient ung coffre en la maistrise de la monnoÿe, lequel est partÿ en deux, avec deux serrures, assavoir à chasque partie une serrure, de quoÿ le gardien a de chascune serrure une clef et le prevost des marqueurs n'a que celle d'ung costé. Auquel coffre le gardien tient tous les fers, tant neufz que les rebout de ceux qui sont gastez et cassés, avec ung livre, auquel tout se rédige par escript, tous les mares d'argent, de quelle espèce qu'ilz soÿent, pour en faire reveüe, toutes et quantes fois qu'il plaiet au prince ou bien au général de la monnoÿe, avec une boitte en laquelle l'on met de chasque dix mares une pièce, selon que les espèces de monnoÿe sont, come depuis les batz en bas et depuis les baches en sus, tant seulement pour faire essaÿ de demÿ an en demÿ an, ou bien d'an en an, pour par ce moyen sçavoir sÿ le maistre a bien versé ou non.

En l'autre partie dudict coffre dont ledit prévost des marqueurs a la clef, ledict prévost est tenu aussÿ de réduire toutes les nuictz les fers avec la brève[2].

Aussy ledict prevost des marqueurs est tenu, quant la brève que le maistre de la monnoye a donné à marquer sera marquée, de rendre son poidz tant seulement audiet maistre et après la réduire audict coffre, sans la laisser entre les mains du maistre, jusques à ce que le

fauxseté ou meschansseté, soit en la fonderie ou aultrement et qu'il en face bien et fidellement les espreuves toute les fois qu'il en sera requis, y appelen ung seigneur du conseil de Madame, ou tel que pour ce regard sera commis, et nous fera rapport en toute sincérité de toute les fauxseté, foiblesse et amoindrissement qui trouvera en ladicte monnoye, affin d'y donner le remède tel qui sera requis, et fera le tout de bonne foy et au plus prez de sa consience, sans frauld et sans barat.

Aussy qui ne se baste aultre monnoye que des coin et armes de nosdicts souverin prince,

Ainssy luy soit Dieu en ayde.

[1] G. 20, n° 17 (copie non vidimée).

[2] On appelait brève le poids des flancs que le maître donnait au prévôt des ajusteurs pour les ajuster, ou au prévôt des monnayeurs pour les monnayer. Ce nom a été donné du *bref état* que le maître et le prévôt doivent dresser sur leurs registres, le premier du poids des flans qu'il donne, le second du poids de ceux qu'il reçoit. Le prévôt est obligé de rendre ces flancs poids pour poids, tant ceux qui ont la pesanteur requise, que ceux qui ont été rebutés comme faibles ; il doit rendre également les cisailles, ce qui s'appelle *rendre la brève*. On entend encore par brève la quantité de mares ou d'espèces délivrées provenant d'une seule fonte.

gardien l'aye visité, sy elle sera bien faicte et du poidz qu'elle doit estre.

Semblablement, quant ledict gardien a visité la brève, en la remettant au maistre, sy elle se trouve bien de poidz qu'elle doit estre, le tout se doit rédiger par escript, sur le livre du prince, combien de marc elle contient, et combien de pièces au marc, avec le rapport de l'essayeur, en mettant tousjours une pièce en boîte comme dessus, de dix marcs une, ou de quinze deux, ou bien de vingt, deux, depuis les baches en bas, et au dessus desdicts baches, tant seulement pour faire essaÿ, de chasque dix marcs ou de cinq.

Et pour tenir quelque ordre entre le dict maistre et compagnons de toutes questions qu'ilz pourroyent avoir pour faict de ladicte monnoÿe, advenant qu'il en survienne entr'eux, pour le faict ou service susdict, iceux seront tenus de faire venir ledict gardien et esprouveur pour faire assembler le prévost et compagnons et apprès avoir ouÿ les allégations des parties litigantes, faire droict et mettre l'ordre requis.

Que sy ledict maistre ou le compagnon se sent interressé, ou bien le gardien, quel qu'il soit, de ladicte Monnoÿe, iceluÿ en pourra appeller par devant le général desdictes monnoÿes. Et sy l'une ou l'autre des parties n'est contente, il en pourra appeller et recourir par devant Monseigneur le gouverneur, pour faire droict comme de raison aux despens du tort ayant, et cependant l'ordonnance desdicts gardien essayeur, prévost et compagnons aura lieu jusques aultrement par ledict général des dictes monnoÿes, ou bien par monditseigneur gouverneur y soit ordonné.

Le personnel de la Monnaie comprenait donc un général qui fut successivement le maire, puis le procureur général de Neuchâtel, et toujours un membre du Conseil d'État. On pouvait appeler de ses jugements auprès du gouverneur.

Le garde, appelé « gardien ou superintendant de la Monnaie », avait au début un essayeur sous ses ordres. Au XVIIe siècle, le garde et l'essayeur ne font qu'un. Le maître de Monnaie est un véritable entrepreneur. La fabrication se fait à ses frais, y compris le travail des coins. Cette fonction n'est pas temporaire, mais c'est

une concession à terme indéfini qui doit se transmettre aux hoirs du maître. Plus tard, ces conditions se modifieront.

Comme nous l'avons vu, les premiers coins furent gravés à Gex ; ce n'est qu'un peu plus tard, en 1590, qu'un graveur attitré travailla à la Monnaie. Enfin les ouvriers se trouvaient dirigés par un prévôt et nous avons vu en quoi consistaient ses fonctions.

Le maître de Monnaie, après avoir emplété tous les ustensiles nécessaires à son travail, dut se mettre à la besogne dès la fin de juillet ou au commencement d'août, car le 16 août 1589[1], MM. de Berne écrivent au gouverneur de Neuchâtel pour lui annoncer que l'épreuve des kreuzers de Neuchâtel a été faite et trouvée conforme en poids et aloi à ceux de Berne et que, par conséquent, il leur est donné cours. MM. de Berne conseillent de présenter ces kreuzers à Soleure. D'après J.-E. Boyve[2], MM. de Fribourg adressèrent aussi des félicitations au gouvernement de Neuchâtel au sujet de ces premières monnaies. C'étaient des kreuzers, des demi-kreuzers et peut-être aussi des quarts-de-kreuzers. Ils ne portaient pas de millésime.

Avant de poursuivre cette étude, nous devons nous demander quelle était la valeur du poids de marc dont on faisait usage à Neuchâtel, au XVIe siècle et plus tard. Aucun document ne peut nous renseigner avant le XVIIe siècle. Il est admis que dans la Suisse romande, à Genève, Lausanne, Fribourg, on faisait usage du marc de Paris. Lorsqu'en 1804[3], un essayeur, M. Bonneville, s'adressa à la Commission des monnaies de Neuchâtel pour se renseigner sur tout ce qui touchait aux poids et mesures en usage dans la principauté, il lui fut répondu

[1] G. 20, n° 21.
[2] Jérôme-Emmanuel Boyve. *Recherches sur l'indigénat helvétique de la principauté de Neuchâtel et Valangin*. Neuchâtel, 1778, in-8° (voir p. 241).
[3] Liasse Q, n° 345.

que le marc en usage était celui de Paris. Or, du XVIe au XIXe siècle, aucun document, sauf celui que nous allons indiquer, ne vient infirmer ce fait. Cependant, on peut se demander si ce marc de Paris, en usage dans la Suisse romande, se trouvait bien exactement le même dans chaque ville. Il pouvait se rapprocher de 244^gr,752, mais se confondait-il toujours avec ce poids?

Ainsi, à Neuchâtel, un document du 16 janvier 1640[1] nous apprend que les kreuzers frappés en 1629 et 1630 dans cette ville, le sont à raison de 200 pièces au marc de Berne et 206 pièces ½ au marc de Neuchâtel. Nous savons par Haller[2] que le marc de Berne se confondait alors avec celui de Nuremberg et valait 238^gr,378. Dès lors

$$\frac{200}{206,5} = \frac{238,378}{x} = 246^{gr},125$$

qui représenterait d'après le calcul le marc de Neuchâtel. Mais on peut se demander si le chiffre 206 ½ est bien exact; n'a-t-on peut-être pas fait entrer en ligne de compte le remède de poids? Nous ne savons. Toujours est-il qu'en supposant même exact ce chiffre de 246^gr,125, l'écart avec 244^gr,752, poids du marc de Paris, n'est pas assez fort pour qu'il ait une répercussion sensible sur le poids des monnaies. C'est ainsi qu'un kreuzer taillé à 200 pièces au marc pèsera 0^gr,122 avec le marc de 244^gr,752 et 0^gr,123 avec le marc de 246^gr,125. Il nous semble cependant préférable de considérer le poids du marc de Neuchâtel comme égal à celui de Paris, soit 244^gr,752. Nous estimons en outre que les ordonnances monétaires issues des conférences avec Berne s'entendaient selon toutes probabilités au poids de Berne, 238^gr,378, qu'il convient alors de traduire en poids de Neuchâtel, un peu plus élevé.

[1] Liasse Q, n° 4.
[2] Haller, *op. cit.*, t. I, p. 289.

Nous avons vu que d'après le contrat passé entre le gouverneur de Neuchâtel et les maîtres de Monnaie Mathieu Humbert et Jean Grenot, les monnaies frappées à Neuchâtel devaient être aux titres et poids de celles des trois villes, mais que ces conditions faisaient défaut dans le texte même du contrat[1]. Nous n'avons pu retrouver ces conditions ni aux archives de Berne, ni à celles de Soleure. En revanche, les archives de Fribourg conservent une pièce, portant une date plus ancienne, elle a comme titre : *Der drynn Staaten Ordnung, etc.*, et date du 26 janvier 1581[2]. A l'égard des kreuzers, elle renferme le passage suivant :

Die Krützer wägenn uff ein mark 170 stuck; halten fin 3 lots 2 quint. Daruss wirt uss der finen mark gewacht 12 ff. 57 kr. 1 1/7 haller.

D'après ces indications le kreuzer devait être taillé à 170 pièces au marc de Berne, c'est-à-dire peser par pièce 1gr,40. Il devait être au titre de 3 lots 2 quint. par marc, soit à 0gr,218. On se rappelle[3] que ces conditions sont celles-là mêmes qui avaient été proposées par le capitaine Irmy. Nous avons en outre la preuve, par une lettre de Mathieu Humbert au Conseil, que nous publierons un peu plus loin et qui date de fin 1593, que les conditions ci-dessus sont exactement celles auxquelles il se conforma tout d'abord pour la fabrication des kreuzers.

[1] Voir ci-dessus, page 18.

[2] Archives de Fribourg, *Stadtsachen*, nos 188-189.

Nous avons en outre trouvé aux Archives de Neuchâtel une pièce sans millésime portant comme titre : *Le dernier ordre et reiglement, mis et donné par messieurs des trois villes pour la fabrication des espèces de monnoyes qui s'ensuyvent, ainsy qu'icelay m'a esté donné par le commandement desdits Seyneurs pour être envoyé à Madame.* Dans cette pièce, on indique les conditions de la fabrication pour les testons, les batz, demi-batz et kreuzers. Au sujet de cette dernière monnaie, il est spécifié ce qui suit : *les krützers pèsent sur ung marc 170 pièces, tiennent d'arger t fin 3 lots 2 quints et se font d'ung marc 12 florins 57 krützers 1 denier et 1/7 de denier.* On voit que ces conditions sont exactement celles prescrites dans le document de Fribourg du 26 janvier 1581. Ce sont donc celles qui furent remises aux maîtres de Monnaie Mathieu Humbert et Jean Grenot, lors de la signature de leur contrat, le 7 juin 1589.

[3] Voir plus haut, page 11.

On peut supposer que les demi-kreuzers ou vierers se trouvaient au même titre que les kreuzers et d'un poids correspondant à la valeur de ces monnaies.

Quant aux quarts-de-kreuzers, ou hallers, nous verrons plus loin[1] qu'ils devaient être au titre de 0,0476 et peser par pièce 0gr,165 (poids de Berne).

Cependant les vieilles monnaies continuaient à affluer. Le 16 novembre 1589[2] le gouverneur, après avoir pris l'avis des Quatre-Ministraux, fait un mandement pour la réduction des monnaies étrangères. En voici la substance :

Les cinq-gros, vieille monnaie de Genève, Savoie, Mantoue, Besançon, Montbéliard et autres semblables, ne seront reçus que pour 4 gros, ainsi qu'ils se débitent en Bourgogne. Il faudra donc 15 gros vieille monnaie pour la livre, et en neuve monnaie la livre vaudra 5 batz, le batz 4 kreuzers, monnaie des cantons de Berne, Fribourg et Soleure.

Quant aux pièces de trois-quarts et quarts, trouvant que de telles espèces ne valent rien, elles ont été décriées. Les espèces étrangères ont été taxées comme suit :

Écu d'or sol	29 batz.
Écu d'or pistolet	27 »
Franc de roi.....	9 1/2 batz.
Teston de roi	6 3/4 »
Teston de Soleure ...	6 »

Ce mandement ne devait être exécutoire qu'à partir du 15 mars 1590, mais il provoqua des réclamations.

Le 15 mars 1590[3] Cl. de Constable, receveur de Valangin, écrit au gouverneur que les maîtres bourgeois et les gouverneurs des communes s'opposaient au règlement que le Conseil avait fait sur les monnaies, de la même façon qu'ils s'avisaient de contrôler tous les mandements qu'il publiait, sous prétexte de la violation de leurs libertés et franchises. Mais il soupçonne qu'il y a là une

[1] Voir plus loin, page 41.
[2] C. 21, n° 14 (pièce non vidimée), et G. 20, n° 27 (pièce non vidimée).
[3] G. 14, n° 16 (lettre originale).

raison secrète d'intérêt qui dirige quelques-uns des meneurs. Il s'attend, comme receveur de Valangin, à ne recevoir que de mauvaises espèces, si ce nouveau règlement n'est pas observé.

Le 5 mai 1590[1] le gouverneur renouvelle son mandement pour réduire les vieilles monnaies et le 13 septembre[2] suivant, il avertit les bourgeois de la ville de ne pas vendre leur vin en vieille monnaie parce qu'elle sera prochainement décriée.

Le 19 octobre[3] le gouverneur renouvelle son mandement du 16 novembre 1589 relatif aux espèces étrangères. Il rappelle que la livre vaudra 5 batz, le batz 4 kreuzers et le kreuzer 8 deniers, ce qui est le cours de ces monnaies dans les États de Berne, Fribourg et Soleure. Il rappelle aussi que les gros de Genève, Savoie, Mantoue, Besançon et Montbéliard, appelés vieille monnaie, ne s'emploieront plus désormais qu'à raison de 15 gros pour la livre et 5 gros pour quatre. Les vieilles monnaies auront cours jusqu'au 15 mars prochain, après quoi elles seront entièrement prohibées.

Enfin, le 28 octobre 1590[4], le châtelain de Boudry écrit au gouverneur que les gens de Boudry et de Cortaillod ne veulent pas accepter le nouveau règlement des monnaies, disant que ce serait augmenter le rentier de la Seigneurie au préjudice des sujets, ainsi que celui des débiteurs envers leurs créanciers. Ces difficultés, dont nous ne pouvons relater que les principales, engagèrent à une nouvelle conférence les États de Berne, Fribourg et Neuchâtel, ainsi que l'évêque de Sion ; cette conférence se tint à Fribourg le 3 décembre 1590[5]. Voici les taxes qui y furent faites :

[1] G. 20, n° 28 (copie non vidimée).
[2] G. 20, n° 29 (copie non vidimée).
[3] G. 20, n° 30 (copie non vidimée).
[4] H. 20, n° 2 (lettre originale).
[5] *Amtliche Sammlung, op. cit.*, Band V, Abth. I, n° 158.

Écu au soleil	90 gros, soit 30 batz.
Écu pistolet.....	84 »
Écu monnaie.....	75 »
Écu Philippe	69 »
Le franc.....	30 »
Le dyck de France...	24 »
Le dyck de Suisse....	18 »

Quant à la monnaie de billon, elle devait subsister sur l'ancien pied.

L'approbation donnée par les cantons aux premières monnaies de Neuchâtel ne devait pas être de longue durée. A cette même conférence du 3 décembre 1590, il est adressé des reproches aux États du Valais et de Neuchâtel, à cause du peu de valeur de leurs kreuzers. L'envoyé de Neuchâtel répondit que le maître de Monnaie ayant reçu l'ordre de frapper pour la dernière foire un nombre considérable de kreuzers et de demi-kreuzers, vu la hâte avec laquelle ce travail avait été exécuté, il était fort possible que quelques pièces se fussent trouvées trop légères et peut-être aussi d'autres trop lourdes. Au reste, que S. E. n'avait aucunement l'intention de s'écarter de l'accord monétaire des trois villes qui a été imposé au maître de Monnaie.

L'envoyé de Neuchâtel montra également quelques vierers (demi-kreuzers) nouvellement frappés et qu'il ne serait plus possible, désormais, de confondre avec les kreuzers.

Les chiffres adoptés à la conférence du 3 décembre étant provisoires, les délégués de Berne, Fribourg, Soleure et Neuchâtel se réunirent de nouveau le 18 décembre 1590[1] à Soleure et adoptèrent définitivement le tarif suivant :

[1] *Amtliche Sammlung, op. cit.*, n° 161.

Écus d'or de 30 batz fédéraux...	à 90	gros ou sols de valeur romande.
Pistolets et couronnes d'or impériales de 28 batz.....	» 84	»
Couronnes d'argent de 25 batz..	» 75	»
Philippe thalers de 23 batz.....	» 69	»
Francs de 10 batz.....	» 30	»
Testons de France de 7 batz....	» 21	»
Testons fédéraux de Berne de 6 batz 1 kr.....	» 18	» 3 quarts.

Cependant les cantons de Berne, Fribourg et Soleure s'étant plaints de nouveau, le 2 mars 1591 [1] du titre et du poids des kreuzers et des demi-kreuzers de Neuchâtel, comme aussi de la frappe irrégulière de ceux-ci, le Conseil de cette ville leur écrivit, le 6 mars suivant [2] pour les prier de croire que ce qui était reproché aux monnaies de Neuchâtel ne venait ni d'eux ni de la princesse, car à l'inverse de ce que faisaient les autres États, celui de Neuchâtel ne tirait aucun profit de la fabrication des monnaies.

Les maîtres de Monnaie ayant protesté et offert de prouver que les kreuzers et demi-kreuzers frappés à Neuchâtel se trouvaient aussi bons que ceux des cantons, le Conseil invita ceux-ci à une conférence qui fut fixée au 16 mars suivant.

Cette conférence ayant eu lieu à Berne, au jour dit et le reproche fait aux maîtres de Monnaie de Neuchâtel reconnu exact [3], le Conseil leur adresse une admonestation le 19 mars [4]. Il leur ordonne de fabriquer dorénavant la monnaie au titre des trois villes, attendu qu'il a été reconnu qu'il manque sur chaque marc de kreuzers un quintly d'argent fin et qu'il y a six pièces de trop. Quant au marc de demi-kreuzers, il renferme quarante pièces de

[1] Archives de Berne. *Teutsch-Missiven-Buch O. O.*, pp. 180-181.
[2] H. 20, n° 9.
[3] Archives de Berne, *loc. cit.*, p. 187.
[4] H. 20, n° 10.

trop et en moins un quintly[1]. MM. des trois villes ont bien voulu pour cette fois passer sur les imperfections de ces monnaies, mais si elles se répétaient, ils feraient incessamment refondre ces pièces. Le gouverneur a ordonné fortement aux maîtres de Monnaie de se conformer au règlement et de faire chaque année changer la date des coins, pour connaître d'autant mieux la monnaie qui serait battue dans la suite. Il leur est ordonné de ne faire désormais aucune fonte sans demander le maître éprouveur qui avait serment et gages de la princesse pour voir et éprouver toutes lesdites fontes, afin de réparer promptement celles où il se trouverait quelque défaut. Enfin il leur est ordonné de laisser désormais de côté la lettre H et la couronne qui la surmonte « et de ne mettre que la « croix tant seulement et les lettres à l'entour, afin que « l'on vit les kreuzers et demi-kreuzers qu'ils battraient « à nouveau ».

Il faut constater, d'après cet article, que le règlement établi en 1589 ne se trouvait pas strictement observé, car aucune brève n'aurait dû être monnayée sans que le garde l'ait fait éprouver, et, dans cette affaire, il semble que les torts fussent autant du côté du garde que de celui des maîtres.

Le 23 juin 1591[2], il est accordé à maître Bullot, garde de la Monnaie, 150 liv. faibles; jusqu'alors ce gage ne se trouvait pas encore assuré.

En date du 10 juillet 1591[3], on trouve l'inventaire des outils que maître Mathieu a fait faire pour la Monnaie de Neuchâtel. Voici les principales pièces signalées :

« Le grand ciseau que l'on couppe les plattes[4].

« Un grand marteau argent (probablement pour l'ar- « gent).

[1] Ces imperfections avaient déjà été reprochées aux maîtres de Monnaie de Neuchâtel lors de la réclamation du 2 mars 1591.

[2] M. C. vol. 4, fol. 152.

[3] C. 21, n° 3 (copie non vidimée).

[4] Plaques de métal amenées à l'épaisseur convenable par le martelage.

« Six enclumes.

« Un marteau à monnayer (c'est-à-dire à frapper sur « les coins).

« Ung cizeau et deux cercles de fer pour coupper « les trousseaux.

« Posé les gros ciseaux que l'on couppe les platines « (ou plattes).

« Deux cuches que se fait les carreaux coupés. »

D'après cet inventaire, on peut conclure de nouveau que la fabrication se faisait exclusivement au marteau.

Les députés des trois villes s'étant réunis à Berne le 21 juillet 1591 [1] s'entretiennent de nouveau des monnaies de Neuchâtel et le 26 du même mois [2] ils font parvenir au Conseil de Neuchâtel de nouvelles plaintes au sujet des kreuzers de cette ville. Le Conseil leur répond alors en substance ce qui suit, le 31 juillet 1591 [3] :

Nous avons reçu votre lettre du 26 de ce mois concernant le mécontentement que vous éprouvez relativement à l'affoiblissement des kreuzers qui se font ici et de la résolution prise en la dernière journée tenue à Baden par Messieurs des autres cantons du décry desdits kreuzers. Nous sommes fort ébahis de ce que les creuzers qui se battent présentement n'ont le poids et loi qu'ils doivent avoir, car nous avons, suivant vos remontrances, à nous faites le 2 mars passé, enjoint aux maîtres de Monnoie d'ici de la battre à forme de ce qui fut arrêté en la journée tenue peu après à Berne et fait changer les coins du côté de la croix et le milliaire, pour être plus aisément reconnus. Ils n'en ont guère fabriqué, pour avoir licencié leurs ouvriers et ne reste que ung ou deux qui entretiennent ladite Monnoie, laquelle, selon le rapport du maître essayeur gardien et autres ouvriers de ladite Monnoie, doit être aussi bonne que celle qui se fabrique rière vos villes. Toutesfois, pour vous être agréables, nous avons fait cesser ladite fabrication et serrer les coings, afin qu'aucune monnoie ne se batte jusqu'à ce que nos maîtres de Monnoie se soient purgés

[1] Archives de Berne. *Instruktionenbuch*, M., p. 218.
[2] Archives de Berne. *Teutsch-Missiven-Buch O. O.*, p. 361.
[3] H. 20, n° 11 (minute).

de ce qui leur est imputé, pour être alors ladite fabrication reprise et, dans le cas contraire, pour être lesdits maîtres châtiés, et qu'ils aient à rembourser la perte occasionnée par leur faute. Nous vous supplions que les creutzers battus en cedit lieu ne soient décriés.

Les délégués des trois villes s'étant de nouveau réunis le 9 août 1591 [1], le maître de Monnaie de Berne annonce que pour la troisième fois il a vérifié la frappe des kreuzers de Neuchâtel et qu'il a trouvé qu'ils ont été améliorés, qu'il ne manque au marc qu'un demi-quintly et que le marc renferme 180 pièces. Comme le Conseil de Neuchâtel a annoncé que les coins ont été serrés et la frappe arrêtée, l'avis a été de laisser circuler les kreuzers de Neuchâtel.

Néanmoins, le 28 août 1591 [2], le Conseil de Berne prévient encore celui de Neuchâtel, que bien que le titre et le poids des kreuzers de cette ville soient améliorés, ils ne sont pas encore parfaits et il exhorte le Conseil à les rendre tels. Avant que la fabrication soit reprise à Neuchâtel, le Conseil de Berne demande que les monnayeurs de cette ville aillent à Berne pour se rendre compte de ce qu'on leur reproche.

Depuis longtemps les divers États de la Suisse romande avaient fort à se plaindre de ce qu'on appelait alors « la confusion des monnaies » c'est-à-dire du manque d'entente entre les États sur la valeur à accorder aux principales pièces d'or et d'argent du marché qui devaient servir de taxes pour toutes les autres. Pour chercher à s'entendre et à établir un commencement de concordat monétaire, MM. de Berne convoquèrent une conférence à Payerne le 18 septembre 1592 [3], à laquelle ils demandèrent au Conseil de Neuchâtel de se faire représenter. Les États de Fribourg, Genève et Valais devaient égalelement s'y rencontrer.

[1] Archives de Berne. *Instruktionenbuch*, M., p. 222.
[2] Archives de Berne. *Welsch Missivbuch.*, H., pp. 368 et 369.
[3] C. 21, n° 12.

Dans cette conférence, on commença à se convaincre que les maîtres de Monnaie de Neuchâtel ne s'étaient pas plaints en vain de l'altération générale des petites monnaies de la Suisse, sans en excepter celles des trois villes de Berne, Fribourg et Soleure [1].

Quatre résolutions furent arrêtées :

1° Désormais il ne sera apporté ni débité aucune monnaie étrangère si ce n'est après l'avoir présentée et fait essayer à l'hôtel des Monnaies; 2° le billonnement de la bonne monnaie sera de nouveau rigoureusement interdit; 3° ceux qui délivreront ou recevront les espèces d'or et d'argent au dessus de la taxe qui en a été faite, seront punis par la confiscation de la somme ; 4° pour faciliter le commerce entre les États respectifs, les sujets seront obligés de recevoir au même taux les diverses monnaies alors courantes. Une nouvelle conférence fut arrêtée, dans laquelle on conviendrait d'un titre, poids et valeur égaux qui serviraient de base à chaque État pour la fabrication de ses monnaies [2].

Cette conférence eut lieu à Payerne, le 20 décembre 1592 [3] entre les États de Berne, Fribourg, Neuchâtel, Genève et Valais.

Dans le document fort détaillé qui nous en a été conservé et auquel nous renvoyons, on voit que toutes les monnaies du pays, ainsi que les monnaies étrangères, sont taxées à des prix acceptés par les délégués des cinq États. Quant aux kreuzers de ces États, voici le passage qui leur est consacré : « Les kruchers desdictz « cinq estatz seront doresnavant fabricquéz à raison de « 7 ff. 6 sols l'escus sol, assavoir à deux deniers huict « grains et ung quart, revenant à troy lott ung quintlin « et ung octave, et en poids quarante-cinq quarnes, et « y aura de remède enfin deux grains, ou l'octave de lott

[1] J.-E. Boyve. *Recherches sur l'indigénat helvétique, op. cit.*, p. 244.
[2] *Ibid.* et Archives cantonales de Fribourg, *Abschiede*, vol. 124.
[3] *Amtliche Sammlung der ältern eidgen. Abschiede, op. cit.*, n° 222.

« et en pièces, tallie, quattre pièces, lesquels remèdes « appartiendront à la Seigneurie. »

Le kreuzer, d'après l'ordonnance du 20 décembre 1592, devait donc être au titre de 0,195 et du poids de 1gr,324 d'après le marc de Berne; remède en loi 2gr et remède de poids 4 pièces. On se rappelle que le titre des kreuzers de 1589 était de 0,218 et que chaque pièce pesait 1gr,40.

Quant aux quarts-de-kreuzers ou hallers, il n'en est pas fait mention, mais nous savons indirectement quels devaient être leur titre et leur taille.

A la conférence de Berne, du 10 juin 1613 [1], il est dit :

c. Um conformität in der Prägung der Haller zu haben wird verordnet, es sollen sich die Münzmeister diessfals nach der Münzordnung richten, welche vor Jahren zu Peterlingen vereinbart worden ist, oder dass sie, wenn die nicht vorhänden ware, « ein halb Loth schwecher « dan die Crützer und 90 stuck uf ein Loth und drü Quintlin haltind « stucklen und prägen mogind. »

D'après ces indications le haller devait être frappé au titre de 0,0476 et à 1440 pièces au marc, soit peser par pièce 0gr,165 d'après le poids de Berne.

Sur ces entrefaites, le maître Jean Grenot étant mort [2], son collègue, Mathieu Humbert, présente au Conseil deux requêtes, en date du 30 novembre 1592 [3], la première composée de quatre, la seconde de deux articles.

Première requête : 1° Mathieu Humbert demande à être seul maître de Monnaie, attendu que celui qui lui avait été adjoint comme compagnon et caution est mort. Le Conseil répond qu'on ne peut rien toucher au bail passé avec lui, qui demeure valable, malgré le décès de Jean Grenot.

[1] *Amtliche Sammlung der ältern eidgen. Abschiede, op. cit.*, vol. 5, Abth. 1. p. 1122.
[2] Voir p. 17, note 4.
[3] M. C. vol. 4, fol. 178.

2° Il demande en outre à être pourvu des privilèges, libertés et franchises que, de tous temps, les princes ont accordés aux maîtres de Monnaie. Il lui est répondu que son contrat renferme déjà des privilèges, mais qu'on lui octroiera en outre les mêmes franchises que possèdent les maîtres de Monnaie de Berne, Fribourg et Soleure.

3° Il demande à pouvoir battre toutes espèces de monnaie, tant d'or que d'argent, vu que son contrat n'autorise que la frappe des batz, demi-batz, kreuzers, demi-kreuzers et deniers[1]. Sa demande lui est accordée, à la condition qu'il suive les clauses de son contrat et qu'il ne s'écarte pas du titre prescrit par MM. de Berne, Fribourg et Soleure.

4° Il demande en outre diverses concessions relatives aux mines qui ne rentrent pas dans le cadre de cette étude.

Seconde requête : 1° Mathieu Humbert demande à pouvoir battre toutes espèces de monnaies aux mêmes titres que celles des trois villes, vu que les maîtres de Monnaie de ces villes ne suivent nullement le règlement prescrit. Il lui est répondu qu'à la prochaine conférence avec les délégués des trois villes, le maître de Monnaie de Neuchâtel « leur soutiendra vivement ceci, car il est « injuste que S. E. batte à plus haut titre que lesdites « trois villes. »

2° Le maître Mathieu Humbert demande qu'on lui avance 3000 écus. Le Conseil lui avance 1500 liv. faibles le 4 décembre 1592[2], sous bonnes cautions et pendant une année, les intérêts demeurant à sa charge.

On se rappelle qu'en 1589, les coins de la monnaie de Neuchâtel avaient été gravés à Gex, d'après des modèles envoyés par le gouvernement de Marie de Bourbon.

[1] Le contrat mentionne cependant des testons (voir p. 18).
[2] M. C. vol. 4, fol. 179.

L'année suivante, le 10 avril 1590[1], un graveur attitré, Claude Bourberain, ayant travaillé à la Monnaie de Dijon, entra au service de celle de Neuchâtel; mais comme d'après son contrat, le maître de Monnaie était tenu de payer le graveur, sa nomination n'est pas signalée dans les papiers publics; on n'en a connaissance que par une requête qu'il adressa au Conseil, le 30 novembre 1592[2] et dont voici en résumé la teneur :

A MESSIEURS LES AMBASSADEUR, GOUVERNEUR, ET GENS DU CONSEIL PRIVÉ DE LEURS EXCELLENCES EN LEUR CONTÉ SOUVERAIN DE NEUFCHASTEL ET VALENGIN

Le soussigné, Claude Bourberain, maître graveur, établi en cette monnoie de Neufchastel pour le service de Leurs Excellences, venu par mandement demeurer en ceste ville, depuis le 10 avril 1590, a fait service en ceste Monnoie de son métier de graveur sans y avoir eu aucun gage jusqu'à ce jour. Il supplie qu'on lui en donne un, ainsi qu'un logement comme celà se pratique dans toutes les autres Monnoies.

En marge on lit :

Veue la présente en Conseil, a esté déclairé que sur l'entretènement demandé par ledit requérant, que celà est au maistre de la Monnoye qui en est chargé par la convention faite avec luy, et quant au regard du logis qu'il demande en la maison de la Monnoye, l'on est content, moyenant qu'il s'en accorde avec le dit maistre de Monnoye. Au demeurant, luy est accordé 30 liv. foibles en don, pour ceste fois.

Nous avons vu[3] que le 23 juin 1591, le Conseil avait accordé à l'essayeur 150 liv. faibles. Le 5 décembre 1592[4], le Conseil arrête que, désormais, ce gage lui sera

[1] Conf. W. Wavre, *Claude Bourberain, maître graveur de la Monnaie* (1590-1607), dans le *Musée neuchâtelois*, t. XXXI, 1894, pp. 111-118, vign.
[2] N. 19, n° 21 (originale).
[3] Voir ci-dessus, p. 37.
[4] M. C. vol. 4, fol. 180.

assuré. Cependant, l'année suivante, le 2 mai 1593[1], on lit dans le manuel du Conseil que Me Daniel Bullot, maître gardien de la Monnaie, recevra 150 liv. pour l'année qui lui est due, laquelle écherra le 19 août prochain, à condition qu'il servira jusqu'à cette date, et étant ledit jour échu, il pourra se représenter en Conseil « pour entendre à l'établissement d'un gage si faire se « peut et si tant est que. »

Dans la plupart des ateliers monétaires les fonctions de garde et d'essayeur se trouvaient distinctes ; nous avons vu[2], qu'au début, Daniel Bullot devait avoir un essayeur sous ses ordres ; cependant, comme il est appelé indifféremment tantôt maître gardien, tantôt essayeur, il en faut conclure qu'il cumulait ces deux charges, tout en ayant peut-être un essayeur sous ses ordres.

Ce cumul pouvait présenter des inconvénients au cas où le garde-essayeur n'aurait pas eu toute l'honnêteté requise. Il se trouvait en quelque sorte appelé à contrôler ses propres essais, et pour peu qu'il voulût être complaisant vis-à-vis du maître, ou même s'entendre avec lui, personne n'était compétent pour le surveiller efficacement. C'est pour cette raison que le dédoublement des fonctions de garde et d'essayeur était d'habitude de règle dans les autres ateliers.

(A suivre.)

† William Wavre et Eugène Demole.

---

[1] M. C. vol. 4, fol. 191.
[2] Voir ci-dessus, p. 37.

Die Münzen der Stadt St. Gallen.

(Nachtrag I[1].)

---

1 (N). — *Thaler von 1565*[2].

Aehnlich wie Nr. 31 des Verzeichnisses, abweichender Stempel.

Gewicht Gr. 28,50. Grösse 0,0414.

2 (N). — *Thaler von 1565.*

MO : NO : CIVI : SANGALLENSIS : 1565 : ☙ :

Der Bär im feinen und groben Kreis. Das rechte Ohr sowie eine Kralle des linken und zwei Krallen des rechten Hinterfusses berühren den feinen Kreis.

℟. SOLI : DEO : OPT : MAX : LAVS : ☙ : GLOR

Der Doppeladler ohne Nimben berührt die Krone nicht. Auf der Krone ist ein kleines Kreuz. Der Doppeladler im Doppelkreis.

Gewicht Gr. 28,30. Grösse 0,0403.

3 (N). — *Thaler von 1566.*

MO : NO : CIVITA : SANGALLENSI : 66 : ☙ :

Der Bär im feinen und groben Kreis. Das rechte Ohr und je zwei Krallen der beiden Hinterfüsse berühren den feinen Kreis.

[1] Die sämmtlichen in diesem Nachtrag beschriebenen Münzen befinden sich in der Sammlung des Verfassers desselben, Herrn H. Girtanner-Salchli in Bern.

[2] Zum Unterschiede der Nummerierung der durch Hrn. Iklé beschriebenen Münzen sind in diesen Nachträgen die Nummern mit einem (N) versehen.

℞. · SOLI : DEO : OPT : MAX : LAVS : ⚥ : GLO ·
Der Doppeladler ohne Nimben im feinen und breiten Kreis. Den feinen Kreis berührt der rechte Flügel, die Schweifspitze durchschneidet ihn.
Gewicht Gr. 29,30. Grösse 0,0411. Vergoldet.

4(N). — *Thaler von 1567.*

MO : NO : CIV : SANGALLENSIS : 1567 : ⚥ G :
Bär mit grossem, plumpem Kopf im Doppelkreis von zwei breiten von einander abstehenden Reifen; den innern berühren beide Ohren und je eine Kralle der beiden Hinterfüsse. Buchstaben unregelmässig. Aussen Gerstenkornrand. Zum Teil durch Doppelschlag verstempelt.
℞. SOLI • DEO • OPT • MAX • LAVS • ⚥ •GLO
Bei GLO ist der Punkt im G. Doppeladler ohne Nimben im Doppelkreis aus breiten von einander abstehenden Reifen. Die obern Teile beider Flügel berühren den innern Reifen. Schwanzfedern nach oben gebogen. Aussen Gerstenkornrand.
Gewicht Gr. 29,50. Grösse 0,0409.

5(N). — *Thaler von 1567.*

MO : NO : CIVI : SANGALLENSIS : 1567 : ⚥ G :
Bär mit grossem, plumpem Kopf im Doppelkreis von zwei breiten von einander abstehenden Reifen; den innern berühren beide Ohren und je eine Kralle der beiden Hinterfüsse. Aussen Gerstenkornrand.
℞. SOLI : DEO : OPT : MAX : LAVS : ⚥ : GLO
Doppeladler ohne Nimben im Doppelkreis aus breiten von einander abstehenden Reifen. Schweiffedern nach unten gebogen. Schwanzspitze durchbricht beide Reifen. Aussen Gerstenkornrand.
Gewicht Gr. 28,20. Grösse 0,0416. Vergoldet.

6 (N). — *Thalerklippe von 1620.*

MO : NO : CIVITA : SANGALLENSIS ✱ 1620 ✱
Die Entfernung bei der Jahreszahl von der Mitte des einen Röschens bis zur Mitte des andern beträgt 1,8 Centimeter. Aussen Gerstenkornrand. Bär in einem Perlenkreis, welchem ein feiner Kreis vorliegt. Je zwei Krallen der beiden Hinterfüsse berühren diesen. Halsband mit 5 Nägeln und Punkten.

℞. SOLI ✱ DEO ✱ OPT : MAX : LAVS ✱ ET ✱ GLORIA
Aussen Gerstenkornrand. Doppeladler mit Nimben im Perlkreis, welchem ein feiner Kreis vorliegt. Eine Kralle jedes Fusses, die Flügelfedern und die Schwanzspitze berühren diesen. Schwanzspitze zeigt auf X.
Gewicht Gr. 29,00. Grösse 0,0391. Quadrat.

7 (N). — *Thaler von 1620.*

MO : NO : CIVIT : SANGALLENSIS ✱ 1620 ✱
Die Entfernung bei der Jahreszahl von der Mitte des einen Röschens bis zur Mitte des andern beträgt 1,8 Centimeter. Aussen Gerstenkornrand. Bär im Perlenkreis. Halsband mit 4 Nägeln und Punkten.

℞. SOLI ✱ DEO ✱ OPT : MAX ✱ LAVS ✱ ET ✱ GLORIA
Aussen Gerstenkornrand. Der Doppeladler mit Nimben im Perlenkreis, den er nicht berührt. Schwanzspitze zeigt auf A in MAX.
Gewicht Gr. 27,20. Grösse 0,0405.

8 (N). — *Thaler von 1621.*

Wie Nr. 50 des Verzeichnisses aber rund.
Gewicht Gr. 28,80. Grösse 0,0404.

9 (N). — *Thaler von 1623.*

MO : NO : CIVIT • SANGALLENSIS ✱ 1623 ✱
Entfernung von der Mitte des kleinen Röschens vor der Jahreszahl bis zur Mitte des grossen Röschens nach derselben 1,95 Centimeter. Aussen Gerstenkornrand. Bär im Perlenkreis freistehend. Halsband mit 4 Nägeln und Punkten, Nägel auf Spitze gestellt • : Hinterfüsse auf SAN und auf das zweite L gerichtet.

℟. SOLI ✱ DEO ✱ OPT : MAX : LAVS ✱ ET ✱ GLORIA
Das A in GLORIA berührt die Krone. Ränder wie auf der Vorderseite. Der Doppeladler ganz frei im Perlenkreis. Schweifspitze zeigt auf den zweiten Strich des A in MAX.

Gewicht Gr. 27,70. Grösse 0,0405.

10 (N). — *Thalerklippe von 1623.*

Wie Thaler Nr. 71 des Verzeichnisses.
Gewicht Gr. 31,50. Grösse 0,0396. Quadrat.

11 (N). — *Thalerklippe von 1623.*

MO : NO : CIVIT • SANGALLENSIS ✱ 1623 ✱
Entfernung der Röschen 1,8 Centimeter. Gerstenkornrand. Bär im Perlenkreis freistehend. Halsband mit 5 Nägeln und Punkten, Nägel auf die Spitze gestellt • : Hinterfüsse auf SA und erstes L gerichtet.

℟. SOLI ✱ DEO ✱ OPT : MAX ✱ LAVS ✱ ET ✱ GLORIA
Ränder wie auf der Vorderseite. Doppeladler frei im Feld. Schweifspitzte zeigt auf die Mitte des A in MAX.

Gewicht Gr. 28,00. Grösse $\frac{0,0428}{0,0421}$.

12 (N). — *Thaler von 1624.*

Wie Nr. 75 des Verzeichnisses, nur nach CIVIT keinen Doppelpunkt, sondern ein baumartiges Zeichen ♣ und nach SANGALLENSIS statt des Röschens ein blattartiges Zeichen ♠.
Gewicht Gr. 28,00. Grösse 0,0408.

13 (N). — *Halber Thaler von 1563.*

Wie der Thaler unter Nr. 79 des Verzeichnisses.
Gewicht Gr. 18,00. Grösse 0,0353.

14 (N). — *Halbe Thalerklippe von 1620.*

Wie Nr. 85 des Verzeichnisses.
Gewicht Gr. 13,10. Grösse $\frac{0,0400}{0,0407}$.

15 (N). — *Dicken von 1504.*

Wie Nr. 95 des Verzeichnisses, aber nach ϭⲁⲗ ein Apostroph ʼ.
Gewicht Gr. 9,00. Grösse 0,0296. Vergoldet.

16 (N). — *Dicken von 1505.*

Wie Nr. 114 des Verzeichnisses. Entfernung von Mitte des Röschens vor der Jahreszahl bis zur Mitte des Kreuzes hinter derselben 1,70 Centimeter. Bei der Ziffer ı der Jahreszahl ein Stempelriss bis zur Hauptfeder des rechten Flügels. Schweifspitze zeigt auf den zweiten Strich des ♭.
Gewicht Gr. 10,00. Grösse 0,0295.

17 (N). — *Dicken von 1505.*

Wie Nr. 116 des Verzeichnisses. Entfernung von Mitte des Röschens vor der Jahreszahl bis zur Mitte des Röschens nach derselben 1,67 Centimeter. Schweifspitze zeigt auf den mittlern Strich des M.

Gewicht Gr. 10,00. Grösse 0,0290.

18 (N). — *Dicken von 1505.*

MONETA H NOVA ✿ SANCTI ✿ GALLI ✠

Gerstenkornrand. Bär im Gerstenkornreif, dem ein glatter Reif vorliegt, den das rechte Ohr und je eine Kralle der beiden Hinterfüsse berühren. Nach MONETA ein H ähnliches Zeichen. Rosetten klein.

R̂. SANCTVS ✿ OTHMARVS ✿ 15°5 ✿ ✠

Gerstenkornrand. Einfacher Adler ohne Scheine im Gerstenkornreif, den verschiedene Federn beider Flügel und die Schweifspitze berühren. Zwei grosse Federn des rechten Flügels durchdringen den Gerstenkornreif. Schweifspitze zeigt zwischen beide Striche des h. Rosetten klein. Die ° der Jahreszahl klein und nach aussen gerückt. Entfernung von der Mitte des Röschens vor der Jahreszahl bis Mitte des Röschens nach derselben 1,35 Centimeter.

Gewicht Gr. 9,00. Grösse 0,0287.

19-20 (N). — *Dicken von 1505.*

Zwei Varianten.

1. Die Schweifspitze des Adlers zeigt auf den zweiten Strich des h. Die Ziffer 1 der Jahreszahl von 5 entfernt. Entfernung von Mitte des Röschens vor der Jahreszahl bis Mitte des Röschens nach derselben 1,42 Centimeter.

Gewicht Gr. 9,00. Grösse 0,0304.

2. Die Schweifspitze des Adlers zeigt auf den ersten Strich des h. Die Ziffern der Jahreszahl sind zusammengedrängt. Entfernung von Mitte des Röschens vor der Jahreszahl bis Mitte des Röschens nach derselben 1,25 Centimeter.

Gewicht Gr. 9,20. Grösse 0,0290.

21 (N). — *Dicken von 1505.*

MONETA ❊ NOVA ❊ SANCTI ❊ GALI ✠

Gerstenkornrand. Bär im Gerstenkornreif, dem ein glatter Reif vorliegt. Beide Ohren und die Schnauze, sowie eine Kralle des linken Hinterfusses berühren den glatten Reif. Zähne sichtbar. Rosetten klein.

℞. SANCTVS ❊ OTHMARVS ❊ 1505 ✠

Gerstenkornrand. Einfacher Adler berührt überall den Gerstenkornreif. Schweifspitze zeigt auf den ersten Strich des h. Rosetten gross. Entfernung von Mitte der Rosette vor der Jahreszahl bis Mitte des Kreuzes nach derselben 1,41 Centimeter.

Gewicht Gr. 10,00. Grösse 0,0292.

22 (N). — *Dicken von 1505.*

MONETA ❊ NOVA ❊ SANCTI ❊ GALI · ✠

Gerstenkornrand. Bär im Gerstenkornreif, den beide Ohren und der linke Hinterfuss berühren. Zähne sichtbar. Rosetten klein.

℞. SANCTVS ✱ OTHMARVS ✱ 1505 ✠

Gerstenkornrand. Einfacher Adler im Gerstenkornreif, den die Flügel und die Füsse berühren. Schweifspitze auf T gerichtet. Das O und T in OTHMARVS berühren den Gerstenkornreif. 5blättrige kleine Röschen. Entfernung von Mitte des Röschens vor der Jahreszahl bis Mitte des Kreuzes nach derselben 1,10 Centimeter.

Gewicht Gr. 9,70. Grösse 0,030.

23-24 (N). — *Dicken von 1511.*

Zwei Varianten von Nr. 129 des Verzeichnisses. Der Bär hat bei einer keine Zunge. Entfernung von Mitte der Rosette vor der Jahreszahl bis Mitte des Kreuzes nach derselben 1,35 und 1,60 Centimeter. Inschriften wie in Nr. 129.

Gewicht Gr. 9,50 und 8,20. Grösse 0,0285 und 0,030.

25 (N). — *Dicken von 1511.*

MONETA * NOVA * SANCTI * GAL ✠

Gerstenkornrand. Der Bär berührt nur mit dem rechten Ohr den Gerstenkornreif. 5blättrige Röschen. Keine Zähne sichtbar.

℞. SANCTVS ❊ OTHMARVS ❊ 1511 ❊ ✠

Gerstenkornrand. Einfacher Adler im Gerstenkornreif, den jederseits je drei Federn von oben berühren. Die Schweifspitze zeigt auf den zweiten Strich des H. Entfernung von Mitte der Rosette vor der Jahreszahl bis Mitte des Kreuzes nach derselben 1,70 Centimeter.

Gewicht Gr. 9,30. Grösse 0,029.

26 (N). — *Dicken von 1511.*

Vorderseite ähnlich dem vorhergehenden.

℞. Inschrift wie beim vorhergehenden. Gerstenkornrand. Der Adler berührt mit dem Kopf, mit drei grossen und drei kleinen Federn des rechten und zwei grossen und einer kleinen Feder des linken Flügels, sowie mit zwei Krallen des rechten Fusses den Gerstenkornreif. Die Schweifspitze zeigt auf den mittlern Strich des M. Entfernung von Mitte der Rosette vor der Jahreszahl bis Mitte des Kreuzes nach derselben 1,57 Centimeter.

Gewicht Gr. 9,20. Grösse 0,030.

27 (N). — *Dicken von 1511.*

Vorderseite ähnlich den zwei vorhergehenden.

℟. SANATV ✤ OTHMARVS ✤ 1511 ✤ ✠

Gerstenkornrand. Der einfache Adler berührt den Gerstenkornreif mit fünf Federn des rechten und zwei Federn des linken Flügels, sowie mit zwei Krallen des rechten und einer Kralle des linken Fusses und mit der Schweifspitze. Diese letztere zeigt auf den ersten Strich des M. Entfernung von Mitte der Rosette vor der Jahreszahl bis Mitte des Kreuzes nach derselben 1,63 Centimeter.

Gewicht Gr. 9,30. Grösse 0,029.

28 (N). — *Dicken von 1513.*

MONATA ✤ NOVA ✤ SANATI ✤ GALLI ✠

Gerstenkornrand. Der Bär berührt mit dem Kopf den Gerstenkornreif. Zähne sichtbar.

℟. SANATVS ✤ OTHMARVS ✤ 1513 ✠

Gerstenkornrand. Der einfache Adler berührt den Gerstenkornreif mit dem Kopf, den Flügeln und mit je zwei Krallen jedes Fusses. Die Schweifspitze zeigt zwischen die beiden Striche des H. Entfernung von Mitte der Rosette vor der Jahreszahl bis Mitte des Kreuzes nach derselben 1,45 Centimeter.

Gewicht Gr. 9,00. Grösse 0,030.

29 (N). — *Dicken von 1513.*

MONATA ✤ NO ✤ SANATI ✤ GALLI ✤ ✠

Gerstenkornrand. Der Bär berührt mit dem linken Hinterfuss den Gerstenkornreif. Zähne sichtbar.

℟. SANCTVS ✠ OTHMARVS ✠ 1513 ✠
Gerstenkornrand. Der einfache Adler berührt mit der obersten Feder des rechten Flügels und mit je einer Kralle jedes Fusses den Gerstenkornreif. Die Schweifspitze zeigt auf den zweiten Strich des H. Entfernung von Mitte der Rosette vor der Jahreszahl bis Mitte des Kreuzes nach derselben 1,60 Centimeter.
Gewicht Gr. 9,20. Grösse 0,0295.

30 (N). — *24 Kreuzer von 1618.*

. MO · NO : CIVI · SANGALLENSIS · 1618 :
Gerstenkornrand. Der Bär im Perlenkreis mit einfacher, vorgelegter Kreislinie, welche der Kopf und der linke Hinterfuss durchbricht.
℟. VNI : SOLI : DEO : GLORIA ✠
Gerstenkornrand. Der Doppeladler mit Nimben im Perlenkreis mit vorgelegter feiner Kreislinie. Perlenkreis und Kreislinie werden durch beide Nimben und die Schweifspitze durchbrochen. Verschiedene Federn und je eine Kralle jedes Fusses berühren den feinen Kreis. Die Schweifspitze zeigt auf den Schluss des E.
Gewicht Gr. 7,00. Grösse 0,0302.

31 (N). — *24 Kreuzer von 1619.*

MO : NO : CIVI : SANGALLENSIS : 1619 :
Gerstenkornrand. Der Bär im Perlenkreis, dem ein glatter Kreis vorgelegt ist. Das rechte Ohr und die linke Vordertatze durchbrechen beide Kreise, die Hinterfüsse den glatten Kreis. Halsband mit 3 Perlen.
℟. VNI : SOLI : DEO : GLORIA ✠
Gerstenkornrand. Der Doppeladler mit Nimben im Perlenkreis, dem ein glatter Kreis vorliegt. Beide Nimben

und je eine Kralle der beiden Füsse durchbrechen den glatten Kreis. Die Schweifspitze berührt ihn. Sie zeigt auf den vordern Teil des O.

Gewicht Gr. 7,50. Grösse 0,0295. Vergoldet.

32(N). — *24 Kreuzer von 1621.*

Aehnlich wie Nr. 157 des Verzeichnisses. Nach NO nur ein Punkt.

Gewicht Gr. 6,00. Grösse 0,0292.

33(N). — *Klippe des 24 Kreuzers von 1621.*

Gepräge wie Nr. 157 des Verzeichnisses.

Gewicht Gr. 5,20. Grösse 0,029. Quadrat.

34(N). — *Klippe des 24 Kreuzers von 1622.*

MO : NO : CIV : SANGALLENSIS • 1622 ✱

Gerstenkornrand. Der Bär mit Rosettenhalsband und Medaillon berührt den Schnurkreis mit dem rechten Ohr und mit je einer Kralle beider Hinterfüsse. Die Hinterfüsse zeigen auf SA und A.

℟. VNI ✱ SOLI ✱ DEO ✱ GLORIA ✱

Gerstenkornrand. Der Doppeladler mit Nimben im Gerstenkornreif, den die Nimben, die obern Federn beider Flügel, je eine Kralle jedes Fusses und die Schweifspitze berühren. Diese zeigt auf den zweiten Strich des D.

Gewicht Gr. 5,00. Grösse $\frac{0,0285}{0,0280}$.

35 (N). — *15 Kreuzer von 1731.*

Wie Nr. 165*a* des Verzeichnisses, aber ohne Punkte nach dem Blättchen am Schluss der Inschrift.
Gewicht Gr. 3,80. Grösse 0,0275.

36 (N). — *15 Kreuzer von 1731.*

Wie Nr. 164 des Verzeichnisses, nach dem Blättchen am Schluss der Inschrift vier Punkte verschiedener Grösse.
Gewicht Gr. 4,00. Grösse 0,0282.

37 (N). — *15 Kreuzer von 1732.*

Vorderseite wie Nr. 166*a* des Verzeichnisses.
℞. Aehnlich wie Nr. 166*a* des Verzeichnisses, über dem Kielbogen ein kleines Rosettchen ✤, unter dem Kielbogen einen Punkt. Die beiden Laubzweiglein rechts mit vier und drei Blättchen und je zwei Beeren.
Gewicht Gr. 4,00. Grösse 0,0285.

38 (N). — *15 Kreuzer von 1738.*

Aehnlich wie Nr. 173 des Verzeichnisses. Cartusche oben schmäler. Blätterstellung der beiden Zweiglein abweichend.
Gewicht Gr. 4,50. Grösse 0,0275.

39 (N). — *Halbdicken oder 3 Batzen von 1620.*

Wie die Klippe unter Nr. 183 des Verzeichnisses, aber rund.
Gewicht Gr. 4,00. Grösse 0,0265.

40 (N). — *Halbdicken oder 3 Batzen von 1620.*

MO : NO : CIV : SANGALLENSIS
Gerstenkornrand. Schnurkreis mit vorliegender Kreislinie, die unten durch die Segmentlinie geschnitten ist. Der Bär mit Perlenhalsband frei im Feld. Im Abschnitt • 1620 • Entfernung zwischen den Punkten 1,15 Centimeter.

℟. VNI • SOLI • DEO • GLORIA
Die Ränder wie auf der Vorderseite. Der Doppeladler mit Nimben füllt das Feld aus. Die Nimben bleiben der Kreislinie fern. Im Abschnitt ✠ 3 ✠. Entfernung von Mitte des Blättchenkreuzes vor der Zahl bis Mitte des Blättchenkreuzes hinter derselben 0,80 Centimeter.
Gewicht Gr. 3,80. Grösse 0,0259.

41 (N). — *Halbdicken oder 3 Batzen von 1622.*

Aehnlich wie Nr. 197 des Verzeichnisses. Jahreszahl zwischen eckigen Punkten. Entfernung der Röschen vor und nach 3 0,67 Centimeter.
Gewicht Gr. 3,00. Grösse 0,0255.

42 (N). — *Halbdicken oder 3 Batzen von 1622.*

Aehnlich wie Nr. 197 des Verzeichnisses. Das letzte S ist von der obern horizontalen Linie des Abschnittes entfernt. In SAN ein Stempelfehler. Das G ist aussergewöhnlich gross. Zu jeder Seite der Jahreszahl je zwei eckige Punkte. Entfernung des Röschens vor und nach 3 0,80 Centimeter.
Gewicht Gr. 3,20. Grösse 0,0263.

43 (N). — *Klippe des Halbdickens oder 3 Batzens von 1622.*

Wie Nr. 191 des Verzeichnisses aber viereckig.
Gewicht Gr. 3,00. Grösse $\frac{0,0268}{0,0255}$.

44 (N). — *Halbdicken oder 3 Batzen von 1622.*

Wie Nr. 196 des Verzeichnisses, aber rund.
Gewicht Gr. 3,00. Grösse 0,0265.

45 (N). — *Halbdicken oder 3 Batzen von 1624.*

MO : NO : CIVI : SANGALLENSIS
Gerstenkornrand und Schnurkreis. Die drei S des letzten Wortes der Inschrift sind grösser als die andern Buchstaben. Das letzte S berührt die Horizontale des Abschnittes nicht. Der Bär steht mit dem linken Hinterfuss über der Ziffer 4 der Jahreszahl und mit dem rechten in der Richtung nach dem Buchstaben M. Im Abschnitt • 1624 • Die Ziffern 1 und 4 sind höher als 62, die Ziffer 4 berührt die Horizontale des Abschnittes. Entfernung der Punkte vor und nach der Jahreszahl 0,90 Centimeter.

℟. VNI ✱ SOLI ✱ DEO ✱ GLORIA
Die Buchstaben LI sind etwas verstellt, das Wort DEO hat grössere Buchstaben als die übrigen Worte. Der Buchstabe A berührt den Schnurkreis. Der Doppeladler mit Nimben berührt den Schnurkreis nicht, die Schweifspitze berührt die Horizontale des Abschnittes nicht. Im Abschnitt ✱ 3 ✱. Die Ziffer und das hintere Röschen berühren die Horizontale des Abschnittes. Entfernung der Mitte der beiden Röschen im Abschnitt 0,85 Centimeter.

Gewicht Gr. 3,50. Grösse 0,0266.

46 (N). — *Halbdicken oder 3 Batzen von 1624.*

Aehnlich wie Nr. 201 des Verzeichnisses. Nach NO nur ein Punkt. Entfernung der Punkte vor und nach der Jahreszahl 1,05 Centimeter.

℞. Der Doppeladler berührt den Schnurkreis nur mit je der ersten Feder jedes Flügels. Die Ziffer 3 des Abschnittes unterbricht den Schnurkreis und die Horizontale des Abschnittes. Im Abschnitt 6blättrige Röschen.

Gewicht Gr. 3,00. Grösse 0,0265.

47 (N). — *6 Kreuzer von 1727.*

MONETA · NOVA : S : GALLENSIS ◄ ·

Gerstenkornrand. Der Bär mit Halsband und Medaillon im glatten Reif, der unten durch das Oval mit dem Münzmeisterzeichen (𝔖) unterbrochen wird.

℞. · · · ✱ · · · | ► VI ◄ | ► KREU ◄ | ► ZER ◄ | 1727

Rechts und links je ein Palmenzweig.

Gewicht Gr. 2,40. Grösse 0,024.

48 (N). — *6 Kreuzer von 1729.*

MONETA : NOVA : S : GALLENSIS ◄

Gerstenkornrand. Der Bär mit Halsband und Medaillon im glatten Reif, der unten durch das Oval mit dem Münzmeisterzeichen (𝔖) unterbrochen wird.

℞. · · ✱ · · | ► VI ◄ | ► KREU ◄ | ► ZER ◄ | 1729 | GR

Inschrift zwischen zwei Laubzweigen. Gerstenkornrand.

Gewicht Gr. 3,00. Grösse 0,0245.

49 (N). — *6 Kreuzer von 1730.*

Wie Nr. 211 des Verzeichnisses. Die beiden ersten Zeilen der Inschrift der Rückseite lauten wie folgt : ·· ✱ ·· | ✱ VI ✱ |

Gewicht Gr. 3,00. Grösse 0,025.

50 (N). — *6 Kreuzer von 1739.*

Wie Nr. 220 des Verzeichnisses. Am Schluss der Inschrift der Rückseite ✱· Das Halsband des Bären hat fünf Perlen. Das rechte Ohr und der linke Fuss berühren den glatten Reif, den zwei Krallen des linken Fusses unterbrechen.

Gewicht Gr. 2,90. Grösse 0,0245.

51 (N). — *6 Kreuzer von 1790.*

Wie Nr. 222 des Verzeichnisses. In der Schrift der Vorderseite am Schluss kein Blättchen. Die Buchstaben der Schrift der Vorderseite sind gross und dick.

In der Rückseite sind oben rechts und links des Rosettchens je drei Punkte. Die Form und Grösse der Buchstaben der Schrift der Rückseite weicht von derjenigen in Nr. 222 ab.

Gewicht Gr. 2,00. Grösse 0,023.

52 (N). — *Rollbatzen.*

MONETA ✱ NO × SANCTI ✱ GALLI ✠

Gerstenkornrand. Der Bär im Perlenkreis, den der linke Hinterfuss berührt.

℟. SANC — TVS ✠ — OTHM — ARVS

Gerstenkornrand. Innen Perlenkreis. Der Schild mit dem einköpfigen Adler liegt auf einem Kreuz mit langen

Schenkeln, welche den innern Kreis durchbrechen, den äussern aber nicht berühren.

Gewicht Gr. 3,00. Grösse 0,0285.

53(N). — *Rollbatzen.*

MONATA ✿ NO : SANATI ✱ GALLI ✠

Gerstenkornrand. Der Bär im Perlenkreis freistehend. Beim fünfblätterigen Röschen fehlt ein Blättchen.

℟. SANA — TVS ✿ — OTHM — ARVS

Im übrigen wie bei Nr. 52(N) hiervor.

Gewicht Gr. 3,00. Grösse 0,0275.

54(N). — *Rollbatzen.*

MONATA ∘ NO : SANATI ▪ GALLI ✿ ✠

Gerstenkornrand. Der Bär im Perlenkreis, den eine Kralle des linken Hinterfusses berührt.

℟. SANA — TVS ✿ O — THM — ARVS

Gerstenkornrand. Die Ecken des Schildes berühren den innern Perlenkreis. Im Schild ein einköpfiger Adler. Drei Schenkel des Kreuzes berühren den Gerstenkornrand.

Gewicht Gr. 3,00. Grösse 0,028.

55(N). — *Rollbatzen.*

MONAT ≈ NO ✿ SANATI ✿ GALLI ✱ ✠

Gerstenkornrand. Der Bär steht im Perlenkreis frei.

℟. SANA — TVS ✿ — OTHM — ARVS

Gerstenkornrand. Im Perlenkreis ein Schild mit einköpfigem Adler auf einem Kreuz mit langen Schenkeln liegend, die den innern Kreis durchbrechen, den äussern aber nicht berühren. Die Ecken des Schildes berühren den Perlenkreis.

Gewicht Gr. 3,00. Grösse 0,0272.

56 (N). — *Rollbatzen.*

MOET ❊ NO ❊ SANCTI ❊ GALLI ✠
Gerstenkornrand. Der Bär im Perlenkreis, den eine Kralle des linken Hinterfusses berührt.
℞. SANC — TVS ❊ — OTHM — ARVS
Wie gewohnt.
Gewicht Gr. 3,10. Grösse 0,0267.

57 (N). — *Rollbatzen.*

Aehnlich wie Nr. 231 des Verzeichnisses, anderer Stempel.
Gewicht Gr. 2,80. Grösse 0,0280.

58 (N). — *Rollbatzen.*

MONET ❊ NO ❊ SANCTI ❊ GALI ✠
Gerstenkornrand. Der Bär im Perlenkreis, den der linke Hinterfuss berührt.
℞. SANC — TVS ❊ — OTHM — ARVS
Im Uebrigen wie gewohnt.
Gewicht Gr. 2,80. Grösse 0,0280.

59 (N). — *Batzen von 1527.*

Vorderseite wie Nr. 241 des Verzeichnisses, aber statt der ∘ Punkte zwischen den Worten.
℞. Wie Nr. 241 des Verzeichnisses, aber keinen ∘ vor VNI, die Ziffern der Jahreszahl stark gedrängt, je ein Punkt zwischen den einzelnen Ziffern, am Schluss keinen Punkt. Die Ziffer 7 berührt den Heiligenschein.
Gewicht Gr. 3,00. Grösse 0,0283.

60 (N). — *Batzen von 1527.*

Vorderseite wie Nr. 248 des Verzeichnisses, am Schluss der Inschrift statt einem Punkt •:•.

℞. Wie Nr. 248 des Verzeichnisses, in DEO ein F statt des E.

Gewicht Gr. 3,00. Grösse 0,0272.

61 (N). — *Batzen oder 4 Kreuzer von 1621.*

Vorderseite wie Nr. 250 des Verzeichnisses, am Schluss der Inschrift keinen Punkt, das letzte S derselben berührt die Linie des Abschnittes nicht.

℞. Wie Nr. 250 des Verzeichnisses.

Gewicht Gr. 2,00. Grösse 0,0231.

62 (N). — *Klippe des Batzens oder 4 Kreuzers von 1621.*

Wie Nr. 61 (N) vorstehend.

Gewicht Gr. 6,20. Grösse $\frac{0,0263}{0,0255.}$

63 (N). — *Batzen oder 4 Kreuzer von 1621.*

Vorderseite wie Nr. 61 (N) hiervor. Das S am Schluss der Inschrift ist mit der Linie des Abschnittes verschlungen.

℞. Wie Nr. 250 des Verzeichnisses, am Schluss der Inschrift keinen Doppelpunkt.

Gewicht Gr. 1,40. Grösse 0,0216.

64 (N). — *Batzen oder 4 Kreuzer von 1622.*

Wie Nr. 256 des Verzeichnisses aber nach GLORIA kein Doppelpunkt.

Gewicht Gr. 2,00. Grösse 0,0219.

65 (N). — *Klippe des Batzens oder 4 Kreuzers von 1622.*

Wie Nr. 254 des Verzeichnisses aber viereckig.
Gewicht Gr. 2,60. Grösse $\frac{0,0230}{0,0235}$.

66 (N). — *Batzen oder 4 Kreuzer von 1721.*

MONETA ❦ NOVA ❦ S ❦ GALLENSIS ❦
Gerstenkornrand. Der Bär in einfacher Kreislinie, zu seinen Seiten 4. — Kr. Unten Münzmeisterzeichen ⚘.
℞. Wie Nr. 265 des Verzeichnisses.
Gewicht Gr. 1,80. Grösse 0,0227.

67 (N). — *Batzen oder 4 Kreuzer von 1722.*

MONETA · NOVA · S · GALLENSIS ·
Gerstenkornrand. Der Bär in einfacher Kreislinie, die das rechte Ohr und drei Krallen des linken Hinterfusses berühren, zu seinen Seiten 4. — Kr. Unten Münzmeisterzeichen ⚘, das die Kreislinie durchbricht.
℞. Wie Nr. 266 des Verzeichnisses.
Gewicht Gr. 1,80. Grösse 0,0222.

68 (N). — *Plappart ohne Jahr.*

MONETA ⋆ NO — SANCTI ✧ GALLI ✠
Aussen Perlenreif. In einem Perlenkreis, dem eine glatte Kreislinie vorliegt, der einköpfige Adler ohne Nimbus. Zu seinen Füssen im Schriftkreis und die innern Kreise durchbrechend ein Schild mit dem aufrechtstehenden Bären mit Halsband.
℞. SANCTA ∘ M — ARIA ∘ VIRGO
Aussen Perlenreif. Im innern Perlenkreis Maria von

Strahlen umgeben mit der Krone auf der Mondsichel, das Kind auf ihrer rechten Seite tragend.

Gewicht Gr. 2,10. Grösse 0,0257.

69 (N). — *Plappart von 1424.*

MONETA : NOVA : SANT · GALLI ✠

Umschrift zwischen zwei Perlenkreisen. In einem Vierpass ein Knospenkreuz, auf welchem ein Schild mit dem einköpfigen Adler liegt.

℟. SANTIVS · GAL — LVS · IX2X

Umschrift zwischen zwei Perlenkreisen. Der heilige Gallus mit Nimbus, in der Rechten den Abtstab haltend, reicht mit der Linken dem seitlich vor ihm aufrechtstehenden Bären mit Holz das Brod.

Gewicht Gr. 2,00. Grösse 0,023.

70 (N). — *Plappart von 1501.*

MONETA ❋ SANATI ❋ GALLI ✠

Der Bär zwischen S und G im Feld. Das S steht neben dem I, das G neben dem T der Umschrift.

℟. SANATVS ❋ OTMRVS ❋ 1501 ✠

Entfernung von Mitte des Röschen vor der Jahreszahl bis zur Mitte des Kreuzes nach derselben 1,45 Centimeter. Im gezackten Dreipass der Schild mit dem einköpfigen Adler.

Gewicht Gr. 1,90. Grösse 0,0244.

71 (N). — *Plappart von 1501.*

Wie Nr. 282 des Verzeichnisses. Entfernung von Mitte des Röschens vor der Jahreszahl bis zur Mitte des Kreuzes nach derselben 1,15 Centimeter.

Gewicht Gr. 1,50. Grösse 0,0235.

72-73 (N). — *Plappart von 1501.*

Zwei weitere Varianten von Nr. 282 des Verzeichnisses. Entfernung von Mitte des Röschens vor der Jahreszahl bis Mitte des Kreuzes nach derselben 1,05 Centimeter, resp. 1,35 Centimeter.

Gewicht Gr. 1,50 und 1,90. Grösse 0,0238 und 0,0245.

74 (N). — *Plappart von 1501.*

MONETA ✿ SANCT ✿ GALLI ∘ ✠

Der Bär zwischen S und G, das S steht neben dem Blättchen, das G neben TA der Umschrift. Das O in MONETA ist aussergewöhnlich gross.

℞. SANCTVS ✿ OTMARVS ✿ 1501 ∘ ✠

Entfernung von Mitte der Rosette vor der Jahreszahl bis Mitte des Kreuzes nach derselben 1,35 Centimeter.

Gewicht Gr. 1,90. Grösse 0,024.

75 (N). — *Groschen von 1555 ?*

MO • NO • CI • SANGALENSI 55 • G

Perlenkreis und Kreislinie, letztere wird vom rechten Ohr des Bären berührt. Jahreszahl unvollständig wie 55 ?.

℞. VNI • ⚜ • SOLII • DO • GLORIA

Perlenkreis und Kreislinie, letztere wird von beiden Flügeln des Doppeladlers berührt. Die Adlerzungen sind nach abwärts gebogen.

Gewicht Gr. 2,20. Grösse 0,0214.

76 (N). — *Groschen von 1563.*

MO : NO : CI : SANGALENS : 63 ✱
Schnurkreis. Der Bär mit Perlenhalsband in einfacher Kreislinie. Nach der Jahreszahl 6blättriges Röschen.
℞. VNI · ET · SOLI · DEO · GLORIA
Schnurkreis und Kreislinie. Der Doppeladler ohne Nimben.
Gewicht Gr. 2,00. Grösse 0,0213.

77 (N). — *Groschen von 1563.*

Variante von Nr. 290 des Verzeichnisses.
Gewicht Gr. 2,00. Grösse 0,022.

78 (N). — *Groschen von 1564.*

Variante von Nr. 297 des Verzeichnisses.
Gewicht Gr. 2,00. Grösse 0,022.

79-80 (N). — *Groschen von 1564.*

Zwei weitere Varianten von Nr. 297 des Verzeichnisses, eine davon auf der Rückseite DFO statt DEO.
Gewicht Gr. 2,00. Grösse 0,0220 und 0,0216.

81 (N). — *Groschen von 1564.*

MO • NO • CI • SANGALENSI • 64 ✱
Schnurkreis. Der Bär mit Perlenhalsband in einfacher Kreislinie. Nach der Jahreszahl ein 6blättriges Röschen.
℞. VNI · ET · SOLI · DEO · GLORI

Schnurkreis. Der Doppeladler ohne Nimben in einfacher Kreislinie.
Gewicht Gr. 2,00. Grösse 0,0215.

82-83 (N). — *Groschen von 1564.*

Je eine Variante von Nr. 296 und Nr. 299 des Verzeichnisses.
Gewicht Gr. 2,10 und 1,90. Grösse 0,0216 und 0,0217.

84 (N). — *Groschen von 1566.*

Wie Nr. 308 des Verzeichnisses, auf der Vorderseite statt der Kreislinie ebenfalls ein Schnurkreis. Entfernung der Punkte vor der Jahreszahl und hinter dem ꝏ 0,93 Centimeter.
Gewicht Gr. 2,20. Grösse 0,021.

85 (N). — *Groschen von 1566.*

MO • NO • CI • ANGAILEN • 66 • ꝏ •
Schnurkreis und Kreislinie. Entfernung der Punkte vor der Jahreszahl und hinter dem ꝏ 1,00 Centimeter.
℟. VNI : ⁊ • SOLI • DEO • GLORIA
Schnurkreis und Kreislinie. Schnurkreis stark verstempelt.
Gewicht Gr. 2,00. Grösse 0,021.

86-87 (N). — *Groschen von 1567.*

MO ✧ NO ✧ CI ✧ SANGALEN 67 ⁊ ꝏ
Schnurkreis und Kreislinie. Die Punkte der Umschrift haben zu Spitzen ausgezogene Ecken. Der Bär hat einen grossen Kopf.

℞. VNI ¤ ✝ ✧ SOLI ✧ DEO ✧ GLORIA
Schnurkreis und Kreislinie. Die Punkte wie auf der Vorderseite. Eine Variante.
Gewicht Gr. 1,95 und 2,00. Grösse 0,0215 und 0,0210.

88 (N). — *Groschen von 1567.*

Vorderseite wie Nr. 319 des Verzeichnisses, zwischen den Worten Punkte mit zu Spitzen ausgezogenen Ecken.
℞. VNI ✧ ✝ ✧ SOLI ✧ DEO ✧ GLORIA
Schnurkreis und Kreislinie. Punkte mit zu Spitzen ausgezogenen Ecken. Die Schweifspitze des Doppeladlers zeigt auf den ersten Strich des E.
Gewicht Gr. 1,80. Grösse 0,0216.

89 (N). — *Groschen von 1567.*

Variante von Nr. 88 (N) hiervor. Der Bär ist abweichend, die Schweifspitze des Doppeladlers zeigt auf den letzten Strich des D.
Gewicht Gr. 1,90. Grösse 0,0217.

90 (N). — *Groschen von 1567.*

Vorderseite wie Nr. 317 des Verzeichnisses.
Rückseite wie Nr. 321 des Verzeichnisses.
Gewicht Gr. 1,80. Grösse 0,0215.

91 (N). — *Groschen von 1568.*

MO ✱ NO × CI × SANGALEN 68 ₵ 6
Schnurkreis und Kreislinie, welch' letztere der Bär nur mit dem linken Ohr berührt.

℟. VNI ✧ ℣ ✧ SOLI ✧ DEO ✧ GLORIA
Schnurkreis und Kreislinie. Die Ecken der Punkte sind zu Spitzen ausgezogen.
Gewicht Gr. 2,00. Grösse 0,0223.

92 (N). — *Groschen von 1568.*

Variante von Nr. 329 des Verzeichnisses.
Gewicht Gr. 2,00. Grösse 0,0215.

93-94 (N). — *Groschen von 1569.*

Zwei Varianten von Nr. 331 des Verzeichnisses. Der linke Fuss des Bären berührt die Kreislinie nicht, die Krone unterbricht die Kreislinie nicht.
Gewicht Gr. 1,70 und 2,00. Grösse 0,0215 und 0,0223.

95 (N). — *Groschen von 1569.*

MO ✧ NO ✧ CI ✧ SANGALEN 69 ₵ ϭ
Schnurkreis und Kreislinie. Das ϭ berührt den Schnurkreis und die Kreislinie. Der Bär berührt die Kreislinie nicht.
℟. VNI ✦ ℣ ✦ SOLI ✦ DEO ✦ GLORA
Schnurkreis und Kreislinie. Die Krone durchbricht die Kreislinie.
Gewicht Gr. 1,60. Grösse 0,021.

96 (N). — *Groschen von 1569.*

MO ✧ NO ✧ CI ✧ SANGALEN 69 ₵ ϭ
Schnurkreis und Kreislinie. Das ϭ berührt die Kreislinie.

℞. V ✧ ☨ ✧ SOSOLI ✧ DEO ✧ GLORIA
Schnurkreis und Kreislinie. Die Krone durchbricht die Kreislinie.
Gewicht Gr. 1,80. Grösse 0,021.

97 (N). — *Groschen von 1570.*

Wie Nr. 337 des Verzeichnisses. In der Umschrift berühren sich die Jahreszahl und das Zeichen nicht.
Gewicht Gr. 2,00. Grösse 0,021.

98 (N). — *Groschen von 1570.*

MO ▪ NO ▪ CI ▪ SANGALEN 7° ₵ 6
Schnurkreis und Kreislinie. In der Jahreszahl ist die Ziffer 7 und die °, welche sehr klein ist, 0,25 Centimeter auseinander.
℞. VNI • ☨ • SOLI • DEO • GLORA
Schnurkreis und Kreislinie. Die Zungen des Doppeladlers sind abwärts gebogen.
Gewicht Gr. 1,90. Grösse 0,0212.

99 (N). — *Groschen von 1570.*

MO • NOCI • SSANGALEN 7° ₵ 6
Schnurkreis und breite Kreislinie. Die Buchstaben sind breit. Die Jahreszahl und das Zeichen berühren sich.
℞. VNI • ☨ • SOLI • DEO • GGLORI
Schnurkreis und breite Kreislinie. Die Zungen des Doppeladlers nach oben geschweift. E und O in DEO ganz zusammengedrängt, das O etwas nach aussen geschoben.
Gewicht Gr. 2,00. Grösse 0,0211.

100 (N). — *Groschen von 1570.*

MO • NO • CI • SANGAIEN 70 ₵ 6

Schnurkreis und Kreislinie. Das 6 berührt den Schnurkreis und das M.

℞. VNI ⁝ ☨ • SOLI • DEO • GLORIA

Schnurkreis und Kreislinie. Die Zungen des Doppeladlers sind nach abwärts gebogen.

Gewicht Gr. 1,90. Grösse 0,0215.

101 (N). — *Groschen von 1572.*

MO • NOCI • SANGALEN 7z 6

Schnurkreis und Kreislinie. Der Punkt nach NO fehlt. Der Bär berührt mit beiden Hinterfüssen die Kreislinie.

℞. VNI • ☨ • SOLI • DEO ▪ GLORIA

Schnurkreis und Kreislinie. Die Adlerzungen sind nach abwärts gebogen.

Gewicht Gr. 2,10. Grösse 0,021.

102 (N). — *Groschen von 1572.*

NO • NO ▪ CI ▪ SANGALEN 7z 6

Schnurkreis und Kreislinie. Letztere wird vom Kopf des Bären unterbrochen und vom linken Hinterfuss berührt.

℞. VNI • ☨ • SOLI ▪ DEO • GLORIA

Schnurkreis und Kreislinie. Die Adlerzungen sind nach abwärts gebogen.

Gewicht Gr. 1,90. Grösse 0,022.

103 (N). — *Groschen von 1572.*

Variante von Nr. 102 (N) hiervor. Bär abweichend. Die Punkte vor und nach dem Hammer liegend (▪). Die Buchstaben sind auf der Rückseite kleiner.
Gewicht Gr. 2,10. Grösse 0,021.

104 (N). — *Groschen von 1572.*

MO • NO • CI • SANGALEN 7z 6
Schnurkreis und Kreislinie. Die letztere wird vom Bären mit dem rechten Ohr und den beiden Hinterfüssen berührt.
℟. VNI • ℣ • SOLI DEO • GILORIA
Schnurkreis und Kreislinie. Die Adlerzungen sind nach abwärts gebogen.
Gewicht Gr. 2,20. Grösse 0,0215.

105 (N). — *Groschen von 1579.*

Wie Nr. 362 des Verzeichnisses. Auf der Rückseite sind zwischen den Worten Punkte statt Kreuze.
Gewicht Gr. 2,00. Grösse 0,0216.

106 (N). — *Groschen von 1579.*

Variante des Groschens unter Nr. 105 (N) hiervor.
Gewicht Gr. 2,00. Grösse 0,022.

107 (N). — *Groschen von 1579.*

MO • NO • CI • SANGALEN 79 6
Schnurkreis und Kreislinie. Der Bär berührt die Kreislinie mit dem rechten Ohr, dem linken Hinterfuss und einer Kralle des rechten Hinterfusses.

℞. VNI ✦ ☥ ✦ SOLI ▪ DEO ▪ GLORIA
Schnurkreis und Kreislinie. In GLORIA berühren sich die Buchstaben G und L, der Buchstabe R berührt beide Kreise.
Gewicht Gr. 2,00. Grösse 0,022.

108 (N). — *Groschen von 1580.*

Wie Nr. 364 des Verzeichnisses. Am Schluss der Inschrift auf der Rückseite GLORIA.
Gewicht Gr. 1,90. Grösse 0,0215.

109 (N). — *Groschen von 1619.*

Wie Nr. 373 des Verzeichnisses. Die innern Kreise sind auf beiden Seiten feine Schnurkreise.
Gewicht Gr. 1,20. Grösse 0,020.

110 (N). — *Groschen von 1721.*

. MONETA · NOVA · S · GALLENSIS ✦ ⊕
Gerstenkornrand und Kreislinie, die der Bär mit dem rechten Ohr berührt.
℞. ✤ SOLI ✦ DEO ✦ GLORIA ⁓✤⁓ 1721
Laubkreuz mit Oval in welchem ein ʒ.
Gewicht Gr. 1,20. Grösse 0,0212.

111 (N). — *2 Kreuzer von 1720.*

MON ✦ NO ✦ S ✖ GALLENSI
Gerstenkornrand. Die Umschrift ist zwischen zwei einfachen Linien. Der Bär berührt mit dem rechten Ohr die innere Kreislinie und mit dem linken Hinterfuss das Oval. Im Abschnitt ➧ 2 ⊕ K ⬅

℞. ✦ SOLI ✦ | DEO · GLORIA | ✖ 1720 ✖
Dreizeilige Inschrift in einer Cartusche, welche oben eine Blumenguirlande und unten eine Rose enthält.
Gewicht Gr. 1,20. Grösse 0,0197.

112 (N). — *2 Kreuzer von 1729.*

Wie Nr. 416 des Verzeichnisses. Nach S · GALLEN SIS ❧ kein Punkt. Die Lorbeerzweige auf der Rückseite ragen nicht über SOLI hinaus.
Gewicht Gr. 1,00. Grösse 0,0206.

113 (N). — *2 Kreuzer von 1729.*

Wie Nr. 416 des Verzeichnisses. Der Punkt am Schlusse der Umschrift fällt nicht in den Abschnitt. Die Lorbeerzweige auf der Rückseite ragen nicht über SOLI hinaus.
Gewicht Gr. 1,20. Grösse 0,0215.

114 (N). — *2 Kreuzer von 1730.*

MON : NOVA : S : GALLENSIS ❧
Gerstenkornrand. Der Bär im glatten Reif. Das Ende des Blättchens liegt auf der Linie des Abschnittes.
℞. ✱ | SOLI | ❧ DEO ❧ | GLORIA | 1730 | GR
Gerstenkornrand. Inschrift in sechs Zeilen zwischen zwei Lorbeerzweigen.
Gewicht Gr. 1,20. Grösse 0,0222.

115 (N). — *2 Kreuzer von 1730.*

Wie Nr. 419 des Verzeichnisses. Der Punkt zwischen den Buchstaben S und G berührt das G. Auf der Rück-

seite je unter G und A von GLORIA drei Blättchen des Lorbeerzweiges. In der Ziffer 1 der Jahreszahl kein Stempelfehler.

Gewicht Gr. 1,20. Grösse 0,021.

116 (N). — *2 Kreuzer von 1730.*

MON · NOVA · S · GALLEN ◂··

Gerstenkornrand. Der Bär im glatten Reif. Die Krallen des linken Hinterfusses reichen über die Horizontale des Abschnittes hinunter. Im Abschnitt Wertangabe und gekrönte Schlange im Oval das die Horizontale durchbricht.

℟. ✱ | SOLI | ▸ DEO ◂ | GLORIA | 1730 | GR

Gerstenkornrand. Inschrift in sechs Zeilen zwischen zwei Lorbeerzweigen. Die Lorbeerzweige ragen über das Wort SOLI hinaus.

Gewicht Gr. 1,10. Grösse 0,0204.

117 (N). — *2 Kreuzer von 1730.*

Wie Nr. 116 (N) hiervor aber am Schluss der Umschrift der Vorderseite nur einen Punkt. Die Krallen des linken Hinterfusses berühren nur die Horizontale des Abschnittes. Auf der Rückseite ragen die Lorbeerzweige nicht über das Wort SOLI hinaus.

Gewicht Gr. 1,20. Grösse 0,021.

118 (N). — *2 Kreuzer von 1739.*

Wie Nr. 423 des Verzeichnisses. Der Bär und die Lorbeerzweige abweichend.

Gewicht Gr. 1,10. Grösse 0,0211.

119 (N). — *2 Kreuzer von 1766.*

Wie Nr. 425 des Verzeichnisses. Das Oval auf der Vorderseite statt mit Doppellinien mit einfacher Linie. Die Lorbeerzweige auf der Rückseite werden durch die Blumen und Blätter oben nicht verbunden. Schrift abweichend.

Gewicht Gr. 1,30. Grösse 0,020.

120 (N). — *2 Kreuzer von 1767.*

MON · CIVIT · S · GALLENSIS ·

Gerstenkornrand. Der Bär im glatten Reif, der durch den linken Hinterfuss gleichzeitig mit der Horizontalen des Abschnittes unterbrochen wird. Im Abschnitt 2 Ⓖ K Das G im Oval gothisch (Ϭ). Das Oval reicht in das Feld hinein. Die Linie des Abschnittes geht sichtbar durch das Oval.

℞. SOLI | DEO | GLORIA | 1767 | DR

Gerstenkornrand. Die beiden Lorbeerzweige sind oben durch die Blumen und Blätter nicht vereinigt.

Gewicht Gr. 1,00. Grösse 0,019.

121 (N). — *Etschkreuzer ohne Jahreszahl.*

Vorderseite wie Nr. 428 des Verzeichnisses, zwischen I und ϬΛ ein fünfzackiger Stern.

℞. SANCTVS — OTMA'VS ✠

Adler und Bär wie Nr. 428 des Verzeichnisses.

Gewicht Gr. 0,90. Grösse 0,0185.

Kreuzer ohne Jahreszahl.

Gruppe I. Mit dem Münzzeichen A.

122 (N). — Wie Nr. 435 des Verzeichnisses. Auf der Rückseite ein grosses A. Wertbezeichnung Kr.
Gewicht Gr. 0,60. Grösse 0,0157.

123 (N). — Variante des vorigen. Ziffer 1 klein.
Gewicht Gr. 0,70. Grösse 0,016.

Gruppe III. — Mit dem Münzzeichen Δ.

124 (N). — Wie Nr. 437*a* des Verzeichnisses. Wertbezeichnung Kr.
Gewicht Gr. 0,70. Grösse 0,0163.

Gruppe VI. Mit dem Münzzeichen K.

125 (N). — Wie Nr. 441 des Verzeichnisses. Auf der Rückseite ein kleines K.
Gewicht Gr. 0,60. Grösse 0,0152.

126-128 (N). — Drei Varianten des vorigen. Bär und Ziffer in anderer Stellung und verschiedene Zeichnung.
Gewicht Gr. 0,62, 0,50, 0,61. Grösse 0,0152, 0,0146, 0,0150.

Halbe Kreuzer = Zweier oder 2 Pfennige.

Gruppe I. Münzzeichen A *im Oval.*

129-131 (N). — Je eine Variante von Nr. 444 des Verzeichnisses mit vier, fünf und sechs Perlen im Halsband.

Gewicht Gr. 0,60, 0,50, 0,50. Grösse 0,0140, 0,0135, 0,0146.

Gruppe II. Münzzeichen A *ohne Oval.*

132(N). — Von Nr. 445 des Verzeichnisses kenne ich elf Varianten.

Halbe Kreuzer ohne Münzzeichen.

133(N). — Einseitige Schüsselform. Der Bär mit Halsband zwischen der Wertbezeichnung 2 — D. Am Rand keine Kreislinien nur Strichelkreis.
Gewicht Gr. 0,40. Grösse 0,0143.

Schüsselpfennige ohne Jahreszahl.

(16. Jahrhundert.)

Gruppe I. Ohne Münzzeichen.

134(N). — Feiner Bär mit Halsband mit drei Perlen. Am Rand ein lockerer Perlenkreis.
Gewicht Gr. 0,20. Grösse 0,012.

Münzzeichen Δ.

135(N). — Das Münzzeichen ist frei zwischen den Beinen des Bären. Der Bär trägt ein Perlenhalsband mit Kettenring. Strichelrand zwischen zwei Kreislinien.
Gewicht Gr. 0,15. Grösse 0,0121.

H. Girtanner-Salchli.

(Nachtrag II.)

Dem voraus stehenden Nachtrage hat der Unterzeichnete noch folgende Varianten beizufügen, die ihm von Herrn H. M. Rüegg aus dem Münzkabinet des *Historischen Museums in Basel* zur Kenntnis gebracht wurden, wofür Hrn. Rüegg auch hier verbindlichster Dank ausgesprochen wird.

136 (N). — *Klippe des Thalers von 1620.*

Kombinirt aus Vorderseite von Nr. 48 und Rückseite von Nr. 47.
Gewicht Gr. 57,44. Grösse 0,0415×0,042.

137 (N). — *Thaler von 1624.*

Kombinirt aus Vorderseite von Nr. 76 *c* und Rückseite von Nr. 76.
Gewicht Gr. 28,45. Grösse 0,040.

138 (N). — *Dicken von 1505.*

Kombinirt aus Vorderseite von Nr. 117 und Rückseite von Nr. 102.
Gewicht Gr. 9,40. Grösse 0,0302.

139 (N). — *Rollbatzen von 1500 (?) oder 1515.*

Die Vorderseite scheint mit derjenigen von Nr. 232 übereinzustimmen. Das Stück ist jedoch weit besser erhalten. In der Umschrift liesst man ϭⲀⲘⲒ, das erste L oben wie ein T, unten mit dem zweiten verbunden.

Wichtig ist dieses Stück jedoch durch die Rückseite, welche die bisher stilkritisch vermutete Datierung bestätigt. Die Umschrift lautet : SANG — TVS ✿ O — THMA — RVS ✿ 15° Letzte Ziffer der Jahreszahl ausgefallen. Eventuell könnte das Ringlein auch für eine Abkürzung statt der Ziffer o gehalten werden, dann wäre das Exemplar (15)15 zu datieren.

Gewicht Gr. 3,19. Grösse 0,0282.

140 (N). — *Rollbatzen ohne Jahr.*

MONT ✿ NO : O ✿ SANCTI ✿ GALLI ✠ Verprägung.

℟. Der linke Schenkel des Kreuzes überschneidet den inneren Perlkreis nicht. Die Umschrift ist dadurch so abgeteilt : SAANCATVS ✿ — OTHM — ARVS · Bei SANCATVS zwei A hintereinander.

Gewicht Gr. 3,32. Grösse 0,028.

141 (N). — *Batzen von 1621.*

Vorderseite ähnlich Nr. 250. Der Punkt am Schluss der Umschrift fehlt. Der obere Teil des letzten S fällt mit der Abschnittlinie zusammen.

℟. Aehnlich wie bei Nr. 250. Am Schluss der Umschrift fehlt der Doppelpunkt.

Gewicht Gr. 1,66. Grösse 0,022.

142 (N). — *Plappart von ca. 1500.*

Von allen diesen Marienplapparten gibt es zwei verschiedene Vorder- und vier verschiedene Rückseiten, die folgendermassen kombinirt worden sind :

a) 269 Vorder- und Rückseite. Iklé.
b) 270 Vorder- und Rückseite. Museum in St. Gallen.
c) 270 Vorderseite und 269 Rückseite. Museum in Winterthur.
d) 270 Vorderseite und 272 Rückseite. Museum in Winterthur.
e) 269 Vorderseite und 272 Rückseite. Herr Girtanner-Salchli, in Bern.
f) 270 Vorderseite und 273 Rückseite. Museum in St. Gallen.

Die Rückseiten von 272 und 273 sind identisch, indem der Punkt vor SAPATA nichts anders als eine Perle der Krone ist. Im Historischen Museum in Basel liegt nun ein Exemplar, übereinstimmend mit Nr. 273, von teilweise viel besserer Erhaltung, das im Halbmond ein männliches Gesicht mit individualisierten Zügen zeigt. Wir erlauben uns auf die starke Nase, charakteristische Züge an der Wange und die Augenbrauen aufmerksam zu machen, sowie darauf, dass auch das rechte Auge teilweise noch sichtbar ist.

Ueberhaupt ist der Schnitt dieses Stempels auch in allen übrigen Teilen ein weit sorgfältigerer, künstlerisch vollendeter als bei den übrigen Stücken, z. B. in der Stellung der Madonna, ihrem Gesichtsausdrucke und demjenigen des Jesuskindes, sowie in den Gewandfalten.

Leider besitzen wir zu wenig Anhaltspunkte, um irgend welche Rückschlüsse aus dem « Mann im Mond » auf die zur Darstellung gebrachte Person aufstellen zu

können. Die etwa aufgetauchte Vermutung, dass der Stempelschneider etwa sich selbst zu portraitieren versuchte, verliert durch den Umstand an sicherer Begründung, dass gerade aus dieser Zeitepoche so viele Marienstatuen mit Mondsicheln existieren, welch' letztere sehr oft ein männliches Gesicht von durchaus individuell charakterisiertem Ausdruck tragen, wobei es dem Bildhauer ganz offenbar um keinen andern Zweck zu tun war, als aus der bisherigen conventionellen Mache herauszukommen.
Gewicht Gr. 2,17. Grösse 0,0256.

428-430. — Die *Etschkreuzer* ohne Jahr sind in das Jahr 1500 zu setzen. Für diese Datierung sprechen der Name des Heiligen in Parallele zu den Plapparten dieses und des folgenden Jahrs, der Gebrauch von gotischen Buchstaben neben lateinischen und ferner das Vorkommen eines Exemplars gleich Nr. 430 im Münzfund von Dommelstadl bei Passau[1], der mit dem Salzburger Heller von 1500 abschliesst.
In der Münzbeschreibung von Nr. 430 Vorderseite ist zwischen I und G ein ° zu setzen.

143(N). — Klippe, Piéfort eines Pfennigs, 16. Jahrhundert. Wie Nr. 460.
Gewicht Gr. 2,60. Grösse 0,0175.

279. — Das Stück ist in der Tat ein Rollbatzen.
Gewicht Gr. 3,10. Grösse 0,0281. H. Girtanner-Salchli.

391. — Die Ueberschrift zu korrigieren in Groschen von 17*30* statt 1736.

E. Hahn.

---

[1] H. Buchenau. *Münzfund von Dommelstadl bei Passau* in den *Mitteilungen der bayerischen Numismatischen Gesellschaft*, XXIX, 1911, S. 68-73.

Curriculum vitæ einer Sammlung.

Mit den folgenden Zeilen soll einem wiederholt geäussertem Wunsche entsprochen werden, einiges über den Ursprung, die Entwickelung und den «Niedergang» meiner Münzsammlungen mitzuteilen.

Den unscheinbaren Grund zu denselben legte ich 1851 als dreizehnjähriger Junge, während eines Ferienaufenthaltes im Appenzellerlande, mit ein paar bayerischen und württembergischen Groschen und Sechskreuzerstücken, die damals in dem östlichen Teile der Schweiz Kurs hatten und durch ihren stempelfrischen Silberglanz vorteilhaft gegen die verschliffenen Schillinge und Batzen von zu Hause abstachen und mich desshalb anzogen. Die schweizerische Münzreform verleitet mich sodann, gut erhaltene kantonale Münzen vor dem Schmelztiegel zu retten, wozu mir und meinen beiden jüngeren Brüdern, die meinem Beispiele gefolgt waren, unsere gute Mutter kräftigen Vorschub leistete. Jahrelang legte sie durch Ankäufe bei den Goldschmieden, zu denen nach der staatlichen Einwechselung noch häufig alte Münzen gebracht wurden, eine geheime eigene Sammlung an, aus der wir an Festtagen beschenkt wurden. Nach dem frühen Tode meiner Brüder fielen mir dann ihre kleinen Sammlungen zu, die nur Stücke enthielten, die in der meinigen nicht vertreten waren.

Während der vier Jahre 1857-1860, die ich zu meiner kaufmännischen Ausbildung in Marseille, im Orient und in England zubrachte, verwendete ich meine beschei-

denen Ersparnisse an ältere und moderne ausländische Münzen, deren Vermehrung ich mir auch später noch angelegen sein liess. Aber die Pflege der vaterländischen Serien blieb mein Hauptziel, und durch die Erwerbung der berühmten Sammlung a. Landammann Lohners in Thun, der früher die ansehnliche graubündnerische Albertinis einverleibt worden war, erfuhr 1866 die meinige eine Bereicherung, die sie mit einem Schlage zu der bedeutendsten der Schweiz erhob.

Inzwischen hatte ich schon Ende 1862 Anlass gefunden, von einem syrischen Geschäftsfreunde eine Anzahl altgriechischer Münzen zu erwerben, was mich sofort antrieb, mich mit dem griechischen Alphabet und dann auch etwas mit der Grammatik vertraut zu machen. Der Wunsch, jenen Münzen solche der bedeutendsten Dynasten und Städte des Altertums anzureihen, artete bald in ein allgemeines Sammeln antiker Münzen aus, wozu die grossen Pariserhändler, Auktionen und häufige Reisen im Süden reichlich Gelegenheit boten. 1866 kaufte ich die Fischer'sche Sammlung in Palermo, vornehmlich sicilische Münzen enthaltend, an.

Allein es blieb nicht beim blossen Sammeln, sondern es erwachte auch der Trieb zu dem vielseitigen Studium der alten Numismatik, und dieses liess mich 1869 mit der ersten wissenschaftlichen Arbeit debutieren. Ich erkannte nun, dass ich für mittelalterliche und moderne Münzen ein tieferes Interesse nicht mehr empfinden werde, und entschloss mich 1871, meine Sammlung schweizerischer Münzen und Medaillen, aus 10,600 Stücken, wovon 313 in Gold und 3184 in Silber, bestehend, dem Museum meiner Vaterstadt zu schenken, und mich einige Jahre später auch der 3400 ausländischen Stücke zu entäussern. Dagegen steigerte sich der Bestand antiker Münzen nach und nach zu einer beträchtlichen Höhe, und durch ihre wissenschaftliche Anlage, die ausgesuchte Erhaltung und Seltenheit der Exemplare

und meine Publikationen erfreute sich die Sammlung bald eines gewissen Rufes. Dieser bewirkte, dass mein verehrter alter Freund Theodor Mommsen in mich drang, die Sammlung dem Berliner Museum abzutreten. Schweren Herzens gab ich diesem Wunsche schliesslich nach, teils weil ich die Sammlung nicht einer künftigen Zersplitterung durch eine, wenn auch finanziell wesentlich vorteilhaftere Auktion auszusetzen wünschte, teils weil ich überzeugt war, dass sie für die numismatische Wissenschaft nirgends so nutzbringend untergebracht werden könne als in Berlin. So reiste sie 1900 an ihren Bestimmungsort, in ihrer Zahl 22,040 Stücke, wovon gegen 300 in Gold und über 7,000 in Silber. Davon kamen
1,700 Stück auf Gross-Griechenland,
2,200 » » Sicilien,
5,900 » » das übrige europäische Griechenland,
9,400 » » Kleinasien und
2,840 » » das übrige Asien und Afrika, und diese verteilten sich auf 1,030 verschiedene Städte und 310 Dynasten.

Sieben Jahre später brachte ich in München meine 2,200 römischen Münzen (190 in Gold und 1,110 in Silber) auf Auktion, weil ich ihrer zu wissenschaftlichen Zwecken nicht mehr bedurfte.

Seit der Abgabe meiner Griechen fuhr ich in gewohnter Weise fort, neue zu sammeln, fast ausschliesslich Stücke in trefflicher Erhaltung, die der alten Sammlung fehlten und neuen Publikation riefen.

Mein gegenwärtiger Besitz besteht zur Zeit noch aus den
3,600 neu erworbenen griechischen Münzen,
110 ausgewählten stempelfrischen römischen,
250 alt-orientalischen, mittelalterlichen und Kreuzfahrern,
50 modernen Medaillen
4,010 Stück; der frühere umfasste :

10,600 schweizerische Münzen und Medaillen,
3,400 ausländische,
22,040 griechische und
2,200 römische, so dass sich die Summe meiner Erwerbungen, ohne Dubletten, mit
42,650 Stück beziffert.

Hierzu kommen ungefähr ebenso viele Gipsabgüsse, die ich grossenteils nach antiken Münzen öffentlicher und privater Sammlungen hergestellt habe, und die zu weiteren Forschungen den Abgang der alten Sammlung einigermassen ersetzen.

Winterthur 1912.

F. Imhoof-Blumer.

Ein Denar Karls des Grossen, von Castel Seprio.

Es ist das Verdienst des Konservators am Rätischen Museum in Chur, Herrn Dr. Fr. Jecklin, die auch von einzelnen frühern Funden bekannten Goldmünzen des langobardischen Königs Desiderius mit der Aufschrift FLAVIA SIBRIO in dem von ihm in den *Mitteilungen der bayerischen numismatischen Gesellschaft,* 25. Jahrgang, München, 1906, beschriebenen und berühmten langobardisch-karolingischen Münzfund bei Ilanz zuerst mit Sicherheit nach *Castel Seprio* zugeschrieben zu haben, einer jetzt kleinen Gemeinde in der Lombardei, Kreis Varese, die jedoch früher ein ausgedehnter und befestigter Hauptort des alten Contado del Seprio war. Von dem genannten Orte ist bis jetzt von Karl dem Grossen, dem Besieger Desiderius, nur eine einzige Goldmünze, ein sogenannter Tremissis, aus dem Funde von Ilanz bekannt. (Jecklin, Nr. 62.)

Das schweizerische Landesmuseum in Zürich erwarb im Jahre 1910 nun auch eine Silbermünze, nämlich einen Denar Karls des Grossen, der in Castel Seprio geprägt wurde, mit einigen wenigen andern nicht dazu gehörenden jungern Gegenständen als Einzelfund von Grosso in der Mesolcina. Das Exemplar wiegt 1,20 Gramm bei einem Durchmesser von 16,5 Millimeter.

Vorderseite : CAROLVS in einem Perlkreis, mit Ligatur AR und einem Punkt in der Mitte der Fläche.

℞. SEBRIO innerhalb eines Perlkreises und so in's Kreuz gestellt, dass das O mit einem Mittelpunkt das

Kreuzzentrum bildet, an das die Buchstaben S und B mit einem horizontalen Striche angeschlossen werden, während das E und das I direkt oben und unten das O berühren. Dabei wurde das R mit dem I ligirt.

Nähere Mitteilungen über die Fundumstände konnten leider nicht erhalten werden, doch hat die Lage des Fundortes Grosso an dem schon zur Römerzeit begangenen Passwege über den Bernhardin nichts auffallendes an sich und vor dem gerade über Grosso liegenden Castaneda sind uns La Tène Gräber bekannt. Es ist also uraltes Kulturgebiet, das uns diesen seltenen, für die Bestätigung von Castel Seprio als karolingischer Münzstätte willkommenen Denar gebracht hat. Der Unterzeichnete verdankt auch an dieser Stelle dem Direktor des königlich-preussischen Münzkabinettes in Berlin, Herrn Dr. Menadier, seinen freundlichen Hinweis. Das Berliner Münzkabinet ist im Jahr 1911 bekanntlich durch einen grössern Ankauf in Paris der glückliche Besitzer der grössten karolingischen Münzsammlung geworden, in welcher aber das beschriebene Stück noch fehlt.

E. Hahn.

MÉLANGES

Distinctions.

Nous avons appris avec un vrai plaisir que M. Paul Bordeaux a été nommé président d'honneur de la Société française de numismatique. Cette haute distinction, dévolue naguère à M. É. Caron, beau-père de M. P. Bordeaux, est une récompense des plus flatteuses que notre excellent collègue a bien méritée par la conscience et l'érudition qu'il apporte à ses nombreux travaux.

* * *

Le lieutenant-général Max Bahrfeldt, rédacteur de la *Numismatisches Literatur-Blatt*, à Allenstein, et l'un de nos membres honoraires, a été nommé docteur *honoris causa* de l'Université de Giessen, en récompense de ses travaux sur la numismatique ancienne. Toutes nos félicitations.

* * *

M. le Dr Charles Domanig, directeur du Cabinet des monnaies et des médailles du moyen âge et des temps modernes au Musée d'art et d'histoire de Vienne, a été nommé récemment membre honoraire de la Société royale belge de numismatique. Toutes nos félicitations.

Fêtes de J.-J. Rousseau.

Le Comité français, qui organise les fêtes de Jean-Jacques Rousseau pour célébrer le deuxième centenaire de la naissance de cet écrivain, a désigné M. de Niederhäusen (Rodo), sculpteur suisse, comme modeleur de la médaille qui sera frappée à cette occasion. Nous savons, d'autre part, que M. Jacot-Guillarmot, graveur en médailles à Genève, se propose d'éditer une petite médaille en l'honneur de J.-J. Rousseau, dont la maquette nous a paru fort réussie. Cette médaille a été choisie par le Comité central des fêtes de J.-J. Rousseau

pour être distribuée aux écoles. Elle sera en aluminium et frappée probablement à 12,000 exemplaires. Le Comité central mettra également en vente par souscription une autre médaille de J.-J. Rousseau, dont chaque membre de la Société suisse de numismatique recevra le prospectus.

Congrès.

La ville de Rome abritera cette année, du 9 au 16 octobre, un congrès d'archéologie. Il comprendra une section de numismatique dont le président est le professeur Antoine Galénas et le secrétaire le professeur Hector Gabrici. Le prix d'inscription est de 20 lires.

Vol au médaillier de Ferrare.

Dans la nuit du 23 au 24 février dernier, des malfaiteurs se sont introduits au musée de Ferrare, en s'aidant de deux échelles ajoutées l'une à l'autre. Toutes les vitrines du médaillier ont été ouvertes et quelques centaines de pièces, principalement d'or et d'argent, ont été dérobées.

On en peut conclure que le musée de Ferrare n'était pas « gardé » comme il faut qu'un musée le soit aujourd'hui, et nous craignons fort que bien des musées d'Europe ne soient dans le même cas.

Il semble cependant que les vestiges du passé valent bien la peine qu'on les protège; à quoi servent nos efforts si les documents qui sont la base de nos travaux sont appelés à disparaître.

Parmi les nombreux congrès qui se réunissent annuellement dans les deux hémisphères, ne serait-il pas possible que l'un d'eux soit consacré aux mesures à prendre pour sauvegarder les musées contre l'audace croissante des flibustiers modernes. Si l'on passe en revue les cambriolages effectués depuis soixante ans dans les musées d'Europe, on arrive à se convaincre qu'il eût suffi, la plupart du temps, de précautions élémentaires, mais indispensables, pour prévenir tous les désastres qui nous affligent aujourd'hui. Eug. D.

La médaille de Pierre Viret, par Hans Frei.

Le jubilé du quatre centième anniversaire de la naissance du réformateur Viret, célébré dans le canton de Vaud l'automne dernier, a suscité la publication de divers ouvrages historiques et la frappe d'une

élégante médaille commémorative, dont nous donnons ici le fac-similé et la description :

Dans un cercle de perles, coupé par le haut du buste (D 40) · PETRVS · VIRETVS · (I 28) · 1911 · Buste en robe de trois quarts à gauche, la tête couverte d'un serre-tête et d'un bonnet. Sur la nuque, dans un rectangle, la signature HANS FREI

℞. Dans un cercle perlé, en huit lignes, PETRVS | VIRETVS | VRBIGENA | PASTOR ECCL. | NEOCOM. GENEV. | LAVSANN. | LVGDVN. | · 1511—1571 ·

Sur la tranche, indication du métal, avec petit signe de la Monnaie de Paris.

Mod. 0m,038. Or, argent et bronze. Bronze coulé; mod. 0m,130.

Voici quelques détails rétrospectifs sur cette médaille, pour laquelle deux sortes de documents ont été mis à la disposition de l'artiste :

1° Une biographie insistant sur les qualités intellectuelles et morales du réformateur ;

2° Des gravures modernes tirées sur fort beau papier, d'après trois plaques anciennes en cuivre, appartenant à M. le juge Henri Le Fort, de Genève. Ces gravures ont été gracieusement mises par ce dernier au service du médailleur. — Un portrait reproduit des *Icones* de Th. de Bèze, et envoyé à l'artiste par M. Philippe Bridel, professeur à Lausanne. — Diverses photographies exécutées par M. Paul Vionnet, conservateur du Musée historiographique vaudois.

Un premier portrait très séduisant du réformateur fut d'abord modelé par l'habile médailleur bâlois. En le plaçant ici, nous sommes assuré que le lecteur tombera d'accord avec nous, pour regretter qu'à plusieurs égards cette première conception de l'artiste n'ait pas été

réalisée sur le métal. Nous aurions eu de Viret une effigie singulièrement fine et expressive, sous les traits de laquelle on eût aimé à se représenter ce type de Vaudois du temps de la Réforme. Il a paru toutefois à plusieurs que la gravure des *Icones*, exécutée du vivant du réformateur et d'après nature, offrait à la reproduction plus de garanties d'authenticité. Le médailleur ayant gracieusement consenti à fournir un second portrait remplissant cette condition, cet autre projet devint définitif.

La légende latine du revers a été composée par M. le professeur Henri Vuilleumier, de Lausanne, qui avait laissé le choix entre trois inscriptions, dont les deux plus étendues auraient exigé de plus petits caractères et ont été abandonnées pour cette raison.

Cette médaille a été offerte en souscription par les soins du Département vaudois de l'Instruction publique et des cultes, avec circulaire *ad hoc*, due à la plume de M. le professeur A. de Molin, et signée, conjointement avec ce dernier, des noms de M. Camille Decoppet, conseiller d'État, des professeurs de théologie Henri Vuilleumier et Philippe Bridel.

Il est heureux que cette pièce, qui n'a pas vu le jour sans contretemps, reste comme un souvenir durable des belles journées de Lausanne et d'Orbe, en octobre 1911. Ern. L.

A propos de la médaille Babelon.

Ceux de nos collègues qui s'intéressent à l'accroissement de nos collections ont pu voir dans la liste des dons (t. XVII, p. 240) que nous avions reçu de M. E. Babelon la médaille frappée à son effigie, à la suite du Congrès international de numismatique et d'art de la médaille contemporaine de 1910.

L'idée de cette pièce remarquable, destinée à honorer l'éminent numismate français, qui fut l'un des présidents du congrès de Bruxelles, remonte à M. Archer Huntington, président de la Société américaine de numismatique, appuyé en cela par M. A. de Witte, vice-président de la Société hollandaise-belge des Amis de la médaille d'art.

Elle offre ceci de particulier, d'être due à deux artistes de tempérament et d'école très différents et ayant, de ce fait, employé pour leur travail une technique fort dissemblable.

Alors que le droit, œuvre de G. Devreese, est obtenu par le tour à réduire, le coin du revers de R. Bosselt est gravé directement dans l'acier.

En voici la description :

(D 37) ERNEST · BABELON · — (D 7) · DE · L'INSTITUT · Buste tourné à droite; derrière le cou en deux lignes G. DEVREESE | 1910.

℞. (D 8) CONGRÈS INTERN · DE NUM · ET D'ART DE LA MED · BRUXELLES 1910 · Séparé de cette légende par un cercle, le buste de Minerve casquée et armée du bouclier et de la lance tenue de la main droite. Sur la fraction du bouclier qui est visible est représentée une partie du cortège des Panathenées. La signature de l'artiste en caractères miscroscopiques se remarque derrière le casque de la déesse (I 20) R. BOSSELT.

Diam. 0,065. Arg. et br.

Frappée à la Monnaie de Bruxelles par M. Michaux.

Voici maintenant quelques mots de biographie touchant les deux graveurs de la médaille :

Godefroid Devreese, statuaire et médailleur, est né à Courtrai le 19 août 1861. Il a été l'élève de l'Académie des beaux-arts de sa ville natale et de son père; il continua ses études à l'Académie de Bruxelles où il obtint des succès mérités. En 1885 il fut lauréat du prix de Rome.

Comme sculpteur, il est l'auteur de nombreuses statues, entre autres celle du poète flamand Van Duyse, érigée à Termonde, et celle du *Pêcheur* conservée au Musée du Luxembourg, à Paris; il a aussi collaboré au monument d'Anspach, à Bruxelles. Son chef-d'œuvre est le monument commémoratif élevé par la ville de Courtrai en souvenir de la bataille des Éperons d'or.

Comme médailleur, parmi de nombreux travaux remarquables, il

faut citer ses portraits du comte de Nédonchel, de Charles Buls, ancien bourgmestre de Bruxelles, de E.-J. Soil, d'Éd van Broek, de ses parents, etc., etc.[1]

Rodolphe Bosselt, que le dictionnaire de M. Forrer indique comme étant de nationalité française, est moins connu, au moins parmi nous. Il habite et professe à Dusseldorf. En 1898 il a obtenu une mention honorable de la Société des artistes français pour son exposition de médailles au Salon. Adepte convaincu de la gravure directe du coin au moyen du burin, il critique avec force l'emploi du tour à réduire. Une communication faite par lui sur ce sujet au Congrès de numismatique et d'art de la médaille à Bruxelles, en 1910, a attiré l'attention. Il est l'auteur d'une remarquable médaille de Gœthe et d'une médaille commandée par la ville de Mayence pour commémorer le cinquième centenaire de Gutenberg. H. C.

Un nouveau périodique.

M. Memmo Cagiati a écrit un ouvrage sur *le Monete del reame delle Due Sicilie da Carlo I d'Anziò a Vittorio Emanuele II* qui s'adresse plus aux collectionneurs qu'aux érudits.

Pour lui permettre de tenir continuellement son travail à jour et de publier les pièces au fur et à mesure qu'elles parviennent à sa connaissance, M. M. Cagiati a pensé faire paraître un nouveau périodique, dont le besoin n'était cependant pas très urgent. Nous en avons reçu les quatre premiers numéros; ils portent comme titre : *Il supplemento all' opera « Le monete del reame delle Due Sicilie da Carlo I d'Anziò a Vittorio Emanuele II »*.

A côté des adjonctions et corrections au travail qui a servi de prétexte à la nouvelle revue, celle-ci contient la description de pièces inédites, des biographies de savants, des bibliographies. Tous ces articles se rapportent plus ou moins au territoire de l'ancien royaume des Deux-Siciles.

Quelle idée a-t-on eu de recommencer avec le chiffre 1 la pagination de chaque numéro; l'élaboration de la table des matières en sera un peu plus compliquée. H. C.

[1] Conf. : *Gaz. num. franç.*, 1903, pp. 337-353; 1911-1912, pp. 121-177; *Médailles historiques de Belgique*, tt. II et III, et 1912, pp. 121-177, *Godefroid Devreese, médailleur*.

Vente de la collection von Lanna.

Au mois de mai dernier a eu lieu, à Berlin, la dispersion, au feu des enchères, de la magnifique collection de médailles d'art formée par feu le baron Adalbert von Lanna, de Prague.

Le catalogue, rédigé par l'un des assistants du Musée de Berlin, M. le Dr Kurt Regling, est, inutile de le dire, fort bien fait et documenté; il est illustré de cinquante-six planches en phototypie. Il donne la description de dix-huit cent treize numéros représentant les œuvres les plus remarquables de médailleurs illustres, de la Renaissance principalement.

Cette vente avait attiré une nombreuse assistance de marchands, de collectionneurs, de conservateurs et de directeurs de collections publiques qui se disputèrent, à coups de billets de banque, les merveilles offertes à leur admiration. Aussi le résultat final, dépassant toutes les prévisions, fut tout simplement fantastique, il ascende à la somme fabuleuse de 525,982 marks, à laquelle il faut encore ajouter le 5 % pour les frais.

Ce chiffre prouve, à l'évidence et une fois de plus, que les collections deviennent de plus en plus difficiles à former pour les petits amateurs. Certaines spécialités leur sont absolument interdites. Heureux sont-ils, lorsque habitant une grande capitale, ils peuvent contempler, derrière les glaces d'une vitrine de musée, ce qui restera toujours pour eux l'objet de leurs rêves.

Voici, à titre documentaire, le liste de quelques pièces ayant atteint les prix les plus élevés :

N°		Marks
5.	Lionel d'Este. par Pisanello (Armand [1], I, 4, 10).	9,000 —
9.	Malatesta Novello, du même (Armand, I, 6, 16).	14,000 —
18.	Sigismond-Pandolphe Malatesta, par Matteo de Pasti (Armand, I, 21, 20).	3,400 —
26.	Isotta de Rimini : Ry. éléphant, 1446, du même (Armand, I,21, 19).	3,100 —
32.	Saint Bernard de Sienne, par Antoine Marescotti, entre 1446 et 1462 (Armand, I, 28, 1).	11,000 —
37.	Jean Bentivoglio, par Sperandio (Armand, I, 65, 6).	15,300 —

[1] *Les médailleurs italiens des* XVe *et* XVIe *siècles.* Paris, 1883-1887, 3 vol. in-8°.

N°		Marks
42.	Galeas Marescotti, du même (Armand, I, 70, 28).	12,300 —
44.	Bartolommeo della Rovere, 1474, du même (Armand, I, 73, 38).	12,400 —
52.	Constant Sforza, 1475, par Jean-François Enzola (Armand, I, 45, 9).	10,200 —
69.	Philippe Maserano, 1457, par Jean Boldu (Armand, I, 37, 5).	5,700 —
70.	Nicolas Schlifer, 1457, du même (Armand, I, 37, 6).	5,200 —
71.	Sultan Mahomet II, 1481, par Costanzo (Armand, I, 78, 1).	13,000 —
73.	Nicolas Michiel, par Fra Antonio da Brescia, fin du xve siècle (Armand, I, 102, 2).	6,500 —
77.	Sultan Mahomet II, par Bertoldo di Giovanni de Florence, entre 1420 et 1491 (Armand, I, 76, 1).	7,500 —
88.	Louis Lucio, par Nicolas-Forzore Spinelli, dit Niccolò Fiorentino, entre 1430 et 1514 (Armand, I, 98, 2, médailleur à la Fortune).	18,000 —
91.	Catherine Sforza, du même (Armand, I, 87, 15).	4,500 —
115.	Pierre Balanzano, d'un artiste inconnu (Armand, II, 128, 3).	7,000 —
142*a*.	Girolamo Savonarole, d'un artiste inconnu, peut-être Lucca della Robbia ou Nicolò Fiorentino (Armand, I, 105).	4,000 —
175.	Martin de Hanna, par Leone-Leoni, entre 1509 et 1590 (Armand, I, 165, 13).	3,050 —
261.	Eustache Boiano, d'un artiste inconnu (Armand, II, 108, 10).	3,100 —
329.	Sultan Soliman, médaille uniface d'un artiste inconnu. Inédite.	4,200 —
636.	Charles-Quint et le sultan Soliman, d'un artiste inconnu. Uniface (Armand, II, 180, 2).	3,000 —
912.	Martin Tucher, à l'âge de cinquante-neuf ans, par Hans Schwarz. Uniface.	7,300 —
913.	Marguerite Tetzel et Madeleine Haunold, 1523, du même.	3,300 —
914.	Georges Volckhamer, à l'âge de vingt-trois ans, 1521, du même. Uniface.	11,000 —

N°		Marks
927.	Robert de Croy, archevêque de Cambrai. Plomb de Fréd. Hagenauer. Unique.	3,000 —
928.	Guillaume V, duc de Juliers, 1539, du même. Arg. doré.	5,600 —
942.	Wolf Keczel, 1525, uniface, par le maître travaillant à Nuremberg de 1525 à 1528, peut-être L. Krug. Fonte d'essai?	4,550 —
946.	Christophe Kres, 1526, à l'âge de quarante-deux ans, du même.	4,900 —
965.	Georges-Cataneus Ventus, à l'âge de cinquante-cinq ans, 1529, par Mathias Gebel. Arg.	4,500 —
967.	Raymond Fugger, à l'âge de quarante ans, du même artiste.	7,900 —
969.	Michel Hess, à l'âge de treute-trois ans, 1530, du même.	6,000 —
983.	Arnold et Nicolas Wenck, 1537, du même.	3,550 —
995.	Geuder (l'un des trois jeunes fils de Martin Geuder), du même.	4,500 —
997.	Georges Loxanus, du même.	3,250 —
1007.	Jean Friess, à l'âge de trente-six ans, 1540, par Jean-Jacob Stampfer. Arg. doré.	1,100 —
1014.	Marquardt von Stein, prévôt de Mayence, 1549, par J. Deschler. Arg. doré.	4,100 —
1022.	Franz Schleicher, à l'âge de soixante-six ans, 1557, du même. Arg. doré.	3,650 —
1162.	Elisabeth Federmann, 1542, d'un artiste allemand inconnu. Arg.	4,950 —

En ce qui concerne les autres numéros, nous tenons le catalogue avec la liste de prix à la disposition de ceux de nos collègues que le sujet pourrait intéresser. H. C.

Vente de la Collection de M. G. G.

Les collections numismatiques suisses se dispersent les unes après les autres. La dernière en date est celle de M. G. G., qui fut vendue par les soins de la maison Dr Eug. Merzbacher, à Munich, les 29 et 30 avril 1912. Les pièces présentées se distinguaient surtout par leur bel état de conservation et un bon nombre par leur rareté. Il ne faut

donc pas s'étonner du grand succès obtenu. Pour quelques séries, notamment celles de Neuchâtel et du Valais, les prix d'adjudication marquent un véritable record. Nous voulons croire que beaucoup de pièces sont rentrées au pays, mais nous en connaissons un certain nombre et non des moindres qui ont pris le chemin de l'étranger.

Le Cabinet de numismatique de la Ville de Genève a acquis une seule pièce, mais particulièrement intéressante, c'est une obole ou un denier sans millésime de Walter Supersaxo (1467-1482), le premier évêque de Sion qui fit battre monnaie.

Nous signalons encore :

N°		Marks
181.	Bâle. Florin d'or, 1516.	555 —
222.	Bâle. Demi-guldenthaler, sans date.	325 —
238.	Bâle. Piéfort du batzen, 1533.	360 —
312.	Berne. Huit-ducats, sans date (1772).	810 —
338.	Berne. Thaler, 1540.	300 —
439.	Fribourg. Plappart, sans date, inédit.	150 —
465.	Saint-Gall, abbaye. Gros 1424.	180 —
491.	Saint-Gall, ville. Demi-thaler, 1563.	440 —
518.	Genève. Quadruple-écu pistolet, 1641.	1000 —
532.	Genève. Thaler, 1589.	1000 —
695.	Ligue de la Maison de Dieu. Dix-kreutzer, 1568.	300 —
701.	Ville de Coire. Florin d'or, 1618.	1100 —
836.	Neuchâtel. Charles Paris, comte de Saint-Pol. Dixain, 1668.	235 —
848.	Neuchâtel. Quart-de-thaler, 1712.	1025 —
866.	Neuchâtel. Essai en argent du ducat, 1800.	1225 —
931.	Soleure. Ducat, 1768.	1225 —
1064.	Evêché de Sion. Obole, sans date, de Walter Supersaxo.	585 —
1873.	Evêché de Sion. Teston, sans date, de Mathieu Schinner.	565 —
1095.	Evêché de Sion. Demi-teston, 1548, de Jean Jordan.	510 —

T. G.

Nécrologie.

La numismatique antique vient de faire une perte sensible en la personne de M. W.-W. Wroth, assistant au Cabinet des médailles du British Museum. Nommé en 1878, il a contribué pour une bonne part

à la publication des catalogues de cet établissement : *Crête and the Aegean Islands*, en 1886; *Pontus Paphlagonia*, etc., en 1889; *Mysia*, en 1892; *Troas, Aeolis and Lesbos*, en 1894; *Galatia, Cappadocia and Syria*, en 1899; *Parthia*, en 1903; *Imperial bizantine coins*, en 1908; *Coins of the Vandals, Ostlrogoths and Lombards*, etc., en 1911.

Sa contribution au *Numismatic Chronicle* et au *Journal of the hellenic studies* est également importante; enfin il collaborait aussi au *Dictionary of national biography* à propos des médailleurs, graveurs, collectionneurs et archéologues.

M. W. Wroth était âgé de cinquante-quatre ans seulement.

Eug. D.

Extraits des procès-verbaux du Comité.

Séance du 10 janvier 1912. — Les candidatures suivantes sont acceptées : M. Hans Meuss, numismate, à Hambourg (présenté par MM. Grossmann et Dr Grunau). — M. Rodolphe Ratto, numismate, à Milan (MM. Eug. Demole et Grossmann). — M. Edmond Marais-Patru, à Genève (MM. Eug. Demole et Grossmann). — M. W. Neukom, à Luino, Italie (MM. Cailler et Jarrys).

Séance du 6 mars 1912. — Le comité admet au nombre des membres actifs : M. Charles Lemp-Wyss, à Berne (présenté par MM. Eug. Demole et Grossmann). — M. Emile Duval-Foulc, à Paris (MM. Eug. Demole et de Stoutz).

Séance du 3 avril 1912. — Le comité accepte les candidatures suivantes : M. Auguste Jaccard, graveur-médailleur, à Chexbres, Vaud, et Saint-Pétersbourg (présenté par MM. Eug. Demole et Jarrys). — M. Albert Visart de Bocarmé, à Bruges, Belgique (MM. Eug. Demole et de Stoutz). — M. le vicomte de Sartiges, à Lausanne (MM. de Molin et Eug. Demole). — M. Auguste Rœhrich, Dr med., à Champel-Genève (MM. Eug. Demole et Grossmann). — M. Édouard de Büren de Diesbach, à Berne (MM. Lemp-Wyss et Grossmann). — M. Fritz Blatter, fonctionnaire postal, à Berne (MM. Fontanellaz et Grossmann). — M. Oscar Truttmann, administrateur postal, à Küssnacht, Schwytz (MM. S. Ribary et Grossmann). — M. Alexandre Lutze, numismate, à Dresde (MM. Grossmann et Audeoud). — M. Rodolphe Kube, numismate, à Berlin (MM. Grossmann et Cahorn). — M. E.-J. Seltman, numismate, à Berkhamsted, Angleterre (MM. Bally-Herzog et Grossmann).

BIBLIOGRAPHIE

Comptes rendus et notes bibliographiques.

Dr Gustav Schötle. *Der Münzbetrieb von Ulm und Augsburg in den Kriegsjahren 1703 und 1704.* Br. in-8° de 21 p., avec une planche. (Tirage à part des *Mitteilungen der Bayer. Numism. Gesellschaft*, XXVIII. Jahrgang, 1910.)

Nous avons ici un tableau des calamités financières dont souffrirent, pendant deux années, les villes d'Ulm et d'Augsbourg, occupées militairement par les Français et les Bavarois, au début de la guerre de la succession d'Espagne.

L'auteur, qui s'est fait une spécialité des études monétaires de la Souabe, s'appuie, en ce qui concerne les deux cités en question, sur des documents tirés de leurs archives, et sur l'heureuse conservation des monnaies obsidionales fabriquées à Ulm et Augsbourg, pour subvenir aux exigences de l'occupation.

Ces monnaies consistent, pour la première de ces deux villes, en batzen et demi-batzen frappés à l'arsenal d'Ulm en 1703, et rentrés dans les caisses municipales, ensuite d'un rescrit du duc de Wurtemberg, en date du 28 mars 1706 ; puis de florins d'argent sur flanc carré de la valeur de 60 kreuzers et frappés en 1704 comme pièces de contribution (Kontributionsmünzen) ; enfin en florins d'or simples ou sextuples, les premiers de forme ronde, les autres sur flanc carré. Les florins de sextuple valeur, en raison des ciconstances de leur fabrication, et de leur forme, qui s'adaptait mal à la circulation, ne tardèrent pas à disparaître dans le creuset du fondeur. Ces diverses monnaies portent toutes, au droit, les armes d'Ulm, au revers l'aigle à deux têtes et au vol éployé.

Quant aux florins d'argent sur flanc carré, beaucoup restèrent dans

les mains des particuliers d'Ulm et sont en partie conservés, à l'heure actuelle, sous forme de broches portées par les femmes, ou de breloques ornant la chaîne de montre des bourgeois.

A Augsbourg, mêmes vicissitudes qu'à Ulm : siège et reddition, réquisition d'argent sous forme d'objets en métal précieux, que les riches habitants devaient livrer à bas prix. Le Conseil ayant décidé que l'argent recueilli de cette manière à l'hôtel de ville serait converti en monnaie, les commissaires bavarois firent interdire cette fabrication. Cependant, comme les Français réclamaient avec impatience de l'argent monnayé, l'électeur de Bavière consentit à ce qu'il fût frappé, à Augsbourg même, autant de florins d'or et de pièces de quinze-kreuzers qu'il en fallait pour satisfaire aux exigences du maréchal Marsin, le commandant de place français. Ces deux espèces furent battues avec des coins bavarois ; toutefois on ajouta au bas de l'empreinte du droit un minuscule écusson augsbourgeois (Augsburger Stadtwäpel), auquel on reconnaît ces pièces, rares sans doute aujourd'hui.

Un court chapitre, qui ne manque pas d'intérêt, permet à l'auteur de parler des médailles frappées, dans l'Allemagne du Sud, en commémoration des divers événements de la guerre de la succession d'Espagne. A cet égard, il est piquant de constater combien l'esprit des populations incline à célébrer le vainqueur, quel qu'il soit, quitte à le tourner en ridicule quand la fortune l'abandonne. Citons, à ce propos, une médaille satirique de 1704, sur une des faces de laquelle se lit cette légende : *Ulma ab oui oui suibusque liberata.* Mentionnons aussi, au sujet des pièces d'or et d'argent de forme carrée, battues à Ulm, l'allusion : *Quadrati cudunt quadrata numismata stulti*, qui eut à l'époque beaucoup de succès.

La défaite des Français à Höchstädt avait changé le cours des choses et délivré les deux villes de leur pénible situation.

L'étude fort bien documentée de notre collègue de Tubingue se clôt par l'indication des mesures prises, soit par l'empereur, l'électeur bavarois ou les villes elles-mêmes, pour régulariser une circulation monétaire profondément troublée par les événements. E. L.

Gróf Dessewffy Miklós barbár penzéi. Budapest, 1910, br. in-4° de 29 p. avec 24 pl.

Cette publication a été éditée par la Société hongroise de numismatique. C'est un inventaire, rédigé avec beaucoup de soin par

M. Edmond Gohl, d'une remarquable collection de monnaies barbares ayant circulé dans les provinces du Danube avant leur conquête par les Romains.

Fruit de trente années de persévérance, celle-ci a été formée, au fur et à mesure des trouvailles faites en Hongrie, par M. le comte Miklós Dessewffy.

Le travail qui lui est consacré est précédé d'une introduction dont il nous sera permis de ne pas parler, vu notre ignorance de la langue employée ; en revanche, nous pouvons dire que le catalogue même ne pourra que rendre de nombreux services aux amateurs des monnaies celtiques.

Bien qu'il ne soit pas descriptif, il est cependant suffisamment détaillé pour éclairer les recherches que l'on peut être appelé à faire dans ce domaine, surtout grâce aux belles planches qui l'illustrent et sur lesquelles sont disposés les cinq cent soixante-six numéros qui composent la collection.

Nous venons de dire que les renseignements donnés sur chaque pièce sont suffisants ; ils consistent, en effet, dans l'indication du métal, du module et du poids de la pièce, de la tribu qui l'a émise et des auteurs qui l'ont décrite, de sorte que l'attention est de suite attirée sur les variétés inédites. H. C.

Théodore Reinach. *L'anarchie monétaire et ses remèdes chez les anciens Grecs.* Paris, Imprimerie Nationale, C. Klincksieck, rue de Lille, 1911, br. in-4° de 14 p. (Extr. des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, tome XXXVIII, 2e partie.)

Le particularisme d'une part, la rivalité entre États d'autre part, ont toujours empêché les anciens Grecs de former une véritable *confédération*, même au sens étendu que les modernes donnent parfois à ce mot. Ces obstacles à une étroite union politique ont été aussi les causes de la grande diversité des monnaies helléniques, et de cette sorte d'*anarchie* endémique qui caractérise l'ancienne civilisation grecque dans le domaine du change et des échanges commerciaux. L'ancienne Grèce, à en juger par la scène du comique Diphilos, rappelée par M. Th. Reinach, devait être un pays très fructueux aux marchands et aux changeurs :

— Combien ce loup de mer ? demande un client sur le marché aux poissons d'Athènes.

— Dix oboles, répond le vendeur, qui entend bien être payé en monnaie d'Egine, mais qui ne rendra que des oboles d'Athènes, de

trois dixièmes inférieures aux premières, si on lui présente une grosse pièce.

Le désordre monétaire ne fut jamais qu'atténué en Grèce par diverses mesures prises soit unilatéralement par telle ou telle souveraineté, soit par des conventions entre États. Le lien religieux seul, qui était si puissant chez les Grecs, réussit pourtant à établir, au profit d'Athènes, le cours forcé du tétradrachme attique pour quatre drachmes d'argent, dans toute l'étendue de la Grèce. Cette mesure, qui date du 1er siècle avant notre ère, fut inaugurée par un décret des Amphictions de Delphes, le 13 du mois Daidaphorios.

M. Th. Reinach nous donne à la fois l'original (quelque peu ébréché au bas) et la traduction en français de ce décret. Celui-ci a-t-il reçu un commencement d'exécution ? L'auteur répond à cette question par les faits suivants, que nous citons textuellement :

« Le décret de Polyôn (archonte) est de 96 environ. En 88, la Grèce « se donne à Mithridate. Le 1er mars 86, le bélier de Sylla fait brèche « dans les murs d'Athènes; la vieille république, noyée dans un fleuve « de sang, perd avec ses dernières libertés tout espoir de rétablir son « hégémonie soit politique, soit monétaire. »

Nous ne pouvons faire mieux que renvoyer à la brochure suggestive de M. Reinach le lecteur, qui, non sans bonnes raisons, ne saurait se contenter de notre compte rendu forcément incomplet. E. L.

Dr Julius Cahn. *Münz- und Geldgeschichte der im Grossherzogtum Baden vereinigten Gebiete.* Herausgegeben von der Badischen historischen Kommission, I. Teil. *Münz- und Geldgeschichte von Konstanz und des Bodenseegebietes im Mittelalter bis zum Reichsmünzgesetz von 1559*, mit 10 Tafeln und einer Karte. Heidelberg, 1911. Carl Winters Universitätsbuchhandlung [1].

Mit einem stattlichen Bande von 460 Seiten hat der schon durch früher erschienene numismatische Bücher bekannte Verfasser — u. a. sei *Die Geschichte des Rappenmünzbundes und die Münzgeschichte*

[1] A propos des rollbatzen, monnaie frappée à Berne à la fin du xve siècle, l'auteur a cherché l'étymologie de ce mot dans le verbe *rollen*, employé en allemand du moyen âge pour exprimer un son sourd, tel que celui du tonnerre ou encore le grognement de certains animaux. Rollbatzen voudrait donc dire « ours grondeur » par le fait que le plapart de Berne de la fin du xve siècle portait un ours, armes de Berne. Nous ne voulons pas dans une simple note entrer en discussion avec l'auteur au sujet de cette etymologie, en tous cas fort ingénieuse, mais nous nous permettons de regretter qu'il ait ignoré, ne fût-ce que pour les discuter, soit celle quelque peu puérile du landammann Lohner, soit celle plus sérieuse proposée par Morel-Fatio.

Le landammann Lohner (*Die Münzen der Republik Bern*, Zürich 1846, in-8°,

der Stadt Strassburg erwähnt — als erster Teil einer gross angelegten Münz- und Geldgeschichte des Grossherzogtums Baden der Wissenschaft ein Werk geboten, das auch der nähern Erforschung der Münzgeschichte in der Nord- und Ostschweiz als sichere Grundlage dienen wird. Nach den Leitsätzen der Herausgeberin soll in gleicher Weise die numismatische wie die wirtschaftsgeschichtliche Seite behandelt werden, da diese Beziehungen gegenseitig von einander abhängig sind und sich wechselseitig durchdringen. Die Behandlung des ungemein reichen Stoffes ist dem Verfasser, welchem verhältnismässig wenige brauchbare und zuverlässige Vorarbeiten zur Verfügung standen, in geradezu mustergiltiger Weise gelungen und baut sich auf einer umsichtigen und gründlichen Kenntnis nicht nur der einzelnen Münzprägungen, sondern auch der gedruckten Quellen und des archivalischen Materials auf, die in vieljähriger Sammelarbeit zusammengetragen und gesichtet wurde.

Das Konstanzer bzw. Bodenseemünzgebiet, obschon auf den Machtbereich des Bischofs von Konstanz gegründet, deckt sich nicht mit dem Umfang der Diözese, sondern reicht zur Zeit seiner grössten Ausdehnung, im 13. Jahrhundert, vom Rhein an im Westen über Tuttlingen, geht über die rauhe Alp, schliesst Ulm ein und zieht sich östlich der Iller bis zum Lech, südlich bis nahe vor Chur, um über die Churfürsten, der Murg- und Thurlinie folgend, eine grössere Anzahl von Münzstätten einzuschliessen, die sich nach den von Konstanz ausgehenden Verordnungen zu richten hatten. Von jetzt schweizerischen Gegenden unterstanden ihm also Schaffhausen, Thurgau, Appenzell und fast das ganze Gebiet des heutigen Kantons

p. 128) a supposé que rollbatzen venait de ce qu'entre joueurs le gagnant disait familièrement à celui qui avait perdu : « Roll mir einen batzen her » en faisant allusion à l'ours placé sur la monnaie bernoise.

Quant à Morel-Fatio *(Querne, Rollbatzen ou Sextus,* Lausanne 1866, in-8° de 20 pp.; voir p. 15-16), après avoir réduit à sa valeur l'hypothèse de Lohner, voici comment il s'exprime : « Je crois qu'il faut chercher une autre explication et, cette « fois encore, je l'emprunterai volontiers aux coins cylindriques dont je viens de parler « plus haut. Le coin en forme de rouleau peut bien avoir donné son nom à la monnaie « dès son apparition ; les monnayeurs eux-mêmes ont peut-être inventé cette appellation « qui se sera répandue dans le public. »

« Comme ces rollbatzen étaient des pièces de module assez grand et de bonne appa- « rence, leur succès s'étendit aux parties romanes de la Suisse, sous le nom francisé « de rollebaches, et jusqu'à l'Italie qui les imita quelquefois, puis fabriqua des espèces « analogues, et se servit pour désigner le tout du mot *rolabasso* (Conf. D. Promis, « *Monete della Zecca di Dezana,* Turin, gr. in-8°, p. 23 et pl. III, n°s 8, 9, 10 et 11). « L'explication que je propose ici ne repose que sur une hypothèse, mais on conviendra « qu'elle n'est pas dénuée de probabilité et, qu'en tous cas, elle peut lutter sans désavan- « tage avec celle qui a suffi jusqu'ici. » *(Réd.)*

St. Gallen. Mannigfache Beziehungen bestanden naturgemäss zu den Münzstätten von Zürich, Basel, Hall und Augsburg.

Der Stoff wird vom Vf. in sechs Abschnitten behandelt, in deren erstem das Gebiet, Münzsystem und Rechnungswesen untersucht werden. Wir finden da zum ersten Mal das Gewicht der Konstanzer Mark auf 235,189 Gramm fixiert. Das älteste Münzwesen der Bodenseegegend, die königliche und bischöfliche Münze bis zur Mitte des 12. Jahrhunderts, zu welcher Zeit schon der Verkehr nach Italien bestimmende Bedeutung angenommen hatte, und dann die Entwicklung bis zum Ende des 13. Jahrhunderts und das Zeitalter der Bodenseebrakteaten, worin besonders die bischöfliche Verordnung von 1240 eingehend behandelt wird, bilden den Inhalt der folgenden Abschnitte. Kapitalbildung und Geldgeschäfte in Konstanz, Währungsfragen, Auftreten des Goldgulden und anderer fremden Münzen, die allmälige Beschränkung des Umlaufgebietes und der Uebergang der Münze an die Stadt Konstanz führen bis zur letzten Ausmünzung, die Konstanz als freie Reichsstadt vornahm (1541).

Dank der ausgiebigen Erschliessung und Benützung der archivalischen Quellen gewinnen wir einen tiefen Einblick in die Ursachen und die Grösse der Ausprägung, den Feingehalt, die Silberbeschaffung.

Dem eigentlichen Texte sind in sehr willkommener Art Tabellen über die Markgewichte, die Schwankungen von Gewicht und Feingehalt des Pfennigs von der Zeit König Ludwigs des Frommen bis 1551, der Heller zu Konstanz von 1275 bis 1533, des Schillings und der grössern Münzen, die « ringere Währung », das Verhältnis der Goldgulden zur Konstanzer Währung beigegeben, sowie ein Urkunden-Anhang, worin einige wichtige Verträge, Ordnungen und Instruktionen zum ersten Mal publiziert werden. Eine Münzbeschreibung unter Verzicht auf die Erwähnung aller und jeder Varianten, aber unter Berücksichtigung jedes irgendwie wichtigen Gepräges der Münzstätten von Konstanz (königlich, bischöflich und städtisch), Reichenau (Radolfzell), Ueberlingen, des Bundes der verchiedenen schwäbischen Städte in Ulm, von Ulm und Ueberlingen, Markdorf, St. Gallen, Toggenburg, Stein-am-Rhein (Kloster St. Georgen), Rheinau, Diessenhofen, Schaffhausen, Buchhorn, Buchau, Lindau, Montfort, Chur, Kempten, Ravensburg, Leutkirch, Verigen (Riedlingen), Sigmaringen-Helfenstein, Ulm, Biberach, etc., bildet den Schluss.

Bei der überaus grossen Schwierigkeit, welche die Verarbeitung und Behandlung der Brakteaten bietet zu sichern Resultaten zu gelangen, sind auf diesem Gebiete nachträgliche Ergänzungen und Berichtigungen im einzelnen möglich, ohne dass dadurch der Wert des ganzen Buches beeinträchtigt würde. Dem gelehrten Verfasser wünschen wir schliesslich die nötige Musse und Gelegenheit, um das ganze, gross angelegte Werk, das in so verheissungsvoller Art begonnen wurde, zu glücklichem Ende führen zu können. E. Hahn.

Vicomte de Faria. *Bartholomeu Lourenço de Gusmão (1685-1724), inventeur des aérostats.* Lausanne, Imprimeries réunies, 1911, vol. in-8° de 217 p. avec 6 planches.

Cet ouvrage est consacré essentiellement à glorifier la mémoire du Père jésuite Bartholomeu Lourenço de Gusmão, qui en 1709, près de quatre-vingts ans avant l'ascension de Pilâtre de Rozier, s'éleva et plana dans les airs, à Lisbonne, au grand émerveillement de la foule rassemblée.

Le vicomte de Faria, déjà connu du public sportif par une brochure dont il est l'auteur: *le Précurseur des navigateurs aériens*, a rassemblé, dans le volume que nous annonçons, d'abord un assez grand nombre de lettres, qui lui furent adressées, au sujet de sa première publication, par diverses personnalités de l'Europe et de l'Amérique. Dans un chapitre deuxième, à notre avis le plus important de son ouvrage, il compulse les opinions, critiques et aperçus, que l'invention de B. L. de Gusmão a suscités dans les organes de la presse de l'ancien et du

nouveau monde. Le deux cent deuxième anniversaire de l'invention du premier conquérant de l'air, anniversaire célébré à Paris le 7 août 1910, fait l'objet d'un troisième chapitre, dans lequel sont consignés divers discours prononcés à ce jubilé, en particulier celui du Dr S. Magalhães Lima, président de l'Association des journalistes et écrivains portugais. Le reste du volume contient, dans ses divers chapitres, avec la reproduction et la description de la médaille (gravée par D. Forcade) de B. de Gusmão, de nombreux documents et renseignements, tant sur cet inventeur de génie que sur la savante compagnie fondée à Paris pour honorer sa mémoire et populariser son nom.

L'ouvrage du président de l'Académie aéronautique de Gusmão est celui d'un patriote; il est le fruit d'un labeur patient, dicté par la reconnaissance pour un génie méconnu de son temps, lequel, comme cela arrive souvent, n'eut pas même l'avantage d'attacher son nom à une découverte longtemps ignorée du monde savant. E. L.

Commandant A. Babut. *Demi-franc de Henri III, frappé à Narbonne pendant la Ligue, en 1587.* Paris, 1911, br. in-8° de 8 p. avec fig. dans le texte. (Extr. des *Procès-verbaux de la Société française de numismatique*, 1911.)

L'histoire de l'atelier monétaire de Narbonne pendant la Ligue est encore peu connue. Son activité ne doit pas avoir été très intense, à en croire le peu de pièces que l'on en possède.

M. Babut vient d'augmenter d'une unité ce nombre peu important. Le demi-franc de Henri III qu'il décrit prouve de plus que l'officine de Narbonne travaillait déjà en 1587, date probable de son ouverture.

C.

Corpus nummorum italicorum. Primo tentativo di un catalogo generale delle monete medievali e moderne coniate in Italia o da italiani in altri paesi. Vol. II. *Piemonte-Sardegna. Zecche d'oltremonti di bassa Savoia.* Rome, 1911, gr. in-4°, av. 48 pl.

Le second volume du magistral ouvrage publié sous les auspices de S. M. Victor-Emmanuel III, roi d'Italie, a paru dernièrement. Outre les monnaies des souverains principaux du Piémont et de la Sardaigne, on y trouve celles, bien plus nombreuses et, à un certain point de vue, bien plus intéressantes, de tous ces petits ateliers d'outre-monts, ouverts aux XVIe et XVIIe siècles, et dont la principale industrie était de contrefaire frauduleusement les monnaies de bon renom, soit de l'Italie, soit de l'étranger : Desana, Frinco, Passerano, Bozzolo, Messerano et tant d'autres! Jadis la littérature numismatique de ces petits

ateliers se trouvait disséminée dans d'innombrables brochures et mémoires, et c'était merveille que de parvenir à les consulter tous. Aujourd'hui, grâce au *Corpus*, les recherches sont bien facilitées et il est de suite permis de se rendre compte si une pièce est publiée ou non.

Qu'il nous soit permis de louer de nouveau l'initiative qu'a prise S. M. le roi d'Italie pour mener à bien cette œuvre capitale.

Eug. D.

E. Hahn. *Eine Porträtmedaille von Friedrich Hagenauer.* Zurich, 1911, br. in-8° de 3 pages, avec fig. dans le texte. (Extr. de l'*Anzeiger für schweizerische Altertumskunde*, neue Folge, t. XVII.)

La médaille qui fait l'objet de cette notice est connue par la description qu'en a donnée Auguste Naef en 1871 déjà [1]. Mais alors que celui-ci avait à faire à une copie ancienne en fonte d'argent sur laquelle il n'avait pas pu ou su lire la signature du graveur, nous avons devant nous l'original en bronze portant le monogramme de Frédéric Hagenauer.

Cette pièce uniface, datée de 1527, à l'effigie de Barthélemy Schobinger, alors âgé de vingt-sept ans, est fort belle. De plus, elle est si rare qu'on ne la trouve pas mentionnée dans le travail que M. le prof. Dr Georges Habich a consacré au remarquable graveur allemand du XVIe siècle [2].

Si la vie de cet artiste est restée, pour nous, des plus obscures, celle du personnage représenté sur sa médaille l'est beaucoup moins. Il joua effectivement à Saint-Gall, où ses descendants existent encore, un rôle de premier plan, soit comme magistrat, soit comme commerçant.

M. Hahn cherche à expliquer à quelles circonstances est due la connaissance du riche négociant suisse et du maître allemand. Heureux hasard auquel nous devons le chef-d'œuvre conservé au Musée national de Zurich.

C.

R. W. Mac Lachlan. *The Canadian card money.* Montréal, 1911, br. in-8° de 33 p. avec 1 pl. (Extr. de *The Canadian antiquarian and numismatic journal*, 1910.)

Intéressant article sur les monnaies de cartes utilisées au Canada de la fin du XVIIe siècle au milieu du XVIIIe.

[1] *Sanct Gallische Denkmünzen.* Saint-Gall, 1871, in-4 de 13 p. avec 1 pl.
[2] *Jahrbuch der Kgl. preussischen Kunstsammlungen.* 28. Band.

C'est en présence de la pénurie de numéraire et pour pouvoir payer ses troupes qu'en 1685, le gouverneur de Québec imagina ce moyen de se tirer d'affaire. Il obligea les habitants de recevoir cette monnaie en paiement, s'engageant à la rembourser.

La planche qui accompagne le travail de notre collègue canadien donne en reproduction trois de ces cartes qui devaient être facilement imitées et qui le furent certainement. C'est du reste par mesure de précaution qu'elles furent toutes retirées de la circulation et remplacées en 1702. Elles furent définitivement mises hors de cours en 1757.

I. R.

Prof. Dr J. Egli. *Jahres-Bericht über die historischen Sammlungen im Museums-Gebäude* (vom 1. Juli 1910 bis 30. Juni 1911). Saint-Gall, Zollikofer et Cie, 1911, br. in-4° de 11 p. avec 3 pl.

Cet intéressant rapport passe en revue toutes les acquisitions nouvelles et tous les dons d'objets divers qui, de juin 1910 à juillet 1911, sont venus prendre place dans les collections du Musée historique saint-gallois. Il insiste sur l'ameublement d'une nouvelle salle consacrée au *costume*, représenté actuellement par de beaux spécimens indigènes, citadins et campagnards, de la seconde moitié du XVIIIe siècle et de la première moitié du XIXe. Entre autres choses acquises, le même compte rendu mentionne deux cent quarante-neuf bractéates provenant de la trouvaille faite à Niederhelfenswil (district de Wil) en 1910, et dont la *Revue suisse de numismatique* (tome XVI, pp. 302-314) a donné une relation détaillée, par la plume de M. E. Hahn.

E. L.

Dr Max Bernhart. *Antike Münzbilder im humanitischen Unterricht.* München-Giesing, Verlag Deschler und Sohn, 1912, vol. gr. in-8 relié toile de 91 p., avec registre et 27 pl. renfermant 244 fig.

Ce savant répertoire, richement illustré de fort belles reproductions de monnaies antiques, est destiné à la jeunesse qui se voue aux humanités ; il est en même temps un guide précieux pour l'étude de la numismatique grecque et romaine, comme aussi un très utile auxiliaire dans les mains de ceux qui enseignent. Les nombreuses figures de monnaies, représentées à double, droit et revers, constituent un judicieux choix et forment un ensemble que l'on peut qualifier d'excellent. Elles sont d'ailleurs d'une netteté d'exécution qui ne laisse rien à désirer. Le savant, autant que le collectionneur et l'artiste, recourra avec plaisir et profit au texte et aux figures de ce bel ouvrage, dont le prix (6 marcs) nous paraît d'ailleurs peu élevé. Dr L. Nægeli.

Francesco Gnecchi. *I medaglioni romani.* Milan (Ulrico Hœpli), 1912, 3 vol. in-4°, avec 162 pl. phototypiques.

La bibliographie si riche de la numismatique comprenait jusqu'à ce jour, en dehors des monographies spéciales et d'innombrables dissertations, deux sortes d'ouvrages généraux : d'une part, les ouvrages de doctrine, où les documents sont groupés en vue d'un système, sans être méthodiquement décrits ; d'autre part, les publications purement descriptives, où ces mêmes documents sont présentés pour eux-mêmes, avec tout le détail et l'exactitude désirables, mais sans glose aucune. Depuis peu, nous voyons surgir des œuvres capitales embrassant la numismatique de plusieurs siècles, dans lesquels les auteurs se sont efforcés de réunir le genre didactique au genre descriptif.

C'est ainsi que M. Hæberlin [1] a récemment étudié l'*Aes grave*, d'une façon critique et approfondie, et, pour appuyer cette étude, il a tenu à reproduire et à décrire tous les types connus, sans en omettre aucun, des premières monnaies de bronze romaines. C'est ainsi pareillement que M. François Gnecchi vient de publier trois beaux volumes consacrés aux médaillons romains, d'Auguste à Arcadius. C'est plus qu'un corpus descriptif, car, à côté des descriptions excellentes, on trouve tout ce que l'on sait et tout ce qu'il est possible de dire sur les médaillons romains.

L'auteur qui a à son actif tant de publications de valeur sur les monnaies romaines et qui, depuis plus d'un quart de siècle, s'occupe du sujet, se trouvait singulièrement qualifié pour mener à chef une telle entreprise. Le premier volume comprend, en premier lieu, les chapitres suivants : Le mot médaillon, la médaille chez les Romains, les médaillons de bronze, définition du médaillon, bronze impérial de modules usuels, médaillons de sénateurs, la classification des médaillons en trois métaux, l'art et les types, la rareté, les prix, les falsifications, les modifications, les altérations, sources du corpus. L'auteur a décrit ensuite les médaillons d'or, puis ceux d'argent. Le second volume comprend les médaillons de bronze de grands modules, enfin le troisième volume est consacré aux médaillons de petits modules, puis à ceux du Sénat. Le volume comprend en outre plusieurs tables fort bien faites et pratiques. Les planches, réparties au nombre de

[1] Dr Jur. E. J. Hæberlin. *Aes grave, das Schwergeld Roms und Mittelitaliens einschliesslich der ihm verausgehenden Rohbronzewährung.* Erster Band enthaltend die Münzverzeichnisse, mit einem Atlas in-f° von 103 Tafeln Abbildungen. Francfort a. M. (Baer et C°), in-4°, 1910.

cent soixante-deux entre les trois volumes, sont tirées par la maison Brunner et C°, de Zurich et Côme, et l'on ne saurait souhaiter une meilleure exécution.

Nous sommes heureux d'apporter notre tribut de félicitations à M. François Gnecchi pour son beau et consciencieux travail.

Eug. D.

Bibliographie méthodique.

A. J. num. = American Journal of numismatic.
Anz. f. schweiz. Alt. = Anzeiger für schweizerische Altertumskunde.
Arch. hér. S. = Archives héraldiques suisses.
Arch. P. = O archeologo português.
Berl. Mbl. = Berliner Münzblätter.
Bl. f. Mfr. = Blätter für Münzfreunde.
Boll. num. = Bollettino italiano di numismatica e di arte della medaglia.
Frankf. Mz. = Frankfurter Münzzeitung.
Gaz. n. B. = Gazette numismatique belge.
Gaz. n. franç. = Gazette numismatique française.
Mitt. d. bay. n. G. = Mittheilungen der bayerischen numismatischen Gesellschaft.
Mitt. d. œst. G. f. M.- n. Mk. = Mitteilungen der œsterreichischen Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde.
Mbl. d. k. k. her. Ges. Adler = Monatsblatt der kais. kön. heraldischen Gesellschaft « Adler ».
Mbl. n. G. in W. = Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien.
Month. n. Cir. = Monthly numismatic Circular.
N. Chron. = Numismatic Chronicle.
N. Mitt. = Numismatische Mitteilungen.
N. Közlöny = Numizmatikai Közlöny.
Rass. n. = Rassegna numismatica.
Rev. belge = Revue belge de numismatique et de sigillographie.
Rev. franç. = Revue numismatique.
Riv. ital. = Rivista italiana di numismatica.
Tijd. v. h. Ned. Gen. = Tijdschrift van het koninklijk Nederlandsch Genootschap voor munt- en penningkunde.
Wiadomości = Wiadomości numizmatyczno-archeologiczne.
Zeitschr. f. N. = Zeitschrift für Numismatik.

Numismatique suisse.

Emilio Bosco. Testone contrafatto al tipo di Bellinzona, avec fig. (*Boll. num.*, 1912, p. 67). — Dr Julius Ebner. Die Münzstätte Tiengen im Klettgau (*Frankf. Mz.*, 1912, p. 401, avec pl. 99). —

E. Hahn. Eine Porträtmedaille von Friedrich Hagenauer, avec fig. (*Anz. f. schweiz. Alt.*, 1911, p. 187. — Méd. à l'effigie de Barthélemy Schobinger, de Saint-Gall.). — P. J[osepii]. Ein bischöflicher Brakteat von Tiengen (*Frankf. Mz.*, 1911, p. 369). — John Ward. Art on bank notes. The new swiss issue adversely criticised (*Month. n. Cir.*, 1911, col. 13251. — Reproduit de la *Pall Mall Gazette*).

Numismatique grecque.

Fréd. Alvin. Numismatique grecque. Metaponte (*Gaz. n. B.*, 1911, p. 17, avec 1 pl. et fig. dans le texte). — Max Bahrfeldt. Ueber die ΚΟΣΩΝ-Münzen, avec fig. (*Berl. Mbl.*, 1912, pp. 251, 323). — Βειης Α. Νικος. A propos de la monnaie Ολοκοτινον (*Rev. franç.*, 1912, p. 84). — G. Dattari. Nuovo tentativo per la ricostituzione metrologica delle monete di bronzo dei Lagidi e del rapporto tra la dramma d'argento e la dramme di rame (*Riv. ital.*, 1912, p. 11, avec pl. I). — G. Dattari. Le monete della Cirenaïca, avec fig. (*Rass. n.*, 1912, p. 12). — Joseph Dechelette. The origins of the drachm and obolus (*A. J. num.*, t. XLVI, p. 27. Voir aussi *Rev. franç.*, 1911, p. 11). — Gróf Miklós Dessewffy. Szemelvények görög pénzgyüjteményemböl (*N. Közlöny*, 1912, p. 41, avec pl. 1. — Spécimens de sa collection de monnaies grecques). — Jean de Foville. Les monnaies grecques et romaines de la collection Valton (suite) (*Rev. franç.*, 1912, p. 41, avec pl. VII). — Gohl. Koson (Kotison) dák király aranypénzei (*N. Közlöny*, 1912, p. 63. — Les monnaies d'or de Koson (Kotison), roi de Dacie [d'après M. Bahrfeldt]). — A. W. Hands. Greek coins (suite) (*Month. n. Cir.*, 1911, col. 13217; 1912, col. 13289, 13361, 13245, 13497, 13569). — G. Macdonald. Seltene und unedierte Seleukidenmünzen (*Zeitsch. f. N.*, t. XXIX, p. 89, avec pl. IV-V). — Dr Rudolf Münsterberg. Ueber die Beamten auf den griechischen Münzen (*Mbl. d. n. G. in W.*, 1911, p. 357). — T. Edward Newell. Reattribution of certain tetradrachms of Alexander the Great (suite) (*A. J. num.*, t. XLV, p. 194; t. XLVI, p. 22, avec pl. VI-VIII). — Prof. V. v. Renner. Eine bisher unbekannte griechische Münzstätte in Armenien (*Mitt. d. œst. G. f. M.- u. Mk.*, 1912, p. 37). — E.-J. Seltman. La bordure des monnaies grecques, avec fig. (*Rev. franç.*, 1911, p. 401). — E.-J. Seltman. Une monnaie importante de Pyrrhus, roi d'Epire, avec fig. (*Rev. belge*, 1912, p. 5). — E.-J. Seltman. La légende Ιατον sur une monnaie d'Himera (*Ibid.*, p. 125).

— Georges Seure. Une mine de Périnthe ΜΝΑ ΠΕΡΙΝΘΙΑ · ΠΕΝΤΑΛΙΤΡΟΝ ΔΙΚΕΟΝ, avec fig. (*Rev. franç.*, 1912, p. 91). — R. Weil. Nochmals das altarkadische Gemeinwesen, avec fig. (*Zeitschr. f. N.*, t. XXIX, p. 139). — M. Arthur Woodward. A note of the first issue of gold coins at Athens (*N. Chron.*, 1911, p. 351).

Numismatique romaine.

A. B. A coin of Augustus (*A. J. num.*, t. XLV, p. 192). — U. Ph. Boissevain. Eine Münze von Hadrumetum, avec fig. (*Zeitschr. f. N.*, t. XXIX, p. 107). — Dott. Alessandro Cortese. Errori e varianti sopra monete antiche (*Boll. num.*, 1911, p. 49). — C. Harold Dodd. Chronology of the eastern campaigns of the emperor Lucius Verus (*N. Chron.*, 1911, p. 209, avec pl. XII-XIII). — Etienne Kovàcs. Le système monétaire de l'Etrurie (suite) (*Riv. ital.*, 1911, p. 489). — Comm^t Lachaussée. Recherches sur la réduction progressive du poids des monnaies de bronze de la République romaine (fin) (*Rev. franç.*, 1911, p. 407). — Lodovico Laffranchi. Agrippa e Macriano (Polemica numismatica) (*Boll. num.*, 1911, p. 161). — Lodovico Laffranchi. Un centenario numismatico nell' antichità (*Riv. ital.*, 1911, p. 427, avec pl. VIII). — Lodovico Laffranchi. Varietà (*Boll. num.*, 1911, p. 66). — Lodovico Laffranchi. Contributi al *Corpus delle falsificazioni* (*Ibid.*, 1912, p. 2). — Dr Luschin v. Ebengreuth. Neuentdeckte römische Silberbarren (*Mbl. n. G. in W.*, 1911, p. 345). — R. Mowat. Bronzes remarquables de Tibère, de son fils, de ses petits-fils et de Caligula (suite et fin) (*Rev. franç.*, 1911, p. 423, avec pl. VIII). — Serafino Ricci. Le ultime monete romane col nome dei triumviri monetari (*Boll. num.*, 1911, p. 81). — O. Seltman. Deux trophées romains (*Riv. ital.*, 1912, p. 35, avec pl. II-III et fig. dans le texte).

Numismatique byzantine.

Prof. W. Kubitschek. Ueber eine byzantinische Zunfteordnung (*Mbl. n. Ges. in W.*, 1912, p. 13).

Numismatique orientale.

Comm^t A. Babut. La fin de la monnaie d'Omdourman (Omme-Dirman, Soudan) sous le khalife Abd-Allah-et-Taaïschi, 1885-1898,

avec fig. (*Rev. belge*, 1912, p. 157). — Henry T. Grogan. Indo-portuguese coins, avec fig. (*Month. n. Cir.*, 1912, col. 13309, 13390). — Gustave Richter. Japan und sein Münzwesen (fin) (*Mbl. n. G. in W.*, 1911, p. 349). — Edgar Rogers. A new jewish tetradrachms, avec fig. (*N. Chron.*, 1911, p. 205). — H. Schmidt. Ein geprägter Shangai-Tael, avec fig. (*Berl. Mbl.*, 1912, p. 263). — Howland Wood. Japanese medal on the annexation of Corea (*A. J. num.*, t. XLV, avec 3 fig. de la pl. XXIX).

Numismatique des barbares.

Gohl. Atvert barbárpénzek (*N. Közlöny*, 1912, p. 44, avec pl. II. — Monnaies barbares surfrappées.) — Gohl. II. Chlotár frank király ritka aránypénzei a nemzeti múzeumban (*Ibid.*, p. 62. — Solidi en or au type byzantin, attribués par M. Luschin à Chlotaire II). — Biago Pace. I barbari e i bizantini in Sicilia (suite) (*Boll. num.*, 1911, p. 145). — F. X. Weizinger. Norisches Kleinsilber oder barbarisierte baktrisch-indische Hemidrachmen ?, avec fig. (*Bl. f. Mfr.*, 1912, col. 4959).

Numismatique du moyen âge [1].

ANGLETERRE, BELGIQUE, HOLLANDE

Fréd. Alvin. Billon noir inédit de Jean IV de Brabant, comte de Hainaut (1418-1427), avec fig. (*Rev. belge*, 1912, p. 11). — G.-C. Brooke. Notes on the reign of William I (*N. Chron.*, 1911, p. 268, avec pl. XIV-XVII). — Marie G. A. de Man. Over doorgesneden munten naar aanleiding van eenige op het strand bij Domburg gevondene exemplaren (*Tijd. v. h. Ned. Gen.*, 1911, p. 225, avec pl. XI).

ALLEMAGNE, AUTRICHE, HONGRIE

Dr A. W. Brögger. Deutsche Münzen aus dem XI. Jahrhundert in dem Münzfunde von Ryfylke. Norwegen, avec fig. (*Berl. Mbl.*, 1912, pp. 255, 280, 305). — H. B[uchenau]. Eine bisher unbekannte mecklenburgische Münzstätte, avec fig. (*Bl. f. Mfr.*, 1911, col. 4873). — H.

[1] De la chute de l'empire romain (475 après J.-C.) à la prise de Constantinople par Mahomet II (1453).

B[uchenau]. Neu aufgefundener österreichischer Pfennig, avec fig. (*Ibid.*, 1912, col. 4947). — H. B[uchenau]. Zwei aachener Denare Kaiser Friedrichs I., avec fig. (*Ibid.*, col. 4983). — Dr Engelke. Der bremische Vogt von Wildeshausen, Friedrich von Schagen, als Münzherr (*Ibid.*, col. 4963). — Dr Ferenc Kováts. Tanulmányok a magyar közepkori penzverés köréböl (*N. Közlöny*, 1911, p. 140.— Les légendes anormales des florins d'or hongrois de la période mixte). — Andor Leszik. Mária magyar kyrálynö obulusa, avec fig. (*Ibid.*, 1912, p. 3. — Obole de Marie, reine de Hongrie, 1382-1385, au musée de Miskole). — K. Schalk. Oesterreichische Münzwirren des Jahres 1460 im Spiegel einer wiener Rechnung (*Mitt. d. œst. G. f. M.- u. Mk.*, 1911, p. 192). — István Tömörkeny. Cháron obolusai az Alföldön (*N. Közlöny*, 1911, p. 147. — Obole de Charon. Deniers du roi Louis Ier de Hongrie, trouvés dans la bouche des cadavres dans un ancien cimetière de l'Alföld.).

ITALIE

A. Balletti. Un denaro attribuito alla zecca di Reggio nell' Emilia, avec fig. (*Rass. num.*, 1912, p. 16). — Memmo Cagiati. La monetazione di Alvito, Amatrice, Aquila, Atri e Ville, avec fig. (*Boll. num.*, 1911, p. 149. — Extr. de l'ouvrage : *Le monete del reame delle Due Sicilie da Carlo I° d'Angiò a Vittorio Emanuele II°*.). — Alessandro Cortese. Una nuova variante di Savona (*Ibid.*, p. 71). — Horace W. Mouckton. Coins of the republica of Lucca (*Month. n. Cir.*, 1912, col. 13388). — Q. Perini. A proposito della zecca di Finale dei marchesi del Carretto, avec fig. (*Boll. num.*, 1911, p. 51). — Carlo Prota. Attribuzione di zecca ad una moneta di Costanza Sveva, avec fig. (Supp. all' opera : *Le monete del reame delle Due Sicilie*, etc., 1912, nos 3-4, p. 16). — A. Sambon. Monetazione di Ruggero II, re di Sicilia (1130-1154), avec fig. (*Riv. ital.*, 1911, p. 437). — G. A. Silla. Monete mediocevali rinvenute a Finalmarina (*Boll. num.*, 1911, p. 69)..

Numismatique des temps modernes [1].

ANGLETERRE, BELGIQUE, ÉCOSSE, FRANCE, HOLLANDE

A. Monnaies. — J. Béranger. Bons de communes de la période révolutionnaire (suite) (*Gaz. n. franç.*, 1911-1912, p. 5, avec pl. I-II).

[1] Du moyen âge à la fin du XVIIIe siècle.

— H. B[UCHENAU]. Brabanter Zwittermünze, avec fig. (*Bl. f. Mfr.*, 1912, col. 4989). — Vic. Baudoin de JONGHE. Quelques monnaies d'Anne de la Marck, abbesse de Thorn (1604-1631) (*Rev. belge*, 1912, p. 24, avec pl. I). — P. J[OSEPH]. Münzen von Rochefort (*Frankf. Mz.*, 1911, p. 359, avec pl. 99). — Horace W. MOUCKTON. The first coinage of Louis XV of France (*Month. n. Cir.*, 1912, col. 13388). — S. MULLER. Vereer-penningen (*Tijd. v. h. Ned. Gen.*, 1912, pp. 50, 133). — George B. PETRIE. The coinage of the reign of Henry VII (suite) (*Month. n. Cir.*, 1911, col. 13220; 1912, col. 13321). — C. RUTTEN. Une double mite inédite de Philippe le Beau pour la Flandre, avec fig. (*Rev. belge*, 1912, p. 14). — J. E. TER GOUW. De zilveren munten met de W. (*Tijd. v. h. Ned. Gen.*, 1912, p. 45). — S. WIGERSMA. Penningkunde in het begin de 18de eeuw (*Ibid.*, p. 21). — Alph. de WITTE. Poids de marchandises des anciennes provinces belgiques (*Rev. belge*, 1912, p. 78, avec pl. IV).

B. Médailles et jetons. — ANONYME. The Leeuwarden medal, 1782, avec fig. (*A. J. Num.*, t. XLV, p. 165, avec pl. XXV). — Lionel L. FLETCHER. Unpublished variety of the « newtownards, Thomas Fisher » token, avec fig. (*Month. n. Cir.*, 1911, col. 13242). — Henry GARSIDE. Replica of an extremely rare scottish badge, avec fig. (*Ibid.*, 1912, col. 13453). — Georg HABICH. Hans Schwarz in Frankreich (*Mitt. d. bay. n. G.*, 1911, p. 52, avec pl. E). — Jean JUSTICE. Essai d'un dictionnaire général des méreaux belges (suite) (*Gaz. n. B.*, 1911, p. 43). — Albert VISART de BOCARMÉ. Jetons de la ville de Bruges (suite) (*Rev. belge*, 1912, pp. 53, 169, avec pl. II-III, V-VII).

C. Documents. — Henry SYMONDS. The Bristol mint of Henry VIII and Edward VI (*N. Chron.*, 1911, p. 331). — Victor TOURNEUR. L'atelier monétaire de Bruges sous le règne de la maison d'Autriche, 1709-1786 (suite), avec fig. (*Rev. belge*, 1912, pp. 32, 129).

ALLEMAGNE, AUTRICHE, HONGRIE, POLOGNE

A. Monnaies. — E. B[AHRFELDT]. Vierdukatenstück des Grossen Kurfürsten, avec fig. (*Berl. Mbl.*, 1912, p. 299). — Max BAHRFELDT. Ein bischöflich Ratzeburgischer Kipperdreier, avec fig. (*Ibid.*, p. 264). — Gustave S. BISIER. Kontrasygnatury prywatne na monetach (suite) (*Wiadomości*, 1911, p. 184, avec pl. 25). — H. B[UCHENAU]. Talerförmige Kippermünze des Grafen Ernst Georg von Hohenzollern-

Sigmaringen, avec fig. (*Bl. f. Mfr.*, 1911, col. 4887). — H. B[uchenau]. Ueberlinger Schilling, avec fig. (*Ibid.*, 1912, col. 4988). — H. B[uchenau]. Minden ? (*Ibid.*, col. 4988). — Dr Engelke. Graf Heinrich der Bogener von Wildeshausen (*Ibid.*, col. 4939). — W. Feisc. Die Münzen und das Münzwesen der Stadt Eimbeck (*Zeitschr. f. N.*, t. XXIX, p. 1, avec pl. I-III et fig. dans le texte). — Michal Grażyński. Moneta świdnicka w Pólsce (suite) (*Wiadomości*, 1911, p. 187; 1912, pp. 3, 20, 37). — Michał Grażyński. Projekt przyznania prawa bicia monety gwarkom olkuskim w r. 1517 (*Ibid.*, 1912, p. 49). — Roman Grodecki. Nieznane pieczęcie miasta krakowa, avec fig. (*Ibid.*, pp. 40, 57, 72). — Dr M. Gumowski. Wykopalisko monet polskichz XV w. w Wilcynie (*Ibid.*, p. 6). — Dr M. Gumowski. Moneta czy medalik jana Kazimierza z 1668 roku, avec fig. (*Ibid.*, p. 17). — A. Hnilko. Mennica krakowska w rękach Szwedów w. r. 1655-1657 (suite), avec fig. (*Ibid.*, 1911, p. 189). — P. Joseph. Die Münzen und Medaillen des fürstlichen und gräflichen Hauses Solms (suite) (*Frankf. Mzz.*, 1912, pp. 372, 385, 406, 417, avec pl. 101 et 102, et fig. dans le texte). — P. J[oseph]. Ueber einige seltene Münzen. Elsass (*Ibid.*, 1912, p. 439, avec fig. 8 et 9 de la pl. 99). — E. Klingenberg. Nachprägung eines Hamburger Doppelschilling, avec fig. (*Berl. Mbl.*, 1912, p. 261). — J. V. Kull. Die Schaumünzen der Bischöfe von Chiemsee, avec fig. (*Bl. f. Mfr.*, 1911, col. 4890). — Baron Lochner. Ein hohenlohischer Kippergroschen, 1622, avec fig. (*Ibid.*, col. 4889). — M. de Man. Antwoord op de vraag : heeft hertog Rudolf August van Brunswijk in 1670 Pfaffenfeinddaalders doen slaan ? (*Tijd. v. h. Ned. Gen.*, 1912, p. 54). — Alfred Noss. Die Kriegstaler der Pfalzgrafen Johann Kasimir (*Mitt. d. bay. n. Ges.*, 1911, p. 1, avec pl. C). — Roll. Wurden für den Grafen Aspremont in Salzburg Dukaten geprägt ? avec fig. (*Bl. f. Mfr.*, 1911, col. 4941). — Karl Speyer. Neumarkter Halbschilling von Pfalzgraf Otto II., avec fig. (*Ibid.*, 1912, col. 4984). — Friedrich Wiegand. Das Notgeld der Stadt Greifswald vom Jahre 1631, avec fig. (*Berl. Mbl.*, 1912, p. 275). — Przemyslaw Zulawski. Boratynki (*Wiadomości*, 1912, p. 1).

B. Médailles et jetons. — J. Ebner. Hans Stockar. Ein unbekanntes Buchsbaummodell (*Mitt. d. bay. n. G.*, 1911, p. 48, avec pl. D). — F. Friedensburg. Eine Medaille auf die Einführung des Christentums in Polen, avec fig. (*Zeitschr. f. N.*, t. XXIX, p. 81). — F. Wiegand. Abendmahlmarke der französischen reformierten Gemeinde in Erlangen (*Bl. f. Mfr.*, 1912, col. 4989).

C. Documents. — M. Bahrfeldt. Marienehe und Gadebusch Münzstätten der Herzöge Ulrich und Karl zu Mecklenburg, 1601-1606, 1607-1608 (*Berl. Mbl.*, 1911, p. 227). — C. F. Gebert. Die Nürnberger « Jesuiten » Medaille (*N. Mitt.*, 1911, p. 940). — C. F. G[ebert]. Die Nürnberger Kopfstücke mit dem Wecken (*Ibid.*, 1912, p. 947). — Dr M. Gumowski. Moneta złota w polsce średniowieczuej (*Wiadomości*, 1912, pp. 33, 51). — A. Hnilko. Ort koronny z cyfra 21 z r. 1651 (*Ibid.*, p. 19). — Dr August von Jaksch. Der grosse kärtner Ehrpfennig von Hans Gaissmair (1597) (*Mitt. d. œst. G. f. M.- u. Mk.*, 1912, p. 60). — Józef Jodkowski. Z dziejow mennicy wileńskiej (*Wiadomości*, 1912, p. 55). — J. V. Kull. Die ehemaligen Münzvereinigungen Suddeutschlands, besonders im Bereiche des heutigen Bayerns (*Mitt. d. bay. n. Ges.*, 1911, p. 22). — Karl Roll. Bayerns Beziehungen zur Salzburger Münzstätte (*Ibid.*, p. 36). — Karl Schalk. Instruction für den Münzwardein alhier zu Wienn Sigmunden Hammerschmidt, 12. Januar 1656 (*Mitt. d. œst. G. f. M.- u. Mk.*, 1911, p. 214). — Dr K. Schalk. Münzstätte St. Veit in Kärnten (*Ibid.*, 1912, p. 59). — Fr. von Schrötter. Zum Neuenburger Münzwesen (*Bl. f. Mfr.*, 1911, col. 4889). — F. Fhr. von Schrötter. Der Speierer Reichsmünztag von 1557 (*Zeitschr. f. N.*, t. XXIX, p. 47).

ITALIE, PORTUGAL

A. Monnaies. — Memmo Cagiati. La monetazione di Alvito, Amatrice, Aquila, Atri e Ville (suite), avec fig. (*Boll. num.*, 1911, p. 168; 1912, p. 5). — Memmo Cagiati. Correzioni ed aggiunte al 1° e 2° fascicolo dell' opera : Le monete del reame delle Due Sicilie da Carlo I d'Anzió a Vittorio Emanuele II (*Supp. all' opera : Le monete del reame*, etc., 1912, nos 3-4, p. 7). — G. Castellani. Le iniziali A. J. sulle monete di Sisto V (*Month. n. Cir.*, 1912, col. 13524). — Dr Alessandro Cortese. Osservazioni sopra un quarto di testone contraffatto al tipo di Genova per Ludovico XII (*Boll. num.*, 1911, p. 152). — Antonio Dell' Erba. Su di una moneta inedita di Cesare d'Este, avec fig. (*Riv. ital.*, 1911, p. 477). — Guglielmo Grillo. Notizie su alcune monete di Solferino, avec fig. (*Boll. num.*, 1911, p. 178). — Rodolfo Ratto. Monete inedite o poco note della collezione Ratto, avec fig. (*Riv. ital.*, 1911, p. 485). — Philip Whiteway. Some imitation coins issued by the minor Italian mints (suite) (*Month. n. Cir.*, 1911, col. 13239; 1912, col. 13389, 13457).

B. Médailles. — Jean de Foville. La médaille de Nicolas Orsini, comte de Pitigliano (*Rev. franç.*, 1911, p. 449, avec pl. XI). — Jean de Foville. Portrait d'un médailleur du xve siècle (*Ibid.*, 1912, p. 103, avec pl. VI). — Giuseppe Giorcelli. Medaglia commemorativa della occupazione francese di Casale, Montferrato nel settembre dell' anno 1681 (*Riv. ital.*, 1912, p. 65, avec pl. IV). — Arthur Lamas. Medalha do cardeal D. Jorge da Costa. Da collecção organizada por Vasset (*Arch. P.*, t. XV, p. 25, avec 1 pl.).

C. Documents. — Baptista Queiroz. Subsidios para a historia de numismatica portuguesa (suite) (*Arch. P.*, 1911, p. 97). — Augusto Telluccini. Un' officina monetaria « provisionale » in Roma (*Riv. ital.*, 1912, p. 53).

Numismatique des Pays d'outre-mer.

Monnaies. — H. B[uchenau]. Handgeschnittene Silbermünze aus Yukatan, avec fig. (*Bl. f. Mfr.*, 1912, col. 4972).

Numismatique des XIXe et XXe siècles.

A. Monnaies. — Anonyme. The work of the royal Mint (*Month. n. Cir.*, 1911, col. 13248).— Anonyme. Neopisane monety i medale, avec fig. (*Wiadomości*, 1911, p. 194; 1912, pp. 12, 30, 44, 58, 75, avec pl. 4). — Anonyme. The recent coinage of Holland (*A. J. num.*, t. XLV, p. 208). — Anonyme. La frappe des monnaies anglaises en 1910 (*Gaz. n. B.*, 1911, p. 42). — Edgar H. Adams. Private gold coinage (suite) (*A. J. num.*, t. XLV, p. 173, avec pl. XXVII-XXVIII; t. XLVI, p. 1, avec pl. IV-V).— Henry Garside. Some coins of the British empire, avec fig. (*Month. n. Cir.*, 1912, col. 13316, 13454, 13518, 13594). — Ödön Gohl. A Komáromi Értesitö 3-kros pénzjegyei, avec fig. (*N. Közlöny*, 1912, p. 1. — Assignat émis en 1849 par le journal *Komáromi Ertesitö*). — Ödön Gohl. Óbudai papirpénz szabadságharcunk idejéböl, avec fig. (*Ibid.*, p. 2. — Assignat de 1849 de Óbuda, faubourg de Budapest). — M. A Columbus day medal (*A. J. num.*, t. XLV, p. 207). — A. F. Marchisio. Studi sulla numismatica di Casa Savoja, memoria XIII (*Riv. ital.*, 1912, p. 101). — Prof. R. Nadrowski. Ein unedierter deutscher Probepfennig, avec fig. (*Month. n. Cir.*, 1912, col. 13456). — Ernst Rudolph. Deutsche Reichsmünzen (*Bl. f. Mfr.*, 1911, col. 4897, 4925; 1912, col. 4947, 4971, 4999, 5037). — Dr H. Schmidt.

Die deutschen Kolonialmünzen (*Berl. Mbl.*, 1912, pp. 300, 319, avec pl. XXXVI-XXXVII). — Béla Varga. Modern ritkaságok (*N. Közlöny*, 1912, p. 5. — Monnaies hongroises et autrichiennes, relativement rares, de la valeur d'une couronne).

B. Médailles et jetons. — A. B. Plaquette of Jean-Henry Fabre (*A. J. num.*, t. XLV, p. 202, avec fig. de la pl. XXIX). — János Albrecht. Pozsonyra vonatkozó érmek a pozsonyvárosi múzeumban (*N. Közlöny*, 1912, p. 6. — Médailles concernant Pozsony, conservées au musée de cette ville). — Karl Andorfer. Die Medailleurarbeiten auf Franz Liszt. Zum 100. Geburtstage : 22. Oktober 1911 (*Mitt. d. æst. G. f. M.- u. Mk.*, 1911, p. 168). — J. E. Bennert. Bismark-Medaillen, 2. Teil (*Bl. f. Mfr.*, 1911, col. 4863, 4894; 1912, col. 4945, 4965, 4990, 5027). — Samuel R. Betts. Taft-Diaz medals (*A. J. num.*, t. XLVI, p. 21). — C. W. Leaves from my note book on war medals and decorations, avec fig. (*Month. n. Cir.*, 1911, col. 13252; 1912, col. 13318, 13384, 13511). — Ödön Gohl. Magyar egyházi emlékermek (suite) (*N. Közlöny*, 1911, p. 125. — Médailles ecclésiastiques hongroises). — Ödön Gohl. Liszt Ferenc születésének szazadik eviordulójára kérzült érmek és plakettek, avec fig. (*Ibid.*, p. 149. — Médailles et plaquettes du centenaire de Franz Liszt). — Dr Faludi Gezá. A budapesti « Gemeinde beim Helm » ujabb érme (*Ibid.*, 1912, p. 5. — Médaille jubilaire de la Société Gemeinde beim Helm, à Budapest). — H. Medaille zur Feier des 90. Geburtstags Sr. K. Hoheit des Prinzregenten Luitpold von Bayern (*Mitt. d. bay. n. G.*, t. XXIX, p. 69, avec fig. 1 du frontispice). — P. J[oseph]. Die L. v. Heyden-Plakette, avec fig. (*Frank. Mz.*, 1912, p. 425). — Dr Philipp Lederer. Eine neue Virchowsplakette, avec fig. (*Berl. Mbl.*, 1912, p. 258). — L. v. L. 1712, Friedrich der Grosse, 1912, avec fig. (*Berl. Mbl.*, 1912, p. 286.) — O. v. Lochner. Denkmünze auf die Enthüllung des Kriegerdenkmals in Eichstätt (*Mitt. d. bay. n. G.*, t. XXIX, 1911, p. 67, avec fig. 2 du frontispice). — Dr Louis Marton). Az országos régészeti és embertani társulat Szendrei-ermé, avec fig. (*N. Közlöny*, 1912, p. 67. — La médaille de Jean Szendrei). — Q. Perini. Contributo alla medaglistica trentina (*Boll. num.*, 1912, p. 72). — Renner. Portraitmedaille des Grafen Theodor Stratmann (*Mitt. d. æst. G. f. M.- u. Mk.*, 1911, p. 168, avec fig. 1 de la pl. 31). — Renner. Die Medaille in der Herbstausstellung im Künstlerhause (*Ibid.*, p. 194). — Renner. Neue Medaillen von Toni Szirmaï in Paris

(*Ibid.*, 1912, p. 61, avec pl. 18). — Serafino Ricci. La medaglia nel rinascimento italiano (suite) (*Boll. num.*, 1911, p. 154). — Aloïs Richter. Die numismatischen Denkzeichen auf die Kaiserin und Königin Elisabeth (*Mitt. d. œst. G. f. M.- u. Mk.*, 1911, pp. 185, 205; 1912, pp. 1, 29, 49, avec pl. 1-13, 15-17). — P. Scheven. Die Medaille auf die Feier der goldenen Hochzeit des Geheimer Regierungsrathes Prof. Dr Victor Böhmest und seiner Gattin, avec fig. (*Bl. f. Mfr.*, 1911, col. 4872). — Alfred Schmideg. A Georgikon érmeinek mestere, avec fig. (*N. Közlöny*, 1912, p. 4. — Epreuve d'étain de la médaille de l'Institut agricole « Georgikon » de Keszthely gravée à Körmöczbánya, postérieurement à 1815, par Henri Ernest Karl). — Dr Hermann Schöppler. Die offiziellen Prägungen der oberpfälzischen Kreisausstellung zu Regensburg, 1910, avec fig. (*Frankf. Mz.*, 1912, p. 422). — Alf. Karl Swoboda. Schulprämien meiner Sammlung (*Mitt. d. œst. G. f. M.- u. Mk.*, 1911, p. 212; 1912, p. 61. — Médailles autrichiennes). — Roberto Venturi-Ginori. La medaglia-ricordo della R. Nave « Amalfi », avec fig. (*Supp. all' opera : Le monete del reame*, etc., 1912, n° 3-4, p. 19). — F. Willson Yeates. Nineteenth century countermarked tokens. Stirlingshire-Balfron, avec fig. (*Month. n. Cir.*, 1912, col. 13519). — W. K. F. Zwierzina. Ned. penningen 1898-heden (suite) (*Tijd. v. h. Ned. Gen.*, 1912, pp. 5, 67, avec pl. III).

C. Documents. — Anonyme. From the times of 1811 (*Month. n. Cir.*, 1911, col. 13244, extr. du *Times*). — Anonyme. The work of the royal Mint (*Ibid.*, col. 13248). — Balthasar. Die Geldumaufsmittel in Deutschland vor und nach der Münzreform (*Bl. f. Mfr.*, 1911, col. 4866).

Varia.

Anonyme. W celu rozwoju medalierstwa polskiego (*Wiadomości*, 1911, p. 181). — Anonyme. From the times of 1811 (*Month. n. Cir.*, 1911, col. 13244. — Reproduit du *Times*). — Anonyme. Commemorative gift to the British Museum the Bleazby collection of coins (*Ibid.*, 1912, col. 13389. — Reproduit du *Times*.) — A. H. Cooper-Prichard. Numismatic references in Shakespeare (*Ibid.*, 1911, col. 13240; 1912, col. 13593). — Giovanni Donati. Dizionario dei motti e leggende delle monete italiane (suite) (*Boll. num.*, 1911, pp. 54, 90). — L. Forrer. Biographical notices of medallists coin, gem and seal engravers, ancient and modern, with references to their works (suite), avec nombr. fig. (*Month. n. Cir.*, 1911, col. 13224; 1912, col. 13293, 13367, 13426, 13502, 13572).

— Georg Habich. Musiker-Medaillen des xvi. Jahrhunderts (*Mitt. d. bay. n. G.*, t. XXIX, 1911, p. 58, avec pl. F). — A. Hnilko. Wiadomości o rodzie i herbie Boratynich, avec fig. (*Wiadomości*, 1912, p. 8). — P. J[oseph]. Numismatisches aus deutschen Archiven (*Frankf. Mz.*, 1912, p. 392). — Lodovico Laffranchi. Contributi al corpus delle falsificazioni (suite) (*Boll. num.*, 1911, p. 147). — Dr Hans Lamer. Münzen im Munde (*Bl. f. Mfr.*, 1912, col. 4985). — Dr Alfred Nagl. Das Saigern der Münze (*Mitt. d. œst. G. f. M.- u. Mk.*, 1912, p. 58).— Ladislas Pataky. Ermeink az iskolában (*N. Közlöny*, 1912, p. 60. — Série de copies galvanoplastiques de monnaies et médailles hongroises pour les écoles). — St. Rzepiński. Zbiory numizmatyczne w szkołach średnich (*Wiadomości*, 1911, p. 182). — Dr Joseph Scholz. Die vatikanische Münzensammlung (*Mbl. n. G. in W.*, 1912, p. 21). — R. Horatio Storer. The medals, jetons, and tokens illustrative of the science of medicine (suite) (*A. J. num.*, t. XLV, p. 200; t. XLVI, p. 24). — John Ward. The riches of Cyrenaica (*Month. n. Cir.*, 1911, col. 13251).

Héraldique et sigillographie.

D. Deux documents sur le collier de Savoie, avec fig. (*Arch. hér. S.*, 1911, p. 202). — F. Donnet. Sceaux des familles anversoises aux xive et xve siècles (*Rev. belge*, 1912, p. 186, avec pl. VIII). — Fred. Th. Dubois. Les chevaliers de l'Annonciade du Pays de Vaud (suite et fin) (*Arch. hér. S.*, 1911, p. 177, avec pl. XIII-XV et fig. dans le texte). — L. Gerster. Eine neue Basler Standesscheibe (*Ibid.*, p. 198). — Dr Maryan Gumowski. Pieczęcie królów polskich (suite), avec fig. (*Wiadomości*, 1911, p. 194; 1912, pp. 10, 27, 70, avec pl. 1-2 et fig. dans le texte). — Dr Maryan Gumowski. Pieczęć majestatowa Władysława IV. (*Ibid.*, 1912, p. 43, avec pl. 3). — Dr Prof. Félix Hauptmann. Das Wappen des Grafen von Lenzburg, avec fig. (*Arch. hér. S.*, 1912, p. 1). — Kaspar Hauser. Die Wappen in der Sakristei der Stadtkirche in Winterthur, 1493 (*Ibid.*, p. 11, avec pl. I-II). — Giovanni Pansa. Altri due sigilli della carboneria abbruzzese, avec fig. (*Supp. all' opera : Le monete del reame*, etc., 1912, n° 3-4, p. 17). — Maxime Reymond. Les titres de l'évêque de Lausanne (*Arch. hér. S.*, 1911, p. 193). — H. G. Ströhl. Neuverliehene Wappen österreichischer Städte und Märkte, avec fig. (*Mbl. d. k. k. her. Ges. Adler*, 1912, p. 143). — Alph. de Witte. Quelques sceaux-matrices de ma collection. Troisième article (*Rev. belge*, 1912, p. 205, avec pl. IX).

Trouvailles.

Anonyme. Treasure trove (*Month. n. Cir.*, 1912, col. 13520). — E. Babelon. Trouvaille de Tarente (*Rev. franç.*, 1912, p. 1, avec pl. I-V. — Monnaies grecques.) — W. Beemelmans. Der Münzfund von Maursmünster (*Bl. f. Mfr.*, 1912, col. 4921. — Monnaies alsatiques du commencement du XVIIe siècle). — Dr Max Bernhart. Ein Gesamtfund römischer Denare aus Unterammergau (*Mitt. d. bay. n. G.*, t. XXIX, 1911, p. 1 des *Fundesberichte des k. Konservatoriums des Münzkabinets*). — Dr Max Bernhart. Der Römerfund von Lochhausen (*Ibid.*, p. 14, avec pl. A et B). — G. C. Brooke. A find of nobles of Edward III at east Raynham, Norfolk (*N. Chron.*, 1911, p. 291, avec pl. XVIII-XXI). — H. Buchenau. Fund fränkischer und bayerischer Halbbrakteaten aus dem Balkangebiet (Nachtrag) (*Mitt. d. bay. n. G.*, t. XXIX, 1911, p. 65, avec fig. 1-6 de la pl. G des *Fundesberichte des k. Konservatoriums des Münzkabinets*). — H. Buchenau. Münzfund von Dommelstadt bei Passau (*Ibid.*, p. 68, avec fig. 7-22 de la pl. G.— A remarquer kreutzer s. d. de Saint-Gall, Corragioni, pl. 20; de Soleure et de Zurich, Corragioni, pl. VII, n° 13). — H. Buchenau. Fund von Bischofsmais (*Ibid.*, p. 74). — H. Buchenau. Bamberger und verwandte Pfennige des Fundes von Sauerhof bei Münchberg (*Ibid.*, p. 88, avec pl. H). — A. Dieudonné et M. Legrand. Trouvaille de monnaies de l'époque d'Henri Ier, roi de France, à Saint-Hilaire, près d'Etampes (*Rev. franç.*, 1911, p. 435, avec pl. X). — Dr Pál Harsányi. Az Abapusztai frisachi fillérlelet (*N. Közlöny*, 1912, p. 48, avec pl. III-X.— La trouvaille de deniers de Frisach à Abapuszta). — Paul Joseph. Der Münzfund von Bödigheim (*Frankf. Mz.*, 1912, p. 436, avec fig. 14 de la pl. 50; fig. 1 de la pl. 51; fig. 10-11, 15, 18-20 de la pl. 99). — K. Regling. Münzsschatz aus Theadelphia (*Zeitschr. f. N.*, t. XXIX, p. 112. — Deux cents pièces romaines de bronze frappées par Dioclétien et ses successeurs immédiats, jusqu'à Constantin). — F. D. Ringrose. Find of Alexandrian coins in London (*N. Chron.*, 1911, p. 357). — W. Schwinkowski et H. Buchenau. Der Brakteatenfund von Döbeln in Sa. (*Bl. f. Mfr.*, 1912, col. 4911, 4935, avec pl. 197-199 et fig. dans le texte). — István Tömörkény et Dr Pál Harsányi. A szegedi múzeumba került régipénz-leletek (*N. Közlöny*, 1912, p. 8. — Trouvaille de monnaies grecques et romaines acquises par le musée de Szeged, 1883-1911).

Biographies et nécrologies.

Anonyme. Joseph Kovarzik (*Gaz. n. B.*, 1911, p. 80). — Anonyme. Necrologio. Il generale Giuseppe Ruggero (*Boll. num.*, 1911, p. 191). — Anonyme. Necrologia. Giuseppe Ruggero (*Riv. ital.*, 1911, p. 519, avec portr. et bibliographie). — Anonyme. Il generale Giuseppe Ruggero (*Rass. n.*, 1912, p. 18). — Fréd. A[lvin]. Nécrologie. Henri-Jean de Dompierre de Chaufepié (*Gaz. n. B.*, 1911, p. 74). — Fréd. A[lvin]. Thierry-Marie-Joseph, comte de Limburg-Stirum (*Ibid.*, p. 76). — Fréd. A[lvin]. Emile Caron (*Ibid.*, p. 77). — Fréd. A[lvin]. Fréd.-Oscar Roty (*Ibid.*, p. 78). — Ad. Blanchet. Karl von Ernst (*Rev. franç.*, 1911, p. 465). — Adrien Blanchet. Giuseppe Ruggero (*Ibid.*, 1912, p. 129). — B. L. B. Joseph C. Mitchelson (*A. J. num.*, t. XLV, p. 208).— G. F. Hill. Warwick William Wroth (*Ibid.*, p. 209, avec bibliographie de J. Allan). — R. von Höfken. Karl Andorfer, gestorben am 21. März 1912 (*Mitt. d. æst. G. f. M.- u. Mk.*, 1912, p. 62). — F. Mazerolle. L.-O. Roty, graveur en médailles (1846-1911) (*Gaz. n. franç.*, 1911-1912, p. 1, avec portr.). — Serafino Ricci. Carlo R. von Ernst (*Riv. ital.*, 1911, p. 523). — A. de W[itte]. Le général-major Giuseppe Ruggero (*Rev. belge*, 1912, p. 87). H. C.

Bibliothèque.

Ouvrages reçus de janvier à mai 1912[1].

PÉRIODIQUES

Allemagne. *Berliner Münzblätter*, neue Folge, 1912, n°s 121-125.
Blätter für Münzfreunde, 1912, n°s 1-4.
Frankfurter Münzzeitung, t. IV, liv. 133-136.
Mitteilungen der bayerischen numismatischen Gesellschaft, t. XXIX, 1911, in-8 de XII+94 p., avec 9 pl.
Numismatische Mitteilungen, 1912, n° 142.
Numismatisches Literatur-Blatt, n°s 187-190.

[1] Les envois doivent être adressés au siège de la Société, rue Necker, n° 2 (École d'horlogerie), Genève.

Sitzungsberichte der Vereinigten numismatischen Gesellschaften Deutschlands und Oesterreichs für das Jahr 1911. Berlin, 1912, br. in-8 de 41 p.

Zeitschrift für Numismatik, t. XXIX, liv. 1-2.

Angleterre. *Monthly numismatic Circular*, 1912, n°s 230-234.

Numismatic Chronicle, 1911, liv. 3-4; 1912, liv. 1.

Autriche-Hongrie. *Jahrbuch der k. k. heraldischen Gesellschaft « Adler »*, nouv. série, t. XXII, in-8 de 262 p., avec pl. et fig. dans le texte.

Mitteilungen der œsterr. Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde, 1911, n° 12; 1912, n°s 1-4.

Monatsblatt der k. k. heraldischen Gesellschaft « Adler », neue Folge, t. VII, n°s 13-17.

Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien, t. VIII, n° 36; t. IX, n°s 1-4.

Numizmatikai Közlöny, a magyar numizmatikai társulat megbizásából, 1912, n°s 1-2.

Wiadomości numizmatyczno-archeologiczne, 1912, n°s 1-5.

Belgique. *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XXV, 1911, liv. 2-4.

La Gazette numismatique, quinzième année, 1911.

Revue belge de numismatique et de sigillographie, 1912, liv. 1-2.

États-Unis d'Amérique. *American journal of archaeology*, second series. *The journal of the archaeological Institute of America*, 1911, liv. 4; 1912, liv. 1.

Bulletin of the archaeological Institute of America, t. II, liv. 4; t. III, liv. 1.

American journal of numismatics, t. XLV, 1911, liv. 4; t. XLVI, 1912, liv. 1.

France. Administration des monnaies et médailles. *Rapport au ministre des finances. Seizième année, 1911.* Paris, 1911. in-8° de XXXVI+307 p. avec 4 pl. (L'Administration.)

Correspondance historique et archéologique, 1911, liv. 4; 1912, liv. 1.

Gazette numismatique française, 1911-1912, liv. 1.

Répertoire d'art et d'archéologie. Dépouillement des périodiques et catalogues de ventes français et étrangers, deuxième année, 1911, n°s 3-4. (M. F. Mazerolle.)

Revue du Nord (Région du nord de la France, Belgique, Pays-Bas). 1912, n° 1.

Revue numismatique, 4e série, t. XV, liv. 4; t. XVI, liv. 1.

Revue savoisienne, 1911, liv. 2-3.

HOLLANDE. *Tijdschrift van het koninklijk Nederlandsch Genootschap voor munt- en penningkunde*, XXe année, 1912, nos 1-2.

ITALIE. *Battaglie di archeologia*. Rimini, s. d., nos 3-11. (M. Piccione.)

Bollettino di numismatica e di arte della medaglia, 1911, liv. 4-6, 11-12; 1912, liv. 1.

Rassegna numismatica, IXe année, 1912, nos 1-2.

Rivista italiana di numismatica, XXIVe année, 1911, liv. 4; XXVe année, 1912, liv. 1.

Supplemento all'opera « Le monete del reame delle due Sicilie da Carlo I d'Angiò[1] *a Vittorio Emanuele II »*, anno II, 1912, nos 3-4. (M. Memmo Cagiati, à Naples.)

SUISSE. *Anzeiger für schweizerische Altertumskunde (Indicateur d'antiquités suisses)*, neue Folge, t. XIII, nos 2-3.

Archiv des historischen Vereins des Kantons Bern, t. XX, liv. 2.

Archives héraldiques suisses, 1911, liv. 4; 1912, liv. 1.

Blätter für bernische Geschichte, Kunst- und Altertumskunde, VII. Jahrgang, 1911, n° 4; VIII. Jahrgang, 1912, n° 1. (M. le Dr G. Grunau.)

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. III, liv. 6.

Jahres-Bericht über die Historischen Sammlungen im Museums-Gebäude vom 1. Juli 1910 bis 30. Juni 1911. St. Gallen, br. in-8° de 11 p., avec 3 pl. (M. le prof. Dr J. Egli.)

Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich, t. XXVI, liv. 8; t. XXVII, liv. 2.

Musée neuchâtelois, XLVIIIe année, novembre-décembre 1911; XLIXe année, janvier-février 1912.

Quellen zur schweizerischen Geschichte, herausgegeben von der allgemeinen Geschichtsforschenden Gesellschaft der Schweiz, neue Folge, tt. I, II, erste Abtheilung.

Revue suisse de numismatique, t. XVII.

OUVRAGES NON PÉRIODIQUES

Babut, A., commt. *Demi-franc de Henri III frappé à Narbonne pendant la Ligue en 1587.* Mâcon, 1911, br. in-8° de 8 p., extr. des *Procès-verbaux de la Société française de numismatique*, 1911. (L'auteur.)

[1] Lisez p. 95, lignes 17 et 21, *Angiò* au lieu de *Anzió* qui ne signifie rien. (H. C.)

Bernhart, Max, Dr. *Antike Münzbilder im humanistischen Unterricht.* München-Giesing, 1912, in-8° de VI+106 p., avec 27 p. (M. le Dr L. Nægeli, à Rapperswil.)

Cahn, Julius, Dr. *Münz- und Geldgeschichte der im Grossherzogtum Baden vereinigten Gebiete.* I. Teil. *Konstanz und das Bodenseegebiet im Mittelalter.* Heidelberg, 1911, in-8° de X+460 p., avec 10 pl. et 1 carte. (M. Carl Winter à Heidelberg.)

Gnecchi, Francesco. *I medaglioni romani*, 3 vol. in-4, avec 162 pl. (L'auteur.)

Hahn, E. *Eine Porträtmedaille von Friedrich Hagenauer.* [Zurich, 1911] br. in-8° de 3 p., avec fig. dans le texte, extr. de l'*Anzeiger für schweizerische Altertumskunde*, neue Folge, t. XIII, liv. 3. (L'auteur.)

Imhoof-Blumer, Fréd., Dr. *Die Amazonen auf griechischen Münzen.* [Berlin, 1908] br. in-4° de 18 p., avec 2 pl., extr. de *Nomisma, Untersuchungen auf dem Gebiete der antiken Münzkunde*, 1908. (L'auteur.)

— *Beiträge zur Erklärung griechischer Münztypen.* [Berlin, 1910 et 1911] 2 br. in-4° de 18 et 23 p., avec 4 pl., extr. de *Nomisma, Untersuchungen auf dem Gebiete der antiken Münzkunde*, 1910, pp. 25-42, et 1911. (L'auteur.)

Jonghe, vic. Baudoin de. *Quelques monnaies d'Anne de la Marck, abbesse de Thorn, 1604-1631.* Bruxelles, 1912, br. in-8° de 10 p., avec 1 pl., extr. de la *Revue belge de numismatique*, 1912. (L'auteur.)

Seltman, E. J. *On some rare sicilian tetradrachms.* London, 1910, br. in-8° de 15 p., avec fig. dans le texte, extr. de la *Numismatic Chronicle*, 4e série, t. X. (M. A. Bailly-Herzog, à Schönenwerd.)

— *La bordure guillochée des monnaies grecques.* Paris, 1911, br. in-8° de 8 p., avec fig. dans le texte, extr. de la *Revue numismatique*, 1911. (M. A. Bailly-Herzog, à Schönenwerd.)

Tourneur, Victor. *Ministère des sciences et des arts. Bibliothèque royale. Cabinet des médailles. Catalogue des médailles du royaume de Belgique*, t. I (1830-1847). Bruxelles, 1911, gr. in-8° de LXVIII+256 p. avec 34+2 pl. et fig. dans le texte. (L'auteur.)

Weissbach, F. H. *Zur keileinschriftlichen Gewichtkunde.* Leipzig, 1912, br. in-8° de 72 p., extr. de la *Zeitschrift der deutschen Morgenländischen Gesellschaft*, t. LXV, 1911. (L'auteur.)

1905

65. — **Tir cantonal soleurois, Olten, 1905.**

Dans le champ, à gauche, en quatre lignes, SOLOTHURNI SCHES | KANTONAL | SCHÜTZEN- | FEST

Dans le champ, à droite, cartouche portant les armes d'Olten [1], posé sur une double branche de chêne et de laurier. Signé, Holy Frs

℞. (D 50) OLTEN Au bas, 1905

Une femme diadémée, de profil à droite, tenant de la droite un rameau de laurier, détache de la gauche un second rameau d'une guirlande qui entoure le bord de la médaille; au second plan, le mur d'un quai, puis l'Aar, et à l'arrière-plan la vue du château et de la ville d'Olten. Signé, Holy frères

Mod. : 0,045. Médaille frappée à 505 exemplaires en argent.

1906

66. — **Tir de la ville de Fribourg. Inauguration du Stand des Daillettes, 1906.**

(D 46) SOCIÉTÉ DE TIR DE LA VILLE

(I 38) DE FRIBOURG

Écus avec émaux du canton de Fribourg [2] et de la Société de tir de la ville [3], côte à côte, surmontés de l'écu d'Empire couronné, ayant comme supports deux lions d'or; au dessous, une banderole portant 1691-1906 Signé au bas, HOLY Frs

[1] La ville d'Olten porte *parti argent et sable, aux trois sapins au naturel, rangés en fasce, mouvant chacun d'eux des trois copeaux d'un mont de sinople posé à la pointe de l'écu.*

[2] L'État de Fribourg porte *coupé sable et argent.*

[3] La Société de tir de la ville de Fribourg porte *coupé sable et argent, au sautoir de deux mousquets d'or aux canons d'azur.* (Communication de M. le prof. Fr. Ducrest.)

R̊. Dans le champ, à droite, en cinq lignes, TIR | D'INAUGURATION | —— DU STAND | DES | DAILLETTES ; au dessous, l'hôtel cantonal; au premier plan, un tireur de face, la tête laurée, tenant de la droite une carabine, dont la crosse repose à terre, lève de la gauche une coupe vide.

Ex. 25-30 AOUT 1906 Signé au bas, à droite, HOLY · FRS

Mod. : 0,033. 300 ex. en argent.

67. — Tir cantonal de Langnau (Berne). 1906.

(D 40) KANT. SCHÜTZENFEST ✱ 1906 inscrit sur une banderole.

Écu avec émaux de Berne[1] placé au devant de trois sapins. Signé au bas, HOLY fres

R̊. (D 41) LANGNAU

Buste de profil à gauche d'une jeune paysanne bernoise. Signé à droite, HOLY fres

Mod. : 0,023. 1447 médailles frappées en argent.

[1] L'État de Berne porte *de gueules à la bande d'or chargée d'un ours passant de sable, lampassé, armé et vilené de l'émail du champ.*

68. — **Tir cantonal de Langnau (Berne). 1906.**

(D 53) LANGNAU 1906

Vue de l'église et de l'auberge de l'Ours à Langnau, au devant de laquelle se trouve un peuplier; au bas, écu avec émaux de Berne reposant sur une branche de laurier. Signé au bas, à droite, HOLY FRS

R. (D 41) KANTONAL SCHÜTZENFEST séparé par le haut du buste.

Buste de face, la tête de profil à droite d'un paysan bernois, en bras de chemise, la tête couverte d'une calotte de vacher, armé d'un fusil qu'il se dispose à épauler; à l'arrière-plan, profil des Alpes. Signé à gauche, HOLY FRÈRES

Mod. : 0,045. 200 médailles en argent, frappées avec broche, pour dames, et 400 sans broche.

69. — **Tir cantonal zurichois, à Rüti. 1906.**

Sur une banderole, (D 45) ZÜRCHER · KANTONAL · SCHÜTZENFEST

Vue du village de Rüti; au dessus deux écus avec émaux; à gauche, celui de Rüti, à droite, celui de Zurich; au dessus, la croix fédérale rayonnante. Signé à droite, HOLY FS.

℞. (D 45) RÜTI 1906 séparé par le haut du buste.
Buste de profil à droite d'une jeune paysanne, les cheveux décorés de feuilles de laurier, et la poitrine de feuilles de chêne. Signé à droite, HOLY fcos.
Mod. : 0,023. 70 ex. en or et 1000 en argent.

70. — **Tir cantonal saint-gallois, Altstætten, 1906.**

(D 53) ST GALLISCHES KANT. SCHÜTZENFEST
Écu avec émaux d'Altstætten [1], accompagné à droite d'un faisceau de licteur, le tout entouré d'une branche de laurier et d'une branche de chêne. Signé au bas, HOLY Fs.

℞. (D 42) 1906 ALTSTAETTEN séparé par le haut du buste.
Buste de paysanne, de profil à droite. Signé à gauche, HOLY Fs.
Mod. : 0,023. 50 ex. en or et 1220 en argent.

71. — **Tir cantonal thurgovien, Arbon, 1906.**

Dans le champ, en trois lignes, THURGAU. | KANTONAL- | - SCHÜTZEN FEST ; au dessous, sur une branche de laurier, les écus avec émaux de Thurgovie [2] et d'Arbon [3] superposés. Signé au bas, HOLY Fs.

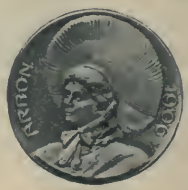

[1] La petite ville d'Altstætten porte *d'argent à l'ours passant de sable, sur une terrasse de sinople, accompagné en chef d'une etoile d'or.*
[2] L'État de Thurgovie porte *tranché argent et sinople, chaque partition chargée d'un lion d'or.*
[3] La ville d'Arbon porte *d'argent à l'arbre au naturel, chargé dans ses branches d'un nid, où se trouvent trois éperviers.*

℞. (D 40) ARBON 1906 coupé par le haut du buste.
Buste de trois quarts à gauche d'une paysanne thurgovienne. Signé à droite, HOLY Frs

72. — **Premier tir cantonal tessinois, Chiasso, 1906.**

(D 52) 1º TIRO CANTONALE TICINESE
Au bas, (I 31) CHIASSO 1906
A gauche le Tessin, représenté par une femme s'appuyant de la droite sur un faisceau de licteur, serre la main de la Confédération, également représentée sous les traits d'une femme tenant de la gauche la bannière suisse ; entre les deux figures, au second plan, un lion assis, emblème de la force provenant de l'union, et à ses côtés, à gauche, un groupe de tireurs. Signé au bas, SOLDINI et à droite, HOLY Frs

℞. Au premier plan, l'écu avec émaux de Chiasso[1] repose sur un trophée d'armes formé de deux carabines en sautoir, d'une banderole, de feuillage et de deux cibles superposées ; au second plan, un stand de tir avec une succession de cibles ; à gauche du trophée, un laurier étend ses branches qui encadrent le haut de la médaille et sur lesquelles se trouve appuyé l'écu du Tessin.
Mod. : 0,033. 250 ex. en argent.

73. — **Fête fédérale de musique, Fribourg, 1906.**

Sur une couronne circulaire entourant la médaille, formée d'une branche de chêne et d'une branche de laurier, large banderole traver-

[1] La ville de Chiasso a adopté comme armes celles qui se voient sur sa bannière communale, *tranché d'azur et de sinople, à la bande d'argent, chargée d'un caducée de sable.* (Communication de M. E. Bally, à Locarno.)

sant le champ, sur laquelle on lit, en quatre lignes, 14e FÊTE FÉDÉRALE | DE MUSIQUE | 1906 | FRIBOURG · 28 29, 30 JUILLET

Au bas de la médaille les écus avec émaux de la Confédération et de l'État de Fribourg, ce dernier sensiblement plus petit.

℞. Chœur des Muses, celle qui est en tête tenant une lyre et un rameau d'olivier, les autres des trompettes et des cymbales. Signé au bas à gauche, HOLY fte et à droite, H. ROBERT

Mod. : 0.035. 50 ex. en vermeil, 150 en argent et 1000 en bronze.

74. — **Exposition agricole, Olten (Soleure), 1906.**

(D 41) AUSSTELLUNG IN OLTEN 1906

Buste de jeune paysanne, de profil à gauche, la tête couverte d'un mouchoir; devant elle, l'entourant, quatre épis et une faucille.

℞. Au dessous de l'écu avec émaux de Soleure[1] qui repose sur le haut d'une palme, accompagnée d'une branche de laurier, dans le champ, et en cinq lignes, LANDWIRTSCHAFT | OBST & GARTENBAU | GEFLÜGELZUCHT | BIENENZUCHT | FISCHEREI

Signé, HOLY Fres.

Mod. : 0,045. 110 médailles frappées en vermeil, argent et bronze.

75. — **Souvenir de l'Université de Heidelberg, 1906.**

Dans le champ, en cinq lignes et en deux colonnes séparées par un trait, † AUGUSTE BOREL EDMOND O'GORMAN | GEORGES COURVOISIER MAURICE DE PERROT | EUGÈNE DEMOLE ERNEST PICOT | FRÉDÉRIC FERRIÈRE PIERRE PONNELLE | † EDOUARD DE FREUDENREICH LOUIS DE TSCHARNER | CHARLES GOETZ JEAN DE WATTEVILLE

Au dessous, ——— puis en quatre lignes, IN RUPERTO CAROLA | AMICITIÆ FŒDUS AUSPICATI | QUOTANNIS RENOVAVERUNT | MDCCCLXXIX MDCDVI

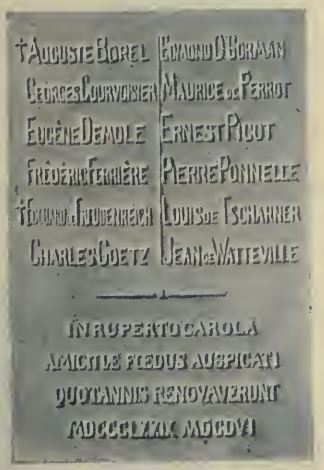

℞. Vue des ruines du château de Heidelberg.

Ex. MDCCCLXX-MDCCCLXXV Signé, LAMUNIÈRE GENÈVE

Plaquette. Mod. : 0,060 × 0,040. Argent. Tirée à 14 ex. dont un pour

[1] L'État de Soleure porte *coupé gueules et argent.*

chacune des personnes ci-dessus et un ex. pour le Sénat universitaire de Heidelberg, ainsi que pour les Musées de Berne, Neuchâtel et Genève. Après ce tirage les coins ont été annulés.

De 1870 à 1875 un certain nombre de jeunes gens de la Suisse se rencontraient sur les bancs de l'Université de Heidelberg. Plus tard, en 1879, ils instituèrent un dîner annuel qui a lieu actuellement encore dans l'une des trois villes de Berne, Neuchâtel ou Genève. En 1906 ils convinrent de frapper une médaille commémorative de leur vieille amitié.

1907

76. — **Monument de la bataille de Morgarten (Schwytz), 1907.**

(D 13) ERRICHTET VON DER SCHWEIZ. OFFIZIERSGESELLSCHAFT

Au bas de la médaille, en quatre lignes, DEN HELDEN VON MORGARTEN 1315

Dans le champ, à droite, 1. AUGUST 1907 Monument de la bataille entouré d'un mur crénelé; au second plan, le lac d'Aegeri et la montagne. Signé à droite, HUGUENIN

℞. (D 42) MORGAR TEN 1315 · coupé par le haut du buste. Un paysan, à demi-nu, debout, de face, regardant à gauche, le genou droit reposant sur une pierre, croise les bras, tenant de la gauche un morgenstern dont l'extrémité repose à terre, à côté d'un chevalier autrichien, cuirassé et casqué, gisant à terre; le soleil, caché par le guerrier, envoie dans le ciel de larges rayons.

Mod. : 0,054.

77. — Centenaire du Grütli (Uri). Médaille de la Société de Zofingue, 1907.

(D 39) ZOFINGUE AU GRUTLI · 11 NOVEMBRE · 1907

Écu avec émaux de la Société de Zofingue [1], surmonté d'un casque, d'un cimier, et accompagné de lambrequins. Signé au bas, à droite, HOLY F^TS

℞. (D 47) HIER STADEN DIE VÄTER ZUSAMMEN

A droite, une femme assise sur les nues, tenant de la gauche un rouleau contre sa poitrine, montre de la droite un chalet au bord du lac, surmonté de montagnes; au bas de la médaille, les trois écus avec émaux d'Uri [2], Schwytz [3] et Unterwald [4], et à gauche, 1307- | 1907

Mod. : 0,027. 394 ex. en argent.

[1] La Société de Zofingue porte *de gueules à la bande d'argent au monogramme formé des lettres* V C F T ! *brochant sur le tout (Vivat Crescat Floreat Tobinia !).* La soi-disant étymologie de Zofingue, *Tobinia* ou *Tobinium* paraît de pure fantaisie.

[2] L'État d'Uri porte *d'or à une tête d'aurochs de sable, vue de face, bouclée et lampassée de gueules.*

[3] L'État de Schwytz porte *de gueules à la croisette d'argent placée au canton sénestre.*

[4] L'État d'Unterwald porte *parti, au 1 coupé gueules et argent à la clef de l'un à l'autre posée en pal, son panneton en chef tourné à dextre, qui est d'Obwalden; au 2 de gueules à la clef d'argent à double tige en pal, son double panneton en chef, qui est de Nidwald.*

78. — **XXIe tir cantonal de Nidwald, 1907.**

(D 33) XXI. NIDWALD. KANT. SCHVTZENFEST [1]

Dans une couronne de laurier et de chêne, surmontée de la croix fédérale, armes de Nidwald [2]. Signé au bas, HOLY Frs

℞. (D 43) STANS 1907 coupé par le haut du buste.

Arbalétrier agenouillé, tourné à gauche et regardant à droite, bandant son arbalète. Signé au bas, à droite, HOLY Frs

Mod. : 0,023. 520 ex. en argent.

79. — **Inauguration des monuments Francillon et Jolissaint, à Saint-Imier (Berne).**

(D 45) ERNEST FRANCILLON · 19 -07 · PIERRE JOLISSAINT séparé par le haut de la palme.

A gauche, buste de E. Francillon, de face, la tête de trois quarts à gauche; en bas du buste, 1834 | 1900 en chiffres ineus; à droite, buste de P. Jolissaint, de face, la tête de trois quarts à droite; en bas du buste, 1830 | 1896; entre les deux bustes, écu avec émaux de Saint-Imier [3], entouré de laurier et surmonté d'une palme qui sépare les deux bustes. Signé au bas, à gauche, HOLY FRS

℞. (D 34) UNIS PENDANT LEUR VIE, ILS RESTENT UNIS APRÈS LEUR MORT

Croix fédérale sur laquelle, ainsi que sur le champ, l'inscription sui-

[1] La lettre E est inscrite dans le V.

[2] Le demi-canton de Nidwald porte *de gueules à la clef d'argent à double tige en pal, son double panneton en chef.*

[3] La ville de Saint-Imier porte *de sable à deux pals d'or, sur le tout une fasce d'argent chargée d'une etoile à six rais de gueules.*

vante, en six lignes, se trouve placée, LE JURA RECONNAISSANT | A ÉLEVÉ | UN MONUMENT À S^T JMIER EN 1907 | POUR LES SERVICES EMINENTS | QUE CES DEUX CITOYENS ONT RENDUS | À LEUR PAYS

Mod. : 0,066. 83 ex. en bronze.

80. — **XIe fête jurassienne de musique, Saint-Imier (Berne), 1907.**

Dans le champ, en six lignes, XIe | FÊTE JURASSIENNE | DE | MUSIQUE | ST IMIER | 1907

Au pied d'un chêne, enlacé d'une branche de laurier, écu de Saint-Imier [1]. Signé au bas, HOLY FRS

Ꝑ. (D 59) AD GLORIAM MUSICÆ

Une femme vue de face, recouverte d'un voile flottant, la chevelure parsemée de feuilles de laurier, tient de la gauche une lyre antique dont elle joue de la droite ; de la lyre part une palme. Signé au bas, à gauche, HOLY F^RS

Mod. : 0,45. 7 ex. en argent.

1908

81. — **Tir cantonal d'Appenzell, Rh. Ext., Walzenhausen, 1908.**

(D 39) · APPENZELL A/RH · · KANT. SCHIESSEN · coupé par le haut du blason.

Dans un ovale, armes de Walzenhausen. Signé au bas, à gauche, HOLY F^RES

[1] Voir ci-dessus, p. 40, n° 79.

℞. (D 48) WALZENHAUSEN

Buste d'un jeune garçon, de trois quarts à gauche, regardant de trois quarts à droite et portant son arbalète sur l'épaule droite; dans le champ, à droite, 1908 Signé à droite, HOLY F^S

Mod. : 0,023. 762 ex. en argent.

82. — Société des tireurs de Quinto, Ambri (Tessin), 1908.

(I 45) TIRO DISTRETTUALE CONSERVATORE

(D 51) PATRIA

Une femme, la tête laurée, de profil à droite, tient de la gauche une palme tandis que sa droite s'appuie sur une épée dont la pointe repose à terre; à gauche, dans le champ, AMBRI et au dessous l'écu avec émaux de l'État du Tessin [1]; à droite, dans le champ et en trois lignes, 14 · 15 · 16 AGOSTO 1908 ; à l'arrière-plan plusieurs montagnes, celle de droite portant une croix. Signé à gauche, HOLY F^RES

[1] L'État du Tessin porte *parti gueules et azur.*

℞. Dans le champ, en quatre lignes, SOCIETÀ | TIRATORI | DI | QUINTO

Une palme et un rameau d'olivier entourent à demi, à droite, l'inscription ci-dessus. Signé à droite, HOLY FRES

Mod. : 0.035. Argent.

83. — **Tir d'inauguration du Stand de Faido (Tessin), 1908.**

(D 43) TIRO INAUGURAZIONE STAND-FAIDO · 26-29 GIUGNO

Au dessus du stand et des montagnes, encadrés de deux branches de laurier et de chêne, réunies au bas par un nœud de ruban, la bannière fédérale avec émaux, couvrant en partie l'écu de la Valteline[1]; à la gauche de celui-ci, dans le champ, 1908 Signé à gauche, HOLY FRS

℞. (D 42) LEPONTIA[2]

Jeune femme du Tessin, de profil à droite. Signé sur l'épaule droite, HOLY FRS,

Mod. : 0,045. 125 ex. en argent.

[1] La ville de Faido ne possède pas d'armes, mais fait usage à l'occasion de celles de la Valteline : *de gueules à la croix d'argent, le premier canton chargé d'une dextre bénissante d'argent, mouvante du bas du canton.*

[2] On appelle Alpes lépontines ou lépontiennes la partie des Alpes comprises entre le col du Simplon et la vallée du Tessin (Gothard), dès la vallée du Rhône jusqu'à la plaine du Pô. Cette dénomination est d'origine romaine. Ces Alpes comprennent donc, pour la partie située sur territoire suisse, les groupes du Monte-Leone et de la Maggia, et, sur territoire italien, les Alpes de l'Ossola.

84. — **Inauguration du collège de Courtelary (Berne). 1908.**

Dans le champ, en cinq lignes, INAUGURATION | DU COLLÈGE | DE COURTELARY | 8. NOV. | 1908

A gauche, le tronc et la branche d'un chêne; contre le tronc, autour duquel pousse un rameau de laurier, l'écu avec émaux de Courtelary [1].

℞. (D 45) PAR L'INSTRUCTION AU PROGRÈS

Buste de femme de face, la tête laurée et fleurie; les deux mains, d'où s'échappe une palme, reposant sur le haut d'un livre ouvert, sur lequel on lit, DIEU / PATRIE / HUMANITÉ. Au dessous une étoile.

Mod. : 0,045. 400 ex. en aluminium.

85. — **Fête cantonale bernoise de musique. Porrentruy, 1908.**

Dans le champ, en cinq lignes, FÊTE | CANTONALE | DE MUSIQUE | PORRENTRUY | 1908

Au dessus, à gauche, les deux écus avec émaux, superposés, de Porrentruy [2] et de Berne, placés sur une branche de laurier. Signé à gauche, HOLY fe

[1] La ville de Courtelary porte *de gueules à la bande d'argent, chargée de trois feuilles de tilleul du champ.*

[2] La ville de Porrentruy porte *de gueules a la bande d'argent chargée d'un sanglier de sable.*

℞. (I 42) L'HARMONIE UNIT LES COEURS

Entourée d'une gaze légère et d'un rameau de laurier, la muse Erato soutient une banderole sur laquelle on lit, DU JURA AUX ALPES à l'arrière-plan, des maisons et des montagnes. Signé à droite, HOLY f^es

Mod. : 0,033. 80 médailles en argent et 500 en bronze.

86. — **Cinquantenaire de la fondation de l'école cantonale de Porrentruy (Berne), 1908.**

Au bas de la médaille, en deux lignes, ECOLE CANTONALE | PORRENTRUY

Écus avec émaux de Berne et de Porrentruy [1], placés côte à côte, surmontés de la croix fédérale rayonnante ; au dessous, un rameau de laurier, entouré d'une banderole portant, 1858-1908 Signé à gauche, HOLY F^RES

[1] Voir ci-dessus, p. 45, n° 85.

℞. (D 49) STVDIIS NITITVR VIRTVS

Écolier de profil à droite, assis devant une table et lisant; au dessus de lui, le génie de l'étude, tenant un flambeau de la gauche, présente une palme de la droite. Signé au bas, HOLY Frs

Mod. : 0,040. 105 ex. en argent et 110 en bronze.

1909

87. — **Tir cantonal bernois, Delémont, 1909.**

(D 52) TIR CANTONAL BERNOIS

Dans le champ, en deux lignes, DELÉMONT 1909

Au pied d'un chêne, au tronc duquel sont fixés la bannière bernoise et une carabine, écu avec émaux de Delémont [1] entouré d'un rameau de laurier; à l'arrière-plan, à gauche, une colline et un château. Signé à gauche, Holy Frs

℞. (D 52) PRO DEO ET PATRIA

Signé à gauche, HOLY Fres

La Suisse, sous les traits d'une femme debout, de face, tenant à terre

[1] La ville de Delémont porte *de gueules à la crosse de Bâle d'argent, accompagnée en pointe d'un mont de trois copeaux de sinople.*

de la droite une épée à deux mains, s'apprête à poser une couronne sur la tête d'un tireur agenouillé, de profil à droite; dans le ciel, la croix fédérale rayonnante; au second plan, une ville. Signé à droite, HOLY F^RES

Mod. : 0,045. 320 médailles en argent.

88. — **Fête fédérale de gymnastique, Lausanne, 1909.**

Sur une banderole, (I 42) FÊTE FÉDÉRALE DE GYMNASTIQUE

Adossés à un premier plan de pampres, les deux écus avec émaux de Vaud [1] et d'Empire; au second plan, le château et la cathédrale de Lausanne, puis le lac et les montagnes; au haut de la médaille, croix fédérale rayonnante. Signé à droite, en haut, HOLY f^rs.

℞. (D 45) LAUSANNE

Un gymnaste, brandissant un bâton des deux mains, protège la Suisse, symbolisée par une femme entourant la bannière fédérale et plaçant sa gauche sur l'épaule droite du gymnaste; tous deux regardent à gauche; à droite, un rameau de laurier; à gauche, 1909; dans le fond, des montagnes. Signé à gauche, au bas, HOLY f^rs

Mod. : 0,045. 145 ex. en argent.

[1] L'État de Vaud porte *coupé au 1 d'argent portant sur trois lignes les mots* LIBERTÉ ET PATRIE, *au 2 de sinople.*

89. — **Exposition cantonale valaisanne, Sion, 1909.**

(D 35) EXPOSITION CANTONALE VALAISANNE · INDUSTRIE AGRICULTURE BEAUX-ARTS

(I 33) ⋆ SION 1909 ⋆

Vue de Sion avec deux collines, celle de gauche surmontée du château de Tourbillon, celle de droite de l'église et du château de Valère; au premier plan, en exergue, entre des pampres, les deux écus inclinés, avec émaux, de Valais[1] et de Sion[2]. Signé à gauche, Huguenin Dep.

℞. A gauche, une femme debout, de face, regardant à droite, marchant sur des rameaux de laurier, s'appuie de la droite sur un écu libre dont la pointe repose à terre, tandis que de la droite elle tend une palme, le champ restant libre pour une inscription.

Mod. : 0,050. Argent. 50 ex. bronze patiné, 45 ex. bronze argenté, 123 ex. bronze doré, 51 ex. argent, 1 ex. or à 18 k.

90. — **Exposition cantonale valaisanne, Sion, 1909.**

(D 24) INDUSTRIE · ⋆ · AGRICULTURE · ⋆ · BEAUX-ARTS · ⋆ ·

[1] L'État du Valais porte *parti argent et gueules à treize étoiles, cinq en pal de l'un à l'autre sur le trait du parti, accostées de huit de l'un en l'autre, quatre de gueules sur l'argent et quatre d'argent sur le gueules en pal.*

[2] La ville de Sion porte *parti au 1 d'argent à deux étoiles de gueules en pal, au 2 de gueules à la lettre* S *majuscule.*

Dans le champ, en sept lignes, ~~~★~~~ | EXPOSITION | CANTONALE | VALAISANNE | ⇢ SION ⇠ | 1. AOÛT - 12. SEPT. | 1909

℞. En haut de la médaille, en trois lignes, SOUVENIR | DE | SION

Vue de Sion, des deux collines, comme au n° 89, et des deux écus reposant, non sur des pampres, mais sur des rameaux de laurier.

Mod. : 0,032. Simili-agent.

1910

91. — **Tir fédéral de Berne, 1910.**

(D 48) EIDGENOSSISCHES SCHUTZENFEST [1]

Au premier plan, à droite, un ours debout, de face, regardant à droite, maintient entre ses pattes l'écu fédéral avec émaux; au second plan, la tour de l'Horloge, à Berne, sur un fond gironné ondulé. Signé au bas, HOLY F^RES

℞. (D 12) **1910 BERN** séparés par le haut du buste.

Buste d'une paysanne en costume bernois, de profil à droite. Signé à droite, HOLY F^RES

Mod. : 0,028. 400 ex. en or et 6500 en argent.

92. — **Tir cantonal de Nidwald, à Hergiswil, 1910.**

(D 41) XII. NIDWALD. KANT. SCHÜTZENFEST

Le premier plan est occupé par des fleurs d'edelweiss sur lesquelles sont superposés les écus avec émaux de Nidwald [2] et de Hergiswil [3]; à

[1] La lettre U de SCHUTZENFEST porte inscrit un petit E.

[2] Voir plus haut, p. 40, n° 78.

[3] Hergiswil porte *d'azur au chamois d'argent posé sur un mont de trois copeaux d'or, mouvant de la pointe, à la lettre* h *gothique d'or, au canton senestre.*

l'arrière-plan, le lac et une montagne ; au haut de la médaille, croix fédérale rayonnante. Signé à gauche, HOLY FS

℞. (D 4) HERGISWIL

Paysanne en costume de ce village, de trois quarts à droite, la coiffure traversée par une épingle de fortes dimensions ; dans le champ, à gauche, 1910 Signé à droite du buste, HOLY FRES

Mod. : 0,027. 430 ex. en argent.

93. — **Tir cantonal de Saint-Gall, Gossau, 1910.**

En trois lignes, dans le champ, ST GALLER | KANTONAL | SCHÜ TZENFEST

Un ours assis, regardant à gauche, tient dans ses pattes l'écu avec émaux de l'État de Saint-Gall [1] ; à l'arrière-plan, maison de tir. Signé au bas, HOLY FES

℞. Dans le champ, en deux lignes, GOSSAU | 1910

Militaire du XVIIIe siècle, de profil à droite, coiffé d'un tricorne et portant un fusil à bayonnette en bandoulière ; à l'arrière-plan, une montagne. Signé au bas, HOLY Fs

Mod. : 0,027. 1450 ex. en argent.

[1] L'État de Saint-Gall porte *de sinople à un faisceau de licteur en pal, composé de huit bâtons d'argent liés autour d'une hache de même, tournée à dextre, par un ruban de l'émail du champ.*

94. — **Exposition d'agriculture, Lausanne, 1910.**

(D 47) **VIIIe EXPOSITION SUISSE D'AGRICULTURE**

Au premier plan, sur une terrasse enguirlandée de palmes, un coq et une poule, un bœuf et une vache debout tournés à droite; au devant d'eux, une chèvre assise, tournée à gauche; au dessous, la croix fédérale entourée de pampres; au second plan, vue du château et de la cathédrale de Lausanne; à l'horizon, le lac et les montagnes. Signé au bas, HOLY FRS

℞. (D 50) **LAUSANNE**

Dans le champ, à gauche, **1910**

Un vacher, dont on ne voit que le buste, debout, les bras croisés, de trois quarts à gauche, la tête couverte d'une calotte, de profil à gauche, est adossé à un taureau muselé d'une corde dont l'extrémité repose sur le bras gauche du vacher; à l'arrière-plan, le lac, le château de Chillon et les montagnes. Signé au bas, HOLY FRS

Mod.: 0,062· 285 ex. en bronze.

Mod.: 0,036. 5000 ex. en bronze, 636 en argent et 2000 en vieil argent.

95. — VIIIe Exposition suisse d'agriculture. Lausanne, 1910.

(D 41) VIIIe EXPOSITION SUISSE D'AGRICULTURE
(I 31) LAUSANNE 1910

Une jeune moissonneuse, de trois quarts à droite, la tête couverte d'un mouchoir noué, regardant à droite, se penche en avant pour lier une gerbe; au second plan, à gauche, un char attelé, chargé de gerbes, sur lequel deux hommes en hissent une nouvelle; à droite, des faucheurs; à l'arrière-plan, des montagnes. Signé au bas, à droite, H. Huguenin

℞. Pampre occupant le bord gauche de la médaille et laissant le champ libre pour une inscription. Signé en haut, Huguenin

Mod.: 0,050. 473 ex. en vermeil, 498 en argent et 250 en bronze.

96. — Fête cantonale de gymnastique. Fribourg, 1910.

Dans le champ, en trois lignes, FETE CANTONALE | DE | GYMNASTIQUE

A droite, une femme assise, regardant à gauche; de la gauche, elle maintient debout l'écu de la ville de Fribourg [1], reposant sur un socle,

[1] La ville de Fribourg porte *d'azur à la tour crénelée d'argent, ajourée et maçonnée de sable, son avant-mur de même à sénestre crénelé et s'abaissant par deux degrés à partir de la tour.*

en tenant de la même main un rameau de laurier; de la droite, elle dépose une couronne de laurier sur un monument placé devant elle, sur lequel se lit l'emblème des sociétés de gymnastique [1]; au second plan, à gauche, l'hôtel cantonal. Signé au dessus, à gauche, HOLY FRES

R. (1 30) FRIBOURG Dans le champ, à gauche, 1910

Deux hommes luttent ensemble au devant de personnages assis et debout; à l'arrière-plan, des montagnes; dans le haut de la médaille, la croix fédérale. Signé au bas, à gauche, HOLY FRES

Mod.: 0,033. 150 ex. en argent, 400 ex. en bronze.

97. — **Vol de Chavez au dessus des Alpes, 1910.**

Dans le champ, en quatre lignes, la première supérieure courbe, la seconde et la troisième séparées par l'aigle, LE 23 SEPTEMBRE | 1910 | CHAVEZ FRANCHIT LES ALPES | EN AEROPLANE

Aigle éployé, de trois quarts à gauche; au bas de la médaille, groupe de montagnes. Signé, Huguenin dep.

[1] Cet emblème, formé de quatre F majuscules adossés, signifie : Frei, Frisch, Fromm, Froh.

℞. Au dessus de cimes de montagnes, un aéroplane monoplan se dirige de trois quarts à droite, monté par un seul aviateur. Signé à droite, Huguenin dep.

Mod. : 0,039. Bronze. (Éditée par l'auteur.)

98. — **Exposition du jubilé de la Société ornithologique de Zurich, 1910.**

Dans le champ, en six lignes, JUBILÄUMS- | AUSSTELLUNG DER | ORNITHOLOGISCHEN | GESELLSCHAFT | ZÜRICH | 1910

Palme unie à un rameau de laurier entourant l'inscription ci-dessus et terminée à la partie supérieure par l'écu avec émaux de Zurich[1]. Signé au bas, à gauche, HOLY FRS

℞. Une petite fille debout, de profil à gauche, examine deux oiseaux qui apportent à manger à leurs petits, le nid se trouvant supporté par une tige de houblon; une seconde tige se trouve en arrière de la première. Signé au bas, à gauche, HOLY FRS

Mod. : 0,040. Argent.

99. — **Albert Anker, peintre bernois, 1831-1910.**

Ex. En deux lignes, **ALBERT ANKER**

Dans le haut de la plaquette, à gauche, en deux lignes, **1831 | 1910**

Tête de trois quarts à gauche, couverte d'un bonnet. Signé à droite, HUGUENIN

[1] L'État de Zurich porte *tranché argent et azur.*

℞. Une femme agenouillée, vue de dos, de trois quarts à droite, dépose une couronne au pied d'une tombe ; à son côté gauche, un homme, tête nue, de profil à droite, courbe la tête, tenant son chapeau à la main ; au second plan, une croix et des cyprès. Signé au bas, HUGUENIN

Mod. : 0,087 × 0,032. Plaquette arrondie en haut. (Éditée par l'auteur.)

1911

100. — **Tir cantonal zurichois, Zurich, 1911.**

(D 40) ZÜRCHER KANTONAL SCHÜTZENFEST

Ex. ZÜRICH | 1911

Bâtiment du tir avec la montagne dans le fond. Signé au bas. Huguenin

℞. Lion assis de profil à gauche sur un socle; à l'arrière-plan, la montagne. Signé au bas, à gauche, Huguenin

Mod. : 0,027. 800 ex. en argent.

101. — **Société fédérale des sous-officiers, Saint-Gall, 1911.**

(D 37) ZENTRALFEST ST GALLEN 1911

Ours debout, à droite, regardant à gauche et tenant entre ses pattes l'écu de l'État de Saint-Gall [1], entouré de rameaux de chêne; au second plan, anciennes fortifications et cathédrale de Saint-Gall; à l'horizon, la croix fédérale rayonnante. Signé à droite, Huguenin

℞. (D 41) · EIDGENÖSSISCHER UNTEROFFIZIERS-VEREIN ·

A droite, la Confédération suisse, sous les traits d'une femme assise, tournée à gauche, s'accoude du bras gauche sur une borne-frontière, portant ses armes, tandis que de la droite elle maintient ouvert un livre placé sur ses genoux; à sa droite, un sous-officier, le poing gauche sur la hanche, tient de la droite un sabre dont la pointe repose à terre. Signé au bas, · H. Huguenin · [2]

Mod. : 0,034. 222 ex. en bronze et 198 en argent.

[1] Voir ci-dessus, p. 51, n° 93.
[2] Voir p. 9, n° 19; p. 23, n° 53.

102. — **Tir cantonal argovien, à Lenzbourg, 1911.**

(D 46) AARGAUISCHES KANTONAL-SCHÜTZENFEST

Sur un premier plan, formé de rameaux de laurier et de chêne, les écus inclinés avec émaux d'Argovie[1] et de Lenzbourg[2], surmontés d'une banderole portant 1911 Au second plan, la colline portant à son sommet le château de Lenzbourg. Signé à gauche, HOLY FRS

℞. (D 60) **LENZBURG**

Buste de jeune fille de profil à gauche, la tête décorée d'une couronne de laurier et de chêne. Signé au bas, à gauche, HOLY frs

Mod. : 0,027. 534 ex. en argent.

103. — **Troisième tir cantonal zougois. Cham, 1911.**

(D 42) III ZUGER KANTONAL SCHÜTZENFEST

(I 35) CHAM 1911

Écu avec émaux de Cham[3] adossé à une carabine dont la courroie s'y trouve accrochée et à une cible ; à l'horizon, profil d'une ville, d'un lac et de montagnes. Signé au bas, à droite, Huguenin

[1] L'État d'Argovie porte *parti, au 1 de sable à la rivière d'argent flottée d'azur posée en fasce; au 2 d'azur aux trois étoiles d'argent.*

[2] La ville de Lenzbourg porte *d'argent au tourteau de heurte.*

[3] Cham porte *d'argent à la fasce d'azur à l'ours rampant de gueules, armé et lampasse d'or.* (Communication de M. F. Dubois.)

℞. Paysanne zougoise, de profil à droite, tenant de la gauche une couronne de laurier; au second plan, une bannière et un cortège. Signé au bas, Huguenin

Mod. 0,027. 280 ex. en argent.

104. — **Centenaire du tir à Olten (Soleure), 1911.**

(I 50) JUBILÄUMSSCHIESSEN

(D 52) · 1811-1911 ·

Écu d'Olten [1] placé sur un fond gironné ondulé.

℞. (D 13) **OLTEN**

Paysanne en costume soleurois, de trois quarts à droite. Signé à droite, au bas, HOLY fe

Mod. : 0,023. 440 ex. en argent et 60 en or.

105. — **Tir cantonal à Teufen (Appenzell, Rh.-Ext.), 1911.**

(D 36) APPENZELL A/RH. KANTONALSCHIESSEN

Ours debout, de profil à gauche, tenant l'écu avec émaux de Teufen [2], et se détachant d'un fond gironné ondulé. Signé au bas, à gauche HOLY FRES

[1] Voir ci-dessus, p. 31, n° 65.

[2] Le village de Teufen porte *d'argent à l'ours de sable, levé en pied, posé sur une terrasse de sinople et portant dans ses pattes un petit écu d'azur, chargé de la lettre majuscule* T *de sable.*

Ꝑ. (D 41) **TEUFEN 1911** séparé par le haut du buste. Tête laurée de jeune paysanne, de trois quarts à gauche. Signé au bas, à droite, HOLY f.

Mod. : 0,023. 557 ex. en argent et 10 dorées.

106. — IXe tir cantonal uranais, Erstfeld, 1911.

(D 38) IX URNISCHES KANTONAL. SCHÜTZENFEST. ERSTFELD. 1911

La médaille est coupée à son centre par une terrasse horizontale sur laquelle au premier plan, à droite, un homme agenouillé, tête nue, tourné à gauche et entouré de plusieurs chiens, porte une croix latine dont l'extrémité repose sur le sol ; en face de lui, à gauche, un cerf ; à l'horizon, des montagnes et au haut de la médaille la croix fédérale rayonnante ; la terrasse en son milieu s'incline vers le bas de la médaille de façon à former un mur contre lequel est placé l'écu avec émaux d'Uri [1], de chaque côté des rameaux de chêne et de laurier. Signé à droite, au bas, Huguenin

Ꝑ. Buste de paysanne d'Uri, de trois quarts à gauche, la tête de profil à gauche ; à l'arrière-plan, à gauche, une maison. Signé à gauche, au bas, Huguenin

Mod. : 0,023. 600 ex. en argent.

107. — Fête cantonale de gymnastique. Saint-Imier (Berne), 1911.

(D 55) FETE CANTONALE BERNOISE DE GYMNASTIQUE Au bas de la médaille, ST IMIER | 1911

A gauche, au premier plan, un sapin contre lequel sont adossés les écus avec émaux de Berne [2] et de Saint-Imier [3] ; à droite, un viaduc

[1] Voir plus haut, p. 39, n° 77.
[2] Voir plus haut, p. 32, n° 67.
[3] Voir plus haut, p. 40, n° 79.

chargé d'un train de montagne; au delà la ville de Saint-Imier et des montagnes. Signé au bas, à droite, HOLY frs

℞. Jeune gymnaste de face, la tête laurée, de profil à gauche, portant de la droite la bannière fédérale sur laquelle se lit, PRO | PATRIA Signé au bas, à gauche, HOLY frs

Mod. : 0,032. 300 ex. en argent et 200 en vieil argent.

108. — **Concours international de musique, Lausanne, 1911.**

(D 12) CONCOURS INTERNATIONAL DE MUSIQUE

Au bas de la médaille, en deux lignes, LAUSANNE | -1911-

Vue du château et de la cathédrale de Lausanne; à l'arrière-plan, le lac et les montagnes; dans le ciel, une petite croix fédérale rayonnante. Signé au bas, Huguenin Dep.

℞. Sur un fond, formé de rayons partant du centre, alternant avec des rameaux de laurier, profil d'une tête de femme à droite, les cheveux

défaits, la tête couverte d'un bonnet lauré; de la gauche, elle tient une lyre dont elle joue de la droite.

Mod. : 0,026. Bélière formée d'un rameau de chêne contourné. 1000 ex. en argent.

Mod. : 0,040. 150 ex. en argent.

109. — **Fête cantonale de gymnastique, Genève-Grottes[1], 1911.**

Médaille formée d'une croix fédérale reposant sur une couronne de laurier et de chêne; en haut de la croix, [2], en bas, 1911 à gauche, GENÈVE à droite, GROTTES et au centre, l'écu avec émaux de Genève[3]. Signé à droite, entre la couronne et la croix, Huguenin

℞. Au centre de la même croix, la cathédrale de Saint-Pierre à Genève. Signé à droite, au bas, Huguenin

Mod. : 0,026. Bélière. 1000 ex. en bronze.

110. — **Jubilé de la fondation de l'Union-Helvétia[4] (Lucerne), 1886-1911.**

(D 38) **JUBILAEUM** DER **GRÜNDUNG** DER
(I 37) 1886-1911

[1] Les Grottes sont un quartier de Genève, situé non loin de la gare de Cornavin.
[2] Voir plus haut, p. 54, n° 96.
[3] Genève, ville et canton, porte *parti, au 1 mi-parti de l'Empire, au 2 de gueules, à la clef d'or contournée.*
[4] L'Union-Helvétia est une société d'employés d'hôtel.

Dans le haut de la médaille, croix fédérale rayonnante; au dessous, **UNION HELVETIA** Signé au bas, Huguenin · Dep.

℞. A gauche, une femme de profil à droite, assise sur un banc sur le dossier duquel elle s'appuie de la droite, entourée d'un voile qu'elle soulève de la gauche, se trouve tout à côté du globe terrestre dont on n'aperçoit qu'une portion et dont émanent de larges rayons sur trois desquels sont inscrits, PROG PAT MUTUALITE à gauche de la médaille les deux lettres, U H Signé au bas, Huguenin

Mod. : 0,040. 450 ex. en argent.

111. — Société du tir de campagne de la ville de Saint-Gall. Médaille de tir de première classe.

Au dessus d'un lac, vu à travers un rameau de laurier, dans le champ, en cinq lignes, DEM | SCHÜTZEN I. CLASSE | DER | FELDSCHÜTZENGE SELLSCHAFT DER | STADT ST GALLEN

℞. Dans le champ supérieur de la médaille, en deux lignes, VORWÄRTS | FEST & TREU

L'ours des armes de Saint-Gall, assis à gauche et regardant à droite, maintient de la gauche l'écu de la Société [1]; à sa gauche, entourée de fleurs, une borne-frontière portant les armes de l'État de Saint-Gall; à l'arrière-plan, un grand bâtiment et la montagne. Signé au bas, à gauche, HOLY Fes

Mod. : 0,027. Argent.

112. — **Prix pour les sports de jeunesse, Schaffhouse.**

Dans le champ, en deux lignes, JUGENDSPORT SCHAFFHAUSEN

Dans le haut de la médaille, les deux écus avec émaux de la Suisse et de la ville de Schaffhouse [2], côte à côte, au dessus d'une branche de laurier ornée d'un ruban sur lequel se lit, GEGRÜNDET 1905 Signé à droite, HOLY FRES

℞. (D 53) FÜR FLEISS U. AUSDAUER

Un jeune garçon en bras de chemise, de face, la tête de profil à droite, s'apprête à lancer un ballon attaché à une ficelle; autour de lui des rameaux de laurier; à l'arrière-plan, des montagnes. Signé à gauche, HOLY Fes

Mod. : 0,035. Argent et bronze.

[1] La Société de tir de la ville de Saint-Gall porte *d'argent au mousquet de sable posé en barre.* (Communication de M. le Dr Eggli.)

[2] La ville de Schaffhouse porte *d'or au demi-bélier de sable mouvant d'un château crénelé d'argent placé à sénestre sur une terrasse de sinople.*

113. — **Médaille décernée par l'Association cantonale de tir de Saint-Gall pour de longues années de services rendus à la cause du tir.**

(I II) DER KANTONALSCHÜTZENVEREIN

Dans le champ, à gauche, faisceau de licteur décoré d'un rameau de laurier enrubanné; au haut de la médaille, croix fédérale rayonnante. Signé à gauche, HOLY, fs.

℞. Buste de profil à droite d'un guerrier, représentant Mars, portant un casque ailé et un bouclier sur l'épaule droite. Signé à gauche, Holy fcs

Mod. : 0,027. Argent.

114. — **Plaquette Ernest Francillon.**

En haut de la plaquette, ERNEST FRANCILLON

Buste de face, la tête de trois quarts à gauche; au bas, branche de laurier et 1834-1900 † Signé à gauche, en bas, HOLY FRS St-Imier

℞. Dans le champ, en sept lignes, PATRIE & TRAVAIL | —— | ERNEST FRANCILLON | FONDATEUR | DES | LONGINES[1] | EN L'AN 1866 ——

Mod. : 0,068 × 0,047, 50 ex. bronze et argent.

115. — **J.-V. Widmann, homme de lettres.**

Coupée par le haut du buste, (D 38) JOSEPH VICTOR WIDMANN 1842 · 1911

Buste en pelisse, de trois quarts à droite; la tête de profil à droite. Signé à gauche, JANS FREI

[1] Célèbre fabrique d'horlogerie, à Saint-Imier.

℞. Un anachorète, la tête nimbée et radiante, assis de trois quarts à gauche, prêche dans le désert, environné à sa droite d'un lion et d'une lionne ainsi que d'un oiseau perché sur une branche; d'un bélier et d'un lièvre à sa gauche; à l'arrière-plan, un bâtiment. Signé au bas, HANS FREI

Mod. : 0,074. Argent et bronze.

Le revers de cette médaille fait allusion au chef-d'œuvre de Widmann, « Der Heilige und die Tiere ».

Cette œuvre de Frei, l'une des plus belles qu'il ait produite, s'inspire de celles de la Renaissance.

LA RESTAURATION
DE L'ATELIER MONÉTAIRE DE NEUCHATEL
PAR MARIE DE BOURBON
EN 1588

(Fragment de l'*Histoire monétaire de Neuchâtel*[1].)

(Suite.)

Le jour même[2] où le Conseil décidait de frapper des écus-pistolets[3], il recevait du maître de Monnaie la requête pour qu'il lui fût nommé un « supérintendant » de la Monnaie. Dans le document que nous avons transcrit plus haut[4], intitulé « L'ordre qui s'observe en tous lieux en l'office et garde de la Monnoye », la présence d'un général ou surintendant est prévue parmi les officiers de l'atelier. Il est bien probable que, jusqu'à la requête de maître Mathieu Humbert, ce poste était demeuré vacant. Le Conseil, en accordant cette requête, désigna Claude Rosselet, maire de Neuchâtel, à ce poste, « afin « que les choses soient tenues en bon ordre en ladite « Monnoye ».

Malgré cette nomination, malgré le gage accordé au garde-essayeur qui, semble-t-il, aurait dû le rendre

[1] Voir *Revue suisse de numismatique*, t. XVIII, pp. 5-44.
[2] M. C. 1593, vol. 4, f° 190.
[3] Nous avons publié dans la *Revue suisse de numismatique*, t. XVII, pp. 331-333, l'histoire de cette première émission de monnaies d'or à Neuchâtel, qui ne comprenait que quelques pièces provenant de la fonte d'une chaîne en or; aussi n'y reviendrons-nous pas ici.
[4] Voir plus haut, p. 29.

assidu, il ne semble pas que le maître de Monnaie fût très surveillé car, le 15 juin 1593[1], le gouverneur le mande auprès de lui pour lui faire de fortes remontrances sur ce que, d'après des rapports faits à lui, le gouverneur, le maître frappait la monnaie au dessous du titre et du poids requis, risquant ainsi de faire du tort à la réputation de Son Excellence. Cette plainte du gouverneur fut confirmée par une nouvelle réclamation de MM. de Berne, en date du 20 septembre 1593[2], déclarant qu'ils seront obligés de décrier les kreuzers de Neuchâtel, si la valeur n'en est pas modifiée.

Il faut convenir que le Conseil de Neuchâtel était bien mal secondé par les officiers de la Monnaie, et qu'il leur laissait une trop grande latitude d'action; mais il est probable, comme nous l'avons dit, que le mal venait en grande partie du contrat passé avec les maîtres de Monnaie, en 1589. Devant battre au titre et au poids de la monnaie des trois villes, ils profitaient sans doute de toutes les diminutions qui se produisaient dans ces ateliers et qui se trouvaient sans doute ignorées des gouvernements.

Voici une pièce qui fut sûrement écrite avant la fin de 1593; elle donne la clef de toutes les réclamations, survenues à Neuchâtel, au sujet de la fabrication des kreuzers, de 1590 à 1593[3].

A Messeigneurs, Messieurs les ambassadeurs, gouverneur et conseil de Madame la duchesse de Longueville et de Touteville.

Supplie humblement Mathieu Le Mayre, maistre de la Monnoye pour Madicte Dame en ce Comté de Neufchastel, qu'il vous plaise d'avoir souvenance comme le premier tiltre auquel il a battu des

[1] M. C. 1593, vol. 4, f° 195.
[2] C. 5, n° 2 (copie).
[3] H. 20, n° 14 (copie non vidimée).

cruches en ladicte Monnoye estoit à raison de trois lotz et 2 quintelin, qui est le tiltre ancien donné par MM. des trois villes, auquel il a continué de travailler jusques en mars 1591, que ayant faict l'espreuve que lesdictz maistres de Monnoye de Berne et de Frybourg ne bastoient que à 3 lotz et 1 quintelin, suyvant ce que leur avoit esté accordé en la journée de Soleurre en febvrier précédent, ledict suppliant qui n'est tenu de battre à plus haut tiltre que les autres maistres avoit commencé de battre a mesme tiltre que sesditz compagnons, occasion de quoy luy avoit esté deffendu le travail audict quintelin jusques à ce que aultrement en fust ordonné. Ce néanmoins, lesdictz maistres de Berne et Frybourg ont continué de faire battre audict quintelin, et encores celuy de Fribourg, à plus bas tiltre, ayant faict travailler à 2 lotz 3 quintelin deux fenins que reviennent à deux quintelins deux fenins plus bas que dudict premier tiltre, comme luy a esté soustenu en la journée de Payerne [déc. 1592], sans que ledict suppliant ayt heu despuis dix-huict mois en ça permission de continuer sondict travail au tiltre que lesdictz compagnons travaillent; surquoy vous supplie humblement avoir esgard et luy permettre de travailler au tiltre de sesdictz compagnons, et pour ce faire, il vous plaise vouloyr insister, en la prochaine journée qui se doit faire pour lesdictes monnoyes [nov. 1593], qu'il luy soit permis de battre lesdictz cruches et demi-cruches au tiltre que ledict maistre de Frybourg les fabrique, affin de luy donner le mesme moyen de travailler que ses supérieurs luy ont donné. Au moins, que le tiltre accordé à Salleurre qui est de 3 lotz et ung quintelin luy soit accordé comme aux aultres maistres, car de faire battre la monnoye de Madame à plus haut tiltre que la leur, ce seroit la vouloyr contraindre à chose hors d'équité et pour entièrement du tout ruyner ledict suppliant et luy faire délaisser son travail.

Qu'il luy soit aussi permis battre des deniers, comme les aultres maistres, ensemble des piesses de deux deniers, à mesme tiltre desdicts deniers, afin d'accommoder le peuple de petite monnoye et pour son solagement.

Le suppliant réclame aussi ce qu'on lui avait toujours promis, soit de lui faire une avance de 3000 écus, pour mieux faire marcher la Monnaie.

Le tort de Mathieu Humbert dans cette affaire est, semble-t-il, de n'avoir pas expliqué dès l'origine à ses

supérieurs quel était le titre réel des monnaies de Berne et de Fribourg, car si, balance en main, il avait pu prouver que sa plainte était fondée, les réclamations des cantons alliés auraient cessé. Au reste, toute cette affaire fait ressortir à quel point la police de la Monnaie de Neuchâtel était encore défectueuse, puisque pendant trois ans les délivrances se firent constamment à un titre et à un poids non autorisés.

Le 5 novembre 1593[1], Berne convoqua une nouvelle conférence monétaire, à laquelle assistèrent les délégués de Fribourg, Soleure, Genève et Neuchâtel. Les États de Fribourg et de Soleure ayant frappé une grande quantité de kreuzers insuffisants en poids et en titre, il en était résulté que toute la bonne monnaie sortait du pays, ce à quoi il fallait aviser.

Les délégués des cinq États convinrent des conditions auxquelles seraient désormais battues les monnaies suivantes :

L'écu valant 30 batz, soit 60 sols de roi l'écu, suivant l'ordonnance de France, le marc revient à 12 ff. 12 batz suisses, en comptant le florin pour 15 batz, dès lors, le lot revient à 12 batz.

1° Les batz seront à 6 lots de fin, valant, à raison de 12 batz le loth, 72 batz. Taille 77 pièces; brassage du maître, 5 batz;

2° Les demi-batz à 5 lots de fin, valant, à raison que dessus, 60 batz. Taille 130 pièces, qui font 65 batz; brassage du maître, 5 batz;

3° Les kreuzers à 3 $^1/_4$ lots de fin, valant, à raison que dessus, 39 batz. Taille 176 pièces, qui font 44 batz. Brassage, 5 batz.

Les batz se trouvaient donc ordonnés, d'après le poids de Berne, au titre de 0,375 et au poids de 3^{gr},09; les demi-batz à 0,312 et au poids de 1^{gr},83; les kreuzers à 0,203 et au poids de 1^{gr},35.

Le 23 novembre 1593[2], MM. de Berne proposèrent à

[1] *Amtliche Sammlung der ältern eidgenossichen Abschiede, op. cit.*, n° 243. *Indigénat helvétique, op. cit.*, p. 245 et C. 14, n° 7 (non vidimée).
[2] H. 20, n° 17 (copie).

Neuchâtel un projet d'ordonnance qui fut publié le 29 du même mois[1] dans toute l'étendue de l'État de Neuchâtel et qui s'appliquait aux six États de Berne, Fribourg, Soleure, Valais, Neuchâtel et Genève. On voit dans ce mandement que les sujets respectifs de ces États doivent être réciproquement obligés à recevoir la monnaie les uns des autres au prix de l'estimation qui venait d'en être réglée.

L'on voit aussi que, conformément à ce qui avait été avisé dans les conférences de Payerne, il y fut statué que, dorénavant, on ne pourrait plus faire usage, pour compter, que de florins et de livres, lesquels, à cette époque, revinrent à Neuchâtel à leur ancien taux de 4 batz[2].

Le 30 novembre 1593[3], les officiers et les employés de la Monnaie de Neuchâtel, soit le maître de Monnaie, le maître gardien et essayeur et tous les ouvriers, prêtèrent serment solennel sur le bâton de Justice que tenait le maire de Neuchâtel, de fidèlement observer le règlement que nous avons rapporté.

Nous trouvons aux archives une pièce non datée[4], mais écrite avant que Daniel Bullot eût été remplacé comme garde-essayeur[5]. Cette pièce est une requête

[1] Ce document et un assez grand nombre d'autres prendront place à la fin de l'*Histoire monétaire de Neuchâtel*, mais nous ne les faisons pas figurer dans ce chapitre.

[2] *Indigénat, op. cit.*, p. 246.

[3] M. C. vol. 4, f° 201.

[4] H. 20, n° 19 (copie non vidimée).

[5] Estat des articles soubz lesquelz Mathieu le Maire, maistre de la Monnoye de Neufchastel requiert que celuy qui sera esleu en l'office d'essaieur en ladite Monnoye soit tenu et abstrainct.

Premièrement, d'aultant que par l'abschet et résolution qui fut prinse à Berne, en l'an 1593, par les seigneur ambassadeurs et desputez par les six Estaz sur le faict des monnoyez, fut conclué et résolu que pour la descharge des maistres desdictes Monnoyes l'essaieur fera serment de ne marquer aulqunes platinez que premièrement il n'en aye faict la preuve bien et fidellement et que les ouvriers ne prendront auleunz platinez pour travailler qu'ellez ne soient marquées par ledit essayeur.

Que suivant ladite conclusion, le bien, le repos, honneur et la vie dudit le Maire sont réunis en mains et fidélité de l'essayeur, il supplie donc humblement vostre seigneurie que celluy qui par vous sera commis audit office soit homme de bien et pozé et que, suivant ledit abchet, il preste le serment entre vos mains de faire tous les essays tant d'or que d'argent de l'ouvraige qui sera fondu pour mettre en œuvre à ladite Monoye,

adressée au Conseil par Mathieu Humbert pour que celui qu'on nommerait comme garde-essayeur fût rendu responsable d'une façon plus effective des obligations de sa charge que ne l'avait été Daniel Bullot. Cette pièce pourrait faire croire que le garde-essayeur avait eu jusqu'alors tous les torts dans les irrégularités reprochées aux monnaies de Neuchâtel. Néanmoins, comme il n'était plus là pour se défendre, il ne faut accueillir qu'avec réserve les insinuations de Mathieu Humbert.

Daniel Bullot était-il mort, ou avait-il été congédié? C'est ce qu'on ne peut savoir. La première supposition paraît la plus probable [1].

se rendant voulontairement subject à sa charge et prest à toute heure que besoing sera, délaissant tous aultrez affaires particullières. Et à faulte de bien faire son debvoir et que ledict le Maire en receut quelque incommodité, perte ou interestz, ou bien de n'avoir faict les essais quan requis en avoit esté, et que à ceste occasion les ouvriers se reposassent par sa faulte, ou bien qu'il falut que le maistre paiat quelquez despans ou interestz aulx marchans qui auroient forny le bilion, sera tenu ledit essayeur et ses cautions desdommaiger ledit le Maire.

Que les eschantillions, paillons et retaillez qu'il prendra des platinez seront pesés pour rendre audit le Maire le surplus de l'aissay, ensemble la boullette du fin qui en sera sorty, en luy baillant pour chacung essay qui est de deulx couppellez ung bachetz, oultre les gagez qu'il aura de Madame.

Que s'il falloit faire plusieurs essays d'une mesme fonte qu'il ne soit payé non plus que d'ung essay, sinon qu'elle fust esté reffondue et hausser ou abesser en loy.

Qu'il ne permettra que aulcune besoigne se passe hors le remède, mais qu'il face reffondre quant il ce trouvera hors le remède.

Que s'il alloit aux champs et qu'il fust contrainct y aller en personne, qu'il en advertisse ledit maistre de Monnoye de bonne heure, afin qu'il face fondre et faire les essays de ce qu'il fauldra travailler en son absence et ne pourra sortir sans le congé dudit général.

Et sera tenu faire provision de coupellez à ce qu'il en ayt tousjours de reste ung cent de viellez de troys moys pour le moings.

Et d'aultant qu'an la journée tenue à Payerne fust arresté que les seigneurs de Genève envoyeroient à chacung desdits Estatz une coppie des ordonnancez qu'ilz ont faictez et establiez en leurs Monnoyez et que le Sr Varro, leur sindict qui estoit commis à ladite journée, promist à Monsieur le général de ceste Monoye de luy envoyer ladite coppie, ce que on estime qu'il ay faict, il vous plaise de les voir et sur ycellez dresser tel ordre et règlement en ladite Monnoye que verrez estre à faire, à ce que chacung, tant officiers que ouvriers et compagnons d'icelle ne puisse ingnorer qu'elle est sa charge et debvoir pour s'en acquiter fidellement et par ce moyen esviter le désordre que jusques ycy a esté et est encorez à présant en ladicte Monnoye, que nul ne veult rendre obéissance ny faire que à sa vollonté *.

* Il n'est pas impossible que cette pièce ne soit celle que nous avons mentionnée p. 11, car, émanant des Archives de Genève et rédigée en 1563, elle peut tout aussi bien avoir été fournie en 1595 qu'en 1588.

[1] Le 10 novembre 1610, la Monnaie fut amodiée à un Daniel Bullot, orfèvre, mais il est bien peu probable que ce fut le même personnage que celui remplacé en 1595 cependant ce n'est pas impossible.

Le 12 février 1595 [1], David Boyve fut reçu à sa place. Voici les termes dans lesquels est faite sa nomination :

David Boyve a esté receu m^e esprouveur de la Monnoye de ceste ville — Ce mecredy 12e de ce mois de febvrier 1595, David Boyve, a esté receu en l'estat de m^e guardin et essayeur en la Monnoye de Madame, de ceste ville de Neufchastel et a fait le serement à ce requis et accoustumé en la maison de ladite Monnoye, au mesme gage qu'avoit son prédécesseur Me Daniel Bulot, qu'est 150 Livres par an.

Un mois plus tard, le 10 mars 1595 [2], on lui remet le trébuchet ayant appartenu à son prédécesseur et que le gouvernement a racheté pour 20 livres faibles.

Nous avons vu que, le 30 novembre 1592, il avait été accordé au graveur Claude Bourberain 30 livres faibles, en quelque sorte à titre gracieux, puisque son salaire devait lui être payé par le maître de Monnaie. Le 23 septembre 1594 [3], sur sa requête, il lui est accordé de nouveau 150 livres faibles. Le motif de cette allocation n'est pas indiqué.

Henri Ier duc de Longueville mourut à Amiens le 8 avril 1595, sans avoir pris aucune part au gouvernement de la principauté de Neuchâtel. Deux jours auparavant, sa femme, Catherine de Gonzague, mit au monde un fils, Henri II, dont le roi de France, Henri IV, fut le parrain. Marie de Bourbon continua d'exercer la régence comme du passé. Pendant le règne d'Henri Ier duc de Longueville, l'atelier monétaire de Neuchâtel frappa des kreuzers, des demi-kreuzers et probablement des quarts-de-kreuzers, peut-être des demi-batz, puis des écus-pistolets et peut-être des pistoles.

[1] M. C. vol. 4, f° 226.
[2] *Ibid.*, f° 227.
[3] *Ibid.*, f° 220 v°.

Henri II sous la régence de Marie de Bourbon (1595-1601).

Au mois de mars 1595[1], survint la mort de Mathieu Humbert, dit le Maire, maître de Monnaie de Neuchâtel. Aux termes du contrat qu'il avait signé avec le gouvernement, le 7 juin 1589, Mathieu Humbert se trouvait engagé, sa vie durant, comme maître de Monnaie et ses héritiers l'étaient après lui au même titre. N'ayant pas eu d'enfant de son mariage avec Marguerite George, c'était donc elle qui, par la force des choses, devait remplacer son mari. Ne pouvant elle-même effectuer le travail requis, elle avait trouvé un remplaçant en la personne de David Favargier, bourgeois de Neuchâtel, qui non seulement s'engageait à exécuter le travail de l'atelier, mais encore offrait de lui servir de caution. Le 11 octobre 1595[2], le Conseil agrée David Favargier pour le terme de trois mois aux mêmes conditions que celles qui avaient été convenues avec Mathieu Humbert.

Mais ce contrat du 7 juin 1589, qui liait Mathieu Humbert et ses héritiers, liait pareillement l'associé de maître Mathieu, à savoir Jean Grenot, ou plutôt ses héritiers, puisqu'il était décédé[3].

Les hoirs Grenot vont donc se trouver en compétition avec la veuve de Mathieu Humbert, et le contrat de 1589, qui, dans la pensée de ses auteurs, était fait pour sauvegarder la Monnaie et lui assurer des entrepreneurs solidairement responsables, va aboutir à un procès entre la veuve Humbert et les hoirs Grenot qui ne durera pas moins de vingt ans!

En effet, chacune des parties estimait avoir des droits

[1] *Manuel de la Justice de Neuchâtel*, 7 mars et 1er avril 1595, fos 158 vo et 165.
[2] M. C. vol. 4, fo 242.
[3] Voir plus haut, pp. 18 et 19.

égaux à jouir de la Monnaie, mais les hoirs Grenot refusaient d'être considérés comme caution solidaire de la maîtresse de la Monnaie[1].

[1] Nous allons retracer aussi brièvement que possible les phases principales de ce procès.

Tout d'abord, le Conseil décida, le 9 janvier 1596 (M. C. vol. 4, f° 247), que Marguerite George demeurerait à la Monnaie, avec David Favargier comme répondant, jusqu'à ce que le procès entre elle et les hoirs Grenot fût jugé, cela sans préjudice du droit des parties.

Quelques années plus tard, le 10 juillet 1605 (*ibid.*, vol. 5, f° 328), le Conseil arrête de retirer à lui la maison de la Monnaie et le privilège d'y battre monnaie, attendu que, d'une part, Mathieu Humbert n'a pas d'héritiers, et que, d'autre part, on n'a pas, conformément au bail, entretenu la Monnaie en activité et que, dès lors, il est rompu. Le Conseil entend que la maison de la Monnaie soit remise dans l'état où elle se trouvait lorsque Mathieu Humbert en prit possession. David Favargier, dit Rosset, à qui le Conseil s'adresse, comme étant maître de Monnaie, fait observer qu'il tient la Monnaie de Marguerite George et demande un terme pour la prévenir, ce qui lui est accordé.

Le 5 février 1606 (M. C. vol. 5, f° 338), le Conseil revient à la charge auprès de David Favargier pour qu'il ait à rétablir en l'état primitif la maison de la Monnaie, mais nous ne savons ce qui advint de cette seconde demande.

Les années passent et le procès entre les hoirs Grenot et Marguerite George dure toujours. Entre temps, celle-ci a fait beaucoup de besogne ; tout d'abord, elle s'est remariée avec Mathurin Brutel, s^r de la Frontinière, qui ne devait pas tarder à mourir. Puis, le 22 mai 1610 (M. C. vol. 5, f° 471), elle a obtenu de la duchesse de Longueville un nouvel engagement comme maître de Monnaie et, le 8 septembre suivant (*ibid.*), elle prie le Conseil « de lui faire valloir l'octroy que luy a faict S. E. « de la Monnoye de ceste ville ».

Le Conseil est bien obligé d'accepter le fait, bien qu'il lui en coûte sans doute d'avoir la main forcée; aussi les conditions du nouveau bail sont-elles assez serrées : « Il a esté arresté que moyennant qu'elle satisface ès conditions suyvantes, qu'elle « pourra jouir et fruir de ladicte Monnoye tout ainsy et à la mesme mode et forme « que ledit feu maistre Mathieu, son mary, faysoit : premièrement qu'elle restablira la « fabricque et usage de ladicte Monnoye en son entier et remettra en bon et suffisant « estat la mayson de ladite Monnoye et l'entretiendra de toutes réparations nécessaires « à ses frais, et sy pour cest effect la Seigneurie avoit cy-devant des qu'elle discontinne « de travailler, fourny deniers, les remboursera et restituera, couvrira l'ancyen inven- « tayre des meubles et utils appartenants à ladicte Monnoye et s'en dressera nouveau, « duquel elle sera comptable et responsable. Sera tenue battre monnoye sans discon- « tinuation, ou au moings pour mille marcqz de monnoye par an, et sy ladicte « Monnoye chaumoit deux ans entiers, sans y battre monnoye moings de ladicte quantité « de mille marqz, retournera de plain droict à madicte dame sans autre procez ny « figure de justice, et ce qui se battra et fabricquera sera au pied, tiltre et alloy des « monnoyes des trois villes Bernne, Fribourg et Soleure, et suyvant le règlement pour « ce cy devant dressé, duquel luy sera donné copie pour l'ensuyvre et observer exacte- « ment. Ne fondra, ny mettra au billon aucunes bonnes espèces, grosses espèces et « payera et soustiendra à ses frais tous les maistres ouvriers qui seront employez à la « fabricque de ladicte Monnoye ; et donnera bonne et suffisante caution de ceste ville « qui se submette et responde de toutes les conditions susdictes et qui en dépendent. « Et sur ce a présenté honneste David Favargier, bourgeois de ceste ville, lequel « interrogué de ses moyens a déclaré avoir une mayson, joingnant celle de la Monnoye, « de la valleur de quinze centz escus et environ 40 hommes de vigne, qui a cautionné « ladicte George pour 10 ans prins à la datte du présent, avec promesse de garder et « relever de tous frais et domages la Seigneurie, sy advenir luy en debvoit cy après « occasion de la fabricque de ladite monnoye, ou quelque autre cause en résultant, et « de faire accomplir et observer lesdictes conditions et autres en dépendant, moyen- « nant que ledict Fabvarger [sera] et est dès à présent quitte, de tout ce qu'elle pourroit

Le 9 janvier 1596, le gouverneur reçoit maître Dominique Anthoine comme graveur de la Monnaie et lui fait prêter le serment accoutumé entre les mains du secré-

« répéter et prétendre contre luy pour rayson de ladicte Monnoye et association « entr'eux faicte et toutes autres actions de tout le passé jusques à présent, sans « qu'elle luy en puisse rien querreller, ny demander à l'advenir ; et que celluy auquel « elle vouldroit admodier ladicte Monnoye durant ledict temps de dix ans sera tenue « luy donner bonne et suffisante caution à mesme astrainction que luy s'est présen- « tement mis envers la Seigneurie. »

La veille, le 7 septembre 1610 (M. C. vol. 5, f° 471), le Conseil avait mandé les héritiers de Jean Grenot, pour les informer que Madame avait concédé la Monnaie à Marguerite George, mais « que la Seigneurie ne les quictoit pas de l'astrinction et « obligation à laquelle s'estoit submis ledict feu Jean Grenot, en prenant et recepvant « avec ledit feu le Mayre ensemblement ladicte Monnoye, qu'ilz estoyent responsables « pour leur part de tous évènementz sinistres de ladicte Monnoye. Ont sur ce déclairé « qu'ilz desireroyent fort de conserver la gratifficatiou que feu Madame avoit faict à « leur père et ayeul de ladicte Monnoye, qu'ilz s'efforceroyent de donner quelque « chose à ladicte George [pour] qu'elle s'en déporte et qu'ilz la puissent retenir « entièrement, et ont sur ce faict quelques offres à ladicte relicte, qu'elle n'a peu « accepter. »

Le 14 octobre suivant (M. C. vol. 5, f° 474), il y a une discussion au Conseil, étant présents les héritiers de Jean Grenot, savoir le maître bourgeois David Grenot, Nicolas Tribollet et Abraham Grenot d'une part, et dame Marguerite George d'autre part.

Les hoirs Grenot prétendent que la dite veuve doit les laisser jouir de la moitié de la Monnaie, tant de la maison que de ce qui en dépend, et qu'elle ne doit y faire battre monnaie qu'elle ne leur ait donné suffisante caution, ou bien qu'elle doit les désintéresser une fois pour toutes, afin qu'ils n'aient plus rien à y voir.

Marguerite George, au contraire, prétend qu'elle peut jouir de la Monnaie suivant la bonne volonté de Madame, aux conditions portées dans la prononciation entre eux rendue qui est définitive et souveraine, qu'ils doivent lui donner les deniers portés par le dit arbitrage, puisqu'ils n'ont pas voulu recevoir ceux qu'elle leur a présentés pour satisfaire au contenu de la dite prononciation.

Nous ignorons par qui fut rendu cet arbitrage, ni quels étaient les termes de cette prononciation qui, ainsi que nous le verrons plus loin, datait de 1596. Peut-être émanait-elle du Conseil, puisque le Conseil s'y rapporte.

Le Conseil remontre aux hoirs Grenot que toute autre juridiction que le Conseil du prince est inapplicable au cas présent, puisque la Monnaie dépend uniquement de lui; que, par le dit arbitrage, il est accordé à l'option de la dite dame de répéter et exiger d'eux la somme de deniers qui leur est adjugée ; en outre, que la Seigneurie ne les pouvait décharger de la Monnaie et qu'elle entend qu'ils doivent satisfaire au contenu du bail que feu leur père et grand-père avait détenu de feue Madame. Il faut donc qu'ils s'arrangent avec la dite dame George, afin que la Monnaie leur demeure à eux seuls, et cependant qu'ils devaient l'en laisser jouir entièrement et sans entraves en attendant de l'avoir désintéressée par une somme que le Conseil s'emploiera à demander en partie à Son Excellence.

Le 23 novembre 1610, l'affaire revient encore au Conseil. Les hoirs Grenot requièrent être déchargés de la Monnaie, ou bien qu'on la leur remette entièrement, sans être astreints d'être associés avec Marguerite George, ni de devoir la cautionner, d'autant que le bail de la Monnaie a été fait pour leur père et grand-père et pour feu Mathieu Humbert et aux hoirs qui descendraient de lui légitimement. Or, la dite dame ne saurait être comprise dans ce bail et si elle a obtenu un nouveau bail de Son Excellence, cela ne peut se faire au préjudice de l'ancien. Néanmoins, par gain de paix ils offrent 500 livres à Marguerite George afin qu'elle renonce à sa prétention à la Monnaie. Le Conseil leur répond qu'on ne peut rien changer au prononcé rendu entre eux et la dite dame en 1596.

Nous trouvons dans le Manuel du Conseil, en date du 27 août 1613 (vol. 5, f° 602), une lettre de la duchesse de Longueville, dont voici quelques parties :

taire, et cela, est-il dit dans le manuel, « à la grande « poursuite et instance de ladite maistresse de Monnoye, « à laquelle on l'a voulu gratifier, d'autant que c'est elle

« Quand à la Monnoye, dont aussi vous m'escripvez par vostre lettre commune, vous « devez considérer combien de peine, de temps et de grandz frais il a cousté à l'esta- « blir et la perte que ce sera de la laisser en ruine, estant une des premières et plus « nobles marques de souveraineté. C'est pourquoy vous devez faire tout ce qui sera en « vostre puissance pour la deffendre et maintenir, et pour cet effect la tenir ouverte, « la faire travailler et battre, sy peu que ce soit plustost pour la réputation et pour ne « laisser perdre et anéantir ce qui en a esté faict, ce sera le meilleur et le plus « honnorable. Je regrette seullement qu'elle ne soit en meilleure main et plus riche « pour la pouvoir faire valloir, mais il ne faut portant prendre occasion sur la personne « pour ruiner et destruire ce qui est de mon interrest. Et pour le regard de la crainte « que vous me mandez avoir du décry que les voisins en pourroyent faire, c'est chose « qui ne poura arriver si vous tenez la main, ainsi que vous le debvez, que le peu de « monnoye qui sera batu, soit au tiltre et reiglement des trois villes, ce qui despend de « l'essayeur et des ouvriers et de la justice exemplaire que vous ferez d'eux et du « maistre principallement. s'ils y contreviennent. Le deffunct maistre bourgeois Grenot, « auquel feu Madame nostre belle-mère en avoit faict l'octroy a esté cause de la des- « pence qui y a esté faicte, sur l'assurance qu'il donnoit de faire valloir ladite Mon- « noye. Apprès tant de despens, c'est une très mauvaise foy à ses enfans d'en desmander « la descharge, et en tant qu'ilz peuvent d'en procurer la ruine. Et vous savez le tort « qu'ilz treuvent au deffunct maistre de la Monnoye et maintenant à sa vefve. La « faute qui a esté faicte en cela a esté de laisser prendre cognoissance à la justice « ordinaire du faict de la Monnoye. L'establissement en ayant esté faict par nous, la « despence par nous, et la monnoye estant ung faict de pure souveraineté, vous en « avez deu prendre la cognoissance en mon Conseil, et en ordonner souverainement. « Usez-en doneques ainsi doresenavant et non seullement en ce faict là de la Monnoie, « mais en plusieurs autres choses qui dépendent de nostre souveraineté purement ou « de nos droictz. » « De Paris ce 21e janvier 1611. »

Cependant le procès Grenot-George avait suivi son cours et, malgré les remontrances de la souveraine, la justice avait enfin prononcé. Voici le document qui donne le résumé de cette prononciation :

15 novembre 1615 (M. C. vol. 5, f° 657 v°). « Pour la Monnoye, entendu comme les « srs Grenot en sont descheuz par justice et prononciation souveraine et la part qu'y « avoit leur adjoinct feu maistre Mathieu Humbert dict le Maire, retournée à la Sei- « gneurie, faute d'heoirs procréez de son corpz, que partant elle demeurera purement « retournée et retumbée au domayne de Madame, et par conséquent lesdicts srs Grenotz « demeureront deschargez du cautionnement que l'on prétendoit estre obligez, tandis « que ladicte Monnoye travailleroit puisqu'il n'y ont plus part ny portion. Et ladicte « Monnoye sera mise à ferme au proffict de la Seigneurie pour quelque temps, en « attendant que Madame y aie autrement pourveu. »

On peut se demander pourquoi le Conseil, à la mort de Mathieu Humbert qui ne laissait pas d'enfants, n'avait pas de lui-même rompu le contrat ; c'eût été une grande simplification et en tous cas le moyen d'éviter un long procès, les admonestations de la souveraine et, somme toute, un état de choses fort préjudiciable à la Monnaie.

Il ne semble pas que l'arrêt du tribunal ait provoqué de bien vives protestations de la part des intéressés. A la vérité, on voit que les hoirs Grenot adressent au Conseil, en date du 2 décembre 1615 (M. C. vol. 5, f° 658), une réclamation pour qu'on les laisse jouir du bail qu'ils avaient de la Monnaie, mais le Conseil s'en rapporte à l'arrêt du tribunal, disant « la Monnoie est retombée à Madame. »

Quant à Marguerite George, qui somme toute se trouvait la plus maltraitée, elle ne produisit, semble-t-il, aucune réclamation, et l'on peut supposer qu'elle était morte, car le 23 juin 1618 (M. C. vol. 6, f° 51), le Conseil accorde trente écus-sols à Dlle Antoinette George, de Chassais, en Lyonnais, pour toutes prétentions qu'elle pourrait avoir sur la Monnaie de Neuchâtel.

« qui paye ledit graveur et non pas Madame, laquelle « n'y est tenue[1]. »

Claude Bourberain, qui avait été nommé graveur le 30 novembre 1592, se vit ainsi remplacé, sans qu'on sache pourquoi. Grâce à une requête adressée par lui à l'évêque de Bâle, après 1595[2], nous savons que, dès septembre 1595, il lui avait déjà fourni des coins de monnaie, alors qu'il était apparemment encore graveur de la Monnaie de Neuchâtel, puis qu'il était allé s'établir à Saint-Ursanne, à la fin d'octobre suivant, comme graveur de cet atelier, et c'est de là qu'il demandait à l'évêque qu'il voulût bien le payer de son travail.

Le 11 mai 1596[3], Claude Bourberain rend les coins (piles et trousseaux) de la Monnaie, à savoir un trousseau de testons[4], trois piles et quatre trousseaux de demi-batz, enfin cinq piles et quatre trousseaux de kreuzers, tous coins de l'année 1595. Quant à son paiement, qui semble être en retard, il est dit qu'il devra le réclamer à la maîtresse de la Monnaie et, qu'en cas de refus, il lui sera fait justice. En effet, le 13 septembre 1597[5], le Conseil lui accorde une gratification de 30 livres.

Le 16 novembre 1597[6], le Conseil paie son gage à David Boyve, gardien-essayeur de la Monnaie, à savoir 50 écus petits par an, ce gage étant payé pour deux ans.

Un paiement pareil, soit 300 livres faibles, fut fait le 30 janvier 1599[7] pour deux ans écoulés.

Cependant la mort de maître Mathieu Humbert n'avait

[1] M. C. vol. 4, f° 217.

[2] Alfred Geigy, *Aus schweizerischen Archiven*, dans le *Bulletin de la Société suisse de numismatique*, VIII° année, 1889, pp. 69-71. — W. Wavre, *Claude Bourberain*, dans le *Musée neuchâtelois*, XXXI° année, 1894, pp. 111-118.

[3] M. C. vol. 4, f° 254.

[4] Cette pièce, si elle a été frappée, ne semble pas, jusqu'à ce jour, avoir été retrouvée. Cependant on connaît, portant le millésime de 1600, l'essai sur flan carré d'une pièce qui ne semble pas avoir été émise et qui pourrait être un teston, à moins que ce ne soit un batz.

[5] *Ibid.*, vol. 5, f° 12.

[6] *Ibid.*, f° 18.

[7] *Ibid.*, f° 103.

pas contribué à rendre meilleure la monnaie de l'atelier et les plaintes continuaient à se produire comme précédemment.

Le 2 mars 1597[1], on lit dans le Manuel du Conseil :

Arresté de faire faire commandement au maistre de Monnoye de surceoir la fabrication de la monnoye jusques cy-apprès il en soit aultrement advisé, d'aultant qu'il y [a] plusieurs plaintes des mauvais crutzers et légers qui se font et en deviennent si rouges que chascung s'en prend garde.

Nous avouons ne pas comprendre l'endurance du Conseil. Depuis 1591, les plaintes n'avaient cessé de se produire au sujet du billon de Neuchâtel, et jamais le maître n'avait été puni. On se bornait à le tancer, à le menacer, on interrompait momentanément la fabrication, mais c'était tout, tandis qu'un châtiment exemplaire aurait dû lui être infligé.

Nous avons vu que Claude Bourberain avait été employé un certain temps par l'évêque de Bâle, mais il ne devait pas tarder à se présenter de nouveau à la Monnaie de Neuchâtel.

19 janvier 1599[2]. C'est présenté Claude Bourbarin, maistre graveur de Dijeon, requérant il pleust à MM. les ambassadeur, gouverneur et s^rs du Conseil le restablir et remettre en sa charge de graveur de la Monnoye de Madame de ceste ville de Neufchastel, de laquelle il avoit esté dépossédé sans avoir en rien mespris à ce qui en dépendoit. L'affaire mise en deliberation de Conseil, a esté ordonné et arresté, veu que ledict maistre graveur n'avoit cy-devant deffailly à sa charge et qu'à la requeste de maistre Matthieu le Mayre, maistre de ladite Monnoye, la Seigneurie en avoit escript aux Seigneurs de Genesve pour le licentier[3] et le faire graveur de ladite Monnoye, aux gages dudit maistre de Monoye, en laquelle il se seroit comporté honeste-

[1] M. C. vol. 4, f° 272 v°.
[2] *Ibid.*, vol. 5, f° 103 v°.
[3] Claude Bourberain n'est pas mentionné parmi les officiers ou les employés de la Monnaie de Genève. On peut supposer qu'il assistait le graveur attitré de cette Monnaie, Pierre Royaume.

ment sans répréhention, et que celluy qui est à présent graveur de ladite Monoye est orfebvre et monoyeur, qui n'est usité en aulcune Monoye, ny lieu que ce soit. Que pour ces causes et autres bonnes considérations, l'on remettoit et réintégroit ledict maistre Claude Bourbarin en ladite charge de graveur de cette Monnoye de Neufchastel, à condition qu'il travaillera pour un kreuzer par marc pour le maistre de ladite Monnoye, en vivant paisiblement avec tous ceux de ladite Monnoye.

Au mois d'avril 1601, Marie de Bourbon mourut à Paris. Elle avait exercé la régence pendant vingt-huit ans avec une habileté consommée ; en réalité, c'est elle qui avait régné. Elle laissait la régence du comté de Neuchâtel à sa belle-fille, Catherine de Gonzague, mère du jeune Henri II, alors âgé de six ans.

† William Wavre et Eugène Demole.

Alfred Nobel et les prix Nobel[1].

La famille de Nobilius, plus tard Nobel, paraît être d'origine anglaise. Un Nobilius fut le secrétaire du ministre Görtz sous le règne de Charles XII. Un Peter Nobilius (né vers 1660, mort en 1707), fut juge dans la province d'Uppland. Il épousa Wendela Rudbeck, fille d'Olof Rudbeck, le célèbre auteur de « l'Atlantica ». Leur fils, Olof Nobilius, né en 1706, mort en 1760, fut miniaturiste et professa l'art du dessin à l'université d'Upsal. Son fils Emmanuel, né à Upsal en 1757, changea son nom de famille en celui de Nobel. Il prit part à la guerre de Russie en qualité de chirurgien, et, de retour dans sa patrie, s'établit à Gefle comme médecin municipal; il resta dans cette ville jusqu'à sa mort.

Marié à Anna-Catharina Rossel, il eut un fils, Emmanuel, né à Gefle le 24 mai 1801; c'est avec ce fils que la famille Nobel fit son entrée dans la vie industrielle, elle y occupa dès lors une place remarquable. Emmanuel Nobel fut un des fondateurs de l'école technique de Stockholm; il y fut nommé professeur-adjoint de géométrie descriptive. Un des premiers en Suède il s'occupa du caoutchouc; lors de la découverte de la vulcanisation du caoutchouc, il sut comprendre l'importance de son application aux instruments médicaux et aux roues de voitures.

[1] Communication présentée en avril 1912 à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

Marié en 1828 à Carolina-Andrietta Ahlsell, il en eut trois fils : Robert-Hjalmar, né en 1829, Louis-Emmanuel, né en 1831, et Alfred-Bernhard, né en 1833. Quelques années plus tard arriva à Stockholm, comme ambassadeur de Russie, M. de Haartmann, chargé de négocier un traité de commerce avec la Suède. Il s'enthousiasma des projets de Nobel et lui conseilla d'aller en Russie. Nobel s'embarqua, avec sa famille, pour Saint-Pétersbourg en 1837. Le gouvernement russe lui offrit 25,000 roubles à cette condition seulement que ses inventions seraient mises à la disposition du gouvernement russe, ce qu'il accepta. Au bout de peu de temps il était considéré comme l'un des plus habiles ingénieurs de la Russie.

Nobel et ses fils se vouèrent alors à la fabrication des explosifs; ils essayèrent d'abord d'augmenter la force d'expansion de la poudre noire en y ajoutant de la nitroglycérine; ce mélange fut breveté en 1863. Après plus de cinquante expériences, Alfred Nobel fut convaincu que pour produire l'explosion de la nitroglycérine, il fallait un fort dégagement d'énergie à l'intérieur de la masse. L'invention de l'amorce a été une découverte capitale pour l'usage de la nitroglycérine. En 1861, Alfred Nobel fit un voyage à Paris, afin d'intéresser des financiers à l'huile explosive, capable, disait-il, « de faire sauter notre globe ». Les banquiers se moquèrent de l'huile, mais Napoléon III s'y intéressa; grâce à son influence, le banquier Pereire avança la somme de 100,000 francs à Nobel. Les frères Nobel fondèrent alors le laboratoire d'Héleneborg, près de Stockholm, avec l'aide de l'ingénieur Alarik Liedbeck, ami d'Alfred Nobel.

Leur laboratoire fut détruit par une terrible explosion, le 3 septembre 1867; celle-ci coûta la vie à plusieurs personnes, parmi lesquelles le frère cadet d'Alfred et le chimiste Erik Hertzmann.

Après ce désastre, il leur fut interdit de continuer la

fabrication de la nitroglycérine en ville. Alors ne sachant où aller, Alfred Nobel eut l'idée d'installer son laboratoire sur un chaland, ancré à quelque distance du rivage, et il dut, peu après, le changer de place à cause des protestations des villageois.

La direction des chemins de fer suédois ayant décidé, en 1864, de se servir de nitroglycérine pour percer un tunnel sous la ville de Stockholm, Alfred Nobel forma, avec le consul J.-W. Smitt et le capitaine C. Wennerström, le 11 novembre 1864, la première société pour l'exploitation de la nitroglycérine ; une fabrique fut construite à Vinterviken, près Stockholm, une autre en Norvège.

Un avocat, le Dr Bandmann, enthousiasmé par l'invention de Nobel, forma avec lui une société sous le nom d'Alfred Nobel & Cie, en 1865, pour la construction de la fabrique Krümel qui sauta en 1870.

Beaucoup d'accidents, causés par l'imprudence de ceux qui maniaient la nitroglycérine, ayant découragé ses admirateurs, Nobel vit son étoile baisser, mais il n'abandonna pas la partie. Une circonstance fortuite l'amena à la découverte de la *dynamite*.

C'était en 1863 ; un jour, comme il travaillait dans son laboratoire, un peu de nitroglycérine coula d'une tourie fêlée et se mélangea à la matière d'emballage, une terre poreuse et siliceuse. L'ensemble formait un mortier épais ressemblant à la cassonade ; Nobel constata que ce mélange pouvait être manié sans danger, tout en conservant ses propriétés explosives.

Cette terre poreuse, qui porte le nom de *Kieselguhr*, se trouve en abondance dans les environs de Hanovre, elle se compose de carapaces microscopiques de diatomées fossiles. C'est une poudre blanche très légère. Nobel donna à ce mélange le nom de *dynamite*. Cette invention fut brevetée en Suède le 19 septembre 1867. L'explosion d'un navire chargé de dynamite, dans le port de Lima,

attira l'attention du monde entier sur ce produit. Les Anglais et les Américains s'enthousiasmèrent; bientôt la fabrique ne put plus suffire aux demandes.

Après la guerre franco-allemande, Alfred Nobel vint s'installer à Paris; il réussit si bien à intéresser Gambetta à sa découverte, qu'il obtint l'autorisation d'installer une fabrique près Port-Vendres, à la fin de 1871. Il céda ses droits de brevets à la « British Dynamite Company limited », à Glasgow, nommée depuis *Nobel's Explosive Company;* c'est alors que fut créée la plus grande fabrique de dynamite du monde, près Ardrossan, Ardeer. Ce fut ensuite l'application de collodion sur une blessure au doigt qui l'amena à la découverte de la *dynamite gomme;* l'explosif le plus parfait qui existe. Il arriva aussi, après beaucoup d'essais, à fabriquer de la poudre sans fumée, appelée *ballistite* ou *poudre Nobel,* brevetée le 27 février 1889.

En dehors du commerce des explosifs, Nobel s'intéressa, ainsi que ses frères, à la gigantesque exploitation du pétrole du Caucase. Il aida ses frères de ses capitaux, les remerciant ainsi de l'aide qu'ils lui avaient donnée au début de sa carrière.

Nobel était cosmopolite : « Je suis, a-t-il dit, citoyen « du monde universel; ma patrie est là où est mon tra- « vail, et je travaille partout. »

Après un séjour de quelques années à Paris, où il eut beaucoup d'ennuis parce qu'il avait offert la poudre sans fumée aux autres États, il se rendit à San-Remo, acheta là une magnifique villa, connue sous le nom de « Mio nido » ou, plus souvent, de « Villa Nobel ». Il fit construire un laboratoire dans le jardin, appointa comme assistant un Anglais, nommé Beckett, puis un Suédois, M. Ragnar Sohlman qui restèrent chez lui jusqu'à sa mort.

Il s'intéressa aussi aux bouches à feu, acheta en 1894 les actions de la Société Bofors-Gullspång, pour en faire

une sorte d'usine Krupp scandinave, et dépensa des sommes considérables dans ce but.

Il étudia enfin l'électrochimie; il construisit un appareil pour prendre des photographies topographiques. Celui-ci était lancé en l'air au moyen d'une fusée munie d'un parachute. La fusée, réglée pour monter à 5000 mètres, s'arrêtait à la hauteur voulue et, dès que la chute commençait, le parachute s'ouvrait et l'appareil photographique prenait une vue instantanée de $^1/_{20}$ de seconde. Une fois la photographie développée, elle était aussitôt projetée sur un écran, ce qui permettait, en se servant d'une échelle télémétrique, connue de lui seul, de connaître les positions de l'ennemi.

Pendant sa vie, Alfred Nobel prit cent vingt-neuf brevets; ce fait montre l'incroyable activité de son esprit.

Nobel perdit en 1896 son frère Robert; à l'enterrement de ce dernier, ses amis remarquèrent qu'il avait changé. Il souffrait en effet d'une maladie de cœur; il s'acheta un sphygmographe pour enregistrer les irrégularités de son pouls.

Chose curieuse, on lui conseilla, quelque temps avant sa mort, de prendre de la nitroglycérine étendue, comme médicament.

Il mourut à l'âge de soixante-trois ans, le 10 décembre 1896.

Selon son désir ses restes furent incinérés. Tous ceux qui l'ont connu sont unanimes à louer son affabilité et ses manières polies.

La baronne de Suttner disait de lui :

« Mit Alfred Nobel über Welt und Menschen, über « Kunst und Leben, über die Probleme der Zeit und der « Ewigkeit zu sprechen war ein geistiger Hochgenuss. »

Vers la fin de sa vie, il composa, pour se distraire, un drame : *Beatrice Cenci* ou *Nemesis*, en suédois.

Nobel ne se maria jamais. On prétend qu'il fut épris, dans sa jeunesse, d'une jeune femme, mais que la mort la lui avait enlevée.

D'une bonté inépuisable, il aimait à faire le bien; nombreuses sont les infortunes qu'il a soulagées. Mais il soutint aussi des entreprises assez extraordinaires, ainsi il consacra la somme de 80,000 francs à l'expédition en ballon d'Andrée.

Il ne goûta jamais le repos; le travail était à ses yeux, non seulement la loi de toute créature humaine, mais la source du vrai bonheur; aussi n'admettait-il pas qu'un homme pût jouir de la vie sans avoir travaillé, « simple-« ment parce qu'il était le fils de son père ou le neveu « de son oncle ».

Nobel considérait la guerre comme un des plus grands malheurs du genre humain; il avait d'abord (ainsi que le disent le baron et la baronne von Suttner), le dessein de créer un prix isolé pour la propagation des idées de paix universelle; mais ayant été vivement impressionné par les nobles paroles de Pasteur : « C'est l'ignorance qui « sépare les hommes et la science qui les rapproche », il se décida à léguer sa fortune, non seulement à la cause de la paix, mais aussi à l'avancement de la science.

Nobel n'appréciait pas les distinctions extérieures. A un voyageur qui lui avait promis une décoration en échange d'une somme qu'il lui demandait, il répondit : « On ne saurait les refuser sans passer pour un original, « quand elles vous sont offertes, mais elles causent « ordinairement de l'embarras et me sont pour cela « antipathiques. J'espère que le soir de ma vie n'en sera « pas troublé! » En France, il portait cependant la rosette de la Légion d'honneur.

En 1884, il fut reçu membre de l'Académie des sciences de Stockholm, mais il apprécia surtout sa nomination de docteur « honoris causa » de l'Université d'Upsal à l'occasion du jubilé de 1893. Ces distinctions étaient peu

de chose en comparaison du monument grandiose qu'il s'est érigé par la *Fondation Nobel*. Son testament, signé le 27 novembre 1895, stipule ce qui suit :

Il sera disposé comme suit de tout le reste de la fortune réalisable que je laisserai en mourant : le capital, réalisé en valeurs sûres par mes exécuteurs testamentaires, constituera un fonds, dont l'intérêt sera distribué annuellement comme récompense à ceux qui, au cours de l'année écoulée, auront rendu à l'humanité les plus grands services. Le montant sera partagé en cinq parties égales attribuées, l'une à celui qui dans le domaine des sciences physiques aura fait la découverte ou l'invention la plus importante; une autre à celui qui dans la chimie aura fait la plus importante découverte ou apporté le meilleur perfectionnement; la troisième à l'auteur de la plus importante découverte dans le domaine de la physiologie ou de la médecine; la quatrième à celui qui aura produit l'ouvrage littéraire le plus remarquable dans le sens de l'idéalisme; enfin la cinquième partie[1] à celui qui aura fait le plus ou le mieux pour l'œuvre de la fraternité des peuples, pour la suppression ou la réduction des armées permanentes, ainsi que pour la formation et la propagation des congrès de la paix. Les prix seront décernés : pour la physique et la chimie, par l'Académie suédoise des sciences; pour les travaux de physiologie ou de médecine, par l'institut Carolin de Stockholm; pour la littérature, par l'Académie de Stockholm; enfin pour l'œuvre de la Paix, par une commission de cinq membres élus par le Storting norvégien. C'est ma volonté expresse que dans l'attribution des prix, il ne soit tenu aucun compte de la nationalité, de manière que le prix revienne au plus digne, qu'il soit scandinave ou non[2]. (Extrait.)

Le capital de la fondation s'élevait dès le commencement à environ 43 millions et demi de francs.

---

[1] Selon la teneur de ce testament, il fut institué cinq prix, mais en réalité on n'en compte que quatre, la physique et la chimie ayant été réunies.

[2] Conf. P. T. Clèves, *Les prix Nobel en 1901*, Stockholm, 1904, br. in-8° de 92 pages, avec pl., et *Prix Nobel de la Paix, Institut Nobel norvégien*, Christiania, 1909, br. in-8° de 20 pages, avec pl.

Description des médailles du prix Nobel.

1. — *Médaille de l'Académie royale suédoise des sciences,* décernée aux lauréats de physique et de chimie.

Buste de profil à gauche. Dans le champ, à gauche, en deux lignes, ALFR · | NOBEL A droite, en six lignes, NAT · | MDCCC | XXXIII | OB · | MDCCC | XCVI

Signé à gauche, en bas, E. LINDBERG 1902

℞. (D 42) INVENTAS · VITAM · IUVAT EXCO LUISSE · PER ARTES[1] séparée par le haut du buste.

(I 40) REG · ACAD · SCIENT · SUEC · séparée par le cartouche.

Une femme debout, de face, à demi vêtue, reposant sur les nues et symbolisant la science, porte dans son bras droit une corne d'abondance. A sa gauche une femme à demi vêtue, debout, de trois quarts à gauche, la tête laurée de profil à gauche, tenant de la gauche un rouleau, et dont les pieds sont cachés par les nues,

[1] D'après l'*Enéide* de Virgile, sixième chant.

soulève de la droite le voile qui recouvre la tête de la science. Dans le champ, à gauche, NATURA et à droite, SCIENTIA en caractères incus. Au bas de la médaille, cartouche rectangulaire reposant sur un rameau de laurier.

Signé à droite, ERIK LINDBERG

N. Mod. 0,065.

2. — *Médaille de l'institut Carolin de médecine et de chirurgie.*

Droit semblable à celui du n° 1.

℞. (D 43) INVENTAS · VITAM · IUVAT · EXCOLUISSE · PER · ARTES

(I 42) REG · UNIVERSITAS MED · — CHIR · CAROL · séparée par le cartouche.

Une femme assise au pied d'un rocher, de trois quarts à gauche, la tête laurée, et symbolisant la médecine, soutient de la gauche une jeune fille malade, tandis que de la droite elle recueille dans une soucoupe l'eau qui s'échappe du rocher. A ses pieds un livre fermé repose sur un rameau de laurier. Derrière le groupe, un serpent se désaltère dans une coupe autour de laquelle il est enroulé.

Au bas de la médaille, cartouche rectangulaire.
Signé à droite E. LINDBERG
N. Mod. 0,065.

3. — *Médaille de l'Académie de Suède,* pour les lauréats des beaux-arts.
Droit semblable à celui du n° 1.

℞. (D 40) INVENTAS · VITAM · IUVAT EXCOLUISSE · PER · ARTES coupée par la lyre et le laurier.

Ex. ACAD · SUEC · séparée par le cartouche.

Au devant de la muse Erato laurée, debout, de profil à droite et s'accompagnant d'une lyre, un adolescent lauré, assis de profil à gauche sur un banc de pierre, écoute ravi les vers de la déesse qu'il inscrit sur des feuillets placés sur son genou droit. Derrière lui, un laurier.

Au bas de la médaille, cartouche rectangulaire.

Signé à gauche ERIK LINDBERG

Æ. Mod. 0,065.

4. — *Médaille de la Paix, du Storting de Norwège.*

(D 60) ✠ ALFR · NOBEL · NAT · MDCCCXXXIII · OB · MDCCCXCVI

Tête de profil à gauche.

Signé à droite MODEL. G. VIGELAND

℞. (D 38) PRO · PACE · ET · FRATERNITATE · GENTIUM

Trois hommes nus, debout, les bras entrelacés, forment un cercle.

Sur la tranche, gravés en caractères incus, les mots : PARLAMENTUM NORVEGÆ JOHANNI HENRICO DUNANT M · C · M · I[1]

Æ. Mod. 0,065. Archives de la famille Dunant, à Genève.

Le comité du prix Nobel de la Paix, à Christiania, a bien voulu, sur ma demande, offrir au Cabinet de numismatique de Genève une épreuve en étain de cette médaille.

---

[1] Le prix de la Paix ayant été décerné en 1901, à MM. Henri Dunant et Frédéric Passy, tous deux ont reçu la médaille en or.

Voici, de 1901 à 1911, les lauréats du prix Nobel :

1° **Physique.**

1901. William-Conrad Röntgen.
1902. Henri-Antoine Lorentz et Pierre Zeeman.
1903. Henri-Antoine Becquerel et Pierre Curie avec Marie-Sklodowska Curie.
1904. John-William Strutt Rayleigh.
1905. Philippe Lenard.
1906. Joseph-Jean Thomson.
1907. Albert-Abraham Michelson.
1908. Gabriel Lippmann.
1909. William Marconi et Ferdinand Braun.
1910. Jean-Diderik van der Waals.
1911. William Wien.

2° **Chimie.**

1901. Jacques-Henri van t'Hoff.
1902. Émile Fischer.
1903. Svante-Auguste Arrhenius.
1904. William Ramsay.
1905. Adolphe von Bæyer.
1906. Henri Moissan.
1907. Édouard Buchner.
1908. Ernest Rutherford.
1909. William Ostwald.
1910. Otto Wallach.
1911. Marie-Sklodowska Curie.

3° **Médecine.**

1901. Émile-Adolphe von Behring.
1902. Ronald Ross.
1903. Niels-Ryberg Finsen.
1904. Ivan-Petrovic Pawlow.
1905. Robert Koch.
1906. Camille Galgi et Santiago-Ramon y Cajal.
1907. Charles-Louis-Alphonse Laveran.

1908. Paul Ehrlich et Élie Metchnikoff.
1909. Théodore Kocher.
1910. Albert Kossel.
1911. Allvar Gullstrand.

4° Littérature.

1901. René-François-Armand Sully-Prudhomme.
1902. Théodore Mommsen.
1903. Bjornstjerne Bjornson.
1904. Frédéric Mistral et Joseph Echegaray.
1905. Henri Sienkiewicz.
1906. Josué Carducci.
1907. Rudyard Kipling.
1908. Rodolphe Encken.
1909. Selma Lagerlöf.
1910. Paul Heise.
1911. Maurice Mæterlinck.

5° Paix.

1901. Henri Dunant et Frédéric Passy.
1902. Élie Ducommun et Albert Gobat.
1903. William-Randal Cremer.
1904. Institut de Droit international.
1905. Bertha von Suttner.
1906. Théodore Roosevelt.
1907. Ernest-Théodore Moneta et Louis Renault.
1908. Klas Pontus Arnoldson et Frédéric Bajer.
1909. Auguste-Marie-François Beernaert et Paul-Henri-Benjamin Balluet d'Estournelles de Constant de Rebecque.
1910. Bureau international permanent de la paix (Berne).
1911. Tobie-Michel-Charles Asser et Alfred-Hermann Fried.

Maurice Dunant.

LES MÉDAILLES DE L'ÉVÊCHÉ DE BÂLE

AVANT-PROPOS

La présente notice complète celle sur « Les Monnaies des princes-évêques de Bâle », que nous avons publiée en 1905 dans la *Revue suisse de numismatique* (pp. 5-107, avec vignettes et 13 planches). Les seize médailles qui y sont décrites sont en partie mentionnées par différents auteurs : Haller, *Schweiz. Münz- u. Medaillenkabinet*, Berne, 1780-1781 ; von Berstett, *Die Münzgeschichte des Zähringen-Badischen Fürstenhauses*, 1846, etc. Mais leurs descriptions sont incomplètes à certains points de vue et en partie inexactes ; d'ailleurs, plusieurs médailles, inédites alors, ont fait depuis lors leur apparition. Nous avons donc cherché et réussi à avoir en main toutes ces pièces, sinon en original, du moins en fac-similé, de façon à en donner des descriptions exactes et complètes, accompagnées de renseignements historiques sur l'événement qu'elles commémorent, ou sur le personnage qu'elles concernent.

La dispersion des pièces les plus rares dans différentes collections, ainsi que l'impossibilité de nous procurer certains originaux, nous ont empêché de faire faire des clichés photographiques. Nous avons dû nous borner à dessiner ces pièces aussi bien qu'il nous a été possible. Nous avons des remerciements à adresser à M. Burck-

hardt, conservateur au Musée historique de Bâle, à M. le Dr R. Wegeli, du Musée historique de Berne, à M. l'abbé Daucourt, archiviste à Délémont, et tout particulièrement à M. Rod. Brüderlin, à Bâle, pour l'obligeance avec laquelle ils nous ont communiqué leurs pièces ou leurs renseignements.

La Chaux-de-Fonds, juillet 1912.

Alb. Michaud.

---

1. — *Médaille de l'évêque Jacques-Christophe de Blarer de Wartensee (1575-1608).*

(D 42) IACO : CHRIST : D : G : EPIS : BASILIEN :
Son buste de face.

℟. (D 44) · INTELLECTVM MIHI ET VIVAM · [1]
Écu écartelé aux 1 et 4 de l'évêché, aux 2 et 3 de Blarer, surmonté de la mitre, de la crosse tournée à dextre et de deux casques portant comme cimiers : à dextre de Blarer et à sénestre de Hallwyl.

Médaille fondue en argent. 0m,035.

Haller n° 2119.

Un exemplaire original de cette médaille rarissime se trouve au Musée historique de Berne; il pèse 15gr,25.

[1] Donne-moi l'intelligence et je vivrai.

Cette médaille est attribuée au médailleur allemand Valentin Maler, qui travailla principalement à Nuremberg de 1568 à 1603. Il existe, en effet, de cet artiste des médailles qui offrent une ressemblance frappante avec celle de Blarer; entre autres celle de Georges Mylius, théologien à Augsbourg, portant au revers l'effigie du Dr Martin Luther de 1584, ainsi que celle de Julius Echter, évêque de Wurzbourg.

Voir *Biographical Notices of medallists*, par L. Forrer, dans la *Numismatic Circular*, de Spink et Son, 1906, p. 9396.

Jacques-Christophe de Blarer de Wartensee, pendant un règne de trente-trois ans, déploya une grande activité; il fut surnommé le Restaurateur de l'évêché. Il reprit le monnayage, droit que ses prédécesseurs n'avaient plus exercé depuis plus de deux cents ans. Il fit bâtir le collège de Porrentruy, à la tête duquel il appela des pères jésuites; l'inauguration en eut lieu en 1604; Louis Vautrey, dans son *Histoire du collège de Porrentruy, 1590-1865,* dit, page 31 : « Les prix consistèrent long-« temps en médailles d'argent ; c'est en 1606 que le « prince de Blarer établit ce nouveau mode de récom-« pense; jusqu'alors les élèves recevaient des livres « comme prix. » Il s'agit de la médaille suivante.

2. — *Médaille de récompense pour les élèves du Collège de Porrentruy.*

(D 60) IACOB · CHRISTOPH · BLARER · DEI · GRATIA · EPI · BASIL ·

Écu écartelé aux 1 et 4 de l'évêché, aux 2 et 3 de Blarer, surmonté de la mitre avec fanons, et posé sur la crosse et l'épée en sautoir.

℟. (D 61) STVDIOSAM IVVENT · BRVNTRVT · PRÆMYS · MVNIF · CODECORAT · [1]

Dans un encadrement, formé de demi-lobes réunis par des fleurons, un cœur surmonté du monogramme IHS.

Médaille fondue en argent. 0,032. 10gr,10.

Collection de M. Rod. Brüderlin, à Bâle.

Seul exemplaire connu, adjugé pour 135 Mk. à la vente aux enchères A. Cahn, à Francfort, octobre 1908.

3. — *Médaille de l'évêque Guillaume Rinck de Baldenstein (1608-1628), probablement commémorative de son avènement (1608).*

(D 6) GVILIELMVS · DEI · GRATIA · EPISCOPVS · BASILIEN ·

Écu écartelé aux 1 et 4 de l'évêché, aux 2 et 3 de Rinck, surmonté de la mitre, de la crosse tournée à dextre et de deux casques portant comme cimiers : à dextre de Rinck et à sénestre de Blarer. De chaque côté de l'écu, au bas, la date 16-08.

[1] *Studiosam juventutem Bruntrutii præmis munificentiæ condecorat.* Il décore la jeunesse studieuse de Porrentruy par les dons de sa munificence.

℟. (D 61) TVRRIS · COLVMNA · ET · FIRMAMENTVM · MEVM · NOMEN · DOMINI ·[1]

Dans un cercle rayonnant, un quadrilobe perlé avec quatre grosses perles à l'intersection des lobes ; au centre IHS, sur la lettre H une croix et au dessous un cœur percé de trois clous.

Argent. 0,040.

Haller, 2119 *a*. — Berstett, p. 76, n° 15, et pl. 20, n° 15, dit que la pièce se trouve dans la collection du baron de Rinck, à Fribourg en/B.

Guillaume Rinck de Baldenstein succéda à son oncle Christophe de Blarer. Ce fut le 19 mai 1608 que le chapitre, réuni à Saint-Ursanne, l'appela au siège épiscopal. Il était alors âgé de quarante-deux ans et était grand-doyen du chapitre.

4. — *Médaille de l'évêque Guillaume Rinck de Baldenstein.*

(D 40) WILHELMVS + DEI GRATIA × EPISCOPVS BASILIENSIS ★

[1] Le nom du Seigneur est ma tour, ma colonne, mon soutien. (Cette devise paraît avoir été adoptée par les princes-évêques de Bâle ; elle figure également sur des ex-libris.)

Son buste à peu près de face.

℟. (D 32) ·⁘· COLVMNA · ET · FIRMAMENTVM MEVM · NOMEN · DOMINI ·⁘·

Écu écartelé aux 1 et 4 de l'évêché, aux 2 et 3 de Rinck, surmonté de la mitre, de la crosse tournée à sénestre et de deux casques avec leurs lambrequins, portant comme cimiers : à dextre de Rinck et à sénestre de Blarer.

La médaille est entourée d'ornements en forme de rinceaux ajourés et de quatre petits écussons qui portent : 1° au droit, les armoiries des aïeux paternels de l'évêque, de Rinck, de Stetten, de Krusek et de Zobel de Giebelstadt ; 2° au revers, celles de ses aïeux maternels, de Blarer de Wartensee, de Hallwyl, de Sirgenstein et de Hohenlandenberg.

Or. 0,035.

Haller, 2120. — Berstett, p. 76, n° 14 *b*, et pl. 20, n° 14 *b*.

D'après ce dernier auteur, cette médaille devait également se trouver dans la collection du baron de Rinck, à Fribourg en/B. C'est inutilement que nous avons fait des démarches auprès de cette famille pour prendre connaissance de ces pièces ; nous n'avons pas même pu savoir si elles étaient encore en sa possession. Les dessins en ont été faits d'après des moulages, obligeamment prêtés par M. Rod. Brüderlin, à Bâle.

5. — *Médaille de récompense pour les élèves du Collège de Porrentruy.*

(D 61) GVILIELMVS · DEI · GRATIA · EPISCOPVS · BASILIENSIS ·

Écu écartelé aux 1 et 4 de l'évêché, aux 2 et 3 de Rinck, surmonté de la mitre, de la crosse tournée à sénestre et de deux casques avec leurs lambrequins, portant comme cimiers : à dextre de Rinck et à sénestre de Blarer.

℟. (D 60) · STVDIOSAM · IVVENT · BRVNTRVT · PRÆMIS · MVNIF · CONDECORAT

Dans un cercle rayonnant, I H S, la croix et trois clous.

0,040.

Le seul exemplaire de cette médaille dont nous avons eu connaissance se trouvait dans la collection de feu M. W. Bachhofen, à Bâle ; il était en vermeil.

6. — *Médaille de l'évêque Jean-Conrad de Roggenbach (1656-1693).*

(D 38) IO · CONRADVS · DG · EPIS · BASILIEN SIS · S · R · I · P ·

Son buste à droite, en habits sacerdotaux.

℟. (D 46) SANCTA · MARIA · ORA · PRO · NOBIS · 1665

La Vierge Marie en buste, nimbée, à droite, et tenant l'enfant Jésus sur ses bras.

Argent. Ovale. 0,044 × 0,037.

Berstett, p. 78, n° 25 *a*, indique par erreur l'année 1667. — Vautrey, t. II, p. 255.

Musée de Winterthour, 27gr,75.

Cette médaille a aussi été frappée en plomb.

Jean-Conrad fut élu évêque le 22 décembre 1656. La famille de Roggenbach était une des plus anciennes de l'évêché ; elle se trouvait fixée depuis le XIe siècle à Schopfheim dans le Brisgau.

L'année 1665, date de la médaille, n'offre rien de particulier qui puisse faire supposer à quelle occasion elle a été frappée.

7. — *Médaille de l'évêque Guillaume-Jacques Rinck de Baldenstein (1693-1705), probablement commémorative du renouvellement de son alliance avec les cantons catholiques en 1695.*

(D 39) WILHELMVS IACOBVS EPIS · BASILE ·
Son buste à droite.

℟. (D 34) COLVMNA ET FIRMAMENTVM MEVM NOMEN DOMINI · M · DC · XCV

La Vierge Marie couronnée tenant l'enfant Jésus sur ses genoux ; autour de son buste, un cercle rayonnant ;

à ses pieds, deux petits écussons portant les armoiries de l'évêché et du prince.

Argent. 0,044.

Haller, 2121. — Berstett, p. 78, n° 27, et pl. XXI, n° 27. — Wunderly, 2384.

Musée national suisse, 23gr,20. Musée de Winterthour, 22gr,40. Collection de M. Rod. Brüderlin, à Bâle. Vente des doublets du Musée historique de Berne, 1898, 26gr,50. Adjugée à 995 francs.

Cette médaille a aussi été frappée en plomb.

Nommé évêque le 13 juin 1693, Guillaume-Jacques Rinck songea à renouveler l'alliance avec les sept cantons catholiques. Le traité fut signé à Porrentruy, le 11 octobre 1695, avec grand cérémonial. Comme c'est le seul événement important qui eut lieu cette année, il est à supposer que la médaille ci-dessus a été frappée à cette occasion.

8. — *Médaille de l'évêque Jean-Conrad de Reinach-Hirzbach (1705-1736) et de saint François d'Assise, 1712.*

(D 32) + IO : CONRADVS EPVS. BAS + S R I. P. ÆTATIS 55 : A° (I 31) 1712

Sous l'épaule, la signature FECIT. Son buste de profil à droite, en habits sacerdotaux et perruque.

℟. (D 43) SERAPHICVS · P · N. S · FRANCISCVS [1]

Saint François d'Assise en buste, de profil à droite, la tête nue, le capuchon rabattu sur la robe. Le saint joint les mains; à côté de lui, une tête de mort; au dessous, un livre ouvert et une croix.

Médaille ovale avec bélière et anneau. 0,042 × 0,036. 24gr,60.
Haller, 2122.
Un exemplaire en vermeil de cette médaille rarissime se trouve dans la collection de M. Rod. Brüderlin, à Bâle; nous n'en connaissons pas d'autre, sauf quelques exemplaires frappés en plomb.

Le chapitre de Bâle, réuni à Arlesheim, pour élire le successeur du prince de Rinck, ne parvint à fixer son choix qu'au septième scrutin. Après une séance laborieuse et prolongée, la majorité des suffrages se réunit sur le grand doyen, Jean-Conrad de Reinach (11 juillet 1705). Cet évêque fonda le séminaire de Porrentruy qu'il remit entre les mains des jésuites; il lui donna comme patron principal, saint François de Sales, et, comme patron secondaire, saint Jean Népomucène. Le nouvel établissement, installé dans le bâtiment construit par le prince de Blarer pour être le séminaire diocésain, s'ouvrit pour la première fois le 18 octobre 1716 (Vautrey).

9. — *Médaille de l'évêque Jean-Conrad et de saint Jean Népomucène, 1715.*

(D 38) ✣ IO : CONRAD : D : G : EPIS : BAS : S : R : I : PRINC : ÆTAT ✣ 58 ✣ A° (I 37) 1715 ✣

Son buste à droite, en habits sacerdotaux et perruque.

[1] Saint François d'Assise portait le titre de Père séraphique, *Seraphicus Pater Noster Sanctus Franciscus.*

℞. (D 41) ⁘ B ⁘ IOAN · NEPOMVC ⁘

Le bienheureux saint Jean Népomucène debout et de face, nimbé, en habits sacerdotaux et tenant dans ses mains un crucifix. Au bas, à droite, un chérubin, de face, lui tend de la main droite une palme, tandis que de la main gauche il tient un rameau d'olivier et une couronne. A gauche, le coin d'une table, recouverte d'un tapis, et sur laquelle est posée une barrette de prêtre.

Argent. Médaille ovale. 0,043 × 0,038.

Bulletin de la Société suisse de numismatique, 1886, p. 74.

Musée historique de Bâle, 13gr,25. — Il existe aussi des frappes en plomb.

Cette médaille rappelle peut-être la fondation du séminaire de Porrentruy, placé sous le patronat de saint Jean Népomucène.

10. — *Médaille de l'évêque Jean-Conrad de Reinach, 1715.*

(D 39) IOAN · CONRADVS · D · G · EP · BAS · S · R · I · PRIN

Son buste à droite, en habits sacerdotaux et perruque.

℞. Représentation de la carte de l'ancien évêché de Bâle ; les principales localités représentées par des tours y sont indiquées par leurs noms et les limites de l'évêché par un grènetis. En haut, les quatre points cardinaux ; à droite, les armoiries du prince écartelées avec celles de l'évêché, posées sur une draperie et surmontées de l'inscription, L'EVECHE | DE | BASLE dans un cartouche. Dans un exergue, qui occupe environ le tiers du champ de la médaille, une vue de la ville et du château de Porrentruy ; en haut, à gauche, la date 1715

Argent. 0,0425.
Haller, 2124*a*, indique 1245 au lieu de 1715.
Collection de M. Rod. Brüderlin, à Bâle. 32gr,80.

Cette médaille, excessivement rare, a probablement été gravée par Hedlinger, qui à ce moment était graveur de la Monnaie de Porrentruy, ainsi que nous l'avons dit dans notre notice historique sur *les Monnaies des princes-évêques de Bâle.*

11. — *Médaille de l'évêque Jean-Conrad de Reinach et de Jean-Baptiste, son frère et coadjuteur, 1724.*

(D 31) IOA · CON · S · R · I · P · E · BASIL · COA DIVTVS · ET IOA · BAP · COADIVTOR ★

Les bustes superposés des deux frères, en habits sacerdotaux et perruque ; au dessus de leurs têtes, FRATRES

℟. (D 12) VNIO SERVAT SPLENDOREM[1]

Deux mains sortant des nuages tiennent l'anneau épiscopal dans lequel se trouvent les armoiries, parti de l'évêché et de Reinach. Au dessus, sur une banderole, EPIS ET CAPIT ; au dessous, BASIL · A l'exergue, ELECT · ARLESH · | II · SEPT · | MDCCXXIV ; au dessous d'une arabesque, H (Hedlinger).

Argent. 0,025. Tranche cordonnée. 5gr,80.

Haller, 2123. — Berstett, p. 79 et pl. XXI, n° 29. — Vautrey, t. II, pp. 304 et 305.

On connaît quelques rares exemplaires de cette médaille, frappés en or, du poids de 2 ducats. Un exemplaire en cuivre doré se trouve dans la collection de M. Rod. Brüderlin, à Bâle.

L'évêque Jean-Conrad, à l'âge de soixante-huit ans et après un règne de vingt années, éprouva le besoin de se donner un coadjuteur. Il avait un frère plus jeune que lui, du nom de Jean-Baptiste, qui avait d'abord suivi la carrière des armes, puis était entré dans l'Église et était devenu prévôt du chapitre des chanoines de l'évêché de Bâle. Celui-ci, réuni en conseil le 16 septembre 1724, l'élut coadjuteur de l'évêque. Son sacre eut lieu avec une grande solennité à l'église des Jésuites, le 25 novembre 1725. La médaille ci-dessus fut frappée à cette occasion par la Monnaie de Porrentruy et distribuée aux assistants de marque (Vautrey).

12. — *Médaille frappée en commémoration de la pacification des troubles dans l'évêché de Bâle en 1740.*

(D 13) LUD · XV · REX CHRISTIANISS.

Buste de profil à droite de Louis XV, roi de France, revêtu de la cuirasse et du manteau fleurdelisé. Sous la tranche du bras, I. DASSIER.

[1] L'union conserve la splendeur (de l'évêché).

R̊. (D 49) UNDIQUE SERENAT. [1]

Le soleil répandant ses rayons au dessus du globe terrestre sur lequel l'évêché de Bâle est désigné par la crosse de son blason. A gauche, un petit génie ailé et coiffé d'un casque, représentant la France, montre du doigt ces armoiries sur lesquelles il répand les fruits d'une corne d'abondance. Au dessous, sur une banderole, en deux lignes, TRANQUILL · PRINCIP . | BASIL · RES TIT . 1740 ·

Argent et bronze. 0,054.

Haller, 2124. — Vautrey, t. II, pp. 368 et 370. — Berstett, pl. XXI, n° 42. — Quiquerez, *Histoire des troubles de l'évêché de Bâle, en 1740*, p. 266.

En 1740, l'évêque Jacques-Sigismond de Reinach réprima, avec l'intervention armée de la France, les troubles qui sévissaient depuis longtemps dans l'évêché et dont l'origine remontait au règne de son prédécesseur, Jean-Conrad. Celui-ci rendit plusieurs ordonnances, particulièrement en 1726, qui touchaient à une multitude d'usages et prévoyaient des pénalités excessives pour les délinquants. Le mécontentement de ses sujets se

[1] Partout il apaise.

manifesta d'abord par des protestations et des assemblées populaires, puis finit par prendre tous les caractères d'une véritable révolte. A sa mort, survenue le 19 mars 1737, son successeur Jacques-Sigismond, élu le 4 juin de la même année, débutait donc sous de fâcheux auspices. Après avoir vainement tenté de réprimer ces soulèvements, il s'adressa à Louis XV, roi de France, qui par un traité signé à Soleure, le 11 septembre 1739, s'engagea à fournir à l'évêque les troupes nécessaires pour combattre la révolte. Le 27 avril 1740, quatre cents dragons à cheval et deux cents grenadiers sous les ordres du comte de Broglie firent leur entrée à Porrentruy. Les chefs des insurgés furent saisis et parmi eux Pierre Petitgnat de Courgenay, Fridelos Lion de Cœuve et Riaz de Chevenez eurent la tête tranchée sur l'échafaud ; plusieurs autres furent l'objet de châtiments plus ou moins rigoureux.

Les troupes françaises ne quittèrent l'évêché que le 2 janvier 1741 ; à leur départ, le prince Jacques-Sigismond offrit au comte de Broglie une épée à poignée d'or et la médaille que nous venons de décrire.

Quiquerez dit à ce propos : « Si les sujets de cette « principauté avaient dû faire frapper une médaille à « cette occasion, il est certain qu'ils n'auraient pas fait « graver une corne d'abondance, puisque les Français « avaient indignement pillé le pays et qu'ils laissaient « après eux une dette de quatre-vingt-six mille livres « pour frais d'occupation que dut encore payer le pays. »

13. — *Médaille du traité d'alliance entre Louis XVI, roi de France, et Frédéric de Wangen, prince-évêque, en 1780.*

(D 10) LUD : XVI . REX CHRISTIANISS :
Buste de profil à droite de Louis XVI. J. P. DROZ. F.

℞. Dans une couronne de laurier l'inscription en sept lignes : FŒDERE | CUM PRINCIPATU | BASILEENSI | NOVATO ET FIRMATO | ANNO V EPISCOPATUS | FREDER · DE VANGEN | MDCCLXXX

Or, argent et bronze. 0,042.

Haller, 2124 *b*. — Berstett, pl. XXII, n° 43.

Collection de M. Rod. Brüderlin, à Bâle, en or, 58gr,40; en argent, 38gr,40.

Frédéric de Wangen de Geroldseck, fut élu prince-évêque le 29 mai 1775. Il fit une tournée dans ses États pour recevoir le serment de fidélité de son peuple. En 1779, il fit avec l'archevêque de Besançon un échange par lequel il lui remettait un district de son diocèse situé hors de sa principauté et joignant celui de Besançon, tandis que l'archevêque lui donnait en échange Porrentruy et dix-neuf autres paroisses de l'Ajoie qui jusqu'alors relevaient pour le spirituel de l'archevêché de Besançon.

La médaille que nous venons de décrire fut frappée à Paris, en commémoration du traité d'alliance que l'évêque conclut avec Louis XVI. Ce traité en seize articles renouvelait celui du 11 septembre 1739 et la capitulation du 4 mars 1768 au sujet du régiment que l'évêché entretenait au service de la France.

14. — *Médaille frappée par l'évêque Joseph-Sigismond de Roggenbach, à l'occasion de la réouverture de la Monnaie à Porrentruy, en 1788.*

(D 34) IOSEPHUS D. G. EPISC. BASIL. S. R. I. PRINC.

Son buste de profil à gauche, en habits sacerdotaux ; au bas, TRAITEUR FEC.

℞. Dans une couronne de laurier, en cinq lignes, REM | NUMARIAM | RESTITUIT[1] | ANNO | MDCCLXXX VIII

Médaille octogonale. Diamètre d'un angle à l'autre 0,030. Argent. 8gr,30.

Berstett, pl. XXII, n° 46. — Wunderly, 2388.

Le 25 novembre 1782, le chapitre des chanoines, réuni à Porrentruy, appelait Joseph-Sigismond de Roggenbach au siége épiscopal. Son règne fut excessivement troublé par les événements de la Révolution. Ne se sentant plus en sûreté à Porrentruy, il se réfugia à Bienne et plus tard à Constance, où il mourut le 19 mars 1794.

Joseph-Sigismond reprit le monnayage que ses prédécesseurs avaient abandonné. Il fit d'abord frapper en 1786, à la Monnaie de Soleure, des pièces de vingt-quatre et de douze-kreuzer, puis la frappe se continua à Porrentruy lorsque l'hôtel des Monnaies fut rétabli et en état de fonctionner. C'est à l'occasion de sa réouverture que la médaille ci-dessus fut frappée.

[1] Il a rétabli la Monnaie.

15. — *Médaille frappée à l'occasion de la réunion du Jura au canton de Berne, 1818.*

(D 31) RESPUBLICA BERNENSIS
Les armoiries avec émaux du canton de Berne.
℞. (D 31) FIDES UTRIMQUE FALLERE NESCIA. [1]
Dans une couronne de chêne, en neuf lignes, CIVIB · JURAN · | IN | COMMUNEM PATRIAM | RECEPTIS · | —— | HOMAG · PRÆSTIT · | DELEMONTII | XXIV · JUN · | MDCCC XVIII ·

Argent. 0,040. 37gr,20.

L'ancien évêché de Bâle, placé aux portes de la France, devait fatalement ressentir les effets de la Révolution. Les idées nouvelles s'y répandirent d'autant plus facilement qu'un sourd mécontentement régnait depuis longtemps parmi le peuple. A Porrentruy, la Révolution gagnait toujours plus de terrain; les ennemis de l'ancien gouvernement répandaient la terreur; le château du prince-évêque fut envahi et c'est de là que fut proclamée la *République rauracienne* qui n'eut qu'une durée éphémère, du 15 décembre 1792 au 23 mars 1793. A cette dernière date, la Convention décréta l'annexion à la France du pays de Porrentruy qui forma, avec Délémont, Laufon et

[1] La bonne foi ne sait pas tromper de part et d'autre.

les Franches-Montagnes, le *Département du Mont-Terrible*. Plus tard, en octobre 1797, le traité de Campoformio, par lequel l'Autriche devait céder à la France les pays d'empire situés sur la rive gauche du Rhin, donna prétexte à l'annexion de la partie helvétique de l'évêché qui comprenait Moutier-Grandval, l'Erguel, la ville de Bienne, la seigneurie d'Orvin, la montagne de Diesse et la mairie de Neuveville. Ces pays furent rattachés au Département du Mont-Terrible. Lorsqu'en 1799, le Consulat fut proclamé, il eut pour conséquence de supprimer ce département et de le rattacher à celui du Haut-Rhin. C'était la fin de l'indépendance et de l'autonomie rauracienne, et l'évêché de Bâle resta français jusqu'après les défaites de Napoléon et son abdication en 1814. Aux termes du traité de Paris, la France était ramenée à ses frontières de 1792 ; par conséquent l'évêché cessait d'être français et restait en quelque sorte sans maître. Ce ne fut qu'au traité de Vienne en 1815, où la carte de l'Europe fut remaniée, que son sort fut décidé. Pour dédommager le canton de Berne, qui perdait le pays de Vaud et l'Argovie, on lui donna l'ancien évêché de Bâle. Le territoire fut d'abord remis à la Diète suisse qui nomma un commissaire fédéral dans la personne de Jean-Conrad Escher pour en prendre possession. Ce fut le 23 août 1815, à Porrentruy, que l'ancien gouverneur par interim, le baron d'Andlau, remit ses pouvoirs à Escher. Quant à la cession au canton de Berne, elle n'eut lieu qu'en décembre, après que la réunion des quatorze délégués, nommés par le gouvernement bernois et la Diète, eut rédigé l'acte de réunion. Enfin, le 24 juin 1818, eut lieu à Délémont, avec un grand cérémonial, la prestation de serment entre les mains de l'avoyer de Wattenwyl, délégué de l'État de Berne. Toutes les autorités civiles et ecclésiastiques ainsi qu'un délégué par commune y furent convoqués. Chacun reçut la médaille ci-dessus, frappée à quelques centaines d'exemplaires

par Fueter, maître de la Monnaie de Berne. Précédemment, une grande médaille en or et une chaîne de même métal, le tout valant deux mille quatre cents francs, avaient été remises au commissaire fédéral, tandis que chacun des sept députés du Jura, pour l'élaboration de l'acte de réunion, avait reçu, en avril 1816, une tabatière en or avec boîte à musique. Sur le couvercle, gravé et guilloché, se détachaient dans un ovale les lettres R B enlacées et surmontées d'une couronne. Elle ne jouait qu'un seul air, mais bien approprié à la circonstance; c'était... « Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ! [1] »

16. — *Insigne.*

Croix de Malte; entre les branches une couronne de chêne. Centre doré portant d'un côté les armoiries de l'évêché et de l'autre les lettres S D.

Argent.

[1] Voir aussi dans la *Revue suisse de numismatique* de 1910, t. XVI, p. 335, une communication de M. le Dr Grunau, de Berne, sur le *Jurathaler*, et dans la *Revue jurassienne*, 1903, un article de M. Alb. Gobat, intitulé : « A propos d'une tabatière ».

Nous croyons devoir attribuer cet insigne à l'évêché de Bâle, puisque la crosse tournée à sénestre caractérise l'évêché et le distingue de la ville ou du canton pour lesquels la crosse est tournée à dextre. Il est vrai que cette disposition n'a pas toujours été observée par les graveurs de monnaies et de médailles.

Voici à ce sujet l'opinion très plausible de M. l'abbé Daucourt, archiviste à Délémont : « Il y avait avant 1793 un chapitre rural de « Salignon ou Salsgau, qui comprenait tous les curés, vicaires, chape- « lains et autres bénéficiers de paroisses des districts *actuels* de Délé- « mont, Moutier et Franches-Montagnes.

« Ils avaient une maison capitulaire à Délémont, celle vis-à-vis de « l'Hôtel-de-ville, à l'angle de laquelle se trouve la statue de saint « Jean Népomucène. Tous ensemble nommaient le doyen, celui-ci « était le représentant du clergé à l'assemblée des États de l'évêché « et occupait le huitième rang. Cette médaille était son signe de « dignité : *Salisgaudiæ Decanus.* »

Sans vouloir réfuter l'explication de M. l'abbé Daucourt, je tiens à remarquer qu'au XVIIIe siècle, l'ancien diocèse de Bâle comprenait douze décanats et qu'on est naturellement porté à se demander si les autres décanats avaient également des insignes distinctifs. Je ne sache pas, pour ma part, qu'il en existe d'autres. Les lettres S. D. pourraient aussi faire attribuer celui-ci au décanat du Sundgau tout comme à celui du Salsgau.

Die Münzen der Stadt St. Gallen.

(Nachtrag III.)

71*a* (N). — *Plappart von 1501.*

MONETA ✻ SANCTI ✻ GALLI ✠

Bär zwischen S und G im Feld. Das S steht neben der Rosette zwischen I und G der Umschrift, das G neben CT der Umschrift. Spuren eines zweiten Schlages namentlich oben in der Umschrift.

℟. SANCTVS ✻ OTTMARVS ✻ 1501 ✠

Entfernung von Mitte des Röschens vor der Jahreszahl bis Mitte des Kreuzes nach derselben 1,10 Centimeter. Im gezackten Dreipass der Schild mit dem einköpfigen Adler.

Gewicht Gr. 1,50. Grösse 0,0250.

110*a* (N). — *Groschen von 1722.*

· MONETA · NOVA · S · GALLENSIS · ⊕

Gerstenkornrand und Kreislinie.

℟. Wie Nr. 383 des Verzeichnisses. Gerstenkornrand und Kreislinie.

Gewicht Gr. 1,40. Grösse 0,021.

H. Girtanner-Salchli.

MÉLANGES

XXXIIIe assemblée générale de la Société suisse de numismatique, à Chillon et Vevey, les 24 et 25 août 1912.

Samedi 24 août, à 2 heures, au château de Chillon. Assemblée générale.

Ordre du jour :

Rapports. Élections. Choix de la localité pour l'assemblée de 1913.

Communications :

Commandant A. Babut. *Les ateliers de Chambéry et de Turin au* XVIe *siècle, pendant l'occupation française (1536-1559).*

A. de Molin. *A propos d'un penny d'or d'Édouard l'Ancien trouvé à Lutry.*

L. Lugrin. *Revue des médailles du collège de Lausanne sous le régime bernois.*

† W. Wavre et Eug. Demole. *De la succession des Brandebourg aux Longueville, en ce qui touche à la Monnaie de Neuchâtel (1707-1722).*

7 h. 1/4. Souper à Vevey.

Dimanche 25 août, à 9 h. 1/2. Visite du Musée Jenisch.

11 h. 25. Départ pour les Pléiades.

1 heure. Banquet aux Pléiades (1364 m.).

Médailles du deuxième centenaire de la naissance de J. J. Rousseau.

Les fêtes qui se sont célébrées, principalement à Paris et à Genève, pour rappeler la naissance de J. J. Rousseau (28 juin 1712), ont donné lieu à quelques médailles. A Paris, le comité du Centenaire a choisi

M. de Niederhausern (Rodo), statuaire suisse, pour modeler la médaille suivante :

Dans le champ, en sept lignes, VITAM | IMPENDENTI | VERO | IOH. IAC. ROVSSEAV | CIV. GENEVEN. | MDCCXII | MDCCCC XII Signé au bas RODO. 1912.

℞. Tête laurée, de profil à gauche du philosophe. Derrière la tête, une fleur de pervenche avec ses feuilles.

Bronze et argent. Mod. 0,057.

Il faut rappeler que Rousseau avait choisi comme devise le mot de Juvénal : *Vitam impendere vero.*

Le comité de Genève, constitué malheureusement très tard, n'a pas eu le loisir de faire graver un coin spécial et il a dû se borner à reprendre celui qui avait déjà été mis à réquisition lors du centenaire de la mort de J. J. Rousseau, en 1878. Ce coin a été gravé d'après un original dû à Th. Bonneton.

Dans le champ, en huit lignes, LE | 28 JUIN 1912 | LES GENE VOIS ONT | CÉLÉBRÉ | LE IIme CENTENAIRE | DE LA NAIS SANCE DE | J. J. ROUSSEAU | —— entre deux guirlandes de pervenches. Signé au bas : V. SCHLÜTTER.

℞. (D 42) J. JACQUES ROUSSEAU

Buste de profil à gauche. Signé au bas : T. BONNETON.

Argent et bronze. Mod. 0,065.

Il a été frappé de cette médaille un exemplaire en or, trente et un en argent et deux cent trente en bronze. La souscription continue.

De leur côté, MM. Jacot-Guillarmod ont modelé une petite plaquette dont voici la description :

Dans le champ, en huit lignes : IIe CENTENAIRE | DE | JEAN-JACQUES | ROUSSEAU | CITOYEN DE GENÈVE | 1712 | 28 JUIN | 1912

A gauche, en haut, écu de Genève avec les émaux placé sur un soleil formé de huit rais ondulants réunis par des aigrettes. A gauche, en bas, quelques livres, un encrier, une plume et une branche de laurier sur laquelle repose une feuille portant les titres des principaux ouvrages de Rousseau.

℞. Au bas de la plaquette : JEAN-JACQUES! AIME TON PAYS
Le père de Rousseau, assis, posant son bras sur l'épaule de son fils, debout près de lui, lui montre par la fenêtre ouverte les trois tours de

Saint-Pierre et le mont Salève. Au devant de la fenêtre, établi d'horloger. Un tableau se trouve pendu au mur, derrière le groupe.

Plaquette argent, bronze et aluminium. Mod. 0,036×0,046 et 0,045×0,060. La plus petite des plaquettes a été frappée à treize mille exemplaires en ce dernier métal et distribuée aux enfants des écoles publiques de Genève, à partir d'un certain âge.

Les médailles du « Secours suisse », à Genève, en 1692.

Nous avons décrit, dans cette *Revue* même (t. XVII, pp. 189-217), deux médailles distribuées aux officiers suisses en garnison à Genève, en 1692. La première offre au droit les écus des trois cantons de Zurich, Berne et Genève, et au revers la vue de la ville de Genève; la seconde, l'écu de Genève, surmonté de 1692 et au revers la vue de la ville. M. Arth. Bally, de Schönenwerd, nous signale une troisième médaille, formée des droits des numéros 1 et 2 et qui fait partie de sa collection. Eug. D.

Dons.

Parmi les dons qui ont été faits cette année à la caisse de notre société, nous avons involontairement omis de mentionner celui de notre collègue, M. Paul Bordeaux. N'ayant pas eu l'occasion de procurer de nouveaux membres à la société, M. Bordeaux a bien voulu nous adresser un fort large équivalent, dont nous le remercions vivement.

Nous remercions également M. Henri Jarrys, secrétaire de notre société, pour le don généreux qu'il a fait parvenir à notre trésorier.

Le présent fascicule se trouvant fort en retard et devant paraître avant la fin d'août, nous avons supprimé les rubriques *Bibliographie méthodique* et *Bibliothèque* qui seront reportées sur le numéro suivant.

BIBLIOGRAPHIE

Comptes rendus et notes bibliographiques.

Paul Bordeaux. *La distribution aux Français de trois cent millions de pièces en métal de cloche pendant les années 1792 et 1793.* Paris, C. Rollin et Feuardent, 1908, br. in-8° de 34 p. (Extr. de la *Revue numismatique*, 1908.)

Rappelons d'abord que c'est en application des lois de l'Assemblée nationale des 24, 26 juin et 6 août 1791, que l'on frappa, dans l'espace de deux années et demie, pour 19,232,543 livres de sols et de doubles sols, avec le bronze provenant de la fonte des cloches des églises ou des couvents supprimés.

Il s'agissait donc d'une énorme quantité d'espèces en métal de cloche, dont la distribution sur le territoire français devait bien rencontrer certaines difficultés. Il faut donc louer l'auteur de la présente étude d'avoir voulu se rendre compte des circonstances qui, en 1792 et 1793, ont accompagné cette distribution, et la répartition de cette singulière monnaie entre tous les habitants de la France. C'est à quoi il arrive par l'examen de documents conservés dans les archives municipales de Compiègne, et publiés par M. Joseph Aubey, membre correspondant de la Société française de numismatique.

On peut effectivement, en ce qui concerne les modes de répartition de cette somme de près de 20,000,000 de livres en pièces de un et de deux-sols, étendre par analogie les diverses mesures exécutoires prises par l'autorité municipale de Compiègne aux autres municipalités de France.

Tout en regrettant de ne pouvoir entrer dans le détail des faits relatés par M. Bordeaux, nous nous bornons à transcrire ici un court passage de ses conclusions :

« Ces espèces, dit-il, ont servi à faciliter la circulation monétaire et « à pallier à l'exportation de métaux précieux, qui était une consé-

« quence de la période aiguë de la Révolution, et en second lieu à « permettre plus facilement le retrait des billets de confiance émis par « les municipalités. »

Remarquons qu'à l'origine on avait plutôt, par ces fabrications monétaires, prévu l'échange des assignats de cinq livres, si répandus dans le public; mais cet échange ne put se produire que partiellement.

E. L.

Furio Lenzi. *La statua d'Anzio e il tipo della Fortuna nelle monete repubblicane.* Roma, 1910, br. in-8° de 16 p., avec 2 pl. (Extr. de la *Rassegna numismatica*, 1910.)

Cette statue, trouvée en décembre 1878, a occupé, à réitérées fois, le monde des archéologues. La tête et le corps paraissent avoir été sculptés à deux époques différentes.

Le professeur L.-A. Milani, du Musée archéologique de Florence, a émis l'opinion qu'elle devait représenter la *Fortuna Victrix*, une des célèbres Fortunes d'Anzio.

M. Furio Lenzi, l'auteur de la présente brochure, n'admet pas, pour sa part, cette identification. Il base son argumentation sur le lieu même de la découverte de l'objet discuté, qui fut trouvé, non dans un temple mais encore placé dans une niche, sur le port, à l'ornement duquel il servait. C'est de plus une statue en pied et non en buste, forme sous laquelle la déesse est figurée sur plusieurs monnaies de la République romaine. En outre, le sujet des monnaies possède incontestablement un air plus ancien que la statue à aucun degré ne saurait présenter.

Telle est, résumée en peu de mots, la thèse soutenue par M. Lenzi. Il dit bien que ce n'est pas, selon lui, la statue, mais il ne tente aucune explication sur ce qu'elle peut bien représenter.

H. C.

Commandant A. Babut. *Le cachet, le timbre et le coin du jeton des postulances de l'Ordre du Temple.* Bruxelles, 1910, br. in-8° de 11 p. avec fig. dans le texte. (Extr. des Mémoires du *Congrès international de numismatique et d'art de la médaille*, Bruxelles, 1910, pp. 507-517.)

Depuis la publication d'une précédente étude sur l'Ordre du Temple, étude dont la *Revue* a rendu compte [1], notre collègue M. Babut a eu la chance de retrouver, parmi les objets composant le trésor de l'Ordre, déposés aux Archives nationales de France, le cachet, le timbre et un coin de jeton des Postulances de cet Ordre.

[1] Voir *Revue suisse de numismatique*, 1910, t. XVI, pp. 205-206.

Il a communiqué sa découverte au Congrès de numismatique de 1910, non sans ajouter de très curieux détails sur la filière à suivre pour être sacré chevalier. La postulance était un des stages pour parvenir à ce grade. L'auteur nous renseigne encore sur le costume porté par les Postulants, sur les usages observés dans leurs rapports avec leurs supérieurs et les membres de l'Ordre, etc.

Pour en revenir au coin découvert et qui formait l'une des faces d'un jeton qui est à retrouver, M. Babut suppose qu'il est l'ouvrage de Jean-François Coquardon, qui travaillait pour l'Ordre dans le premier quart du XIXe siècle. H. C.

Musée national suisse à Zurich. XIXe Rapport annuel présenté au Département fédéral de l'Intérieur et rédigé, au nom de la commission, par la Direction, 1910. Zurich, 1911, br. in-8° de 83 p., avec 6 pl.

Ce document, composé sur le même plan que les précédents, comporte quelques chapitres purement administratifs dans lesquels sont examinés les moindres faits de l'existence de notre Musée national. Ils sont peut-être nécessaires, mais ce ne sont pas eux qui nous retiendront longtemps. Il en est d'autres, en revanche, qui nous captivent davantage; ce sont ceux qui nous renseignent sur le mouvement et l'augmentation des collections. Celles-ci suivent toujours leur marche progressive, si bien que la question des locaux, maintenant trop exigus, devra être résolue avant peu.

Parmi les objets qui sont venus les compléter de la façon la plus heureuse, il faut citer : une statue en bois peint de la Madone avec l'enfant, du XIVe siècle; un saint Martin, statue en bois du commencement du XVe siècle. Ces deux objets proviennent de la Suisse centrale; ils sont malheureusement mutilés. A noter encore divers bijoux du VIIe au VIIIe siècle, trouvés à Beringen; une collection de pendeloques d'argent des XVe au XVIIIe siècles, des modèles en cuivre repoussé provenant de l'atelier de l'orfèvre Pierre Oeri, à Zurich.

L'année 1910 a été particulièrement favorable au Cabinet de numismatique. La famille de notre regretté collègue, M. J. Meili, a donné, afin de compléter la collection léguée au Musée par le défunt, trente-deux monnaies d'or et mille six cent vingt-deux médailles, jetons et insignes d'ordre de chevalerie brésiliens. De ce chef, cet établissement se trouve possesseur de la plus belle collection de monnaies et médailles du Brésil connue.

A noter, comme étant entrés dans les cartons du Musée, un exemplaire du fameux Berthathaler de Soleure, la monnaie d'or commémo-

rative de l'Alliance des Confédérés avec Henri IV, 1602, l'écu des trois cantons daté de 1550, le sextuple ducat de l'évêché de Coire de 1613, l'écu de 1633 du même évêché, l'écu de Genève de 1595, le ducat de Schaffhouse de 1657, l'écu-médaille de la ville de Saint-Gall de 1566, par Stampfer, la médaille de bronze d'Henri d'Orléans de Longueville et d'Anne de Neuchâtel.

A côté de ces pièces de premier ordre, il en est d'autres de moindre importance et une quantité de médailles contemporaines, la direction du Musée n'estimant sans doute pas qu'il soit urgent d'attendre qu'elles deviennent anciennes et rares pour se les procurer, quelquefois à des prix élevés. C.

Administration des monnaies et médailles. Rapport au ministre des finances. Quinzième année, 1910. Paris, 1910, in-8° de XLIV-330 p. avec des graphiques et 4 pl.

Ce quinzième rapport rend compte, avec une scrupuleuse exactitude, de l'activité considérable déployée à la Monnaie de Paris au cours de l'année 1909.

En outre, de nombreuses statistiques renseignent le lecteur sur tout ce qui concerne la production des métaux précieux, ainsi que la fabrication et la circulation des monnaies dans le monde entier.

A signaler l'une d'elles, rendue très claire à l'esprit, grâce à trois cartes en couleur et établie à la suite du recensement monétaire du 16 octobre 1909. Elle concerne les proportions relatives de l'or et des écus dans les différents départements français; le pour-cent de l'or entrant dans les sommes recensées, et enfin l'importance numérique des monnaies divisionnaires et des pièces étrangères dans ces mêmes départements.

La cinquième partie, consacrée aux lois monétaires des différents pays étrangers, se rapporte, dans le présent volume, à l'Espagne. Quant aux médailles acquises par la Monnaie de Paris, et dont quelques-unes sont reproduites sur les planches, ce sont certainement de jolis spécimens, mais nous ne saurions cependant pas y trouver de chef-d'œuvre qui s'impose. H. C.

Administration des monnaies et médailles. Rapport au ministre des finances. Seizième année, 1911. Paris, 1911, in-8° de XXXVI-307 p. avec 4 pl.

Nous consacrerons seulement quelques mots à ce volume. En dire plus ne serait guère que répéter ce que nous avons dit, à réitérées fois, de ceux qui l'ont précédé.

Nous avons toujours là la documentation la plus rigoureuse sur tout ce qui touche de près ou de loin à la numismatique contemporaine.

La cinquième partie est consacrée cette fois-ci à la législation monétaire du Portugal. La première loi reproduite est celle du 29 juillet 1854 et la dernière date seulement du 27 mai 1911. C'est un décret relatif à la réforme du système monétaire destiné à mettre celui-ci en harmonie avec ceux des pays voisins.

Parmi les médailles et plaquettes entrées en possession de la Monnaie, on distinguera le beau portrait de Rouget de l'Isle, l'immortel auteur de la *Marseillaise*, par A. Borrel. H. C.

Paul Bordeaux. *Les boîtes à tabac pourvues de barèmes servant à calculer la rapidité des navires.* Bruxelles, Vromant et Cie, 1911, br. in-8° de 24 p., avec 1 pl. (Extr. des *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, tome XXIV, 3e et 4e livr., 1910.)

On conserve, dans quelques musées du nord-ouest de l'Europe et dans plusieurs collections particulières, des boîtes en laiton ou en cuivre rouge, destinées à serrer une courte pipe et du tabac à fumer, et employées autrefois par les marins dans leurs voyages aux pays d'outre-mer. Les unes portent des dessins divers et des inscriptions en langue hollandaise; d'autres, fabriquées à Iserlohn (Prusse rhénane), au XVIIIe siècle, sont ornées de représentations en ronde bosse, avec des lettres repoussées. Les plus anciennes sont ovales, celles de fabrication plus récente, de forme rectangulaire. Or, dans le nombre de ces objets portatifs, dont les dessins ou les inscriptions ont fait l'objet de diverses études, il en est quelques-uns qui portent des tables arithmétiques ou des calendriers. Il en est aussi — et ce sont là les plus intéressants pour l'histoire de la navigation — qui permettent, par la table dont leur couvercle est pourvu, de reconstituer les moyens de calcul employés par les anciens Hollandais pour déterminer la vitesse des navires.

C'est à cette constatation qu'est destinée la très intéressante brochure de M. Bordeaux, lequel, par l'examen et la comparaison des barèmes de diverses boîtes à tabac, trouva la solution de leur emploi dans l'inscription de l'une d'elles, celle qu'on trouve au Musée de Middelbourg. Cette boîte porte la date de 1729; les autres sont plus récentes et sont conservées entre autres à Leeuwarden, Groningue et Lubeck.

E. L.

Alph. de Witte. *Quelques sceaux-matrices de ma collection.* Deuxième article. Bruxelles, 1911, br. in-8° de 9 p. avec 1 pl. (Extr. de la *Revue belge de numismatique*, 1911.)

Dans ces quelques pages, M. de Witte, poursuivant la publication des sceaux-matrices en sa possession, en décrit cinq. Ce sont : 1° le sceau d'Adrien-Jean Van Borssele, personnage hollandais vivant à la fin du XVIIe siècle et au début du XVIIIe; 2° deux cachets de la ville de Menin, des XVIIe et XVIIIe siècles également; 3° un sceau du tribunal de la commune de la ville libre de Bruxelles, tribunal institué par les représentants provisoires de la nation belge, au lendemain de l'occupation du pays par les armées françaises. Établi le 21 novembre 1794, il cessa d'exister avec la rentrée des Autrichiens dans la capitale du Brabant, le 25 mars 1793. Enfin 4° le sceau de l'administration de l'arrondissement de Brabant pendant l'occupation française. Cette division en arrondissements dura moins d'une année, de sorte que le sceau décrit, d'une gravure médiocre, n'a pu être utilisé que fort peu de temps. H. C.

Vicomte B. de Jonghe. *Un sou d'or pseudo-impérial à l'effigie de Constantin Ier, le Grand.* Bruxelles, 1911, br. in-8° de 7 p. avec fig. dans le texte. (Extr. de la *Revue belge de numismatique*, 1911.)

La très rare et très belle monnaie que publie M. de Jonghe offre quelques particularités. Le revers surtout, dont la légende est incompréhensible, présente une si grande analogie avec celui d'un rarissime médaillon d'or conservé au Musée de Vienne, qu'on peut se demander si la pièce barbare n'en serait pas la copie.

L'auteur ne le croit pas, car, ainsi qu'on le sait, ces médaillons d'or n'avaient pas une circulation intense. Il pense plutôt que nous sommes en présence de l'imitation d'un sou d'or de Constantin le Grand, qui n'est pas parvenu jusqu'à nous.

Le lieu d'origine de la pièce ne peut se déterminer; celui de sa découverte est également inconnu. I. R.

Victor Tourneur. *Ministère des sciences et des arts. Bibliothèque royale. Cabinet des médailles. Catalogue des médailles du royaume de Belgique.* T. I. (1830-1847). Bruxelles, 1911, gr. in-8° de LXVIII-256 p. avec 2 + 34 pl. et fig. dans le texte. Prix : 12 francs.

Ce catalogue descriptif, rédigé avec une compétence indéniable, par le conservateur-adjoint du Cabinet des médailles de la Bibliothèque royale de Belgique, peut servir de modèle aux établissements simi-

laires qui seraient tentés de faire connaître au public le contenu de leurs tiroirs.

Ce volume, qui doit être suivi de deux autres, est fort bien imprimé et non moins bien illustré.

Il s'ouvre par un avertissement dans lequel l'auteur fait l'historique de la collection, dit de quoi elle se compose, quel intérêt elle présente, quel ordre il a adopté pour la décrire, etc.

Considérant la médaille comme étant avant tout un document historique, il la classe : 1° chronologiquement, 2° par communes, 3° alphabétiquement, en utilisant la légende du droit.

Après l'avertissement, vient une introduction qui traite plus spécialement de l'art de la médaille en Belgique pendant la période qui s'étend de 1830 à 1847. L'auteur la dénomme époque de Braemt, du nom de l'artiste qui y brille du plus vif éclat.

Ainsi qu'on le sait, la Belgique fut annexée à la France de 1794 à 1814. Pendant ces temps troublés, l'art de la médaille n'y fleurit pas, d'autant plus qu'un article de loi prescrivait qu'il n'y avait dans toute l'étendue de la République qu'un seul atelier monétaire situé à Paris. Sous ce rapport, la période qui suit et qui s'étend de 1815 à 1830, marque un réveil et une amélioration. Un artiste l'illustre particulièrement, c'est Jean-Henri Simon, à qui M. de Witte vient de consacrer une note dans la *Gazette numismatique* de Bruxelles. Il faut cependant arriver à Joseph-Pierre Braemt pour assister à une véritable efflorescence de l'art de la médaille, due surtout à l'introduction du tour à réduire.

C'est donc à ses œuvres et à celles de la pléiade de graveurs qui gravitent à ses côtés qu'est consacré le présent catalogue. Il donne la description de sept cent nonante et une médailles, dont la plus ancienne remonte à 1829 et la plus récente à 1847. Ces descriptions sont, autant que nous pouvons en juger, fort claires et parfaitement exactes; elles sont accompagnées, lorsqu'il y a lieu, de notes bibliographiques permettant de recourir aux sources.

Peut-être quelque puriste connaissant à fond le sujet traité trouvera-t-il à glaner, ici ou là, un certain nombre d'erreurs vénielles, comme un ouvrage de cette sorte en contient toujours.

Pour nous qui ne le sommes pas, nous ne pouvons que constater le profit que nous avons tiré de la lecture de ce volume. Il fait le plus grand honneur à M. V. Tourneur, qui est bien certainement un des numismates les plus érudits de son pays qui en compte tant. H. C.

Vicomte B. de Jonghe. *Quelques monnaies d'Anne de la Marck, abbesse de Thorn (1604-1631).* Bruxelles, 1912, br. in-8° de 10 p. avec 1 pl. (Extr. de la *Revue belge de numismatique*, 1912.)

L'auteur s'est déjà occupé du monnayage d'Anne de la Marck en publiant, en 1890, quelques pièces frappées par cette abbesse. Aujourd'hui, après avoir rappelé très succinctement ce que l'on sait des origines de l'abbaye de Thorn et de son monnayage, il nous donne la description de neuf autres pièces d'Anne de la Marck, toutes en sa possession. Ce groupement présente ceci de particulier que les monnaies qui le composent sont restées inconnues à Wouters dans sa *Notice historique sur l'ancien chapitre impérial de chanoinesses à Thorn.* I. R.

Forrer, L. *Biographical Dictionary of medallists, coin-, gem- and seal-engravers, mint-masters, etc., ancient and modern, with references to their works. B. C. 500. — A. D. 1900*, t. V. London, 1912, in-8° de 739 p. avec nombreuses figures dans le texte. (Extr. de la *Monthly numismatic Circular.*)

Poursuivant l'œuvre de bénédictin à laquelle il a voué ses soins, M. L. Forrer vient de faire paraître le tome cinquième de son *Dictionnaire des graveurs*, ce qui fait que l'œuvre s'achemine vers la fin.

Lorsqu'on parcourt ce nouveau volume, qui contient les noms commençant par les lettres R et S, on reste confondu des renseignements de tous genres qu'il renferme. On est plus étonné encore à la pensée des lectures faites et à la somme de notes nécessitées pour sa rédaction.

Les services que cet ouvrage rend déjà et rendra surtout lorsqu'il sera achevé sont immenses et la critique devrait désarmer devant un tel effort et une telle érudition.

En le feuilletant, il est, en effet, impossible de ne rien apprendre, même sur les sujets qui vous sont les plus familiers. C'est ainsi que l'auteur de ce compte rendu avouera, sans honte, avoir été surpris en lisant que Mlle Aimée Rapin, l'artiste peintre de Genève, s'était aussi exercée dans l'art délicat du médailleur.

Et pour ne parler que de nos compatriotes, que de noms inconnus nous seront révélés par M. Forrer, à qui va notre reconnaissance.

Parmi les notices consacrées aux artistes suisses, on remarquera les suivantes : Roch, Rosenbaum, Schwendimann, etc., etc., et, à tout seigneur, tout honneur, Stampfer, l'habile graveur zurichois du XVIe siècle.

Mais à côté de renseignements parfaitement justes et qu'on est en droit d'attendre d'un ouvrage spécial comme celui-ci, on se demandera si, dans bien des cas, l'œuvre n'aurait pas gagné à être allégée.

Que vient faire ici, par exemple, le nom de Mme de Récamier ? Est-ce un effet rétroactif de sa beauté qui avait engagé A. Dupré à la prendre pour modèle ? Soit ! Mais pourquoi ne trouvons-nous pas ceux de tous les monarques de l'univers dont les traits ont été reproduits par le burin ?

On pourrait adresser la même question au sujet de Hans Sandreuter, le peintre suisse. Avoir *dessiné* la médaille de Bœcklin ne nous paraît pas suffisant pour insérer son nom ici. Il a d'autres mérites, n'ayant rien à faire avec l'art du médailleur.

Et P.-Ch. Strœhlin ! L'honneur d'avoir présidé la Société suisse de numismatique et le fait d'avoir été l'heureux possesseur d'une des grandes collections numismatiques connues, n'expliquent que très faiblement de le voir mis, *post mortem*, au nombre des graveurs. Sans doute le comptoir qu'il a dirigé quelques années a *édité* un certain nombre de médailles, mais sans qu'il y eût mis personnellement la main.

De quel privilège spécial la Société *hongroise* des amis de la médaille jouit-elle pour être au bénéfice d'un article consacré à son activité, alors que d'autres sociétés absolument similaires et non moins actives sont laissées de côté ?

Nous pourrions encore citer plusieurs cas analogues.

S'il y a du superflu, il manque parfois dans le dictionnaire certains renseignements qu'on serait bien aise d'y trouver. Telles les dates de naissance et, lorsqu'il y a lieu, de décès. Chose curieuse, cette absence concerne surtout les contemporains.

Ainsi Ch.-Félix Roumieux est né à Genève, le 23 avril 1828, et est mort dans la même ville, le 15 décembre 1911. Il était avant tout antiquaire et gravait par occasion. On aurait pu ajouter qu'il était l'auteur de la petite médaille bachique dite des élections (Genève, 1889), dont il existe deux variétés très différentes du droit et dont le revers n'est autre que l'imitation très réussie, trop réussie, du décime de Genève de 1794, de Wielandy (Demole, n° 608). Il avait un talent réel pour ces *copies* de pièces anciennes, ainsi qu'il les nommait avec bonhomie. Il a encore *copié*, à notre connaissance, le mi-décime à la ruche de 1794 (Dem., n° 607) et le 42-sols de 1831 (Dem., n° 670). Peut-être en a-t-il d'autres sur la conscience.

Ces détails ont certainement un autre intérêt pour nous, que de savoir qu'il est l'auteur de la médaille des noces d'or de Pierre Machet et de Joséphine Pfister, pièce sans valeur aucune.

On remarquera que ces défauts affectent des personnages de

deuxième ou troisième rang, les renseignements étant plus difficiles à se procurer pour eux que pour les princes de l'art, dont la vie est connue dans les moindres détails.

C'est cependant pour ces obscurs qu'on a le plus souvent recours à un dictionnaire ; il y a donc urgence à ce que les notices qui les concernent soient aussi complètes que possible et surtout de la plus grande exactitude.

La famille Royaume n'est française que par son origine. Elle devint rapidement genevoise, deux de ses membres, Pierre Ier et Isaac Royaume ayant été reçus bourgeois de Genève dès 1598.

L'énumération de ces vétilles, comparées à l'ensemble de l'œuvre, montreront à M. Forrer — qui ne nous en voudra pas — que nous nous y sommes vivement intéressés.

Nous ne nous dissimulons nullement les difficultés de tous genres qu'il a fallu vaincre, c'est pourquoi nous admirons l'esprit de suite et le travail qui les ont surmontées. H. C.

Nous croyons intéresser nos lecteurs en leur faisant savoir que M. E. Renart, libraire-expert, 2, rue de Lorraine, à Maisons-Alfort (Seine), vient de faire paraître un supplément aux divers répertoires de collectionneurs français et aux listes d'amateurs étrangers qu'il publie depuis 1893.

Cette nouvelle publication forme un volume de 600 pages contenant environ 8,500 adresses d'amateurs, dont plus de 2,450 adresses de collectionneurs américains et 1300 adresses de commerçants en antiquités de tous genres et de toutes nationalités.

La nature des collections étant indiquée par des signes figuratifs, dispense le lecteur de la connaissance de la langue française.

Pour les demandes, s'adresser à l'auteur, ou à Genève, à MM. Thury, Baumgartner et Cie, 4, rue Diday.

ATELIERS MONÉTAIRES DES ROIS DE FRANCE

CHAMBÉRY ET TURIN

AU XVIe SIÈCLE

(1536-1559)

La mort de Maximilien Ier empereur d'Allemagne, survenue en 1519, en faisant naître les compétitions de François Ier et de Charles-Quint, fut l'origine de cette rivalité fameuse entre les Maisons d'Autriche et de France, qui dura tant d'années et donna lieu à tant de guerres.

L'empire vacant se trouva revendiqué par Charles d'Autriche, petit-fils de Maximilien, et par le roi de France François Ier ; ce dernier se vit préférer son rival, qui devint dès lors, sous le nom de Charles-Quint, chef d'un empire immense. Les deux compétiteurs s'étaient juré de rester amis quel que fût le résultat de l'élection, mais la chose faite, tous deux n'attendirent qu'un prétexte pour rompre. Charles-Quint, fier de son élection, maître de l'Espagne, de Naples, des Pays-Bas, de l'Autriche, empereur d'Allemagne, désirait abattre son ancien rival trop puissant encore et François Ier de son côté, blessé dans son amour-propre, comprenant les dangers que faisait courir à la France la réunion de tant de couronnes

sur une même tête, brûlait d'engager une lutte sur le succès de laquelle il croyait pouvoir compter. La guerre éclata bientôt pour un motif futile et fut portée au nord, sur les Pyrénées et en Italie, but de l'ambition de François Ier, suite de la politique de Charles VIII et de Louis XII.

Le sort des armes ne fut pas favorable tout d'abord au roi de France qui, fait prisonnier à Pavie, dut signer le traité de Madrid (1526), par lequel il renonçait à la suzeraineté de la Flandre et de l'Artois, cédait le duché de Bourgogne, l'Auxerrois, le Charolais et abandonnait en Italie Milan, Gênes et Asti.

Le sac de Rome en 1527, par les bandes du connétable de Bourbon, fut le prétexte de nouvelles hostilités qui se terminèrent en 1529 par le traité de Cambrai : Charles-Quint abandonnait ses droits sur la Bourgogne et François Ier de son côté, renonçait de nouveau à la Flandre, à l'Artois et à toute prétention sur l'Italie.

La paix durait depuis six ans, lorsqu'en 1535 le roi de France, qui regrettait d'avoir signé le traité de Cambrai, irrité en outre par la mise à mort à Milan, en 1533, par François Sforza, sur les instances de Charles-Quint, d'un agent français, profita de la mort du duc, qui ne laissait aucun héritier, pour faire valoir de nouveau ses prétentions sur le Milanais et s'emparer inopinément, au commencement de 1536, de la Savoie et du Piémont. La lutte était de nouveau engagée, mais les deux adversaires bientôt à bout de forces, acceptèrent la médiation du pape Paul III et la trêve de Nice, qui devait durer dix ans, fut signée en 1538. François Ier rentrait en possession de Hesdin, au nord, et conservait ses conquêtes d'Italie. Enfin, le 17 septembre 1544, après de nouvelles hostilités, le traité de Crespy donnait définitivement au roi de France la Savoie et le Piémont, provinces qui devaient rester françaises pendant une période de vingt-trois années et qui ne furent rendues

au duc de Savoie qu'à la suite du traité de Cateau-Cambrésis (3 avril 1559)[1].

Dès la conquête, François Ier décida en principe le maintien de l'atelier monétaire de Chambéry pour la Savoie et de celui de Turin pour le Piémont : les deux officines devaient battre aux armes et aux coins du roi de France.

Chambéry.

Différent : étoile.

Ce n'est que dans le courant du xe siècle que l'histoire commence à faire mention de Chambéry ; puis la ville ayant pris de l'importance, le comte Thomas (1188-1233) la désigna comme capitale de la Savoie. Peu après, Chambéry était dotée d'un atelier monétaire, car nous la voyons battre monnaie sous Pierre II (1203-1268). L'officine reste en activité sous tous les comtes et ducs, sauf pendant les règnes de Louis, d'Amédée IX et de Philibert Ier ; de 1536 à 1559, elle ouvre au titre des rois de France et à partir de cette dernière année, de nouveau pour le compte des ducs jusqu'en 1560, époque à laquelle Charles-Emmanuel II la supprime et la réunit à celle de Turin.

Mais nous n'avons à nous occuper ici que de la période qui correspond à l'occupation française, 1536-1559, et la remarquable monographie de D. Promis, *Monete dei reali di Savoia,* fait connaître en détail les situations diverses et la production de l'atelier sous les ducs de Savoie.

L'officine de Chambéry qui était installée lors de la conquête, fut d'abord mise en chômage ; mais les

[1] Le traité définitif conclu avec la Savoie en 1562 ne laissait à la France que Pignerol, Perosa et Savigliano, qui furent rendus en 1574, par Henri III. Enfin, le marquisat de Saluces, dont François Ier s'était emparé et qui avait été usurpé par la Savoie en 1588, fut échangé contre la Bresse, en 1601.

instances des habitants, la situation de la ville, capitale de la nouvelle province, firent donner commission, dès le 15 juillet 1540, à Claude de Montperlier, général-maître des Monnaies, pour l'étude de la réorganisation de l'atelier et, le 15 juin 1542, ce dernier recevait l'ordre de se mettre en activité et de fabriquer des espèces d'or et d'argent aux coins du roi. Le différent était une *étoile,* emblème qui figure dans les armes de la ville, et André de la Roze, ancien graveur de Lyon, nommé maître particulier, prenait comme marque personnelle une rose en fin de légende, au droit et au revers. Enfin, les boîtes des diverses délivrances devaient être jugées à Paris.

Bien que mis au même rang que les autres ateliers du royaume, la production y fut peu considérable ; au commencement de l'année 1544, il reçut la visite de contrôle du général-maître Claude de Montperlier et le 7 mai de la même année, l'ordonnance donnée à Fontainebleau en janvier 1543 (n. st. 1544), relative aux gages des officiers des Monnaies et aux divers devoirs de leur office.

Les espèces d'or et d'argent n'ont pas encore été retrouvées, mais nous connaissons, pour le règne de François Ier, des blancs à la couronne ou douzains, des douzains à la croix blanche, des liards à l'F couronné.

Au commencement du règne de Henri II, le personnel de la Monnaie était ainsi composé :

André de la Roze, maître particulier.
Estienne Cappet, commis, chargé des comptes de la Monnaie.
Jehan Dyvoul, garde.
Pierre Bernard, garde.
Mathurin Trachard, contre-garde.
Enimond Farbot, tailleur (ancien tailleur de Montélimar).

Sous Henri II, la production ne fut pas plus abondante que sous François Ier ; nous connaissons néanmoins des douzains qui portent, avec l'étoile, le différent C, marque d'Estienne Cappet. A partir de 1554, l'activité de l'atelier diminue encore et ce dernier reste presque toujours en chômage jusqu'au 3 avril 1559, époque à laquelle Henri II dut renoncer à la possession de la Savoie, suite du traité de Cateau-Cambrésis.

Maîtres particuliers.

Rose en fin de la légende, droit et revers.	La Roze, André de	15 juin 1542. 21 janvier 1548-49.
C en fin de la légende, droit et revers.	Cappet, Estienne	1551.

Turin.

Différents : T. *de l'ouverture (1538) au 29 avrit 1541.*
V. *à partir du 5 septembre 1541.*
Croisette pattée, 1550, 1551.

Turin, l'ancienne *Taurasia, colonia Julia, Augusta Taurinorum*, était à son origine la capitale des *Taurini,* peuplade gauloise, qui, après avoir lutté contre les Romains, en devint l'alliée. Lors de l'expédition d'Annibal, les Taurini refusèrent de se joindre au conquérant et traités en ennemis, ils virent leur ville détruite par les Carthaginois. *Taurasia* s'était peu à peu relevée de ce désastre, lorsque Jules César en fit le centre d'une colonie romaine à laquelle il donna son nom ; puis, sous Auguste, cette colonie prit une rapide extension et s'appela *Augusta Taurinorum,* rappelant ainsi son origine et le prince qui avait favorisé son accroissement. A l'époque de la monarchie lombarde, Turin fut le chef-lieu d'un des trente duchés dont elle se composait et plus tard, Charlemagne maître de la région, donna

la ville et le Piémont au marquis de Suse; enfin, au XIe siècle, la réunion de cette province à la Savoie ne fit qu'accroître l'importance de la cité.

Ce fut sous les princes de la branche d'Achaïe que commença à fonctionner l'atelier de Turin : Philippe crée l'officine qui bat de 1297 à 1418, pour les princes de cette maison et ouvre ensuite, pour les ducs de Savoie jusqu'en 1536, époque à laquelle commence l'occupation française; enfin, à partir de 1559, l'atelier reprend la frappe au compte des ducs.

D. Promis, dans l'ouvrage déjà cité, fait connaître en détail la production considérable de cette officine.

Comme pour Chambéry, nous n'avons ici qu'à nous occuper de la période française que D. Promis a négligée dans son ouvrage, ne voyant sans doute dans ces monnaies, frappées au nom des rois de France, que des espèces purement royales et françaises.

Pendant l'occupation, l'atelier de Turin eut une activité plus considérable que celui de Chambéry et les nombreuses ordonnances relatives à l'officine données par François Ier, établissent que ce souverain attachait une importance capitale à la possession du Piémont et aux produits de la Monnaie de sa nouvelle province.

Dès le 15 mars 1537 (n. st. 1538), Marc Varemberg, de Quiers était nommé maître particulier par Guillaume de Bellay, seigneur de Langeay, gouverneur de Turin au nom du roi de France. L'atelier conservait le différent qu'il avait sous les ducs : la lettre T et le maître prenait comme marque personnelle les lettres M et V liées. Enfin, le 28 avril 1538, l'ordre était expédié de Paris de frapper des écus d'or au soleil, des testons, des liards, des doubles tournois, des deniers tournois, et l'atelier entrait de suite en activité.

Le résultat du premier jugement des boîtes ne fut pas favorable au maître particulier; les espèces furent taxées de faiblage et, à la suite des essais réglementaires,

Varemberg était incarcéré, 5 février 1538 (n. st. 1539). Le général-maître Philippe de Lautier fut alors envoyé à Turin pour réorganiser l'atelier et régler la question de la circulation des monnaies étrangères dans le Piémont. Le 15 juillet 1539, Gabriel Tat est nommé maître de la Monnaie, et les lettres G T en fin de légende, au revers, forment son différent. L'atelier doit ouvrer toujours avec la lettre T et il prend part à l'émission des douzains à la salamandre ordonnés le 24 février 1539 (n. st. 1540), dont l'exécutoire est expédié à Turin, le 8 mars. Enfin, le 29 avril 1541, l'officine est fermée de nouveau. Il est à remarquer que l'ordonnance du 14 janvier 1539 (n. st. 1540) avait affecté à Turin la lettre V, mais que l'atelier avait continué à ouvrer avec son premier différent, la lettre T, donnée lors de l'ouverture et confirmée par l'ordonnance de Philippe de Lautier lors de la réorganisation.

Bientôt, le besoin pressant de numéraire qui se fit sentir dans cette province nouvellement conquise et située à une des extrémités du royaume, démontra l'utilité de l'atelier et la réouverture eut lieu le 12 juillet 1541. L'exécutoire des généraux-maîtres du 5 septembre suivant prescrivait de se conformer à l'ordonnance du 14 janvier 1539, relative à la lettre d'atelier, et des ordres sévères étaient donnés en outre, pour réglementer la circulation des monnaies étrangères dans la province du Piémont.

La Monnaie reprend son activité sous la direction de Gabriel Tat et bat des espèces d'or, d'argent et de billon, mais avec le différent V ; elle se trouve ainsi composée :

Gabriel Tat, maître particulier.
Jean-Pierre Gastaud, garde.
Dominique Fougier, garde.
Barthélemy de Deneiris, contre-garde.
Jehan-Paul de Deneiris, tailleur.
Bastien Canaliz, essayeur.

Bientôt cependant l'activité de l'atelier diminue et nous le trouvons en chômage le 22 août 1543 ; il n'est rouvert que le 31 janvier 1544 (n. st. 1545) et sa production devient de plus en plus faible. A l'avénement de Henri II (1547), il est en chômage, et il ne dut ouvrer de nouveau que lors de l'apparition des douzains aux croissants (1549) qui furent battus par tous les ateliers, car il convient d'attribuer à Turin les douzains aux croissants datés de 1550 et 1551, présentant sous l'écu une croisette pattée et en fin de légende au droit et au revers, une petite tour, douzains attribués autrefois à Amiens. Le 3 avril 1559, le traité de Cateau-Cambrésis rendait Turin à la Savoie et l'atelier reprenait peu après la frappe des monnaies ducales.

La production de Turin présente pour la maîtrise de Marc Varemberg, de Quiers, des écus d'or au soleil, des testons, des blancs à la couronne ou douzains, des liards à la salamandre, des hardis, des liards à l'F couronné, des doubles tournois ; pour la maîtrise de Gabriel Tat, des écus d'or, des testons, des blancs à la couronne ou douzains, des douzains à la salamandre et à la croix, des liards à l'F couronné, des doubles tournois, des deniers tournois. Enfin, sous Henri II, l'atelier ouvre des douzains aux croissants, 1550 et 1551, à la croisette sous l'écu et à la petite tour en fin des légendes.

Les écus d'or, dont il n'a été battu que 5150 exemplaires, sont de la plus grande rareté ; toutes les autres espèces, argent et billon, sont connues et ont été publiées.

Maîtres particuliers.

M. V. liées.	Varemberg de Quiers,	15 mars 1537 (1548).
	Marc,	5 février 1538 (1539).
G. T. en fin de légende au revers.	Tat, Gabriel	25 juillet 1539.
		1547.
Tour en fin de légende au droit et au revers.		1550.
		1551.

En résumé, la production des ateliers de Chambéry et de Turin a été peu considérable pendant l'occupation française, mais l'étude de ces deux officines étrangères, organisées dès leur réunion à la couronne, battant aux armes et aux coins du roi de France, est intéressante à tous les points de vue et elle fait connaître en outre, la difficulté qu'il y avait autrefois, malgré la volonté du souverain et les ordres qu'il donnait, d'installer et de faire fonctionner normalement et régulièrement des officines de nouvelle création situées loin de la chambre des monnaies et du pouvoir central.

Paris, août 1912.

Commandant A. Babut.

LES JETONS

REPRÉSENTANT LES

HOMMES ILLUSTRES DU SIÈCLE DE LOUIS XIV

GRAVÉS EN 1723, PAR JEAN DASSIER

Jean Dassier est sans doute l'un des meilleurs graveurs en médailles que l'Europe ait produits au XVIIIe siècle. Son œuvre considérable, comprenant des médailles de tous les pays, mais principalement d'Angleterre, de France et de Suisse, est empreint de sincérité et de noblesse.

Doué d'une facilité de travail extrême, il aurait pu, çà et là, sacrifier au mauvais goût de son temps. Le respect inné qu'il avait pour son art ne le lui a pas permis. Bien qu'il ait achevé ses œuvres principales sous Louis XV, il a tenu à rester attaché au style Louis XIV qui, mieux que tout autre, réalisait son idéal de simplicité et de correction.

Fils de Domaine Dassier, graveur de la Monnaie de Genève, Jean Dassier était né dans cette ville, le 17 août 1676. Pendant deux ans, de 1694 à 1696, il avait travaillé à Paris, dans les ateliers de Mauger et de Rœttier, et ce fut là, sans doute, qu'il commença à conquérir cette technique incomparable qui devait plus tard émerveiller ses contemporains.

Rentré à Genève, Jean Dassier fut associé, dès le 1er mai 1696, aux travaux de son père, à qui il devait succéder, le 20 avril 1720. L'obligation de subvenir à l'entretien d'une famille qui s'accroissait rapidement, obligea Jean Dassier à travailler aussi pour l'industrie.

On lui doit des couvercles de boîtes, dont quelques-uns sont remarquables et représentent en général des scènes mythologiques : *le Jugement de Pâris, le Triomphe d'Amphitrite, Vénus et l'Amour,* etc.

La première œuvre numismatique signée de son nom a été publiée ici même par M. E. Demole [1]. Elle date de 1717 et comprend quelques jetons représentant les métamorphoses d'Ovide, dédiés au Régent Philippe d'Orléans. Ces jetons étaient destinés au jeu de l'hombre, fort à la mode à cette époque.

Il est probable que le succès qu'eurent ces jetons engagea le jeune graveur à entreprendre une œuvre plus considérable et plus personnelle, à laquelle il dut sûrement travailler pendant plusieurs années, nous voulons parler de la série de jetons représentant les personnages illustres du siècle de Louis XIV.

On lit dans les Registres du Conseil de Genève, en date du 26 mai 1723 [2].

M. le premier a fait voir au Conseil soixante-onze médailles d'argent, représentant divers hommes illustres dans les sciences ou dans les arts qui ont vécu en France pendant le cours du dernier siècle et ce qui s'est écoulé de celui-ci, très bien gravées et travaillées, par le Sr Jean Dassier, citoyen, lesquelles il se propose de dédier à une des personnes des plus distinguées de la cour de France.

Cette série, quelque peu augmentée par la suite, comprend soixante-quatorze jetons, du module de $0^{m},028$,

[1] E. Demole. *Les jetons représentant les Métamorphoses d'Ovide sont-ils l'œuvre de Jérôme Roussel, de Jean Dassier ou de Ferdinand de Saint-Urbain ?*, dans la *Revue suisse de numismatique*, t. XVI, 1910, p. 1-61, avec 4 pl.

[2] Registre du Conseil, 1723, vol. 222, p. 301.

Ces jetons devaient sans doute être contenus dans une boîte, car le Cabinet de Genève conserve encore la plaque, en argent, qui lui servait en quelque sorte d'étiquette. Cette plaque, qui mesure 0,071 × 0,033, porte comme inscription :

Les hommes illustres du Siècle
de Louis XIV
Dédiez à S. A. R. Monseigneur Duc d'Orleans
petit fils de France
par Dassier en 1723.

présentant deux revers principaux. Le premier offre un monument rectangulaire, avec ou sans fronton, sur lequel est gravée l'inscription indiquant la profession du personnage et la date à laquelle il est mort. Au pied du monument, on voit une figure étendue, entourée d'accessoires variés et représentant tantôt la Religion, tantôt Minerve, la Renommée, etc. Le second revers fonctionne à goujon mobile, sur lequel se retrouve l'inscription ci-dessus. Le même coin peut alors servir pour plusieurs personnages, moyennant que le goujon soit changé. Il est probable que ces revers à goujons ont été gravés en second lieu, une fois que les premiers coins se furent usés par des frappes répétées.

Les jetons représentant les personnages illustres du siècle de Louis XIV ont été partiellement mis au jour dans plusieurs publications. On en trouve un certain nombre reproduits, assez faiblement du reste, dans l'ouvrage de Mazzuchelli[1]. En outre, P.-Ch. Strœhlin les a décrits, mais sans illustration, dans son *Répertoire général de médaillistique*[2], œuvre ultime et inachevée du fondateur de cette *Revue*.

Il nous a paru intéressant de grouper à nouveau tous ces petits monuments, en les accompagnant des illustrations nécessaires et de quelques lignes de texte au sujet des personnages qui sont les moins connus.

Le Cabinet de Genève possède un grand nombre des coins utilisés pour frapper ces jetons, ainsi que les jetons eux-mêmes ; ce sont eux qui ont servi aux descriptions qui vont suivre.

Qu'il nous soit permis de remercier ici M. E. Demole pour l'aide précieuse qu'il nous a fournie au cours de ce travail.

Henry Fatio.

[1] *Museum Mazzuchellianum, seu numismata virorum doctrina præstantium*, etc. Venise, 1761-1763, 2 vol. in-f°, avec pl.

[2] *Répertoire général de médaillistique*, 1re partie, série 3. Genève, 1899-1907, in-8° (ouvrage inachevé).

1. — Argenson (Marc-René de Voyer de Paulmy, marquis d'), ministre d'Etat, 1652-1721.

Marc-René de Voyer, marquis d'Argenson, né en 1652, mort en 1721, fut lieutenant-général du bailliage d'Angoulême, puis, en 1697, lieutenant-général de la police de Paris. Il étendit et perfectionna cette administration nouvelle et devint, en 1718, président du Conseil des finances et garde des sceaux.

Coupée par le haut du buste, (D 40) M . R . DE . V . DE . P. M . DARGENSON .

Buste en robe, rabat et perruque, de profil à droite.

Signé, (I 22) I . D .

℞. Sur un monument quadrangulaire reposant sur un socle, en quatre lignes, GARDE | DES SCEAUX | DE FRANCE | M . J721 .

Au pied du monument, Minerve, couchée à gauche, tenant de la droite une palme, est accoudée de la gauche sur un crâne humain. Contre son genou droit se trouve appuyé son bouclier portant une tête de Méduse.

Ex. Signé I . D . F .

Cu. br., mod. 0,028.

2. — Argenson (Marc-René de Voyer de Paulmy, marquis d').

Droit semblable à celui du n° 1.

℞. Cartouche rectangulaire, portant, en quatre lignes, GARDE | DES SCEAUX | DE FRANCE . | M . 1721 .

Le cartouche, surmonté d'une couronne de laurier ornée de rubans, est placé sur un fronton hémi-circulaire, orné de deux consoles à têtes humaines. Sur les corniches du fronton sont assis deux amours à califourchon ; celui de droite tient une palme de la gauche, tandis qu'il souffle dans une trompette antique tenue de la droite ; celui de gauche, accoudé du bras gauche, tient de la droite un crâne humain entre ses genoux.

Signé à l'exergue, I. DASSIER. F.

Cu. br. et Æ., mod. 0,028.

3. — Argenson (Marc-René de Voyer de Paulmy, marquis d').

Droit semblable à celui du n° 1.

℞. Cartouche rectangulaire, posé sur un socle et portant la même inscription que celle du n° 2. Le cartouche est accosté à droite d'un amour aux pieds duquel brûle un vase de parfums. De la gauche il tient une trompette antique dans laquelle il souffle, et de la droite une couronne de laurier, dont il s'apprête à couronner le

cartouche. A gauche de celui-ci, un second amour, le coude gauche sur le cartouche, tient, reposant à terre, un flambeau éteint. A l'exergue, un crâne humain recouvert d'une draperie retenue par deux rosaces.

Cu. br., mod. 0,028.

4. — Argenson (Marc-René de Voyer de Paulmy, marquis d').

Droit semblable à celui du n° 1.

℞. Cartouche rectangulaire, portant la même inscription que celle du n° 2. Il est surmonté d'une couronne de laurier plus haute et de rubans plus longs qu'au n° 2. Il se trouve placé sur un fronton hémi-circulaire accosté de consoles sans figures humaines, se terminant par des guirlandes de laurier. Le reste est semblable au revers du n° 2.

Pas de signature à l'exergue.

Cu. br., mod. 0,028.

5. — Arnauld (Antoine), théologien, 1612-1694.

Antoine Arnauld, surnommé le grand Arnauld, né à Paris en 1612, mort près de Liège en 1694. Il étudia d'abord le droit, puis la théologie, et se retira à Port-Royal en 1648. Il se fit, avec son ami Nicole, le défenseur des Jansénistes contre les Jésuites. Les persécutions de ces derniers le forcèrent à fuir dans les Pays-Bas.

Coupée par le haut du buste, (D 41) ANTOINE AR NAULD ·

Buste en robe, rabat et calotte, de profil à gauche. Signé, (I 39) I . D .

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf le cartouche, en quatre lignes, DOCTEUR | DE | SORBONNE . | M . 1694 .
Cu. br., mod. 0,028.

6. — Arnauld (Antoine).

Droit semblable à celui du n° 5.
℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche la même inscription que celle du n° 5.
Cu. br., mod. 0,028.

7. — Arnauld (Antoine).

Droit semblable à celui du n° 5.
℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche la même inscription que celle du n° 5.
Æ., mod. 0,028.

8. — Arnauld (Antoine).

Droit semblable à celui du n° 5.

℞. Monument formé d'un cube reposant sur un socle et terminé par une pyramide, dont les lignes s'incurvent. Sur le monument, en trois lignes, DOCTEUR | DE SOR BONNE | M · 1694 ·

Au pied du monument, étendue à gauche, une femme représentant la Religion, à demi voilée, s'accoude sur un crâne humain, tandis que de la droite elle tient un ciboire d'où s'élève une hostie et qui repose sur son genou droit. Contre ce même genou est appuyé un livre ouvert qui repose à terre.

Signé à l'exergue, I. D. F.

Cu. br., mod. 0,028.

9. — Arnauld (Antoine).

Droit manquant.

℞. Semblable à celui du n° 8, mais sans signature.

Plâtre provenant du coin n° 530.

Mod. 0,028.

10. — Ballin (Claude), orfèvre, 1615-1678.

Claude Ballin, né à Paris en 1615, mort en 1678, orfèvre du roi Louis XIV. Il fut, en 1672, à la mort de Jean Varin, nommé directeur de la Monnaie des médailles.

Coupée par le haut du buste, (D 41) CLAUDE BAL LIN ·

Buste drapé de trois quarts à gauche, la tête couverte d'une perruque, de profil à gauche.

Signé, (I 41) I. D.

℞. Sur un monument quadrangulaire, reposant sur un socle et terminé par un fronton triangulaire, en deux lignes, ORFEVRE | M · 1678 ·

La Renommée, laurée, étendue à droite, s'appuie du bras droit sur une amphore renversée et tient de la même main deux trompettes antiques, tandis qu'elle pose la gauche sur un vase, de style renaissance, placé devant le monument.

Signé à l'exergue, I · D · F ·

Cu. br., mod. 0,028.

11. — Ballin (Claude).

Droit semblable à celui du n° 10, sauf la signature, en (I 26)

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, en deux lignes, ORFEVRE | M · 1678 ·

Cu. br., mod. 0,028.

12. — Ballin (Claude).

Droit semblable à celui du n° 11.

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf la couronne surmontant le cartouche qui est plus élevée, les rubans qui la nouent plus longs et les langes de l'amour de droite descendant plus bas. Sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 11.

Cu. br., mod. 0,028.

13. — Ballin (Claude).

Droit semblable à celui du n° 11.

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche la même inscription qu'au revers du n° 11.

Cu. br., mod. 0,028.

14. — Balzac (Jean-Louis Guez, seigneur de), écrivain, 1597-1654.

Jean-Louis Guez, seigneur de Balzac, né à Angoulême, en 1597, mort en 1654, fut un des membres influents de l'Académie française depuis sa fondation. Ses œuvres le placent au premier rang des prosateurs de son temps.

Coupée par le haut du buste, (D 37) IEAN LOUIS GUEZ S^R. DE BALZAC

Buste drapé à l'antique, en perruque courte, de profil à gauche.

Signé, (I 28) I . D .

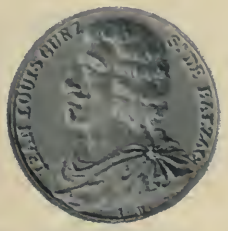

℞. Semblable à celui du n° 1, mais sans signature, et sur le monument, en quatre lignes, DE L'ACADEMIE | FRANCOISE . | POËTE . M . | 1684 .

Le monument se termine par une pyramide dont les lignes du haut s'incurvent.

Cu. br., mod. 0,028.

Ce revers ne convient pas à une médaille de Balzac, mais bien de Corneille. (Voy. p. 233, n° 78.)

15. — Balzac (Jean-Louis Guez, seigneur de).

Droit semblable à celui du n° 14, mais sans signature.

Plâtre d'après le coin n° 481.

Mod. 0,028. Cabinet de Genève.

16. — Balzac (Jean-Louis Guez, seigneur de).

Droit semblable à celui du n° 14.

℞. Sur un monument rectangulaire, reposant sur un socle et terminé par un fronton triangulaire, en trois lignes, DE LACADEMIE | FRANÇOISE | M · J654 ·

Au pied du monument, la Renommée, laurée, étendue à droite, le bras droit reposant sur un globe et la main chargée d'un flambeau allumé, tandis que la droite maintient un livre ouvert et debout.

Signé à l'exergue, I. D.

Cu. br., mod. 0,028.

17. — Balzac (Jean-Louis Guez, seigneur de).

Droit semblable à celui du n° 14.

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, et en quatre lignes, DE | L'ACADEMIE | FRANÇOISE · | M · 1654 ·

Cu. br., mod. 0,028.

18. — Balzac (Jean-Louis Guez, seigneur de).

Droit semblable à celui du n° 14.

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, la même inscription que celle du n° 17.

Cu. br. et R., mod. 0,028.

19. — Bayle (Pierre), philosophe, 1647-1706.

Pierre Bayle, né de parents protestants, en 1647, mort à Rotterdam, en 1706, reçut son premier enseignement de

son père, puis suivit à Toulouse les leçons de théologie des Jésuites qui le décidèrent à se convertir au catholicisme; mais, cédant aux instances de sa famille, il retourna au protestantisme et alla finir ses études à Genève. Il y fut ensuite précepteur chez les de Normandie et chez le comte de Dohna, à Coppet. En 1675, il obtint la chaire de philosophie à l'Académie protestante de Sedan; puis, quand celle-ci fut fermée en 1681, il fut appelé à Rotterdam pour y professer la philosophie et l'histoire. Ensuite des violentes attaques auxquelles l'exposèrent ses idées libérales, il dut se démettre de ses fonctions, en 1693, et se livra alors à la composition de son *Dictionnaire historique et critique.*

Coupée par le haut du buste, (D 43) PIERRE BAYLE ·

Buste en robe, rabat, manteau et perruque, de profil à droite.

Signé, (I 22) I . D .

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, en quatre lignes, PROFESSEUR | EN | PHILOSOPHIE · | M · 1706 ·

Cu. br., mod. 0,028.

20. — Bayle (Pierre).

Droit semblable à celui du n° 19.

℞. Sur un monument rectangulaire reposant sur un socle et terminé par un fronton triangulaire, en trois lignes, PROFESSEUR | EN PHILOSOPHIE | M · 1706 ·

Au pied du monument, étendue à droite, la Renommée, laurée, s'appuie du bras droit sur un globe et de la même main tient deux trompettes antiques, tandis que de la gauche elle maintient debout un livre ouvert. A droite et à terre, un compas et une sphère terrestre.

Signé à l'exergue, I. D. F.

Cu. br., mod. 0,028.

21. — Bayle (Pierre).

Droit semblable à celui du n° 19.

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, la même inscription que celle du n° 19.

Æ., mod. 0,029.

22. — Bayle (Pierre).

Droit semblable à celui du n° 19.

℞. Semblable à celui du n° 4, mais avec la signature I. D. F. en exergue, et sur le cartouche, en trois lignes, PHILOSOPHE | ET HIST · | M · 1706 ·

Cu. br., mod. 0,027.

23. — Bellièvre (Pompone de), magistrat, 1529-1607.

Pompone de Bellièvre, né en 1529, mort en 1607, deux fois ambassadeur en Suisse sous Charles IX, devint surintendant des finances en 1575 et chancelier de France en 1599.

Coupée par le haut du buste, (D 11) POMPONE DE BELLIEVRE .

Buste drapé, la tête coiffée d'une perruque et d'une calotte, de profil à droite.

Signé, (I 31) I . D .

℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, et en quatre lignes, P . PRESIDENT | AU PARLEM . | DE PARIS . | M . 1657 .

Cu. br., mod. 0,028.

24. — Bellièvre (Pompone de).

Droit semblable à celui du n° 23.

℞. Semblable à celui du n° 14, mais avec la signature, I . D . F . en exergue, et sur le monument en quatre lignes, P . PRESIDENT | AU PARLEMENT | DE PARIS | M . 1657

Cu. br., mod. 0,028.

25. — Bellièvre (Pompone de).

Droit semblable à celui du n° 23.

℞. Semblable à celui du n° 12, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 23.

Æ., mod. 0,028.

26. — Bellièvre (Pompone de).

Droit semblable à celui du n° 23.

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 23.

Æ. et cu. br., mod, 0,028.

27. — Bellièvre (Pompone de).

Droit semblable à celui du n° 24.

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 23.

Cu. br., mod. 0,028.

28. — Berbier du Metz (Claude), lieutenant général, 1638-1690.

Claude Berbier du Metz, né à Rosnay en 1638, mort à la bataille de Fleurus en 1690, se distingua à la tête des troupes suisses aux sièges de Tournay, de Douai et de Lille, puis fut nommé en 1668 lieutenant-général des Flandres, de l'Artois, du Hainaut, de la Picardie, de la Lorraine et du Luxembourg. Il fut maréchal de camp en 1676 et lieutenant-général des armées du roi en 1688.

Coupée par le haut du buste, (D 42) CLAUDE BER= =BIER DU METZ .

Buste cuirassé, en cravate de dentelles et en perruque, de profil à droite. Signé sous l'épaule, (I 37) I . D .

℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, l'inscription en cinq lignes, LIEUTENANT | GENERAL | DES ARMÉES | DU ROI · | M · 1690

Cu. br., mod. 0,028.

29. — Berbier du Metz (Claude).

Droit semblable à celui du n° 28.

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche la même inscription qu'au revers du n° 28.

Æ. et cu. br., mod. 0,020.

30. — Berbier du Metz (Claude).

Droit semblable à celui du n° 28.

℞. Monument rectangulaire, dont le socle est invi-

sible, orné d'un chapiteau arrondi avec frise, au dessous de laquelle sont deux palmes en sautoir. Sur le monument, en cinq lignes, LIEUTENANT | GENERAL | DES ARMÉES | DU ROY | M · 1690 ·

Au pied du monument, entouré de drapeaux et de

piques, Mars casqué est étendu à gauche, reposant sur des canons, au dessous desquels on compte cinq boulets ; de la droite étendue il tient une Victoire.

Cu. br., mod. 0,028.

31. — Bignon (Jérôme), magistrat, 1589-1656.

Jérôme Bignon, né à Paris en 1589, mort en 1656. Henri IV l'attacha à la personne du dauphin. Magistrat remarquable, il devint avocat-général au Parlement de Paris, de 1626 à 1641.

Coupée par le haut du buste, (D 41) HIEROME BIGNON .

Buste en robe avec grand col, de trois quarts à droite, la tête couverte d'une calotte, de profil à droite.

Signé, (I 20) I . D .

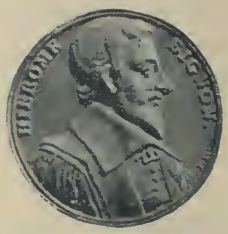

℞. Semblable à celui du n° 1, sauf sur le monument, en trois lignes, ADVOCAT | GENERAL | M · 1656 ·

Æ., mod. 0,028.

32. — Bignon (Jérôme).

Droit semblable à celui du n° 31.

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, en trois lignes, ADVOCAT | GENERAL . | M . 1656 .
Æ. et cu. br., mod. 0,028.

33. — Bignon (Jérôme).

Droit semblable à celui du n° 31.
℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription que celle du n° 32.
Cu. br., mod. 0,018.

34. — Bignon (Jérôme).

Droit semblable à celui du n° 31.
℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription que celle du n° 32.
Cu. br., mod. 0,028.

35. — Blondel (David), historien, 1591-1655.

David Blondel, né à Châlon en Champagne en 1591, mort à Amsterdam en 1655, fut homme de lettres protestant et vint, en 1650, professer l'histoire à l'Académie d'Amsterdam.

Coupée par le haut du buste, (D 14) DAVID BLON DEL .
Buste en robe, avec calotte, de profil à droite.
Signé, (I 24) I . D .

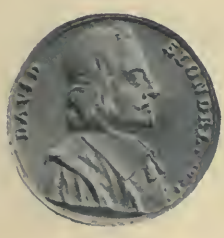

℞. Semblable à celui du n° 16, sauf sur le monument, en trois lignes, PROFESSEUR | EN HISTOIRE | M · 1655 ·
La Renommée tient de la droite un cœur enflammé.
Cu. br., mod. 0,028.

36. — Blondel (David).

Droit semblable à celui du n° 35.
℞. Semblable à celui du n° 35, mais la Renommée tient de la droite un flambeau allumé, et la signature manque; un point après HISTOIRE ·
Cu. br., mod. 0,028.

37. — Blondel (David).

Droit semblable à celui du n° 35.
℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, en quatre lignes, PROFESSEUR | EN | HISTOIRE · | M · 1655 ·
AR. et cu. br., mod. 0,028.

38. — Blondel (David).

Droit semblable à celui du n° 35.
℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 37.
Cu. br., mod. 0,028.

39. — Blondel (David).

Droit semblable à celui du n° 35.
℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 37.
Cu. br., mod. 0,028.

40. — Bochart (Samuel), orientaliste, 1599-1667.

Samuel Bochart, né à Rouen en 1599, mort en 1667. Ministre protestant et savant orientaliste, il alla exercer son ministère à Stockholm, appelé par la reine Christine, puis revint en France occuper la chaire de l'église réformée de Caën. Il se fit surtout connaître par sa *Géographie sacrée*.

Coupée par le haut du buste, (D 40) SAMUEL BO CHART ·

Buste en robe, de trois quarts à gauche, la tête coiffée d'une calotte, de profil à gauche.

Signé, (I 20) I . D .

℞. Semblable à celui du n° 22, sauf sur le cartouche et en quatre lignes, DE | L'ACADEMIE | DE CAËN · | M · 1667 ·

Cu. br., mod. 0,028.

41. — Bochart (Samuel).

Droit semblable à celui du n° 40, mais sans signature.

℞. Semblable à celui du n° 16, sauf l'inscription en quatre lignes, PROFESSEUR | ES LANGUES | ORIEN TALES · | M · 1667 · La Renommée tient de la main droite deux trompettes et non pas un flambeau.

Cu. br., mod. 0,028.

42. — Bochart (Samuel).

Droit semblable à celui du n° 40.

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 41. Pas de point après ORIENTALES

Æ. et cu. br., mod. 0,028.

43. — Bochart (Samuel).

Droit semblable à celui du n° 40.

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche et en quatre lignes une inscription semblable à celle du n° 42.

Cu. br., mod. 0,028.

44. — Bochart (Samuel).

Droit semblable à celui du n° 40.

℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche et en quatre lignes une inscription semblable à celle du n° 42.

Cu. br., mod. 0,028.

45. — Boileau. dit Despréaux (Nicolas), poète, 1636-1711.

Nicolas Boileau, dit Despréaux, né à Paris, en 1636, mort en 1711, l'un des plus célèbres poètes français, auteur des *Satires*, de l'*Art poétique*, du *Lutrin*, etc. Il fit subir à la poésie française une réforme analogue à celle de Pascal pour la prose.

Coupée par le haut du buste, (D 40) N . BOILEAU DESPREAU .

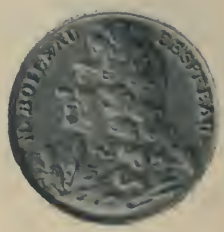

Buste drapé, avec chemise entr'ouverte de trois quarts à gauche, la tête couverte d'une perruque, de profil à gauche.

℞. Semblable à celui du n° 24, sauf l'inscription, en trois lignes, DE L'ACADEMIE | FRANÇOISE | M · J711 ·

. Æ. et cu. br., mod. 0,028.

46. — Boileau, dit Despréaux (Nicolas).

Droit semblable à celui du n° 45, mais avec DES PREAUX

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, l'inscription en quatre lignes, DE | L'ACADEMIE | FRAN ÇOISE · | M · 1711 ·

Æ., mod. 0,028.

47. — Boileau, dit Despréaux (Nicolas).

Droit semblable à celui du n° 46, sauf en (I 31). Signé I . D . F .

℞. Semblable à celui du n° 46.

Cu. br., mod. 0,028.

48. — Boileau, dit Despréaux (Nicolas).

Droit semblable à celui du n° 46, mais avec la signature peu visible I . D . F .

℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription que sur le n° 46.

Cu. br., mod. 0,028.

49. — Boileau, dit Despréaux (Nicolas).

Droit semblable à celui du n° 46.

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 46.

Cu. br., mod. 0,028.

50. — Boulliau (Ismaël), astronome, 1605-1694.

Ismaël Boulliau, né en 1605, mort en 1694. Savant astronome, il a le premier expliqué les variations de lumière de quelques étoiles par une révolution autour de leur axe.

Coupée par le haut du buste, (D 44) ISMAEL BOUIL LEAU .

Buste en robe, perruque et calotte, de profil à gauche.

Signé, (I 40) I . D .

℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, en deux lignes, ASTRONOME | M . J691 .

Cu. br., mod. 0,028.

51. — Boulliau (Ismaël).

Droit semblable à celui du n° 50.

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 50.

Cu. br., mod. 0,028.

52. — Boulliau (Ismaël).

Droit semblable à celui du n° 50.

℞. Semblable à celui du n° 22, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 50.

Cu. br., mod. 0,028.

53. — Boulliau (Ismaël).

Droit semblable à celui du n° 50.

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 50.

Æ. et cu. br., mod. 0,028.

54. — Boulliau (Ismaël).

Droit semblable à celui du n° 50.

℞. Semblable à celui du n° 20, sauf sur le monument, l'inscription en deux lignes, ASTRONOME | M · 1691 · et la signature, (I 30) I . D .

Cu. br., mod. 0,029.

55. — Callot (Jacques), peintre et graveur, 1593-1635.

Jacques Callot, né à Nancy en 1593, mort en 1635. Peintre, dessinateur, mais surtout habile graveur. Après avoir travaillé à Florence, il revint en France en 1620. Ses œuvres se composent de plus de quinze cents pièces, toutes remplies de verve originale.

Coupée par le haut du buste, (D 40) IACQUES CA LOT ·

Buste de trois quarts à gauche, en pourpoint, avec grand col rabattu, tête de profil à gauche.

Signé sous l'épaule, (I 26) I . D .

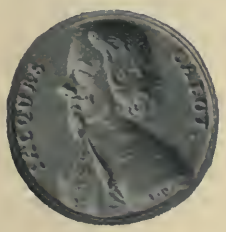

℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, en deux lignes, GRAVEUR · | M · 1635 ·

Cu. br., mod. 0,028.

56. — Callot (Jacques).

Droit semblable à celui du n° 55.

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 55.

Cu. br., mod. 0,028.

57. — Callot (Jacques).

Droit semblable à celui du n° 55.

℞. Semblable à celui du n° 36, sauf que la Renommée tient de la droite une fleur à six pétales et de la gauche un tableau qui repose à terre et représente une bataille. Sur le monument et en deux lignes, GRAVEUR | M · 1635 ·

Cu. br., mod. 0,028.

58. — Callot (Jacques).

Droit semblable à celui du n° 55.

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 55.

AR. et cu. br., mod. 0,028.

59. — Callot (Jacques).

Droit semblable à celui du n° 55.

℞. Semblable à celui du n° 22, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 55.

Cu. br., mod. 0,028.

60. — Catinat (Nicolas de), militaire. 1637-1712.

Nicolas de Catinat, maréchal de France, un des capitaines les plus remarquables du règne de Louis XIV, naquit à Paris, en 1637 et mourut en 1712. Après s'être illustré au siège de Lille (1667), il fut blessé plusieurs fois à Maestricht (1673) et à Senef (1674); il reçut, en 1685, le commandement des troupes envoyées en Savoie, pour réduire les Vaudois et il

sut se montrer plein d'humanité dans cette mission difficile. En 1690, il gagna la bataille de Staffarde et mit le comble à sa gloire, en 1693, par l'immortelle victoire de la Marsaille, sur le prince Eugène et Victor-Amédée.

Coupée par le haut du buste, (D 13) NICOLAS DE CATINAT ·

Buste cuirassé et drapé de trois quarts à droite, la tête couverte d'une perruque, de profil à droite.

Signé, (I 21) I . D .

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, et en trois lignes, MARECHAL | DE FRANCE · | M · 1712 ·

Cu. br., mod. 0,028.

61. — Catinat (Nicolas de).

Droit semblable à celui du n° 60.

℞. Semblable à celui du n° 30, sauf sur le monument, et en trois lignes, MARÉCHAL | DE FRANCE | M · 1712 ·

Æ. et cu. br., mod. 0,028.

62. — Catinat (Nicolas de).

Droit semblable à celui du n° 60.

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 60.

Æ. et cu. br., mod. 0,028.

63. — Catinat (Nicolas de).

Droit semblable à celui du n° 60.

℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 60.

Cu. br., mod. 0,028.

64. — Claude (Jean), théologien, 1619-1687.

Jean Claude, né en 1619, mort à La Haye en 1687. Célèbre ministre protestant, il fut pasteur à Charenton en 1666 et dut quitter la France lors de la révocation de l'Édit de Nantes, en 1685. Il se fit connaître par ses écrits contre les Jansénistes et les Jésuites.

Coupée par le haut du buste, (D 45) IEAN CLAUDE ·

Buste en robe, avec rabat, la tête couverte d'une perruque avec calotte, de profil à droite. Sur la robe, neuf boutons sont visibles.

Signé, (I 41) J . D .

℞. Semblable à celui du n° 8, mais la main droite, au lieu de tenir un ciboire, repose sur le genou droit. Le fronton est orné d'une double moulure qui rappelle en plus petit ses lignes extérieures. Sur le monument, en quatre lignes, MINISTRE DE | LEGLISE REFOR · | DE CHARENTON | M · 1687 ·

AR. et cu. br., mod. 0,028.

65. — Claude (Jean).

Droit semblable à celui du n° 64, mais les caractères sont plus petits et on lit I . D . Sur la robe, six boutons sont visibles [1].

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, en quatre lignes, MINISTRE DE | L'EGLISE REF . | DE CHARENTON | M . 1687 .

Cu. br., mod. 0,028.

66. — Claude (Jean).

Droit semblable à celui du n° 65, mais le coin ayant été retouché, cinq boutons seulement sont visibles sur la robe.

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 65.

Cu. br., mod. 0,028.

67. — Claude (Jean).

Droit semblable à celui du n° 65.

℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 65.

Cu. br., mod. 0,028.

68. — Colbert (Jean-Baptiste), homme d'État, 1619-1683.

Jean-Baptiste Colbert, né à Reims en 1619, mort en 1683. Fils d'un marchand de drap, il débuta dans le commerce, puis entra en 1648 dans les bureaux du ministre Le Tellier. Recommandé par celui-ci à Mazarin, il devint son intendant et Mazarin, sur son lit de mort, put dire à Louis XIV : « Sire, je vous dois tout mais je crois m'acquitter en quelque sorte envers

[1] Sur un exemplaire du Cabinet de Genève, le droit que nous venons de décrire est associé au revers du n° 64.

Votre Majesté en vous donnant Colbert.» Administrateur remarquable, il réorganisa les finances de la France, développa son industrie, en même temps qu'il encourageait les arts.

Coupée par le haut du buste, (D 40) I · BAPTISTE COLBERT ·

Buste drapé de trois quarts à droite, la tête couverte d'une perruque, de profil à droite.

℞. Semblable à celui du n° 24, sauf sur le monument et en trois lignes, MINISTRE | DETAT | M · 1683 ·

Æ. et cu. br., mod. 0,028.

69. — Colbert (Jean-Baptiste).

Droit semblable à celui du n° 68.

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 68.

Cu. br., mod. 0,028.

70. — Colbert (Jean-Baptiste).

Droit semblable à celui du n° 68.

℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 68.

Cu. br., mod. 0,028.

71. — Colbert (Jean-Baptiste).

Droit semblable à celui du n° 68.

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 68.
Æ. et cu. br., mod. 0,028.

72. — Condé (Louis II de Bourbon, prince de), militaire, 1621-1686.

Coupée par le haut du buste, (D 12) LOUIS DE BOURBON ·
Buste cuirassé et drapé, de trois quarts à gauche, la tête couverte d'une perruque, de profil à gauche.
Signé, (I 28) I . D . F .

℞. Semblable à celui du n° 30, sauf sur le monument et en trois lignes, PRINCE | DE CONDE | M · 1687 ·
Les boulets sous les canons font défaut.
Æ. et cu. br., mod. 0,028.

73. — Condé (Louis II de Bourbon, prince de).

Droit assez semblable à celui du n° 72, mais sans signature. Les cheveux sont moins longs.
℞. Semblable à celui du n° 72.
Æ. et cu. br., mod. 0,028.

74. — Condé (Louis II de Bourbon, prince de).

Droit semblable à celui du n° 72.

℞. Semblable à celui du n° 22, sauf sur le cartouche et en trois lignes, PRINCE | DE CONDÉ · | M · 1687 ·
Cu. br., mod. 0,029.

75. — Condé (Louis II de Bourbon, prince de).

Droit semblable à celui du n° 72.
℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 74.
Cu. br., mod. 0,029.

76. — Corneille (Pierre), tragédien, 1606-1684.

Coupée par le haut du buste, (D 43) PIERRE COR NEILLE ·
Buste en manteau et perruque, de profil à droite.
Signé, (I 41) I . D .

℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, en quatre lignes, DE | LACADEMIE | FRANÇOISE · | M · 1684 ·
Cu. br., mod. 0,028.

77. — Corneille (Pierre).

Droit semblable à celui du n° 76.
℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 76.
Cu. br., mod. 0,028.

78. — Corneille (Pierre).

Droit semblable à celui du n° 76, mais signature à peine visible.

℞. Semblable à celui du n° 14[1].

Æ. et cu. br., mod. 0,029.

79. — Corneille (Pierre).

Droit semblable à celui du n° 76.

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 76.

Æ. et cu. br., mod. 0,028.

80. — Corneille (Pierre).

Droit semblable à celui du n° 76.

℞. Semblable à celui du n° 24, sauf sur le monument, l'inscription en quatre lignes, DE LACADEMIE | FRANÇOISE | POËTE | M · 1684 ·

Cu. br., mod. 0,028.

81. — Dacier (André), érudit, 1651-1722.

André Dacier, né à Castres, en 1651, mort en 1722. Né dans la religion réformée, il se convertit, ainsi que sa femme, au catholicisme, lors de la révocation de l'Édit de Nantes. Bibliothécaire du roi, il publia plusieurs éditions d'auteurs grecs et latins *ad usum delphini* et se fit connaître par de nombreuses traductions.

Coupée par le haut du buste, (D 46) ANDRE DACIER ·

Buste drapé, de trois quarts à droite, la tête couverte d'une perruque, de profil à droite.

[1] Voir p. 211, n° 14.

℞. Monument rectangulaire reposant sur un socle et coupé presque au sommet par une corniche. Au dessous de la corniche et en six lignes, GARDE DES LIV · DV | CABINET DV ROY | SCECRETAIRE *(sic)* PERP · | DE LACA DEMIE | FRANÇOISE M · | 1722 ·

Au pied du monument, la Renommée, étendue à droite, s'appuie sur un globe et tient de la main droite une plume, tandis que de la gauche elle maintient un livre ouvert et debout.

AR. et cu. br., mod. 0,028.

82. — Dacier (André).

Droit semblable à celui du n° 81.

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, en six lignes, GARDE DES LIV · | DU CABINET DU | ROI SCECRETAIRE *(sic)* | PERPETUEL DE | LACADEMIE | FR · M · 1722 ·

Cu. br., mod. 0,028.

83. — Dacier (Anne, née Le Fèvre, dame), érudite, 1654-1720.

Anne Lefèvre, dame Dacier, née à Saumur, en 1654, morte en 1720; femme du précédent, elle travailla comme lui aux éditions *ad usum delphini* et à de nombreuses traductions des classiques grecs et latins.

Coupée par le haut du buste, (D 41) MADAME DACIER ·

Buste drapé à l'antique, de trois quarts à droite, la tête de profil à droite, avec une boucle de cheveux retombant sur l'épaule.

Signé, (D 21) I . D .

℞. Assez semblable à celui du n° 4, mais la couronne est formée de feuilles plus petites et plus serrées et, au dessous des consoles, se trouve une rangée de cinq perles.

Sur le cartouche, en cinq lignes, DE | LACADEMIE | DES | RICOVRATI .[1] | M · 1720 ·

Cu. br., mod. 0,028.

84. — Dacier (Anne, née Le Fèvre).

Droit semblable à celui du n° 83.

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 83.

Cu. br., mod. 0,028.

85. — Dacier (Anne, née Le Fèvre).

Droit semblable à celui du n° 83.

℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscriptien qu'au revers du n° 83.

Cu. br., mod. 0,028.

[1] Académie de Padoue.

86. — Dacier (Anne, née Le Fèvre).

Droit semblable à celui du n° 83.

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 83.

Æ. et cu. br., mod. 0,028.

87. — Dacier (Anne, née Le Fèvre).

Droit semblable à celui du n° 83.

℞. Sur un monument cubique, reposant sur un socle et orné d'une corniche par le haut, en trois lignes, DE L'ACADEMIE | DES RICOVRATI · | M · 1720 ·

La Renommée, étendue à droite, s'accoude, du coude droit, sur un globe et tient, de la même main, un manuscrit à demi déroulé, tandis qu'elle maintient, de l'autre, un livre, debout et ouvert.

Cu. br., mod. 0,028.

88. — Descartes (René), philosophe. 1596-1650.

René Descartes, né à La Haye (Indre-et-Loire), en 1596, mort à Stockholm, en 1650. Philosophe, physicien et géomètre célèbre.

Coupée par le haut du buste, (D 46) RENE DES CARTES

Buste en pourpoint drapé, de trois quarts à droite, garni de quatre boutons. La tête, couverte d'une perruque, de profil à droite.

℞. Semblable à celui du n° 20, sauf sur le monument, en deux lignes, PHILOSOPHE | M · 1650 ·
Signé à l'exergue, I . D .
Cu. br., mod. 0,028.

89. — Descartes (René).

Droit semblable à celui du 88, sauf que le pourpoint est garni de huit boutons et que la légende porte, (D 47) RENÉ DES CARTES ·
℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, en deux lignes, la même inscription qu'au revers du n° 88.
Cu. br., mod. 0,028.

90. — Descartes (René).

Droit semblable à celui du n° 89.
℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 88.
Cu. br., mod. 0,028.

91. — Descartes (René).

Droit semblable à celui du n° 88.
℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 89.
Æ. et cu. br., mod. 0,028.

92. — Deshoulières (Antoinette du Ligier de La Garde, dame), poète, 1637 ou 38-1694.

Antoinette du Ligier de la Garde, dame Deshoulières, née à Paris, en 1637 ou 1638, morte en 1694, surnommée la dixième Muse par ses contemporains, se fit remarquer par ses idylles et ses madrigaux, d'un tour un peu précieux.

Coupée par le haut du buste, (D 38) A · DE · LA · GARDES · DES HOULIER^ES

Buste en robe décolletée, drapée d'un manteau, de trois quarts à gauche. La tête nue, une boucle retombant sur l'épaule, de profil à gauche.

℞. Monument cubique, coupé presque en haut par une corniche surmontée de deux traits et reposant sur un socle. Sur le monument, en deux lignes, POËTE | M · 1694 ·

Le reste semblable au revers du n° 24, sauf qu'une lyre repose à gauche, appuyée contre le socle, et que la signature manque.

Cu. br., mod. 0,028.

93. — Deshoulières (Antoinette du Ligier de La Garde, dame).

Coupée à deux places par le haut du buste, (A 39) ANT · DE LA GARDE DES HOULIERES ·

Signé, (I 25) I . D .

Le reste semblable à celui du n° 92.

℞. Semblable à celui du n° 22, sauf sur le cartouche, en deux lignes, POËTE · | M · 1694 ·

Cu. br., mod. 0,028.

94. — Deshoulières (Antoinette du Ligier de La Garde, dame).

Droit semblable à celui du n° 93.

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 93.

Æ. et cu. br., mod. 0,028.

95. — Deshoulières (Antoinette du Ligier de La Garde, dame).

Droit semblable à celui du n° 93.
℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 93.
Cu. br., mod. 0,028.

96. — Deshoulières (Antoinette du Ligier de La Garde, dame).

Droit semblable à celui du n° 93.
℞. Semblable à celui du n° 92, mais avec la signature, I . D . F .
Cu. br., mod. 0,028.

97. — Deshoulières (Antoinette du Ligier de la Garde, dame).

Droit semblable à celui du n° 93.
℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 93.
Cu. br., mod. 0,028.

98. — Dupin (Louis-Elliès), théologien, 1657-1719.

Louis-Elliès Dupin, né en Normandie, en 1657, mort en 1719, docteur en Sorbonne et professeur au Collège de France. Certains jugements sur l'autorité du Saint-Siège lui attirèrent de vives critiques ; son principal ouvrage fut condamné par l'archevêque de Paris et supprimé par le Parlement, en 1696.

Coupée par le haut du buste, (D 38) LOUIS ELLIES DU PIN ·
Buste en robe, avec rabat, de trois quarts à gauche, la tête couverte d'une perruque et d'une calotte, de profil à gauche.
Signé, (I 19) I . D .

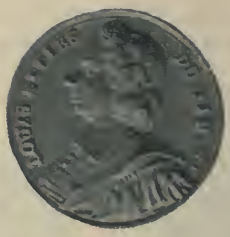

℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche et en quatre lignes, DOCTEUR | DE | SORBONNE | M · 1719 ·
Cu. br., mod. 0,028.

99. — Dupin (Louis-Elliès).

Droit semblable à celui du n° 98.
℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 98.
Cu. br., mod. 0,028.

100. — Dupin (Louis-Elliès).

Droit semblable à celui du n° 98.
℞. Semblable à celui du n° 8, mais le monument se termine à la corniche.
Cu. br., mod. 0,028.

101. — Dupin (Louis-Elliès).

Semblable au n° 100, sauf la signature du revers, I. D. à l'exergue.
Cu. br., mod. 0,028.

102. — Dupin (Louis-Elliès).

Droit semblable à celui du n° 98.
℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 98.
AR., mod. 0,028.

103. — Duquesne (Abraham), vice-amiral, 1610-1688.

Abraham Duquesne, né à Dieppe, en 1610, mort à Paris, en 1688. Capitaine de vaisseau à dix-sept ans déjà, il se distingua dans la guerre avec l'Espagne. Il passa ensuite au service de Christine de Suède, qui le nomma vice-amiral de sa flotte. Rentré en France, il battit les flottes espagnoles et hollandaises, donnant aux Français la suprématie dans la Méditerranée, qu'il purgea aussi des pirates qui l'infestaient. Par le fait qu'il était calviniste, Louis XIV ne put lui conférer le titre d'amiral, bien qu'il l'eût en haute estime.

Coupée par le haut du buste, (D 44) ABRAHAM DU QUESNE ·

Buste cuirassé et cravaté, de trois quarts à droite, la tête couverte d'une perruque, de profil à droite.

Signé, (I 39) J . D .

℞. Semblable à celui du n° 30, sauf que Mars s'appuie de la droite sur un bâton de commandement. Sur le monument, en trois lignes, VICE AMIRAL | DE FRANCE | M · 1688 · Au dessous des canons, trois boulets.

Æ. et cu. br., mod. 0,028.

104. — Duquesne (Abraham).

Droit semblable à celui du n° 103.

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, en quatre lignes, VICE | AMIRAL DE | FRANCE · | M · 1688 ·

Æ. et cu. br., mod. 0,028.

105. — Duquesne (Abraham).

Droit semblable à celui du n° 103.

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 104.

Cu. br., mod. 0,028.

106. — Duquesne (Abraham).

Droit semblable à celui du n° 103.

℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 104.

Cu. br., mod. 0,028.

107. — Fabert (Abraham de), maréchal de France, 1599-1662.

Abraham de Fabert, né à Metz en 1599, mort en 1662, fit une carrière militaire brillante et rapide et fut nommé maréchal de France en 1658. Il fut l'inventeur, pour les opérations de siège, des parallèles et des cavaliers de tranchées.

Coupée par le haut du buste, (D 39) ABRAHAM DE FABERT ·

Buste cuirassé, drapé d'une écharpe nouée derrière l'épaule gauche, avec un grand col brodé et rabattu, la tête couverte d'une perruque, de profil à gauche.

Signé, (I 17) I . D .

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, en trois lignes, MARÉCHAL | DE FRANCE · | M · 1662 ·

Æ. et cu. br., mod. 0,028.

108. — Fabert (Abraham de).

Droit semblable à celui du n° 107.

℞. Semblable à celui du n° 30, mais le fronton du monument n'est pas décoré de palmes, Mars fait reposer sa main droite sur son genou droit et les boulets manquent au dessous des canons. Sur le monument, en trois lignes, MARECHAL | DE FRANCE | M · 1662 ·

Cu. br., mod. 0,028.

109. — Fabert (Abraham de).

Droit semblable à celui du n° 107.

℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 107.

Cu. br., mod. 0,028.

110. — Fabert (Abraham de).

Droit semblable à celui du n° 107.

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 107.

Cu. br., mod. 0,028.

111. — Fénelon (François de Salignac, de la Mothe), écrivain. 1651-1715.

Coupée par le haut du buste, (D 39) F · DE FENELON A · DE CAMBRAY ·

Buste en robe et rabat, de trois quarts à gauche, la tête couverte d'une perruque et d'une calotte, de profil à gauche.

Signé, (I 27) I . D .

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, en quatre lignes, DE | L'ACADEMIE | FRANCOISE . | M . 1715 .

AR. et cu. br., mod. 0,028.

112. — Fénelon (François de Salignac, de la Mothe).

Droit semblable à celui du n° 111, mais sans signature. La légende est entourée d'un cercle de grènetis.

℞. Semblable à celui du n° 24, sauf sur le monument et en trois lignes, DE LACADEMIE | FRANCOISE | M . J715 .

AR. et cu. br., mod. 0,029.

113. — Fénelon (François de Salignac, de la Mothe).

Droit semblable à celui du n° 111.

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 111.

Cu. br., mod. 0,028.

114. — Fénelon (François de Salignac, de la Mothe).

Droit semblable à celui du n° 111.

℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 111.

Cu. br., mod. 0,028.

115. — Fénelon (François de Salignac, de la Mothe).

Droit semblable à celui du n° 111.

℞. Semblable à celui du n° 1, sauf sur le monument, en trois lignes, DE L'ACADEMIE | FRANÇOISE | M . J715 .

Cu. br., mod. 0,028.

116. — Fléchier (Esprit), orateur sacré, 1632-1710.

Esprit Fléchier, né à Parnes, en 1632, mort à Montpellier, en 1710. Un des grands orateurs et écrivains de l'Église catholique. Evêque de Nîmes.

Coupée par le haut du buste, (D 40) ESP . FLECHIER EV . DE NISMES .

Buste en robe et rabat, de trois quarts à droite, la tête couverte d'une perruque et d'une calotte, de profil à droite.

Signé, (I 36) I . D .

℞. Semblable à celui du nº 2, sauf sur le cartouche, en quatre lignes, DE | LACADEMIE | FRANCOISE . | M . 1710 .

Æ. et cu. br., mod. 0,029.

117. — Fléchier (Esprit).

Droit semblable à celui du nº 116.

℞. Semblable à celui du nº 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du nº 116.

Cu. br., mod. 0,028.

118. — Fléchier (Esprit).

Droit semblable à celui du nº 116.

℞. Semblable à celui du nº 3, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du nº 116.

Cu. br., mod. 0,028.

119. — Fléchier (Esprit).

Droit semblable à celui du n° 116.

℞. Semblable à celui du n° 22, sauf sur le cartouche, en quatre lignes, DE | L'ACADÉMIE | FRANÇOISE | M · 1710 ·

Cu br., mod. 0,028.

120. — Fléchier (Esprit).

Droit semblable à celui du n° 116.

℞. Semblable à celui du n° 8, sauf que le monument se termine à la corniche. Sur le monument, en trois lignes, DE L'ACADEMIE | FRANÇOISE | M · 1710 · La Religion tient de la droite une croix.

Cu. br., mod. 0,028.

121. — Gassendi (Pierre), philosophe, 1592-1655.

Pierre Gassendi, né en 1592, mort à Paris en 1655; philosophe et mathématicien remarquable; il fut l'ami de Képler et de Pascal. Il combattit avec succès les théories de Descartes.

Coupée par le haut du buste, (D 44) PIERRE GAS SENDI ·

Buste en robe, de trois quarts à droite, la tête couverte d'une calotte, de profil à droite.

Signé, (I 21) I . D .

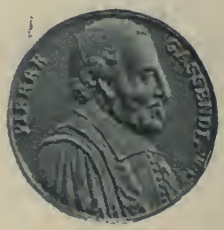

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, en deux lignes, PHILOSOPHE | M · 1653 ·
Æ. et cu. br., mod. 0,028.

122. — Gassendi (Pierre).

Droit semblable à celui du n° 121.
℞. Semblable à celui du n° 20, sauf sur le monument, la même inscription qu'au revers du n° 121 et la signature, I . D . à l'exergue.
Cu. br., mod. 0,028.

123. — Gassendi (Pierre).

Droit semblable à celui du n° 121.
℞. Semblable à celui du n° 122, mais sans signature. Les compas font défaut.
Cu. br., mod. 0,028.

124. — Gassendi (Pierre).

Droit semblable à celui du n° 121.
℞. Semblable à celui du n° 83, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 121.
Æ. et cu. br., mod. 0,028.

125. — Gassendi (Pierre).

Droit semblable à celui du n° 121.
℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 121.
Cu. br., mod. 0,028.

126. — Gassion (Jean de), maréchal de France, 1609-1647.

Jean de Gassion, né à Paris en 1609, mort en 1647, servit en Piémont et en Valteline sous les ordres du duc de Rohan et se distingua à la bataille de Rocroy. Il reçut le bâton de maréchal de France en 1643. Il appartenait à la religion réformée.

Coupée par le haut du buste, (D 41) IEAN DE GAS SION .

Buste cuirassé, drapé d'une écharpe nouée derrière le dos, col rabattu et la tête coiffée d'une perruque, de profil à droite.

Signé, (I 21) I . D .

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, en trois lignes, MARÉCHAL | DE FRANCE · | M · 1647 ·

Æ. et cu. br., mod. 0,028.

127. — Gassion (Jean de).

Droit semblable à celui du n° 126.

℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 126.

Cu. br., mod. 0,028.

128. — Gassion (Jean de).

Droit semblable à celui du n° 126.

℞. Semblable à celui du n° 30, sauf sur le monument et en trois lignes, MARECHAL | DE FRANCE | M · J647 ·

Cu. br., mod. 0,028.

129. — Gassion (Jean de).

Droit semblable à celui du n° 126.

℞. Semblable à celui du n° 22, sauf sur le cartouche, en trois lignes, MARESCHAL | DE FRANCE · | M · 1647 ·

Cu. br., mod. 0,029.

130. — Gassion (Jean de).

Droit semblable à celui du n° 126.

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 126.

Æ. et cu. br., mod. 0,028.

131. — Godeau (Antoine), homme de lettres, 1605-1672.

Antoine Godeau, né à Dreux en 1605, mort à Vence, en 1672, fut nommé évêque de Grasse à la suite d'un jeu de mots de Richelieu. Poète peu remarquable, bien que très goûté de ses contemporains, il fut le rival de Voiture à l'hôtel de Rambouillet.

Coupée par le haut du buste, (D 42) ANTOINE GO DEAU ·

Buste en robe, la tête couverte d'une calotte, de profil à gauche.

Signé, (I 27) I . D . F .

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, en trois lignes, EVÉQUE | DE VENCE | M · J672 ·

Cu. br., mod. 0,028.

132. — Godeau (Antoine).

Droit semblable à celui du n° 131.

℞. Semblable à celui du n° 8, mais la Religion porte une croix latine de la droite et, sur le monument, on lit la même inscription qu'au revers du n° 131.

Æ. et cu. br., mod. 0,028.

133. — Godeau (Antoine).

Droit semblable à celui du n° 131.

℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 131.

Cu. br., mod. 0,028.

134. — Harcourt (Henri de Lorraine-Elbeuf, comte d'), militaire, 1601-1666.

Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, né en 1601, mort en 1666, se signala dans de nombreuses batailles. Il prit Turin (1640) et Coni (1641), battit les Espagnols et soutint la cour contre Condé, pendant la Fronde.

Coupée par le haut du buste, (D 39) H . DE LORR . CO . DHARCOURT .

Buste cuirassé, barré d'un ruban d'ordre, la tête couverte d'une perruque, de profil à gauche.

Signé, (I 31) I . D .

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, en quatre lignes, GRAND | ECUYER | DE FRANCE . | M . 1666 .
Cu. br, mod. 0,028.

135. — Harcourt (Henri de Lorraine-Elbeuf, comte d').

Droit semblable à celui du n° 134.
℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 134.
Cu. br., mod. 0,028.

136. — Harcourt (Henri de Lorraine-Elbeuf, comte d').

Droit semblable à celui du n° 134.
℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 134.
Cu. br., mod. 0,028.

137. — Harcourt (Henri de Lorraine-Elbeuf, comte d').

Droit semblable à celui du n° 134, mais non signé. Les caractères sont plus petits.
℞. Monument cubique, sans socle visible, terminé par une corniche et un fronton aux lignes convexes. Le fronton est orné d'une double moulure rappelant en plus petit les lignes extérieures. Le reste semblable au revers du n° 30, sauf que les cinq boulets sont plus gros. Sur le monument, en trois lignes, GRAND ECUYER | DE FRANCE | M . 1666 .
Cu. br., mod. 0,028.

138. — Harlay (Achille de), magistrat, 1536-1616.

Achille de Harlay, né en 1536, mort en 1616, magistrat et savant. Fut premier président au Parlement de Paris.

Coupée par le haut du buste, (D 43) ACHILLES DE HARLAY .

Buste en robe fourrée, de trois quarts à droite, la tête de profil à droite.
Signé, (I 22) I . D .

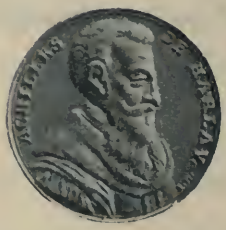

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, en quatre lignes, P . PRÉSIDENT | AU PARLEMENT | DE PARIS . | M . 1616 .
Æ., mod. 0,028.

139. — Harlay (Achille de).

Droit semblable à celui du n° 138.
℞. Semblable à celui du n° 24, sauf sur le monument, en quatre lignes, P PRESIDENT | AU PARLEMENT | DE PARIS | M . J616 .
Cu. br., mod. 0,028.

140. — Harlay (Achille de).

Droit semblable à celui du n° 138.
℞. Semblable à celui du n° 14, sauf sur le monument, la même inscription qu'au revers du n° 138, un point après P .
Cu. br., mod. 0,028.

141. — Harlay (Achille de).

Droit semblable à celui du n° 138.

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 138.
Cu. br., mod. 0,028.

142. — Harlay (Achille de).

Droit semblable à celui du n° 138.
℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 138.
Cu. br., mod. 0,028.

143. — La Fontaine (Jean de), fabuliste, 1621-1695.

Jean de la Fontaine, né en 1621, mort à Paris, en 1695. — Louis XIV finit par autoriser sa réception à l'Académie française en 1684. — Chamfort dit de lui : « Il offrit le « singulier constraste d'un conteur trop libre et d'un excel- « lent moraliste; reçut en partage l'esprit le plus fin qui fut « jamais, et devint en tout le modèle de la simplicité. Il « posséda le génie de l'observation. »

Coupée par le haut du buste, (D 45) IEAN DE LA FONTAINE
Buste drapé de trois quarts à droite, la tête couverte d'une perruque, de profil à droite.
Signé, (I 36) I . D .

℞. Semblable à celui du n° 22, sauf sur le cartouche, en quatre lignes, DE | L'ACADÉMIE | FRANÇOISE · | M · 1692 ·
Cu. br., mod. 0,029.

144. — La Fontaine (Jean de).

Droit semblable à celui du n° 143.

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche et en quatre lignes, DE | LACADEMIE | FRANCOISE | M · 1692 ·

Cu. br., mod. 0,028.

145. — La Fontaine (Jean de).

Droit semblable à celui du n° 143.

℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 144.

Cu. br., mod. 0,028.

146. — La Fontaine (Jean de).

Droit semblable à celui du n° 143.

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 144.

Cu. br., mod. 0,029.

147. — La Fontaine (Jean de).

Droit semblable à celui du n° 143.

℞. Semblable à celui du n° 24, sauf sur le monument et en quatre lignes, DE LACADEMIE | FRANCOISE | POËTE | M · J692 ·

Æ. et cu. br., mod. 0,028.

148. — Lamoignon (Guillaume Ier de), magistrat. 1617-1677.

Guillaume Ier de Lamoignon, né en 1617, mort en 1677, fut premier président au Parlement de Paris en 1658. Ami éclairé des lettres, il décida Boileau à composer *le Lutrin*, où il est désigné sous le nom d'« Ariste ».

Coupée par le haut du buste, (D 42) GUILLAUME DE LAMOIGNON

Buste en robe fourrée, de trois quarts à droite, la tête couverte d'une perruque et d'une calotte, de profil à droite.

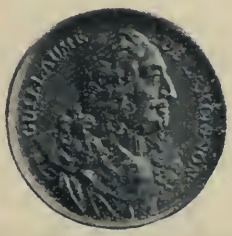

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche et en quatre lignes, P · PRESIDENT | AU PARLEMENT | DE PARIS · | M · 1677 ·

Cu. br., mod. 0,028.

149. — Lamoignon (Guillaume Ier de).

Droit semblable à celui du n° 148.

℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 148.

Cu. br., mod. 0,028.

150. — Lamoignon (Guillaume Ier de).

Droit semblable à celui du n° 148.

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 148.
AR. et cu. br., mod. 0,028.

151. — Lamoignon (Guillaume Ier de).

Droit semblable à celui du n° 148.
℞. Semblable à celui du n° 24, sauf qu'à gauche du monument figure un trébuchet reposant sur le socle et qu'on lit DE PARIS au lieu de DE PARIS .
Cu. br., mod. 0,028.

152. — La Quintinie (Jean de), agronome, 1626-1688.

Jean de La Quintinie, célèbre agronome, né à Chabanais, en 1626, mort à Versailles, en 1688, auteur de recherches sagaces et fructueuses sur l'horticulture et l'agronomie. Le prince de Condé l'attira à Chantilly et Louis XIV le nomma intendant des jardins à fruits du roi (1673), puis directeur général des jardins fruitiers et potagers de toutes les demeures royales (1687).

Coupée par le haut du buste, (D 40) IEAN DE LA QUINTINIE
Buste drapé, la tête couverte d'une perruque, de profil à gauche.
Signé, (I 21) I . D .

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche et en quatre lignes, INTENDANT | DES JARDINS | DU ROY . |

M · 1690 · Le J de JARDIN a été mis par dessus un G qui se voit encore.

Æ. et cu. br., mod. 0,028.

153. — La Quintinie (Jean de).

Droit semblable à celui du n° 152, mais sans signature.

℞. Sur un monument formé d'un cube surmonté d'une seconde partie dont on ne voit que les moulures transversales, et en quatre lignes, INTENDANT | DES JARDINS | DV ROY | M · 1690 ·

Au pied du monument, à gauche, la Renommée étendue, le coude appuyé sur une sphère terrestre, tient de la droite une houe et de la gauche maintient un livre ouvert et debout. A droite, une corbeille de fruits et une plante grimpante, qui s'élève en contournant le monument.

Cu. br., mod. 0,028.

154. — La Quintinie (Jean de).

Droit semblable à celui du n° 152.

℞. Semblable à celui du n° 22, sauf sur le cartouche et en quatre lignes, DIRECTEUR | DES IARDINS | DU ROY · | M · 1690 ·

Cu. br., mod. 0,028.

155. — La Quintinie (Jean de).

Droit semblable à celui du n° 153.

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 152.

Cu. br., mod. 0,028.

156. — Le Brun (Charles), peintre, 1619-1690.

Charles Lebrun, né à Paris en 1619, mort dans cette ville en 1690. Élève de Vouet et de Poussin; Colbert le fit nommer premier peintre du roi en 1662. Il contribua à la fondation de l'Académie de peinture, dont il fut le chancelier et le directeur. Son principal travail fut de décorer le palais de Versailles.

Coupée par le haut du buste, (D 45) CHARLES LE BRUN ·

Buste drapé de trois quarts à droite, la tête couverte d'une longue perruque de profil à droite.

Signé, (I 39) I . D . F .

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche et en quatre lignes, PREMIER | PEINTRE | DU ROY · | M · 1690 ·

Cu. br., mod. 0,029.

157. — Le Brun (Charles).

Droit semblable à celui du n° 156.

℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 156.

Cu. br., mod. 0,028.

158. — Le Brun (Charles).

Droit semblable à celui du n° 156.

℞. Monument cubique à fronton triangulaire.

En haut du monument et en trois lignes, PREMIER PEINTRE | DU ROY | M . J690 .

Au pied du monument, à gauche, la Renommée étendue, le coude appuyé sur un globe terrestre, tient de la droite un faisceau de pinceaux et soutient de la gauche un tableau ovale de Louis XIV ; plus loin, d'autres tableaux sont appuyés contre le monument.

Cu. br., mod. 0,028.

159. — Le Brun (Charles).

Droit semblable à celui du n° 156.

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 156.

Cu. br., mod. 0,028.

160. — Le Brun (Charles).

Droit semblable à celui du n° 156.

℞. Semblable à celui du n° 22, sauf sur le cartouche et en quatre lignes, PREMIER | PEINTRE | DU ROY . | M . L . 1690 .

Cu. br., mod. 0,028.

161. — Le Maistre (Antoine), avocat, 1608-1658.

Antoine Le Maistre, né à Paris en 1608, mort en 1658, fut d'abord avocat au Parlement de Paris, puis se retira en 1637 à Port-Royal, où son influence fut grande; il fut surnommé le Père des Solitaires et a laissé plusieurs écrits d'histoire religieuse.

Coupée par le haut du buste, (D 45) ANTOINE LE MAISTRE .

Buste en robe avec rabat, la tête couverte d'une perruque et d'une calotte, de profil à droite. Quatre boutons sont visibles sur la robe.

Signé, (I 34) I . D . .

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, ADVOCAT · | M · 1658 ·

Æ. et cu. br., mod. 0,028.

162. — Le Maistre (Antoine).

Droit semblable à celui du n° 161.

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 161.

Cu. br., mod. 0,028.

163. — Le Maistre (Antoine).

Droit semblable à celui du n° 161, mais sans signature. Le quatrième bouton de la robe est peu visible.

℞. Semblable à celui du n° 24, sauf sur le monument, ADUOCAT | M · 1658 ·

Cu. br., mod. 0,028.

164. — Le Maistre (Antoine).

Droit semblable à celui du n° 161.

℞. Semblable à celui du n° 12, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 161.

Cu. br., mod. 0,028.

165. — Le Maistre (Antoine).

Droit semblable à celui du n° 161.

℞. Semblable à celui du n° 22, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 161.
Cu. br., mod. 0,028.

166. — Le Maistre (Antoine).

Droit semblable à celui du n° 161.
℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 161.
Cu. br., mod. 0,028.

167. — Lesueur (Eustache), peintre, 1616-1655.

Eustache Lesueur, né en 1616, mort en 1655. Surnommé le « Raphaël français », il fut l'élève de Poussin ; son œuvre principale est la *Vie de saint Bruno*, actuellement au Louvre.

Coupée par le haut du buste, (D 42) EUSTACHE LE SUEUR ·
Buste en pourpoint, drapé, de trois quarts à gauche, la tête couverte d'une perruque, de profil à gauche.
Signé, (D 18) I . D .

℞. Sur un monument cubique, orné d'une corniche et d'une partie supérieure dont on ne voit que le bas, en deux lignes, PEINTRE | M · 1655 ·
Au pied du monument, étendue à droite, la Renommée s'accoude contre un globe terrestre, tient de la droite quatre pinceaux et de la gauche maintient un tableau

ovale représentant un prédicateur dans une église ; un second tableau religieux se trouve plus loin, adossé au monument.

Cu. br., mod. 0,028.

168. — Lesueur (Eustache).

Droit semblable à celui du n° 167, mais sans signature[1].

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 167. Un point après PEINTRE ·

Cu. br., mod. 0,028.

169. — Lesueur (Eustache).

Droit semblable à celui du n° 167, mais sans signature.

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 168.

Cu. br., mod. 0,028.

170. — Lesueur (Eustache).

Droit semblable à celui du n° 167, mais sans signature.

℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 168.

Cu. br., mod. 0,028.

171. — Louis XIV, roi de France. 1638-1715.

Louis XIV, né en 1638, mort en 1715, fils de Louis XIII et d'Anne d'Autriche. Roi de France de 1643 à 1715.

Coupée par le haut du buste, (D 48) LOUIS LE GRAND ·

[1] Une trace de signature est cependant visible en (I 21), mais le coin cassé à cet endroit a été rogné. Cette rognure se voit mieux encore aux numéros 169 et 170, et les traces de signature ont alors complètement disparu.

Tête couverte d'une perruque, de profil à droite.
Signé, (I 34) I . D . F .

℞. Tenant de la droite une plume et de la gauche un livre appuyé sur son genou, un génie diadémé et ailé, assis sur un globe aux armes de France, tourné à droite, regarde l'inscription, en cinq lignes, ROI DE | FRANCE | ET DE | NAVARE . | M . 1715 . inscrite sur un monument funéraire placé en face de lui, inscription que lui désigne de la droite le Temps ayant sa faulx dans la gauche.
Æ. et cu. br., mod. 0,028.

172. — Louis XIV.

Légende semblable à celle du n° 171.
Buste drapé à l'antique, la tête couverte d'une perruque et laurée, de profil à droite.
Signé, (I 32) I . D . F .
℞. Semblable à celui du n° 171, mais le globe sur lequel est assis le génie ne porte pas les armes de France. Deux R à NAVARRE.
Cu. br., mod. 0,028.

173. — Lulli (Jean-Baptiste), musicien italien, 1633-1687.

Jean-Baptiste Lulli, né à Florence, en 1633, mort en 1687. Célèbre compositeur de musique, il fut nommé surintendant de la musique du roi en 1661. Il composa surtout des ballets et des intermèdes qu'on donnait à la cour de Louis XIV.

Coupée par le haut du buste, (D 43) IEAN-BAPT-ISTE LULLY ·

Buste drapé, la tête couverte d'une perruque, de profil à droite.

Signé, (I 41) I . (I 21) D .

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche et en quatre lignes, SUR INTENDANT | DE LA MUSIQUE | DU ROY · | M · 1687 ·

Cu. br., mod. 0,028.

174. — Lulli (Jean-Baptiste).

Droit semblable à celui du n° 173.

℞. Semblable à celui du n° 16, sauf l'inscription, en quatre lignes, SUR INTENDANT | DE LA MUSIQUE | DU ROY | M · J687 · La Renommée tient, de la droite, un bâton de chef d'orchestre. A ses pieds, divers instruments de musique. Pas de signature.

Cu. br., mod. 0,029.

175. — Lulli (Jean-Baptiste).

Droit semblable à celui du n° 173, sauf IEAN BAPT-ISTE LULLY · et pas de signature.

℞. Semblable à celui du n° 174, sauf sur le monument et en trois lignes, SUR INTENDANT | DE LA MUSIQUE | DU ROY · M · 1687 ·

La Renommée présente, de la droite, deux trompettes. Le livre qu'elle tient est écrit en musique.
Cu. br., mod. 0,028.

176. — Lulli (Jean-Baptiste).

Droit semblable à celui du n° 173.
℞. Semblable à celui du n° 175.
Cu. arg., mod. 0,028.

177. — Lulli (Jean-Baptiste).

Droit semblable à celui du n° 173.
℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 173.
Cu. br., mod. 0,028.

178. — Lulli (Jean-Baptiste).

Droit semblable à celui du n° 173.
℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 173.
Æ. et cu. br., mod. 0,028.

179. — Luxembourg (François-Henri de Montmorency-Bouteville, duc de), maréchal de France, 1628-1695.

François-Henri de Montmorency-Bouteville, duc de Luxembourg, né à Paris en 1628, mort à Versailles en 1695. Principal lieutenant-général de Condé, il fut nommé général en chef après la mort de Turenne. Il battit Guillaume d'Orange à Mons en 1678 et à Fleurus en 1690.

Coupée par le haut du buste, (D 37) LE MARESCH · DE LUXEMBOURG ·

Buste cuirassé, barré d'un ruban d'ordre, la tête couverte d'une perruque, de profil à gauche.

Signé, (I 27) I . D .

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche et en trois lignes, DUC DE | PINEY . | M . 1695 .

Cu. br., mod. 0,028.

180. — Luxembourg (François-Henri de Montmorency-Bouteville, duc de).

Droit semblable à celui du n° 179.

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 179.

Cu. br., mod. 0,028.

181. — Luxembourg (François-Henri de Montmorency-Bouteville, duc de).

Droit semblable à celui du n° 179.

℞. Semblable à celui du n° 30, sauf l'inscription, en deux lignes, DUC DE PINEY | M . J695 .

Le monument, au dessus de la corniche, se termine par une pyramide à lignes incurvées, avec un dessin au centre, répétant les lignes extérieures. Entre les canons, on compte six boulets.

Cu. br., mod. 0,028.

182. — Malebranche (Nicolas), philosophe, 1638-1715.

Nicolas de Malebranche, prêtre de la congrégation de l'Oratoire, philosophe, né à Paris le 6 août 1638, mort dans la même ville le 13 octobre 1715.

Coupée par le haut du buste, (D 40) NICOLAS MALEBRANCHE ·

Buste en robe ouverte, de trois quarts à gauche, la tête couverte d'une calotte, de profil à gauche.

Signé, (I 29) I . D .

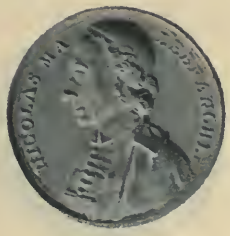

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche et en trois lignes, PRÉTRE DE | L'ORATOIRE | M · J715 ·

Cu. br., mod. 0,028.

183. — Malebranche (Nicolas).

Droit semblable à celui du n° 182, mais sans signature.

℞. Semblable à celui du n° 24, sauf sur le monument et en quatre lignes, PRÉTRE DE | LORATOIRE | PHILOSOPHE | M · 1715 ·

Æ. et cu. br.; mod. 0,028.

184. — Malebranche (Nicolas).

Droit semblable à celui du n° 182.

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 182.

Æ. et cu. br., mod. 0,028.

185. — Malherbe (François de). poète, 1555-1628.

François de Malherbe, né à Caen en 1555, mort en 1628. Poète attaché à la cour d'Henri IV, puis de Louis XIII, il entreprit la réforme de la versification et de la langue avec succès, réduisant la Muse aux règles du devoir, comme a dit Boileau.

Coupée par le haut du buste, (D 37) FRANÇOIS DE MALHERBE

Buste en pourpoint et à collerette, de trois quarts à gauche, la tête nue, de profil à gauche.

Signé, (I 32) I . D .

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, en deux lignes, POËTE · | M · 1628 ·

Cu. br., mod. 0,028.

186. — Malherbe (François de).

Droit semblable à celui du n° 185, mais le buste ne descend pas jusqu'au bas de la pièce ayant été coupé pour cause de cassure, et, dès lors, la signature manque.

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 185.

Cu. br., mod. 0,028.

187. — Malherbe (François de).

Droit semblable à celui du n° 185.

℞. Semblable à celui du n° 96, sauf sur le monument, en deux lignes, POËTE | M · 1628 ·

Cu. br., mod. 0,028.

188. — Mansart (François), architecte, 1598-1666.

François Mansart, né à Paris en 1598, mort en 1666, architecte très apprécié à son époque. C'est à tort qu'on lui attribue l'invention du toit à mansarde, déjà construit avant lui.

Coupée par le haut du buste, (D 11) FRANÇOIS MANSART ·

Buste en pourpoint, avec col rabattu, la tête couverte d'une perruque, de profil à gauche.

Signé, (I 26) I . D .

℞. Semblable à celui du n° 22, sauf sur le cartouche, en trois lignes, ARCHITECTE | DU ROY · | M · 1666 ·

Cu. br., mod. 0,028.

189. — Mansart (François).

Droit semblable à celui du n° 188.

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, en deux lignes, ARCHITECTE | M · 1666 ·

Æ. et cu. br., mod. 0,028.

190. — Mansart (François).

Droit semblable à celui du n° 188.

℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 189.

Cu. br., mod. 0,028.

191. — Mansart (François).

Droit semblable à celui du n° 188, mais les caractères sont plus gros et la légende n'est pas terminée par un point.

℞. Semblable à celui du n° 16, mais sans signature. La Renommée tient de la droite divers instruments symbolisant l'architecture. Sur le monument, la même inscription qu'au revers du n° 189.

Cu. br., mod. 0,028.

192. — Mansart (François).

Droit semblable à celui du n° 191.

℞. Semblable à celui du n° 191, sauf que la Renommée, au lieu de maintenir un livre ouvert et debout de la gauche, désigne de cette main un tableau appuyé contre le monument présentant une façade avec une coupole centrale.

Cu. br., mod. 0,028.

193. — Marca (Pierre de), prélat, 1584-1662.

Pierre de Marca, né en 1584, mort en 1662, fut président au Parlement de Paris en 1621 et Conseiller d'État en 1639. Devenu veuf, il entra dans l'Église et devint archevêque de Toulouse en 1652, puis de Paris en 1662.

Coupée par le haut du buste, (D 43) PIERRE DE MARCA ·

Buste en robe, la tête couverte d'une calotte, de profil à droite.

Signé, (I 35) I . D . F .

℟. Semblable à celui du n° 8, sauf que la Religion tient de la droite un soleil rayonnant portant en cœur, IHS . On lit sur le monument, en trois lignes, ARCHE VEQUE | DE PARIS | M . 1662 .

Cu. br., mod. 0,028.

194. — Marca (Pierre de).

Droit semblable à celui du n° 193.

℟. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, en trois lignes, ARCHÉVEQ . | DE PARIS . | M . 1662 .

Cu. br., mod. 0,029.

195. — Marca (Pierre de).

Droit semblable à celui du n° 193.

℟. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 194.

Cu. br., mod. 0,028.

196. — Marca (Pierre de).

Droit semblable à celui du n° 193.

℟. Semblable à celui du n° 22, sauf sur le cartouche et en trois lignes, ARCHEVESQU . | DE PARIS . | M . 1662 .

Cu. br., mod. 0,029.

197. — Marca (Pierre de).

Droit semblable à celui du n° 193.

℟. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 194.

Cu. br., mod. 0,028.

198. — Masson (Jean-Papire), érudit. 1544-1611.

Jean-Papire Masson, né en 1544, mort en 1611; historien et critique.

Coupée par le haut du buste, (D 12) PAPIRE MASSON ·

Buste en robe, avec collerette, la tête couverte d'une calotte, de profil à gauche.

Signé à deux endroits, (I 39) I . D . (I 27) I . D .

℞. Semblable à celui du n° 16, sauf que la Renommée tient de la droite un sceptre terminé par une étoile. Sur le monument, en deux lignes, HISTORIOGRAPHE | M · 1611 ·

Cu. br., mod. 0,028.

199. — Masson (Jean-Papire).

Droit assez semblable à celui du n° 198, mais avec une seule signature, (I 39)

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, en trois lignes, HISTORIO= | =GRAPHE · | M · 1611 ·

Cu. br., mod. 0,028.

200. — Masson (Jean-Papire).

Droit semblable à celui du n° 199.

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche la même inscription qu'au revers du n° 199.

Cu. br., mod. 0,029.

201. — Masson (Jean-Papire).

Droit semblable à celui du n° 199.

℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, en deux lignes, HISTORIEN | M · 1611 ·

Cu. br., mod. 0,028.

202. — Masson (Jean-Papire).

Droit semblable à celui du n° 199.

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 199.

Cu. br., mod. 0,028.

203. — Mazarin (Jules), homme d'État, 1602-1661.

Jules Mazarin, cardinal, premier ministre de France, né à Pescina dans l'Abruzze en 1602, mort en 1661.

Coupée par le haut du buste, (D 37) JULES CARDI NAL MAZARIN ·

Buste en robe fourrée, la tête couverte d'une perruque et d'une calotte, de profil à gauche.

Signé, (I 26) I . D .

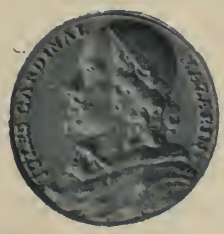

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le monument et en quatre lignes, PREMIER | MINISTRE | DE FRANCE | M · 1661 ·

Æ. et cu. br., mod. 0,028.

204. — Mazarin (Jules).

Droit semblable à celui du n° 203, mais le coin étant cassé, la signature manque.

℞. Semblable à celui du n° 24, sauf sur le monument, la même inscription qu'au revers du n° 203.

Æ. et cu. br., mod. 0,028.

205. — Mazarin (Jules).

Droit semblable à celui du n° 204.

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 203, et de légères variantes de gravure.

Cu. br., mod. 0,028.

206. — Mazarin (Jules).

Droit semblable à celui du n° 204.

℞. Semblable à celui du n° 92, sauf sur le monument, la même inscription qu'au revers du n° 203. Le monument se termine en pyramide tronquée, à lignes incurvées. La lyre fait défaut.

Æ. et cu. br., mod. 0,028.

207. — Ménage (Gilles), homme de lettres, 1613-1692.

Gilles Ménage, érudit et bel esprit, né à Angers en 1613, mort à Paris en 1692, abandonna le barreau pour la littérature et s'engagea dans l'état ecclésiastique pour obtenir des bénéfices qui lui permissent de cultiver librement ses goûts studieux. Mais l'influence de Boileau fit pâlir sa réputation, et Molière l'immola sous le nom de Vadius.

Coupée par le haut du buste, (D 44) GILLES MENAGE.

Buste en robe avec rabat, la tête couverte d'une perruque, de profil à droite.

Signé, (I 22) I. D.

℞. Semblable à celui du n° 16, mais sans signature. La Renommée tient une trompette. Sur le monument, en trois lignes, DE LACADEMIE | DE LA CRUSCA[1] | M · 1692 ·
Cu. br., mod. 0,028.

208. — Ménage (Gilles).

Droit semblable à celui du n° 207.
℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche et en cinq lignes, DE | LACADEMIE | DE LA | CRVSCA · | M · 1692 ·
Æ., mod. 0,028.

209. — Ménage (Gilles).

Semblable au n° 208, sauf au revers, sur le cartouche, en cinq lignes, DE | L'ACADEMIE | DE LA | CRVSCA · | M · 1692 ·
Cu. br., mod. 0,028.

210. — Ménage (Gilles).

Droit semblable à celui du n° 207.
℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 209.
Cu. br., mod. 0,028.

[1] *L'Académie de la Crusca*, c'est-à-dire du *Son*, fondée à Florence, en 1582, s'occupe de critique, de littérature. On lui doit un dictionnaire italien qui fait loi.

211. — Ménage (Gilles).

Droit semblable à celui du n° 207.

℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 209.

Cu. br., mod. 0,028.

212. — Molière (Jean-Baptiste Poquelin, dit), poète comique, 1622-1673.

Jean-Baptiste Poquelin, dit Molière, le prince des poètes comiques, né à Paris en 1622, mort dans la même ville en 1673.

Coupée par le haut du buste, (D 41) I · BAP · PO · DE MOLIERE ·

Buste en pourpoint ouvert sur la chemise, la tête couverte d'une perruque, de profil à droite.

Signé, (D 31) I. D.

℞. Semblable à celui du n° 16, sauf sur le monument et en trois lignes, POËTE ET | COMEDIEN | M · 1673 · Une lyre repose à terre à droite. La Renommée tient deux trompettes.

Cu. br., mod. 0,028.

213. — Molière (Jean-Baptiste Poquelin, dit).

Droit semblable à celui du n° 212.

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf la même inscription qu'au revers du n° 212.

Æ. et cu. br., mod. 0,029.

214. — Nanteuil (Robert), graveur et peintre, 1630-1678.

Robert Nanteuil, célèbre graveur de portraits et peintre au pastel, né à Reims en 1630, mort à Paris en 1678, avait autant de facilité que de talent. Il reçut de Louis XIV une pension, avec le titre de dessinateur et graveur de son cabinet et eut une grande vogue auprès du public; mais il dissipa sa fortune et abrégea sa vie par ses excès.

Coupée par le haut du buste, (D 43) ROBERT NAN TEUIL .

Buste drapé, la tête couverte d'une perruque, de profil à gauche.

Signé, (D 40) I . D .

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, en deux lignes, GRAVEUR . | M . 1678 .

Æ. et cu. br., mod. 0,028.

215. — Nanteuil (Robert).

Droit semblable à celui du n° 214.

℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 214.

Cu. br., mod. 0,028.

216. — Nanteuil (Robert).

Droit semblable à celui du n° 214.

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 214.

Cu. br., mod. 0,028.

217. — Nanteuil (Robert).

Droit semblable à celui du n° 214.

℞. Semblable à celui du n° 16, sauf sur le monument, la même inscription qu'au revers du n° 214.

La Renommée tient de la droite une échoppe de graveur et de la gauche un portrait,

Cu. br., mod. 0,028.

218. — Nanteuil (Robert).

Droit semblable à celui du n° 214.

℞. Semblable à celui du n° 217, sauf que la Renommée semble tenir un crayon au lieu d'une échoppe. La signature manque.

Cu. br., mod. 0,028.

219. — Nanteuil (Robert).

Droit semblable à celui du n° 214.

℞. Semblable à celui du n° 22, sauf sur le cartouche et en trois lignes, DESSINATEUR | ET GRAVEUR · | M · 1678 ·

Cu. br., mod. 0,029.

220. — Nanteuil (Robert).

Droit semblable à celui du n° 214.

℞. Semblable à celui du n° 12, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 214.

Cu. br., mod. 0,028.

221. — Orléans (Philippe II, duc d'), régent de France, 1674-1723.

Philippe II d'Orléans, régent de France, né en 1674, régent de 1715 à 1723, mort cette année même.

Coupée par le haut du buste, (D 43) PHILIPPE DUC D'ORLÉANS .

Buste cuirassé et drapé, la tête couverte d'une perruque, de profil à droite.

℞. En onze lignes, LES HOMMES | ILLUSTRES | DU SIÈCLE DE LOUIS XIV | DEDIEZ | À S . A . Rᵗ . MON SEIGNEUR | DUC D'ORLEANS | PETIT FILS DE FRANCE . | PAR SON TRES HUMBLE ET TRÉS | OBEISSANT SERVITEUR | JEAN DASSIER | 1723 .

Æ. et cu. br., mod. 0,028.

222. — Ossat (Arnaud d'), diplomate, 1536-1604.

Arnaud d'Ossat, cardinal, né en 1536 à Laroche-Magnoac, mort en 1604, parvint d'un rang très bas à l'évêché de Rennes, fut ambassadeur d'Henri III et d'Henri IV à Rome, obtint pour Henri IV l'absolution pontificale, ainsi que son divorce avec Marguerite de Valois et reçut en récompense l'évêché de Bayeux et le cardinalat.

Coupée à deux endroits par le haut du buste, (D 39) LE CARDIN- AL D'OSSAT .

Buste en robe, la tête coiffée d'un bonnet, de profil à gauche.

Signé, (I 37) I . (I 21) D .

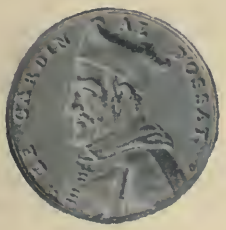

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, en une ligne, M · 1604 ·
Æ. et cu. br., mod. 0,028.

223. — Ossat (Arnaud d').

Droit semblable à celui du n° 222.
℞. Semblable à celui du n° 92, mais sans lyre. Sur le monument, en une ligne, M · 1604 ·
Cu. br., mod. 0,028.

224. — Ossat (Arnaud d').

Droit semblable à celui du n° 222.
℞. Semblable à celui du n° 22, sauf sur le cartouche, en deux lignes, MORT · | 1604 ·
Cu. br., mod. 0,029.

225. — Ossat (Arnaud d').

Droit semblable à celui du n° 222.
℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 222.
Cu. br., mod. 0,028.

226. — Ossat (Arnaud d').

Droit semblable à celui du n° 222.
℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 222.
Cu. br., mod. 0,028.

227. — Pagan (François, comte de), ingénieur, 1604-1665.

Blaise-François de Pagan, comte de Merveilles, ingénieur militaire, né à Avignon le 3 mars 1604, mort à Paris le 12 novembre 1665. Il se distingua dans nombre de combats

où il perdit l'œil gauche. En 1642, au moment de partir pour le Portugal, comme maréchal de camp, il perdit entièrement la vue. Pagan se voua dès lors à l'étude des mathématiques et des fortifications et publia plusieurs ouvrages, soit sur l'art de la défense militaire, soit sur l'astronomie.

Coupée par le haut du buste, (A 45) LE COM= TE DE PAGAN .

Buste cuirassé de trois quarts à droite, la tête couverte d'une perruque, de profil à droite.

℞. Semblable à celui du n° 30, sauf sur le monument, en deux lignes, JNGENIEUR | M .1665 .[1]

Cu. br., mod. 0,028.

228. — Pagan (François, comte de).

Droit semblable à celui du n° 227.

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 227.

Æ. et cu. br., mod. 0,028.

229. — Pagan (François, comte de).

Droit semblable à celui du n° 227.

℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 227.

Cu. br., mod. 0,028.

230. — Pagan (François, comte de).

Droit semblable à celui du n° 227.

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche et en cinq lignes, DUC DE SULLY | PAIR MARESC . | DE FRANCE ET | MINIST . DEST . | M . 1641 . [1]

Cu. br., mod. 0,028.

231. — Pascal (Blaise), écrivain, 1623-1662.

Blaise Pascal, célèbre écrivain et géomètre, né à Clermont-Ferrand en 1623, mort en 1662.

Coupée par le haut du buste, (D 43) BLAISE PAS CAL .

Buste en robe, drapé de trois quarts à gauche, la tête couverte d'une perruque, de profil à gauche.

Signé, (I 27) I . D .

℞. Semblable à celui du n° 20, sauf sur le monument, et en deux lignes, PHILOSOPHE | M . 1662 .

Signé, (I 27) I . D .

Cu. br., mod. 0,028.

232. — Pascal (Blaise).

Droit semblable à celui du n° 231.

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 231.

R. et cu. br., mod. 0,028.

[1] Cette inscription convient au revers du n° 291 (Maximilien de Béthune, duc de Sully), voir plus loin, p. 302.

233. — Pascal (Blaise).

Droit semblable à celui du n° 231.

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 231.

Cu. br., mod. 0,028.

234. — Pascal (Blaise).

Droit semblable à celui du n° 231.

℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 231.

Cu. br., mod. 0,028.

235. — Patru (Olivier), avocat, 1604-1681.

Olivier Patru, avocat de Paris, né en 1604, mort en 1681. Reçu à l'Académie dès 1640, ce fut lui qui y introduisit l'usage des discours de remerciement. Il jouissait de l'amitié de Boileau et de Racine. Il fut estimé comme grammairien et comme critique.

Coupée par le haut du buste, (D 43) OLIVIER PA TRU ·

Buste en robe, la tête coiffée d'une perruque et d'une calotte, de profil à droite.

Signé, (I 22) I . D .

℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche et en cinq lignes, AVOCAT | ET DOYEN | DE L'ACAD · | FRANÇOISE · | M · 1681 ·

Cu. br., mod. 0,028.

236. — Patru (Olivier).

Droit semblable à celui du n° 235.

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 235.

Cu. br., mod. 0,028.

237. — Patru (Olivier).

Droit semblable à celui du n° 235.

℞. Semblable à celui du n° 24, sauf sur le cartouche et en cinq lignes, AVOCAT | ET DOYEN | DE LACADEMIE | FRANÇOISE · | M · J681 ·

Æ. et cu. br., mod. 0,028.

238. — Patru (Olivier).

Droit semblable à celui du n° 235.

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 235.

Cu. br., mod. 0,028.

239. — Peiresc (Nicolas-Claude Fabri de), savant, 1580-1637.

Nicolas-Claude Fabri de Peiresc, savant distingué, né en 1580 à Beaugentier (Provence), mort en 1637, était conseiller au parlement d'Aix. Disposant d'une grande fortune, il en profita pour encourager les savants les plus distingués et étendit ses recherches à plusieurs branches des sciences et de l'érudition.

Ce fut un de ses agents qui découvrit les *marbres de Paros*, dits *marbres d'Oxford*. Ce fut lui qui importa en France les chats angoras, le jasmin d'Inde et celui d'Amérique, le lilas de Perse, le laurier rose, la nèfle, etc. En correspondance avec tous les savants il fut justement appelé par Bayle le *procureur général de la littérature*.

Coupée par le haut du buste, (D 42) N · C · FABRI DE PEIRESC ·

Buste en robe, de trois quarts à droite, la tête couverte d'une calotte, de profil à droite.

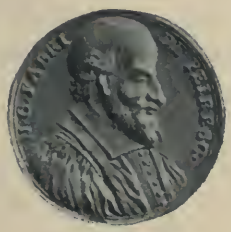

℟. Semblable à celui du n° 1, sauf sur le monument et en quatre lignes, CONSEILLER | AU PARLEMENT | DE PROVENCE | M · J637 ·
Cu. br., mod. 0,028.

240. — Peiresc (Nicolas-Claude Fabri de).

Droit semblable à celui du n° 239.
℟. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche et en quatre lignes, CONSEILLER AU | PARLEMENT DE | PROVENCE · | M · 1637 ·
Cu. br., mod. 0,029.

241. — Peiresc (Nicolas-Claude Fabri de).

Droit semblable à celui du n° 239.
℟. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 240.
Cu. br., mod. 0,028.

242. — Peiresc (Nicolas-Claude Fabri de).

Droit semblable à celui du n° 239.
℟. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 240.
Cu. br., mod. 0,028.

243. — Petau (Denis), théologien. 1583-1652.

Denis Petau, savant jésuite, né à Orléans en 1583, mort en 1652. Il a écrit de nombreux ouvrages de théologie, d'histoire ecclésiastique et de chronologie; ces derniers sont estimés et ont contribué aux progrès des sciences historiques.

Coupée par le haut du buste, (D 15) DENIS PETAU ·
Buste en robe, de trois quarts à gauche, la tête de profil à gauche.

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, en deux lignes, IESUITE · | M · 1651 ·
Cu. br., mod. 0,028.

244. — Petau (Denis).

Droit semblable à celui du n° 243.
℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 243.
Cu. br., mod. 0,028.

245. — Petau (Denis).

Droit semblable à celui du n° 243.
℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 243.
Cu. br., mod. 0,028.

246. — Petau (Denis).

Droit semblable à celui du n° 243, mais sans point après PETAU

℞. Semblable à celui du n° 24, sauf sur le monument, IESUITE | M · J652 ·

Cu. br., mod. 0,028.

247. — Poussin (Nicolas), peintre, 1594-1665.

Nicolas Poussin, chef de l'ancienne école française de peinture, né aux Andelys, en 1594, mort à Rome en 1665, fut élève de Lallemaux à Paris et, grâce à des amis, put aller étudier à Rome, où ses études constantes mûrirent son talent. Louis XIII l'invita à rentrer en France, en 1640, et lui accorda, avec le titre de premier peintre du roi, une pension de 3000 francs, un logement aux Tuileries et la direction de tous les ouvrages de peinture et l'ornementation des maisons royales. Las des tracasseries que lui suscitaient des rivaux jaloux, il reprit le chemin de Rome, en 1642, où il poussa son art à la perfection. Il a laissé dit-on trois cents quarante-deux ouvrages disséminés un peu partout, mais dont la plus grande partie se trouve en France.

Coupée par le haut du buste, (D 42) NICOLAS POUSSIN ·

Buste drapé de trois quarts à gauche, la tête couverte d'une perruque, de profil à gauche.

Signé, (I 26) I . D .

℞. Semblable à celui du n° 16, sauf sur le monument, en deux lignes, PEINTRE · | M · 1665 ·

La Renommée tient de la droite deux pinceaux. Un grand tableau est adossé contre le monument, à droite. Pas de signature.

Cu. br., mod. 0,028.

248. — Poussin (Nicolas).

Droit semblable à celui du n° 247.

℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 247.

Cu. br., mod. 0,028.

249. — Poussin (Nicolas).

Droit semblable à celui du n° 247.

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 247.

Æ. et cu. br., mod. 0,028.

250. — Poussin (Nicolas).

Droit semblable à celui du n° 247.

℞. Semblable à celui du n° 247, mais la Renommée tient un faisceau de pinceaux. Pas de point après PEINTRE

Cu. br., mod. 0,028.

251. — Poussin (Nicolas).

Droit semblable à celui du n° 247.

℞. Semblable à celui du n° 12, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 247.

Cu. br., mod. 0,028.

252. — Poussin (Nicolas).

Droit semblable à celui du n° 247.

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 247.

Cu. br., mod. 0,028.

253. — Quinault (Philippe), poète, 1635-1688.

Philippe Quinault, poète dramatique, né à Paris ou à Felletin en 1635, mort en 1688, était fils d'un boulanger. Il devint avocat, auditeur en la chambre des comptes, puis valet de chambre du roi. Entre temps il cultivait la poésie, puis s'exerça au genre lyrique dans lequel il acquit toute sa réputation. Il fut reçu de l'Académie en 1670. Ses opéras principaux sont au nombre de onze, le plus célèbre est *Armide* (1686). Il travailla aussi avec Molière et P. Corneille à *Psyché*, tragédie-ballet, dont il fit toute la partie chantée.

Coupée par le haut du buste, (D 40) PHILIPPES QUINAULT ·

Buste en robe, drapé de trois quarts à gauche, la tête couverte d'une perruque, de profil à gauche.

Signé, (I 39) I . D .

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche et en quatre lignes, DE | LACADEMIE | FRANÇOISE · | M · 1688 ·

Æ. et cu. br., mod. 0,028.

254. — Quinault (Philippe).

Droit semblable à celui du n° 253.

℞. Semblable à celui du n° 96, sauf sur le monument et en quatre lignes, DE LACADEMIE | FRANCOISE | POËTE | M · J688 ·

Æ. et cu. br., mod. 0,028.

255. — Quinault (Philippe).

Droit semblable à celui du n° 253.

℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 253.

Cu. br., mod. 0,028.

256. — Quinault (Philippe).

Droit semblable à celui du n° 253.

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 253.

Cu. br., mod. 0,028.

257. — Quinault (Philippe).

Droit semblable à celui du n° 253, mais sans signature.

℞. Semblable à celui du n° 254.

Cu. br., mod. 0,028.

258. — Racine (Jean), poète, 1639-1699.

Jean Racine, poète tragique français, né en 1639 à La Ferté-Milon, mort en 1699.

Coupée par le haut du buste, (D 41) IEAN RACINE.

Buste drapé, la tête couverte d'une perruque, de profil à droite.

Signé, (I 35) I. D.

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, en quatre lignes, DE | L'ACADEMIE | FRANÇOISE . | M . 1699 .
Cu. br., mod. 0,028.

259. — Racine (Jean).

Droit semblable à celui du n° 258.
℞. Semblable à celui du n° 24, sauf sur le monument et en quatre lignes, DE L'ACADEMIE | FRANCOISE | POËTE | M . 1699 .
Æ. et cu. br., mod. 0,028.

260. — Racine (Jean).

Droit semblable à celui du n° 258.
℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 258.
Æ. et cu. br., mod. 0,028.

261. — Racine (Jean).

Droit semblable à celui du n° 258.
℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 258.
Cu. br., mod. 0,028.

262. — Richelieu (Armand-Jean du Plessis, cardinal, duc de), homme d'État, 1585-1642.

Armand du Plessis, cardinal, duc de Richelieu, célèbre ministre de Louis XIII, né à Paris en 1585 et mort le 4 décembre 1642.

Coupée par le haut du buste, (D 38) ARMAND IEAN DU PLESSIS .
Buste en robe, de trois quarts à gauche, décoré de

l'ordre du Saint-Esprit, la tête coiffée d'une calotte, de profil à gauche.

Signé, (I 26) I . D . F .

℞. Semblable à celui du n° 4, mais le pied de l'amour de droite touche l'angle supérieur du cartouche. La couronne est plus haute. Sur le cartouche, en quatre lignes, CARDINAL | DUC DE | RICHELIEU · | M · J642 ·

AR., mod. 0,028.

263. — Richelieu (Armand-Jean du Plessis, cardinal, duc de).

Droit semblable à celui du n° 262.

℞. Semblable à celui du n° 83, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 262.

AR., mod. 0,028.

264. — Richelieu (Armand-Jean du Plessis, cardinal, duc de).

Droit semblable à celui du n° 262.

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 262.

AR. et cu. br., mod. 0,028.

265. — Richelieu (Armand-Jean du Plessis, cardinal, duc de).

Droit semblable à celui du n° 262.

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 262.

Cu. br., mod. 0,029.

266. — Richelieu (Armand-Jean du Plessis, cardinal, duc de).

Droit semblable à celui du n° 262.

℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 262.

Cu. br., mod. 0,028.

267. — Richelieu (Armand-Jean du Plessis, cardinal, duc de).

Droit semblable à celui du n° 262.

℞. Semblable à celui du n° 24, sauf sur le monument et en quatre lignes, CARDINAL | DUC DE | RICHELIEU | M · 1642

Æ. et cu. br., mod. 0,028.

268. — Richelieu (Armand-Jean du Plessis, cardinal, duc de).

Droit semblable à celui du n° 262.

℞. Semblable à celui du n° 12, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 262.

Cu. br., mod. 0,028.

269. — Sainte-Marthe (Scévole I de), magistrat, 1536-1623.

Scévole Ier de Sainte-Marthe (dont le vrai prénom était Gaucher, qu'il échangea plus tard contre celui de Scévole), né en 1536 à Loudun, mort en 1623, fut contrôleur général des finances en Poitou, puis président des trésoriers de France. On a de lui *Gallorum doctrina illustrium elogia* (1598) et quelques poésies latines estimées, parmi lesquelles la *Pædotrophia*, poème sur la manière d'élever les enfants.

Coupée par le haut du buste, (D 44) SCEVOLE DE STE-MARTHE .

Buste en pourpoint et collerette, de trois quarts à droite, la tête couverte d'un chapeau, de profil à droite.

Signé sur la tranche du bras, (I 36) I . D .

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche et en quatre lignes, PRESIDENT | ET TRESORIER | DE FRANCE · | M · 1623 ·

Cu br., mod. 0,028.

270. — Sainte-Marthe (Scévole I de).

Droit semblable à celui du n° 269.

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche la même inscription qu'au revers du n° 269.

Æ., mod. 0,028.

271. — Sainte-Marthe (Scévole I de).

Droit semblable à celui du n° 269, mais sans signature.

℞. Semblable à celui du n° 36, sauf sur le monument, la même inscription qu'au revers du n° 269. Pas de point après FRANCE

La Renommée tient un glaive de la droite. A la droite du monument, à la place du globe, une caisse ferrée remplie de numéraire.

Æ. et cu. br., mod. 0,028.

272. — Sainte-Marthe (Scévole I de).

Semblable au n° 271, mais le droit signé comme le n° 269.

Æ., mod. 0,028.

273. — Sainte-Marthe (Scévole I de).

Droit semblable à celui du n° 269.

℞. Semblable à celui du n° 22, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 269.

Cu. br., mod. 0,029.

274. — Sainte-Marthe (Scévole I de).

Droit semblable à celui du n° 269.

℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 269.

Cu. br., mod. 0,028.

275. — Sarazin (Jacques), sculpteur, 1588-1660.

Jacques Sarazin, sculpteur, né à Noyon en 1588, mort en 1660, passa dix-huit ans à Rome où il reçut les conseils du Dominiquin et gagna la protection du cardinal Aldobrandini. A son retour en France il fut protégé par Richelieu et eut une grande part à l'établissement de l'Académie de peinture (1655), dont il fut le premier recteur.

Coupée par le haut du buste, JACQUES SARRASIN.

Buste drapé de trois quarts à droite, la tête couverte d'une perruque, de profil à droite.

Signé, (I 34) I. D.

℞. Semblable à celui du n° 22, sauf sur le monument et en trois lignes, SCULPTEUR | ET PEINTRE | M . . . .
Cu. br., mod. 0,028.

276. — Sarazin (Jacques).

Droit semblable à celui du n° 275.
℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche et en quatre lignes, PEINTRE | ET | SCULPTEUR . | M . 1666 .
Æ. et cu. br., mod. 0,028.

277. — Sarazin (Jacques).

Droit semblable à celui du n° 275.
℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 276.
Cu. br., mod. 0,028.

278. — Sarazin (Jacques).

Droit semblable à celui du n° 275.
℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 276.
Cu. br., mod. 0,028.

279. — Sarazin (Jacques).

Droit semblable à celui du n° 275.
℞. Semblable à celui du n° 36, sauf sur le monument, en trois lignes, PEINTRE | ET SCULPTEUR | M . 1666 .
La Renommée tient de la droite un faisceau de pinceaux et de la gauche un tableau rectangulaire. A droite du monument, un buste d'homme sur un piédouche, contre lequel est appuyé un outil de sculpteur.
Æ. et cu. br., mod. 0,028.

280. — Sarrasin (Jean-François), poète, 1604-1654.

Jean-François Sarrasin, poète, né en 1604 à Hermanville, près de Caen, mort en 1654, fut secrétaire des commandements du prince de Conti. Ses écrits se font remarquer par un badinage ingénieux; il était en ce genre le rival de Voiture.

Coupée par le haut du buste, (D 42) I · FRANÇ · SARRASIN ·

Buste drapé de trois quarts à droite, la tête chargée d'une perruque, de profil à droite.

Signé, (I 34) I . D .

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche et en quatre lignes, DE | L'ACADEMIE | FRANÇOISE · | M · 1657 ·

Æ. et cu. br., mod. 0,028.

281. — Sarrasin (Jean-François).

Droit semblable à celui du n° 280.

℞. Semblable à celui du n° 22, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 280.

Cu. br., mod. 0,028.

282. — Sarrasin (Jean-François).

Droit semblable à celui du n° 280.

℟. Semblable à celui du n° 36, sauf sur le monument, en trois lignes, DE L'ACADEMIE | FRANÇOISE | M · 1657 · La Renommée tient une trompette de la droite. A droite du monument, une coupe d'encens brûlant.

Cu. br., mod. 0,028.

283. — Sarrasin (Jean-François).

Droit semblable à celui du n° 280.

℟. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 280.

Cu. br., mod. 0,028.

284. — Sarrasin (Jean-François).

Droit semblable à celui du n° 280.

℟. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 280.

Cu. br., mod. 0,028.

285. — Seguier (Pierre), chancelier, 1588-1672.

Ce magistrat remplit diverses charges au Parlement, fut intendant de Guyenne, puis devint, sous Richelieu, garde des sceaux (1633) et chancelier (1635); s'opposa parfois au cardinal et plus tard à la régente Anne, mais sans jamais adhérer à la Fronde.

Coupée par le haut du buste, (D 41) PIERRE SE GUIER ·

Buste en robe, croisé d'un ruban d'ordre, de trois quarts à gauche, la tête couverte d'une perruque et d'une calotte, de profil à gauche.

Signé, (I 27) I . D .

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche et en trois lignes, CHANCELIER | DE FRANCE . | M . 1672 .
Cu. br., mod. 0,028.

286. — Seguier (Pierre), chancelier.

Droit semblable à celui du n° 285.
℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 285.
Cu. br., mod. 0,029.

287. — Seguier (Pierre), chancelier.

Droit semblable à celui du n° 285.
℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 285.
Cu. br., mod. 0,028.

288. — Seguier (Pierre), chancelier.

Droit semblable à celui du n° 285.
℞. Semblable à celui du n° 24, sauf sur le monument, l'inscription en trois lignes, CHANCELIER | DE FRANCE | M . 1672 .
Cu. br., mod. 0,028.

289. — Seguier (Pierre), chancelier.

Droit semblable à celui du n° 285.

℞. Semblable à celui du n° 14, sauf sur le monument, la même inscription qu'au revers du n° 288.

Cu. br., mod. 0,028.

290. — Sévigné[1] (Marie de Rabutin-Chantal, marquise de), femme de lettres, 1626-1696.

Marie de Rabutin-Chantal, marquise de Sévigné, née à Paris en 1626, morte en Provence en 1696, illustre écrivain, du genre épistolaire.

Dans un cercle de grènetis et coupée par le haut du buste, (D 41) M · DE RAB · CHA · MARQUISE DE SEVIGNE ·

Buste décolleté, le cou orné d'un collier de perles, de trois quarts à droite, la tête ornée d'un bandeau flottant, de profil à droite, une boucle de cheveux retombant sur le cou.

℞. Dans un cercle de grènetis et sur une banderole, (D 47) SERVABIT ODOREM · Ex., M · 1696 ·

Sur une tenture descendant sur un socle, une rose épanouie avec une tige garnie de feuilles, ornée d'un nœud de ruban.

Æ. et cu. br., mod. 0,029.

[1] Ce jeton, qui n'est pas du même type que les autres, rentre cependant bien dans la série que nous décrivons et figure dans la liste imprimée par Jean Dassier et J.-A. Dassier, portant comme titre : *Catalogue des médailles gravées par le Sr. Jean Dassier, graveur médailliste de la République de Genève et par le Sr. Jaques-Antoine Dassier, son fils, graveur médailliste de la Monnoye à Londres*, br. de 4 p. in-8°, s. l. n. d.

291. — Sirmond (Jacques), jésuite, 1559-1651.

Jacques Sirmond, savant jésuite, né à Riom, en 1559, mort à Paris en 1651, professa la rhétorique à Paris, fut appelé à Rome en 1590, en qualité de secrétaire d'Acquaviva, général des Jésuites, rentra en France en 1608 et fut nommé en 1637 confesseur de Louis XIII.

Coupée par le haut du buste, (D 40) IACQUES SIR MOND ·

Buste en robe, drapé, de profil à gauche.

Signé sur l'épaule, (I 25) I . D .

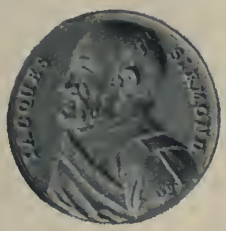

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, en deux lignes, JESUITE · | M · 1651 ·

Æ. et cu. br., mod. 0,028.

292. — Sirmond (Jacques).

Droit semblable à celui du n° 291.

℞. Semblable à celui du n° 24, sauf sur le monument, la même inscription qu'au revers du n° 291. Pas de point après JESUITE

Cu. br., mod. 0,028.

293. — Sirmond (Jacques).

Droit semblable à celui du n° 291.

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 291.

Cu. br., mod. 0,028.

294. — Sully (Maximilien de Béthune, duc de). 1560-1641.

Maximilien I de Béthune, duc de Sully, ministre, naquit à Rosny, en 1560, et mourut en 1641. De bonne heure le compagnon d'Henri de Navarre, il le suivit dans toutes ses guerres et s'y conduisit avec intrépidité. Un riche mariage et des opérations commerciales heureuses le mirent promptement à la tête d'une grande fortune. Henri IV ne pensa pouvoir mieux faire qu'en confiant les finances du royaume à un homme qui administrait si bien ses propres affaires et il le nomma, en 1597, surintendant des finances, il eut en cela la main fort heureuse. Sully fut aussi gouverneur de la Bastille, grand maître de l'artillerie et des fortifications, grand voyer de France, etc., ainsi que gouverneur du Poitou. Bien qu'ayant donné à Henri IV le conseil de revenir au catholicisme, Sully ne voulut jamais abjurer la religion protestante.

Coupée par le haut du buste, (D 38) MAXIMILIEN DE BETHUNE

Buste nu cuirassé et drapé, de profil à gauche.

Signé, (I 30) I . D .

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, et en cinq lignes, DUC DE SULLY | PAIR MARESC · | DE FRANCE ET | MINIST · DEST · | M · J641 · et la signature DASSIER · F · [1] à l'exergue.

Æ. et cu. br., mod. 0,028.

[1] Un exemplaire (n° 294 *a*) porte la signature I · DASSIER · F · Arg., mod. 0,028

295. — Sully (Maximilien de Béthune, duc de).

Coupée par le haut du buste, (D 38) MAXIMIL . DE BETHUNE . Le reste semblable au droit du n° 294.

℞. Semblable à celui du n° 1, sauf sur le monument, M . 1604 .[1]

La signature, I . D . F . en exergue a presque disparu par une retouche.

Cu. br., mod. 0,028.

296. — Sully (Maximilien de Béthune, duc de).

Droit semblable à celui du n° 294.

℞. Semblable à celui du n° 22, sauf sur le cartouche et en cinq lignes, DUC DE SULLY | PAIR, MARESC . | DE FRANCE ET | MINISTR . DEST . | M . 1641 .

Æ., mod. 0,029.

297. — Sully (Maximilien de Béthune, duc de).

Droit semblable à celui du n° 294.

℞. Semblable à celui du n° 24, sauf sur le monument et en cinq lignes, DUC DE SULLY | PAIR MARESCH . | DE FRANCE ET | MINIST . DEST . | M . 1641 . Au devant du bouclier, trophée formé de deux piques et de deux drapeaux.

Cu. br., mod. 0,028.

298. — Sully (Maximilien de Béthune, duc de).

Droit semblable à celui du n° 294.

℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 294.

Cu. br., mod. 0,028.

[1] Ce revers convient au cardinal d'Ossat (voir plus haut, p. 279).

299. — Sully (Maximilien de Béthune, duc de).

Droit semblable à celui du n° 294.

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 294.

Cu. br., mod. 0,028.

300. — Sully (Maximilien de Béthune, duc de).

Droit semblable à celui du n° 294.

℞. Semblable à celui du n° 297, sauf que le monument porte en quatre lignes, DUC DE SULLY | P · M · DE FRANCE | MINIST · DEST · | M · 1641 ·

Signé à l'exergue, A · D · *(sic.)*.

AR. et cu. br., mod. 0,029.

301. — Thou (Jacques-Auguste de), historien, 1553-1617.

Jacques-Auguste de Thou, historien, né à Paris en 1553, mort en 1617. Destiné d'abord à l'Église, il fit cependant des études de droit. Henri III le fit conseiller d'État ; il fut ensuite président au parlement transféré à Tours. Henri IV le chargea de préparer l'Édit de Nantes. On doit à de Thou un grand ouvrage historique en cent trente-huit volumes, rédigé en latin, allant de 1543 à 1607. La liberté avec laquelle l'auteur parle du clergé et son indulgence pour les protestants, firent soupçonner son orthodoxie et son histoire fut condamnée à Rome. Cependant cette œuvre, qui embrasse l'histoire de l'Europe presque entière, fait autorité, surtout pour ce qui regarde la France.

Coupée par le haut du buste, (D 37) LE PRESIDENT DE THOU ·

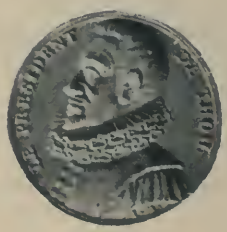

Buste en robe fourrée, de trois quarts à gauche, le cou garni d'une collerette, de profil à gauche.

Signé, (I 26) I . D .

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, l'inscription en deux lignes, HISTORIEN . | M . 1617 .

AR., mod. 0,028.

302. — Thou (Jacques-Auguste de).

Droit semblable à celui du n° 301.

℞. Semblable à celui du n° 22, sauf sur le cartouche, en deux lignes, HISTORIEN | M . 1617 .

Cu. br., mod. 0,028.

303. — Thou (Jacques-Auguste de).

Droit semblable à celui du n° 301.

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 301.

Cu. br., mod. 0,028.

304. — Thou (Jacques-Auguste de).

Droit semblable à celui du n° 301.

℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 301.

Cu. br., mod. 0,028.

305. — Thou (Jacques-Auguste de).

Droit semblable à celui du n° 301.

℞. Semblable à celui du n° 16, sauf sur le monument la même inscription que celle du revers du n° 302.

Cu. br., mod. 0,028.

306. — Thou (Jacques-Auguste de).

Droit semblable à celui du n° 301.

℞. Semblable à celui du n° 36, sauf sur le monument, la même inscription que celle du revers du n° 301.
Cu. br., mod. 0,028.

307. — Tourreil (Jacques de), homme de lettres, 1656-1714.

Jacques de Tourreil, écrivain, né à Toulouse en 1656, mort en 1714, obtint le prix d'éloquence à l'Académie française en 1681 et 1683, traduisit les *Philippiques*, les *Olynthiennes* et quelques autres discours de Démosthène, et finit par être admis à l'Académie des inscriptions, ainsi qu'à l'Académie française.

Coupée par le haut du buste, (D 45) IACQUES DE TOURREIL.
Buste drapé de trois quarts à droite, la tête couverte d'une perruque, de profil à droite.
Signé, (I 33) I. D.

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche et en quatre lignes, DE | L'ACADEMIE | FRANÇOISE | M 1714.
Cu. br., mod. 0,028.

308. — Tourreil (Jacques de).

Droit semblable à celui du n° 307.
℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 307.
Cu. br., mod. 0,028.

309. — Tourreil (Jacques de).

Droit semblable à celui du n° 307.

℞. Semblable à celui du n° 22, sauf sur le cartouche et en quatre lignes, DE | L'ACADEMIE | FRANÇOISE · | M · 1714 ·

Cu. br., mod. 0,029.

310. — Tourreil (Jacques de).

Droit semblable à celui du n° 307.

℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 307.

Cu. br., mod. 0,028.

311. — Tourreil (Jacques de).

Droit semblable à celui du n° 307.

℞. Semblable à celui du n° 16, sauf sur le monument, en trois lignes, DE L'ACADEMIE | FRANÇOISE | M · 1714 · La Renommée tient de la droite un parchemin à demi déroulé. Le monument se termine comme celui du n° 92.

D'après les coins n°s 478 et 479 du Cabinet de numismatique de Genève.

Cu. br., mod. 0,028.

312. — Turenne (Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de), maréchal de France. 1611-1675.

Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, maréchal de France, né à Sédan en 1611, mort en 1675.

Coupée par le haut du buste, (D 40) LE VICOMTE DE TURENNE ·

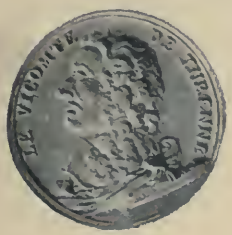

Buste cuirassé, orné d'une écharpe nouée sur l'épaule, la tête couverte d'une perruque, de profil à gauche.

℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche et en trois lignes, MARÉCHAL | DE FRANCE · | M · 1673 ·

Cu. br., mod. 0,028.

313. — Turenne (Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de).

Droit semblable à celui du n° 312.

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 312.

AR., mod. 0,028.

314. — Turenne (Henri de la Tour d'Auvergne. vicomte de).

Droit semblable à celui du n° 312.

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 312.

AR. et cu. br., mod. 0,028.

315. — Turenne (Henri de la Tour d'Auvergne. vicomte de).

Droit assez semblable à celui du n° 312, mais le buste est placé moins haut et les caractères de la légende sont plus gros.

℞. Semblable à celui du n° 30, sauf sur le monument et en trois lignes, MARECHAL | DE FRANCE | M · J675 ·

Cu. br., mod. 0,028.

316. — Turenne (Henri de la Tour d'Auvergne. vicomte de).

Droit semblable à celui du n° 312.

℞. Semblable à celui du n° 315.

AR. et cu. br., mod. 0,028.

317. — Turenne (Henri de la Tour d'Auvergne. vicomte de).

Droit semblable à celui du n° 312, mais signé, (I 28)

I . D . F .

℞. Semblable à celui du n° 22, sauf sur le cartouche, en trois lignes, MARESCHAL | DE FRANCE · | M · 1675.
Cu. br., mod. 0,028.

318. — Valois (Adrien de). historien, 1607-1692.

Adrien de Valois, né en 1607, mort en 1692, se consacra à l'histoire de France et fut nommé historiographe du roi en 1664. Ses ouvrages les plus estimés sont *Gesta Francorum* et *Notitia Galliarum*.

Coupée par le haut du buste, (D 41) ADRIEN VA LOIS ·
Buste en robe et rabat, la tête coiffée d'une perruque, de profil à gauche.
Signé, (D 39) I . D.

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, et en trois lignes, HISTORIOG · | DU ROY · | M · 1676 ·
Æ. et cu. br., mod. 0,028.

319. — Valois (Adrien de).

Droit semblable à celui du n° 318.
℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 318.
Cu. br., mod. 0,028.

320. — Valois (Adrien de).

Droit semblable à celui du n° 318.

℞. Semblable à celui du n° 16, sauf sur le monument, et en trois lignes, HISTORIOGRAPHE | DU ROY | M · 1676 ·
La Renommée tient deux trompettes.
Cu. br., mod. 0,028.

321. — Valois (Adrien de).

Droit semblable à celui du n° 318.
℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 318.
Cu. br., mod. 0,028.

322. — Valois (Adrien de).

Droit semblable à celui du n° 318.
℞. Semblable à celui du n° 22, sauf sur le cartouche et en trois lignes, HISTORIO = | = GRAPHE · | M · 1676 ·
Cu. br., mod. 0,029.

323. — Voiture (Vincent), homme de lettres, 1598-1648.

Vincent Voiture, poète et bel esprit, né en 1598 à Amiens, mort en 1648, était fils d'un riche fermier des vins. Lancé de bonne heure à la cour et dans le monde, il s'y fit une réputation d'esprit, acquit de puissants protecteurs et devint maître des cérémonies et introducteur des ambassadeurs près de Gaston, frère du roi. Il s'attacha ensuite à Richelieu et jouit de sa confiance et de celle du roi Louis XIII. Plus tard, Mazarin le nomma maître d'hôtel du roi, interprète des ambassadeurs chez la reine. Il fut membre de l'Académie dès sa création, en 1635.

Coupée par le haut du buste, (D 12) VINCENT VOI TURE ·

Buste en pourpoint brodé, de trois quarts à gauche, la tête couverte d'une perruque, de profil à gauche.

℞. Semblable à celui du n° 36, sauf sur le monument, en trois lignes, DE LACADEMIE | FRANCOISE | M · 1648 · La Renommée tient deux trompettes.

Cu. br., mod. 0,028.

324. — Voiture (Vincent).

Droit semblable à celui du n° 323.

℞. Semblable à celui du n° 323, sauf sur le monument, FRANÇOISE La Renommée tient de la droite une fleur avec sa tige.

Signé en exergue, I . D .

Cu. br., mod. 0,028.

325. — Voiture (Vincent).

Droit semblable à celui du n° 323.

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche et en quatre lignes, DE | L'ACADEMIE | FRANÇOISE · | M · 1648 ·

Cu. br., mod. 0,028.

326. — Voiture (Vincent).

Droit semblable à celui du n° 323.

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 325.

Cu. br., mod. 0,029.

327. — Voiture (Vincent).

Droit semblable à celui du n° 323.

℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 325.

Cu. br., mod. 0,028.

328. — Varin [1] (Jean), graveur, 1604-1672.

Jean Varin, graveur en médailles, né à Liège en 1604, mort en 1672, perfectionna la frappe des médailles, fut appelé à Paris par Richelieu qui le chargea d'exécuter le sceau de l'Académie française, devint garde général des Monnaies, grava de nombreux poinçons et entra à l'Académie de peinture et de sculpture en 1664.

Coupée par le haut du buste, (D 45) IEAN VARIN.
Buste drapé de trois quarts à droite, la tête couverte d'une perruque, de profil à droite.
Signé, (I 35) I. D.

℞. Semblable à celui du n° 2, sauf sur le cartouche et en quatre lignes, GRAVEUR GEN. | DES MONNOYES | DE FRANCE. | M. 1675.
Æ. et cu. br., mod. 0,028.

329. — Varin (Jean).

Droit semblable à celui du n° 327.
℞. Semblable à celui du n° 36, sauf que le monument porte l'inscription en quatre lignes, GRAVEUR GENER. | DES MONNOYES | DE FRANCE | M. 1675. La Renommée tient de la droite un marteau et de la gauche un carton

[1] La signature du célèbre graveur belge est Warin, traduite en France par Varin; nous avons suivi cette tradition.

330. — Varin (Jean).

sur lequel reposent des monnaies. A droite du monument et à terre, une coupe remplie de pièces de monnaie.

Cu. br., mod. 0,028.

Droit semblable à celui du n° 328, sauf (D 46) IEAN VARIN · et la signature, (I 20) I . D .

℞. Semblable à celui du n° 329.

Cu. br., mod. 0,028.

331. — Varin (Jean).

Droit semblable à celui du n° 328.

℞. Semblable à celui du n° 3, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 318.

Cu. br., mod. 0,028.

332. — Varin (Jean).

Droit semblable à celui du n° 330.

℞. Semblable à celui du n° 4, sauf sur le cartouche, la même inscription qu'au revers du n° 328.

Cu. br., mod. 0,028.

Die Zürcher Münzausprägung

in den Jahren 1555 bis 1561.

Gottl. Emanuel von Haller in seinem bekannten Werk Teil I. S. 185 und nach ihm Leodegar Coraggioni (*Münzgeschichte der Schweiz,* S. 41) und Wilh. Tobler-Meyer im *Katalog der Wunderly'schen Münz- und Medaillensammlung,* Bd. I, S. XV erwähnen die durch Hans Gutenson in Zürich während der Jahre 1555 bis 1561 ausgeführte Prägung verschiedener Zürcher Münzen im Gesamtbetrage von fl. 1,501,568.

Haller entnahm seine Angabe, ohne es zu sagen, offenbar einem auf der Stadtbibliothek in Zürich aufbewahrten Manuscriptband in 4° (Mscr. J. 281), der eine detaillierte Aufzählung aller Ausprägungen dieser Jahre enthält. Geführt wurde dieses Buch von *Bernhard Sprüngli,* welcher als Mitglied der Münzaufsichtskommission das Amt eines Aufziehers bekleidete [1]. Der Text umfasst die Vorbereitungen zur Münztätigkeit, die Bestallungs- und Reversbriefe des Münzmeisters Gutenson [2], die Nennung aller Münzgesellen, die Vorschriften für Schrot und Korn und das Verzeichnis der einzelnen Münzwerke. Diese Angaben verdienen wohl, in dieser Zeitschrift einmal bekannt gemacht zu werden, da sie einen interessanten Einblick in den Münzbetrieb damaliger Zeit gewähren. Ausserdem veranlasste die Tatsache, dass die

[1] Sprüngli wurde 1548 Zwölfer der Zunft zur Meisen, 1549 des Rats, 1559 Seckelmeister und starb am 28. November 1568.

[2] Ueber den Münzmeister Gutenson wird diese *Revue* später einen eigenen Artikel veröffentlichen.

Rechnungen des 16. Jahrhunderts oft fehlerhaft geführt wurden, den Herausgeber, die Angaben Sprünglis nachzuprüfen. Hallers und seiner Abschreiber Angabe, die nur die Schlusssummen von Sprüngli wiederholen, sind darnach zu berichtigen.

Um den Text etwas lesbarer zu gestalten, sind für den Abdruck alle unnötigen Konsonantenhäufungen und blossen Willkürlichkeiten im Wechsel der Vokale des Manuscriptes vereinfacht worden. Von den Münzwerkverzeichnissen der einzelnen Jahre kommt im Folgenden nur dasjenige für die Groschen (Behemsch) des Jahres 1555 als Beispiel für die Anlage aller andern Verzeichnisse zum Abdruck. Im übrigen sind aus dem Manuscript nur die Summen für die Münzsorten in jedem Jahr herüber genommen worden. Zur Nachprüfung der Rechnungsergebnisse wurden die Einzelzahlen der Münzwerke als richtig vorausgesetzt. Wir lassen nun den Text folgen :

BESCHREIBUNG

Der Münzen, so in Zeit von siebenthalben Jahren zu Zürich, durch Münzmeister Hans Gutensun, burger zu St. Gallen, und seinen Münzgesellen gemünzet worden.

Von anno 1555 bis und mit 1561.

Als dan meine gnedigen Herren diser statt Zürich mit vil und mancherlei vorteiliger auch verkammlichen Münz, so nit wärschaft, in ihrer statt und land träffenlich überladen; haben sich meine herren rät und burger einhelliglich mit einanderen vereinbaret, in ihrer statt (nach laut des Reichs Ordnung so im 1551 in truk ausgegangen) zu münzen überkommen mögend.

Actum d. 20. Octobris 1554.

Auf sömliches haben meine Herren beid Rät den 24. Octobris vorgenanten Jahrs disen hernach geschribnen befohlen, dass si sich

nach einem Münzmeister umsähen und mit denselbigen (doch auf ihr bestetigung) articulieren und überkommen.

Die Namen der geordneten:

Hr. Johannes Hab, burger Mr.
Hr. Johan Rodolf Lavater, alt burgermr.
Hr. Jacob Werdmüller, Sekelmr.
Jker Hans Edlibach, alter Sekelmr.
Hr. Jörg Müller, Obrister Mr.
Hr. Johannes Escher, stattschreiber.
Hr. Jacob Stampfer.
Hr. Bernhart Sprüngli.

Disen ward Mr. Hans Gutensun burger zu St. Gallen so wol gerühmt, dass si ihn auf gfallen meiner herren vier Jahr lang (lut des bestallungsbrief) angenommen, welcher bestallung brief uswist, wie er münzen und was er zu tun schuldig seige.

Nachdem samliches einem ehrsamen Rat angezeigt, ward es von ihnen bestätet und er zu einem Münzmr. vier Jahr angenommen.

Wie die vier Jahr verschinen, ward ihm auf sein freundliche bitt von meinen herren den kleinen Räten noch zwei Jahr in ihrer statt zu münzen bewilliget und nach gelassen.

Actum den 16. Juli A° 1558.

Den 13 Jenner A° 1555 wurden von und us den geordneten, so hie vorgeschriben stand, verordnet Mr. Jacob Stampfer [1], dass er Gwardin sein solte, desgleichen Hr. Jörg Müller und ich Bernhart Sprüngli sölten alle wärch, so bald si wiss blattet, ufzeuhen und wann Mr. Jacob Stampfer probiert, darbei sein und fleissig aufsähen, damit gute Münz gemachet, die unseren herren und gmeiner statt loblich und ehrlich seige, und zu verhüten, das kein gefahr ald untreu hierin fürgenommen und gebraucht werde.

Auf obgeschribnen tag schwur auch Mr. Hans Gutensun der Münzmeister samt Caspar Hermann [2], seinem Schmittenmeister, dass si nach lut des Reichs Ordnung münzen, gute Währschaft machen und gar kein gefahr und untreu zu brauchen.

[1] Ueber den Goldschmied und Medailleur J. Stampfer, 1505--1579, vergl. L. Forrer, *Biographical Dictionary of Medallists*, vol. V., London 1912, und die weitere dort vermerkte Literatur.

[2] Von St. Annaberg in Sachsen s. u.

Als nun Hr. Müller den 16. Jenner A° 1557 zum Burgermr. erwehlt und er nit allwägen bei dem aufzüchen und probieren könt sein, ward Mr. Hans Heinrich Spross [1] an sein statt geordnet.

Actum den 16. Winmonats A° 1558.

Copia des Bestallungs Briefs [2].

Wir Burgermeister und Rat der statt Zürich bekennen offentlich und tun kund mäniglichem mit disem brief, dass wir den ehrsamen Meister Hansen Gutensun, burger zu St. Gallen, auf vier Jahr lang zu unser statt Münzmeister angenommen und empfangen und ihme unser Münz geliehen hand mit den gedingen, punkten und artiklen so hernach geschriben stand. Dem ist also. Dass wir ihm zum anfang geben söllen vier dausend gulden und so man mit einanderen in handel kommt, und er witer begährt, wollen wir ihm aber, es sei ein oder zwei tausend Gulden fürstrecken, allweg an Sonnen Cronen, jede zu vierthalben und zwänzig Constanzer bazen oder guter im Reich läufig, alles ohne zins, und zu erhaltung des Silberkaufs, welchen er zu diser Münz zu vertigen über sich genommen und zugesagt hat. Zu dem haben wir ihm bewilligt, die weil in des Reichs Münzordnung jeder jeden Oberkeit, so Münz Freiheit hat, die *granalia*, das ist die alten Münzen, so vor derselben Ordnung geschlagen, zu vermünzen erlaubt, dass er sölich alte Münzen (doch gefährlichkeit ausgeschlossen) auch wol einführen und schmelzen möge. Und so deshalb klag käme, sol er unserer verordneten witeren bescheids, je nach gestalt der zeiten und läufen darüber erwarten.

Dagegen soll folgend Münzen under gemeiner unser statt gepräg und titel schlagen und machen.

Taler. Da soll ein geschickte March halten 14 lot und ein quintli fein Silber und nit minder, dero acht sönd wägen fünfzähen Lot drü quintli Reinisch gewicht und jedes stuk sibenzähen Constanzer bazen wärt seien.

Halbe Thaler. Also söllen dieselben taler in obgemeltem gwicht und gehalt gewercht werden. Sölichs wird Meister Hansen allein zuge-

[1] Herm. Heinr. Spross war 1536 Stadtrichter, 1540 Zunftmeister b. d. Weggen, 1543 Obristmeister, 1553 des Rats, seit 1558 Seckelmeister und starb 1. April 1565.

[2] Ein Entwurf dieses Bestellungsbriefes, ohne Nennung eines Namens, hat sich im Staatsarchiv Zürich unter A. 69, 1. erhalten.

lassen, dass er den Silberkauf mit den taleren und halben taleren des richtiger fertigen möge. Aber zu underhaltung unseres gemeinen und täglichen brauchs, darum dis münzen einer ganzen gemeind, reich und arm, in statt und land, zu nuz und gutem angesähen, ist georderet zu schlagen:

Namlich *Behemsch.* Da ein jede geschikte March sol halten siben Lot 5 gran, dero gähnd fünfthalben und nünzig auf ein mark.

Crüzer soll ein geschikte March halten sechs lod ein gran, dero zweihundert drissig und siben Creuzer sollen ein march machen. Fürnämlich aber wöllen wir, dass anfangs Sächser, Haller und Angster gemacht werdind.

Namlich *Sächser.* Da soll ein geschikte March halten vier lot ein quintli, zween pfännig fein Silber und sönd fünfzähen ein Lot wägen.

Angster. Da ein geschickte March sol halten vier Lot ein quintli, zween pfennig fein Silber und sönd fünfzig ein Lot wägen.

Haller. Söllen ein geschikte March halten drü lot zween pfennig fein Silber und sönd siben und sibenzig ein Lot wägen.

Ob es aber, es seige mit dem Behmschen, Creuzeren, Sächsern, Angsteren oder Halleren, wie die hie vorbenempte sind, an einer geschikten March an der ufzahl fählen wurde, söllen die zeen, so wir aus unserm Rat zu der Münz verordnen werden, gwalt haben, dass Remedium zu tun, aller wiss und mass, wie es gegen den Münzmeisteren im Reich gebraucht wird, doch dass sölichs im andern wärch umb so vil ersetzt und gebessert werde. Also soll er münzen, dass es unser statt Zürich und ihme Meister Hansen loblich, ehrlich und unerweislich, auch in allwäg alls gut, als die im Reich gemacht werden, seige; als wir dann ihn, wie es im Reich gebraucht wird, und die ordnungen weisend, halten und freien wöllen.

Zu solchem wärch des münzens soll ein Büchs mit zweien Schlossen gemacht, darin man von jetlichem wärch, wann es probiert und gerecht erfunden wird, ein stuck stossen als tun, in einem papier darein der halt, die aufzal und vile des wärchs, auch der tag, auf welchen das beschähen, eigentlich geschriben werden. Darzu die vermelten unsere verordneten die Schlüssel haben, welche, samt dem Wardin schweren sollen, auf die Münz fleissig aufsähen, so man probiert, dabei zu sein, helfen aufzuziehen und die prob zu machen nach dem gehalt und aufzal, und wan sich ein halb jahr verlaufen hat, dass dann die büchs aufgethan, all Proben von einerlei gelts zusammen gegossen und nach der verordneten gutem bedenken weiter probiert werden.

Desgleichen soll man haben ein Wardin, dem die Münzisen eingeantwortet und wenn ein wärch zum probieren und prägen fertig und gerächt erfunden, soll der Wardin dem Münz- oder Schmittenmeister die Isen überantworten, und wann das Wärch geprägt, die Isen wider behalten und was für Eisen abgähnd, soll er zerschlahen und dem Münzmeister die Eisen ald stuk widergeben.

Dieser Wardin soll weder mit dem Münzmeister noch den gsellen, was die Münz antrifft, kein teil noch gmein haben, und in allwäg der Münzordnung geläben.

Zu dem sollen der Münzmeister, Schmittenmeister und Münzgsellen schweeren und globen angezeigte Münzordnung und Bruch im Reich getreulich nach zu kommen und statt zu tun in allen und jeden punkten und artiklen; auch gemeiner statt zu nuzen und Ehr zu fürderen und Schaden zu wenden, treu und Wahrheit zu halten.

Die Behausung der Münz mit der Rüstung söllen und wöllen wir Meister Hansen in unserem Kosten in bau und Ehr legen und einantworten, dagegen er die in Ehren halten.

Des gleichen die Münzen in seinem Kosten, was daruf gahn wird fertigen; auch die zween verordneten und den Wardinen belohnen und allwägen was für Münz gemacht wird, dero wir begehren oder notdürftig sind, unseren verordneten zu unser statt handen antwurten söllen.

Ferner anträffend den Schlagschaz, desselben ist Meister Hans die bestimten vier Jahr erlassen, darmit er dester besser Münz machen möge.

So aber in solcher Zeit der vier Jahren uns von wegen unser gmeiner statt oder ihme Meister Hansen nit füglich noch gelegen were, ferner mit einanderen zu handlen, so mag ein teil dem anderen dasselbig ein halb jahr vorhin abkünden und widerrufen und allweg vor dem abzug, es seige innerhalb ald nach verscheinung der vier Jahren soll Meister Hans uns, was ihm an Gold, gält ald anderem eingeantwortet wird, dasselbig also widerum zu handen stellen und bezahlen.

Und damit gmeiner statt umb das, so Meister Hansen auf die Münz und den Silberkauf an Gold ald gelt gegeben wird, des habende und sicherer seigind, so soll er uns um viertausend gulden vertröster und bürgen geben, die sich gemeinlich und unverschidenlich gegen uns nach hablicher noturft verschreibind um sömlich empfangen gelt gemeiner statt für allen abgang und Schaden zu verträten und

schadlos zu halten. Und so wir ihme Meister Hansen jez oder hernach, weiter und ferner über viertausend guldin gebind, soll er uns um dieselb Summ auch bürgschaft und Sicherheit stellen, daran wir kommen mögend und habend sind.

Geloben und versprächen harauf alles das so obstaht, war und stet zu halten, den bemelten Meister Hansen Gutensun, sein gsind und dienst, die zeit er unser Münzmeister ist, in unseren Schuz und Schirm zu halten und zu haben als andere unser burgere. Harwiderum dieselben als ander die unseren geboten und verboten gewärtig und gehorsam sein söllend, alles getrülich und ungefahrlich.

Des zu wahren vesten urkund so haben wir unser statt Zürich Secret insigel offenlich lassen henken an disen brief, der geben ist donstags den fünfzähenden Novembris nach Christi unsers lieben herren geburt gezehlt fünfzehn hundert fünfzig und vier Jahr.

Reversbrief, so Meister Hans Gutensun meinen herren geben hat.

Ich Hans Gutensun, burger zu St. Gallen bekenn offenlich und tun kund mänglichem mit disem Brief, dass die edlen, frommen, vesten, fürsichtigen, ehrsammen und weisen herren burgermeister und rat der statt Zürich, meine günstige liebe herren mich zu ihr und ihrer statt Münzmeister angenommen und empfangen haben, inhalt eines briefs, der von Wort zu Wort also lutet:

[Folgt der Eingang des Bestallungsbriefs.]

Und wann nun das alles durch mich Hans Gutensun mit guter vorbetrachtung und wol erwägenem Rat, rechtem wüssen und freiem willen beschähen ist, wie ich mich des offenlicht bekennen, so gelob und versprichen ich, bei meinen guten treüen alles das so obgeschribener brief ausweist und derselb underschidenlich vermag mit seinem inhalt erbarlich und redlich zu halten und zu erstatten, wie dann ich samt meinem bestelten Schmittenmeister und vieren gsellen söliche ordnung und bestallung in gegenwirtigkeit der verordneten eines ehrsamen rats geschworen, auch um die empfangne viertausend gulden gnugsame tröstung gestelt hab, alles getrülich und ungefahrlich. Des zu wahrem vestem urkund so hab ich obgenanter Hans Gutensun mein eigen insigel offenlich gehänkt an disen brief, mich

aller obgeschribner dingen wüssentlich zu besagende, der gäben ist Samstags den zwölften Januarii nach der geburt Christi gezahlt fünfzähen hundert fünfzig und fünf Jahr.

Nach verschinung der vier Jahren ist Meister Hansen uf sein begähren von meinen herren noch zwei Jahr zu münzen nachgelassen worden lut nachgeschribnen briefs.

Wir burgermeister und rat der statt Zürich tun kund mäniglichem und bekennen offenlich mit disem brief, als wir im anfang des verschinen fünf und fünfzigisten jahr der minderen zahl den ehrsamen meister Hansen Gutensun, burger zu St. Gallen vier jahr lang zu unser statt Zürich münzmeister angenommen und die selben jahr in kurzem ihr endschaft nämen werden, dass wir aus desselben meister Hansen Gutensun burger zu St. Gallen ernstlich und fleissige bitt ihme über die ernannte vier jahr noch zwei jahr lang zu unserem münzmeister bestelt und angenommen habend in aller weis und mass, wie die bestallung und verschreibung der vier jahren weisend, also soll ihm unser münz die künftigen zwei jahr auch zugesagt und geliehen sein.

Und wie er sich gegen uns und wir gegen ihm und den seinen lut derselben verschreibung und ordnung verpflichtet und verbunden haben, darbei soll es die künftigen zwei jahr gänzlich bestahn und bleiben und gemünzet werden, dass es unser statt und ihme meister Hansen loblich, ehrlich und unverweislich seige, wie er denn bishar ohne klag getrülich den handel versehen und gefertiget hat.

Nachdem er aber unzhar etliche tausend gulden von unser statt ohne zins ingehabt, soll er inhalt seines erbietens von denselben die nechst künftigen zwei jahr den gebührenden zins, dass wer von jedem hundert gulden hauptgut fünf gulden zins unser statt sekelmeister jährlich erlegen und bezahlen.

So vil dann den schlagschaz antrifft, dieweil er meister Hans durch die niderwürf des Silberkaufs im Reich beschähen unbeschulter sach zu grossem schaden kommen, wollen wir ihme die gegenwertigen zwei jahr gleich wie die vergangne zeit des schlagschazes freien und unersucht lassen, damit er seines erlittnen schadens etlicher massen widerum ergezt werde und dem münzhandel einen loblichen antrag geben möge, alles ehrbarlich, getrülich und ungefahrlich, in kraft dis briefs, daran wir des zu gezeugnus unser statt Zürich secretinsigel offentlich henken lassen, Samstags den sächszähenden Julii nach der geburt Christi fünf zähen hundert fünfzig und acht jahr.

Reversbrief, so der münzmeister meinen herren überantwortet.

Ich Hans Gutensun, burger zu St. Gallen jez wohnhaft zu Zürich, bekenn offentlich und tun kund mäniglichem mit disem brief, dass die edlen, frommen, vesten, fürsichtigen, ehrsamen und weisen herren burgermeister und rat der statt Zürich, mein günstig liebe herren, mich über die vorig zahl jahren ferner und weiter zu ihrem münzmeister bestelt habend, vermög eines briefs, der von wort zu wort also wist.

[Folgen die ersten vierzehn Worte.]

Sitdenweilen nun ich Hans Gutensun solches alles ganz dankbarlich angenommen, also dass ich bei meinen guten treuen allem deme, so die bestallung inhalt ehrbarlich und getrülich geläben und nachkomm. Auch die ernämten sechs tausend gulden die künftigen zwei jahr verzinsen und das alles gnugsamlich vertrösten soll und wil. So hab ich des zu wahrem urkund mein eigen insigel offentlich gehänkt an disen brief, mich des alles wüssentlich zu bekennende, der geben ist den 18ten Julii im fünfzähen hundert acht und fünfzigisten jahr.

Den 7. Wolfmonats [1] anno 1558 hab ich aus meiner herren gelt meister Hans Gutensun geliehen zwei tausend guldin, die er auch jährlich auf wienacht mit hundert guldin verzinsen wird, lut eines schuldbriefs, so mit seinem und Benedikt Stokars einsiglen besiglet ist, wirt also jahrlich acht tausend gulden mit vier hundert guldenen zinsen.

Dise Münzgesellen, so hernach geschriben, haben hier gearbeitet und gemünzet.

Caspar Hermann, Schmittenmeister
Caspar Sibensun
Andres Krätschmann
Ambrosius Krätschmann
} von St. Annaberg.

Zacharias Graiemann, von Schneeberg.

Alexander Husmann
Aurelius Allbek
Andreas Strus
Lasarus Allbek
} von Frigberg (*Freiberg in Sachsen*).

[1] Wolfmonat ist der Dezember.

Christoffel Bersch, von Rinck (*Bertsch von Rheineck*).
Heinrich Stoll, von Cölln.
Stäffen Wolf, us Joachimstal.
Hans Götz
Jeronimus Allbek } von Schwabach.
Ludwig Harder
Silvester Stych
Wolfgang Kranich
Hans Schwarz
Balthasar Stör } von Kämpten.
Michel Bok
Caspar Meyer
Jacob Dietrich, von Winterthur.
Conrad Schärer, von Nitenbüren (*Niederbüren*).
Hans Heinrich Rössler, von Sekingen.
Dietrich Baumgartner, von Cöln.
Jörg Gruber, von Schwarzenfeld (*in Oberpfalz*).
Marti Gruber, von Schwaaz (*Schwaz im Unter-Inntal*).
Wolfgang Haller, us der Gassen.
Hans Wagner, von der Wyda. [1])
Antoni Kunkel, von Sall.
Werner Kunkel »
Laurenz Tribel »
Hans Kunkel »
Peter Kunkel »
Hermann Dytt, von Lübeck.
Daniel Kutt, von Simmnach (*vielleicht Simmern ?*).
Jörg Koch } von Isne (*Isny*).
Niclaus Koch
David Burger, aus dem Joachimstal.
Jörg Hund, von Nördlingen.
Niclaus von Esse (*Essen*).
Jörg Sisner, von Schwabach.
Hans Pfaff, von München.
Andres Son, von Grossglada, us der Schlesien (*verschrieben für Gross-Glogau ?*).

[1] Diese Klammer bedeutet offenbar, dass diese Gesellen gleichzeitig gearbeitet haben. — Saal in Unterfranken.

Gabriel Dallenbach, von Oetingen.
Esayas Rieseller, von Kaufbüren.
Rodolf Kunli, von Oetingen.
Andres Meyer, von Brisach.
Gregorius Michel, von Mansfelden.
Heinrich Kyssel, von Blankenburg us Sachsen.
Balthasar Luterbach, von St. Annaberg.
Hans Bumann, von Eisleben.
Jörg Wäber, von Buotzen (*Bautzen*).
Erasimus Oertli, von Creuznach.
Christoffel Stein, von Graz, aus der Stürmark.
Mattis Haslacher, von Kämpten.
Hans Hiltbrand, von Tettnang.
Augustus Hermann, von St. Annaberg.

Taler.

Es söllen acht taler wägen 15 lot 3 quintli und soll ein mark an feinem silber halten 14 lot 1 quintli.

Behemsch.

Ein geschickte march sol halten 7 lot 5 gran und sond auf ein mark gahn 94½.

Creuzer.

Es sond 237 stuk ein mark wägen und soll jede mark halten 6 lot 1 gran.

Halb Schweizerbazen.

Ein mark soll wägen 127½ stuk und jede mark halten 5 lot 3 quintli 1 ₰.

Zürich Schilling.

Dero sond 10 ungfarlich 1 lot halten und ein mark an feinem silber halten 5 lot 3 quintli.

Sächser.

Es sond wägen 15½ ungfarlich 1 lot und soll ein mark halten 4 lot 1 quintli 2 ₰ fein silber.

Angster.

Es soll ein mark halten 4 lot 1 quintli 2 ₰ und sönd 50 oder 51 ein lot wägen.

Haller.

Ein mark soll halten 3 lot 2 ₰ und sollen 77 oder 78 ungfahrlich wägen ein lot.

Das silber hat diser Zeit gulten namlich ein mark zehen gulden und ein ort[1].

Dise wärch an behemschen hat mr. Hans Gutensun der münzmr. dises 1555 jar wiss blattet, welche wir aufzogen und probiert haben.

Wärch an behemschen	hat gewogen Nürnbergergewicht Mark	lot	1 m. halt fein Silber l.	q.	den.	Ufzal auf ein Reinisch Mark	
1. d. 21. Jenner	122		7	1	2	95	stuk
2. » 25. »	125		7	1	2	95	»
3. » 30. »	123	9	7	1		94½	»
4. » 5. Hornung	132		7	1		95½	»
5. » 8. »	126	6	7		3½	94½	»
6. » 14. »	145	2	7	1		95	»
7. » 18. »	139	2	7	1	1	95	»
8. » 14. Merz	166		7		3½	96	»
9. » 18. »	160	2	7		3½	93½	»
10. » 22. »	159	8	7		3½	95	»
11. » 28. »	157		7		3	94	»
12. » 3. Aprel	156	13	7		1	95½	»
13. » 8. »	163	1	7	1	1	95	»
14. » 14. »	129	4	7	1	1	95	»
15. » 22. »	155	12	7	1	1	95	»
16. » 27. »	165	2	7			95½	»
17. » 6. Mai	164	14	7	1	1	95	»
18. » 29. »	165	5	7	1		96	»
19. » 4. Brach M.	172	11	7		3½	95½	»
20. » 21. »	170	2	7		3	95½	»
21. » 28. »	172	8	7		3½	95½	»
22. » 6. Heu M.	194		7		3	95½	»
23. » 12. «	192	12	7		3	95	»

[1] D. h. eine Mark fein Silber galt 10¼ Gulden.

Wärch an behemschen	hat gewogen Nürnbergergewicht Mark	lot	1 m. halt fein Silbsr l.	q.	den.	Ufzal auf ein Reinisch Mark.
24. d. 23. Heu M.	187	4	7		3½	94½ »
25. » 29. »	188	13	7	1		95½ »
26. » 31. »	191	3	7	1		95 »
27. » 6. Augst	191	10	7	1		96 »
28. » 14. »	283	12	7		3	95 »
29. » 27. »	192		7		3	95 »
30. » 30. »	190		7		3	95½ »
31. » 5. Herbst M.	184	11	7	1		95½ »
32. » 10. »	126	4	7	1		95 »
33. » 16. »	126		7	1	1	96 »
34. » 23. »	228	8	7	1		95½ »
35. » 8. Win M.	159	14	7	1		95½ »
36. » 25. »	183	5	7	1	1	95 »
37. » 31. »	201	9	7	1		95½ »
38. » 7. Winter M.	231	1	7		3½	95½ »
39. » 15. »	202	12	7		3½	95 »
40. » 21. »	202	6	7		3½	95½ »
41. » 5. Wolf M.	144	14	7		3	95½ »
42. » 7. »	105	3	7	1		95 »
43. » 11. »	169	14	7		3½	95½ »
44. » 12. »	68		7		3	95 »
45. » 20. »	209	7	7		3	95 »
46. » 23. »	260	8	7		3	95 »

Summa, so er das 1555 jahr an behemschen gemünzt hat, tut

an marken . . . . . 7786 m. 15 lot *7786 m. 5 l.*[1]

an gelt . . . . . 36988 fl. in circa *36985 fl. 11 ß*

jede mark gerechnet um 4 fl. 30 ß.

Von jedem werch sind die proben dises 1555 jars zusammen bhalten, demnach alle undereinanderen geschmelzt und den 28. Wolfmonat probiert worden, hand gehalten fein silber 7 lot 3½ ₰ ein mark.

Werk 47—125 vom 16. Jenner — 24. Wolfmonat 1556 an behemschen[2]

an mark . . . . . 18305 m. 5 l. *18306 m. 5 l.*

an gelt . . . . . 86950 fl. 10 ß *86955 fl. 11 ß*

Schlussprobe am 23. Wolfm. Feingehalt 7 l. 1 q.

[1] Wir setzen die berichtigten Zahlen, wenn sie Abweichung zeigen, in Cursivdruck neben diejenigen des Manuscripts Sprüngli.

[2] Von hier an werden nur die Summen, ohne die Details, aus dem Manuscript abgedruckt.

Werk 126—193 v. 2. Jan. — 29. Dez. 1557 an behemschen
an Mark . . . . . 12444 m. 10 l. *12445 m.*
an gelt . . . . . 59112 fl. *59113 fl. 30 ß*

Jede Mark à 4 fl. 30 ß.

Probe am 6. Jan. 1558 7 l. 3½ ₰.

1558. Werke Nos 194—258 an behemschen total
an gewicht . . . . . 11594 m. 7 lot
an geld . . . . . 55073 fl. 24 ß *55073fl. 25 ß*
die mark zu 4 fl. 30 ß gerechnet.

Probe vom 4. Januar 1559 7 l. 3½ den.

1559. Werke Nos 259—290, jeden Monat mit Ausnahme von Februar, März und Dezember an behemschen
an gewicht . . . . . 3883 m. 8 l. *3882 m. 14 l.*
an gelt . . . . . 18444 fl. 30 ß *17443 fl 30 ß*

1560. Werke Nos 281—321. Durch alle Monate an behemschen
an gewicht . . . . . 6805 m. *6797 m.*
an gelt . . . . . 32373 fl. 30 ß *32285 fl. 30 ß*

1561. Werke Nos 322—334 von Januar bis Juni an behemschen
an gewicht . . . . . 2731 m. 6 l. *2731 m. 7 l.*
an gelt . . . . . 12973 fl. *12974 fl. 15 ß*

Summa Summarum aller böhmischen, so der münzmeister in sibenthalben jahren gemünzt hat, tun 301865 *in fl.*

Die Addition der erst angegebenen Geldsummen würde jedoch 301915 fl. 22 ß, an Gewichtsmark 63551 m. 3 l. ergeben. Nach den berichtigten Zahlen wurden aber in Wirklichkeit 63543 m. 6 lot im Wert von 300831 fl. 32 ß verarbeitet.

An *halben Batzen* wurden gefertigt:

1556. 11 Werke von . . . . . 2369 m. *2369 m. 1 lot*
an gelt . . . . . 9476 fl. *9476 fl. 10 ß*
1 Mark für 4 fl. gerechnet, wobei der durchschnittliche Feingehalt 5 lot 3 q. 1 den. bestand und 127½ Stück auf die Mark gingen.

1557.	7 Werke	1307 m.		5228 fl.	
1558.	7 »	973½ m.	*973 m. 7 l.*	3894 fl.	*3893 fl. 30 ß*
1559.	3 »	434. 15		1740 fl.	*1739 fl. 30 ß*
1560.	7 »	876 m.	*876 m. 4 l.*	3504 fl.	*3505 fl.*

Feingehalt 5 l. 2 q. Aufzahl 128.

1561. 1 Werk 84 m. 4 l. 337 fl. Fl eing. 5 l. 2 q. ₰. Aufz. 127½.

Summa an Halbbatzen 6044 m. 5 l. 24179 fl. *24179 fl. 30 ß*

An *Schillingen:*

1555.	3 Werke		557 m.		2339 fl. 16 ß	5 l. 3 q.	10½ St.
1556.	3 »		547 »		2297 » + *16 ß*	5 l. 2 q. 3½ ₰	
1557.	1 Werk	(16. Apr.)	197 »		827 » 16 ß	5 l. 2 q. 3 ₰	10½ »
1558.	1 »	(24. Nov.)	142 »	14 l.	600 » + *3 ß*	5 l. 2 q.	10½ »
1559.	1 »	(14. Okt.)	68 »	15 l.	290 » *289 fl. 21 ß 6 hlr.*	5 l. 2 q. 2 ₰	10½ »
1561.	1 »	(13. Jan.)	72. »		302 » + *16 ß*	5 l. 2 q. 3 ₰	

Summa aller Zürich schillinge 6656 fl. *6656 fl. 8 ß 6 hlr.* die mark zu 4 fl. 8 ß gerechnet.

Sechser.

1555.	7 Werke	865 m. 13 l.	*10 l.*	2770 fl. 24 ß	*2770 fl.*	
1556.	2 »	158 »		505 » 24 »		
1557.	3 »	539 »		1724 » 32 »		
1559.	1 »	56 » 11 l.		182 »	*181 fl. 16 ß*	
1560.	3 »	171 » 4 l.		547 »	*547 fl. 16 ß*	
1561.	2 »	108 »		345 » 24 »		
		1898 m. 9 l.		6075 fl. 16 ß		

Durchschnittlich 15½ Stück auf das lot und 4 l. 1 q. fein. Die mark zu 3 fl. 8 ß gerechnet.

Die Werch an *Angsteren* des 1555 Jahrs, wie si wiss blattet, ufzogen und probiert worden, si waren am halt um 1 ₰ zu gut und der ufzahl um 3 stuck zu ring.

1555. 1 Werk (2. März) 65 m. 11 l. 220 fl. ungef. *224 fl. 3 ß 10 hlr.*
Die Mark zu 3 fl. 13 ß 4 hlr. gerechnet; 54 auf 1 lot, 4 l. 1 q. 3 ₰ fein.

1556.	2 Werke	159 m.	530 fl.			
1559.	1 »	45 »	150 »			(51 zu 52 bezw. 4 l. 1 q.)
1560.	2 »	79 »	265 »	*263 fl. 13 ß 4 hlr.*		(52 » 4 l. 3 ₰)
1561.	1 »	29 » 14 l.	102 »	*99 » 23 ß 4 »		(52 » 4 l. 3 ₰)
	Summa	378 m. 9 l.	1267 fl.	*1267 fl. 1 ß 2 hlr.*		

Haller:

1555. 1 Werk (8. Apr.) 26 m. 9 l. 69 fl. 25 ß *69 fl. 2 ß 12 hlr.* 78 auf 1 lot 3 lot 2 ₰ fein. 1 Mark zu 2 fl. 24 ß gerechnet, bringt 1 lot 78 Haller, tut 6½ ß

1556.	2 Werke		185 m.		481 fl.		82 St. 3 l. 2 ₰ f.
1557.	2 »		287 »		746 » 8 ß		80 »
1559.	1 »	(18. XII)	68 »	3 l.	182 »	*177 fl. 1 ß 6 hlr.*	80 »
1560.	1 »	(30. X)	72 »	3 l.	192 » 7 »	*187 » 27 » 6 »	72 » pro lot.
1561.	1 »	(1. VI)	100 »		251 »	*260* »	
			738 m. 15 l.		1922 fl. (!)	*1851 fl. 37 ß 4 hlr.*	

Taler.

8 Taler wägen 15 Lot 3 Quintli [1] *a)* allwegen (d. h. durchschnittlich) 100 Mark 830 Taler gerechnet, [1] *b)*

1556.	65	Werke	12225 m.		+ *10 l.*	101467½ Taler			bringt an Gelt	114996 fl. 20 ß	Prob v. 22. XII	14 l 3	₰ reichl.
1557.	86	»	12002 »	1 l.	*12055 m. 1 l.*	99616	»	*100056½*	» » »	112898 »	» » » 4. I. 58	14 l 3½	» »
1558.	127	»	24728 »	»	*21337 » 8 »*	205246½	»	*177001*	[2] » » »	232613 » 20 »	» » 4. I. 59	14 l 3	» »
1559.	179	»	47565 »	»	*47600 » 8 »*	394789½	»	*395084*	» » »	447428 »	» » » 27. I. 60	14 l 3	» »
1560.	88	»	21169 »	»	*21268 » »*	* [3]			» » »	199126 »	» » » 9. I. 61	14 l 3	» »
1561.	18	»	5586 »	»	*6686 » 8 »*	* [3]			» » »	52542 »	» Ufzahl 8 auf 1 m. 1 q. [1] *c)*		

Summe der corrigierten Additionen: 121173 m. 4 l.; würde der Taler zu 1,133 fl. gerechnet, an Geld 1,139521 fl. 32 ß, wenn aber, wie es für die Jahre 1558—60 geschieht, die Mark zu 9,407 Gulden gerechnet wird, 1,139876 fl. 30 ß ergeben. Vergleiche die entsprechende Zahl auf folgender Seite.

[1] *a) b)* und *c)*. Diese drei Angaben stimmen in keiner Weise miteinander überein, wenn man die Voraussetzung des Feingehaltes von 14 lot 1 q., welchem die Ausprägung sehr nahe kommt, in die Gleichungen einsetzt. Die vorn im Text als massgebend erwähnten Zahlen des Feingehalts und Rohgewichts 14 l. 1 q. und 15 l. 3 q. würden pro 100 Mark 812,698 Taler ausmachen. Sprünglis Berechnung in Stückzahl Taler ist also falsch, in Summa wären in den sechs Jahren 984772,58 Taler geprägt worden.

[2] Unter Voraussetzung *b)* und auf Korrektur bezogen.

[3] * Die betreffenden Zahlen für die Jahre 1561 und 1560 sind im Manuscript ausgelassen.

Summa Summarum aller vorgeschribnen werchen, so die Zeit als Meister Hans Gutensun hie münzmeister gewesen, gemünzet worden,

an Taleren	1159604 fl.	*1139876 fl.*	*30 ß*	*hlr.*
an Behemschen	301865 »	*300831* »	*32* »	»
an Halbbazen.	24179 »	*24179* »	*30* »	»
an Schillingen	6656 »	*6656* »	*8* »	*6* »
an Sechsern	6075 »	*6075* »	*16* »	»
an Angstern	1267 »	*1267* »	*1* »	*2* »
an Hallern	1922 »	*1922* »	»	»
Summa	1501568 fl.	*1480008 fl.*	*37 ß*	*8 hlr.*

Angeklebter Zettel, von anderer Hand geschrieben.

	Die Mark haltet an fynem Silber			auf 1 Mark gahnd 8 tlr. allewägen 15 L. 3 q.
	loth	q	den.	
Thaler	14	1	—	[1]
Behemsch	7	—	5	94½ Stück
Creutzer	6	—	1	237 »
½ Bzen	5	3	1	127½ »
Zür. Schill.	5	3	—	10 ein lot
Sechser	4	1	2	15½ » »
Angster	4	1	2	50 » »
Haller	3	—	2	77 » »

Das silber hat domahlen golten 1 Marc 10¼ fl.

In Zeit obiger 6 Jahren haben 58 Münzgesellen aus bergstätten bei dem MüuzMr. Gutensohn gearbeitet.

Unter Voraussetzung der Zahlen der letzten beiden Kolonnen wurden also 1555—1561 in Zürich vermünzt.

	Rohe oder geschickte Mark		Mark fein Silber		Anzahl an Stücken
Taler	121173 m.	4 lot	107446 m.	9 lot	984772,5
Behemsch	63543 »	6 »	28276 »	13 »	60048418
Halbbatzen	6044 »	5 »	2175 »	15 »	770548
Schilling	1584 »	13 »	560 »	8 »	253570
Sechser	1898 »	9 »	458 »	2 »	451864
Angste	1378 »	9 »	91 »	6 »	302850
Haller	738 »	15 »	138 »	10 »	910371

[1] Die vierte Kolonne wiederholt hier die Zahlen der Kolonne 2 oben (1159604 etc.).

Selbstverständlich konnten bei den Durchschnittswerten der zur Berechnung gedienten Angaben die Zahlen der ausgeprägten Stücke und des Feinsilbers nur *annähernd* bestimmt werden.

Dem Manuscriptband sind ferner vorne drei Zettel angeklebt, aus deren Vorhandensein geschlossen werden darf, dass er bis ins 19. Jahrhundert zum Inventar der Zürcher Münzstätte gehörte.

Der erste lautet:

22 franz. 5 ℔ [1] stück wägen brutto m. 2. 5. 8. —
laut prob den 11. 9br. 1797 à 14 Lot 6 ₰ fein 2. 1. 11. 1/16
gehen auf eine rohe Mark 9 38/100 stük
auf eine feine Mark 10 44/100 stük
Der hiesige Münzfuss fl. 22.—
kommt 1 stük rohe fl. 2. 4 ß 3 hlr.
coursiert in Frankreich
à 5. 1. 3. — gegen rthr. 6. 2. 4 ß 2 hlr.

Man wünschte sehr und sobald möglich zu wissen, wie diese Species auch in Bern in Korn und Schrot befunden worden sein.

Der zweite lautet:

à 8. Juni 1797
In hiesiger Münz 1 Mark Zür. schilling zur Probe geschmolzen und gefunden

Abgang 1/2 den.
fein 3 den. gut.

80 Mark schilling	à fl. 5. —	fl. 400. —
50 Mark fein ☾	à fl. 21. 10	fl. 1075. —
	Prägerlohn	fl. 65. —
		fl. 1540. —
130 Mark à 47 vierbzler 6110	. . . . .	fl. 1527. 20
	Verlust 3 1/8 %	fl. 3067. 20

[1] Chiffre für Livre.

fl. 60000 schilling	12000 Mk. . . . à fl. 5 — . .		fl. 60000. —
	7500 Mk. fein ☾ à fl. 21 ½ . .		fl. 161250. —
	19500 Mk. prägerlohn à 20 x^r .		fl. 9750. —
			fl. 231000. —
19500 Mk. à 47 vierbäzler 916500 stk.			fl. 229125. —
		Verlust 3⅛ %	fl. 1875. —

Von anderer Hand ist der dritte Zettel geschrieben:

Dem Geehrtesten Herren Schinz im Garten

Belieben vor Arbeit 1807

im Augst mt. eine portion Günzburger scheidmünz geschmolzen und im Feuer brobiert, halt die Mark fein Silber 5½ Loht.
Dto ein anderer schrot Würtembergische scheidmünz halt die Mark fein Silber 5¾ Loht, Arbeitslohn 1 fl. 10 ß.

Ihr Diener

Wardyn Weyss.

* * *

Das Zürcher Münz-Diarium erteilt uns verschiedene wertvolle Aufschlüsse.

1. Wenn ein Mann wie Sprüngli, der im Rechnungswesen als Seckelmeister erfahren sein sollte, sich so viele Verstösse in den Berechnungen zu Schulden kommen lässt oder manche Summen nur annähernd bestimmt, darf man sich fragen, welchen Grad von Zuverlässigkeit hat man dann in der Rechnungsführung kleinerer Münzstätten und noch früherer Zeit zu erwarten?

2. Im Diarium ist zwar nur ein Mal und zwar gleich Anfangs bei der Aufzählung der Groschenprägung, notiert, dass *neben einander und gleichzeitig in der Münzstätte zweierlei Gewicht* — die schwerere Nürnberger Mark für das Bruttogewicht des geschmolzenen Metalls und die leichtere Cölnische Mark für die Stückzahl pro Mark — *benutzt wurde.* Es ist wohl anzunehmen, dass dieses Verfahren während der ganzen Periode von 1555 bis

1561 und für alle Nominalen in Zürich durchgängig angewendet wurde.

3. Mit ganz wenigen Ausnahmen (wohl nur Hülfskräfte) stammen alle Arbeiter vom Schmiedemeister abwärts aus Bergwerksorten oder solchen Stätten, wo das Gewerbe mit Edelmetall und Münzen ausgebildet war, besonders aus Sachsen. Nach dem Abschluss einer Prägungsperiode haben alle diese Arbeiter wohl wieder andere Orte für ihre Wirksamkeit aufgesucht.

4. Für die Circulation im Zürcherischen Gebiete waren nur die kleineren Münzen vom Groschen abwärts bestimmt; die grosse Ausprägung an Talern wurde — offenbar auf die Bitte Gutensons — ihm speziell zur Erleichterung des Silberankaufs bewilligt und fand ihren Weg wohl zum weitaus grössten Teil in's Ausland.

E. Hahn.

Anm. Ueber diese Münzausprägung hat sich ausserdem ein « Zürcher Münzbericht über die Jahre 1554-61 » auf der Stadtbibliothek St. Gallen (Mr. Nr. 248) erhalten.

REVUE DES MÉDAILLES

DISTRIBUÉES AU

COLLÈGE DE LAUSANNE

SOUS LE RÉGIME BERNOIS

Après que les Bernois eurent conquis le pays de Vaud, en 1536, ils y favorisèrent l'introduction de la Réforme, et fondèrent à Lausanne un établissement d'instruction publique propre à former des pasteurs pour le nouveau culte. Cette fondation ne tarda pas à prendre le nom d'*Académie*, qu'elle porta jusqu'en 1890. Elle fut suivie, le 30 octobre 1540, de la création d'un *collège,* destiné à servir essentiellement d'école préparatoire aux jeunes gens qui se vouaient à la théologie, et, en général, aux études supérieures. Ces deux institutions étaient intimement liées entre elles ; l'une, qui est souvent appelée le *Collège inférieur,* était complétée par l'autre, à laquelle on réservait le nom de *Collège supérieur.* La première avait son principal, ses régents, et, parmi ses élèves, douze jeunes gens bien qualifiés, que l'on appelait les *enfants de Messieurs*[1], lesquels jouissaient de bourses accordées par la munificence des nouveaux maîtres du pays.

D'après les renseignements que nous trouvons dans l'*Histoire de l'instruction publique dans le pays de Vaud,*

[1] Sous-entendu : *de Berne.*

par A. Gindroz, les objets enseignés au collège de Lausanne étaient, outre la religion, les langues française, latine et grecque, les éléments des belles-lettres, l'écriture, l'arithmétique et le chant des psaumes. Le nombre des classes, fixé d'abord à cinq, fut ensuite porté à un chiffre qui variait de cinq à huit.

De bonne heure l'administration bernoise se préoccupa des moyens propres à encourager les études faites dans l'établissement qu'elle avait organisé. Un de ces moyens, déjà en honneur dans les écoles publiques de la ville de Berne, consistait dans la distribution de médailles scolaires — en allemand *Schulpfennige* — accordées, soit au printemps, soit en automne, aux écoliers les plus méritants. Cette sorte de récompenses est appliquée à Berne dès 1616 aux élèves de l'école latine, et, dès l'année 1622, aux jeunes filles qui faisaient avec distinction leur instruction religieuse sous la direction des pasteurs. Les *prix de Catéchisme* — præmiæ diligentiæ catecheticæ — qui servaient à encourager la récitation des manuels d'instruction religieuse, furent aussi distribués aux jeunes garçons à partir de 1629.

Si l'on est curieux de connaître avec quelques détails ces prix de catéchisme décernés à la jeunesse bernoise, le bel ouvrage que M. le Dr Adolphe Fluri a publié, il y a deux ans, sur les médailles scolaires bernoises, peut très largement renseigner à cet égard. Le lecteur trouvera dans ce volume, avec de nombreuses et précieuses indications, une série de douze planches, qui reproduisent avec exactitude une grande variété de médailles scolaires, où tous les genres sont représentés. Nous avons abondamment puisé dans ce remarquable travail, et nous devons ajouter, en rendant à chacun ce qui lui appartient, que si la présente communication a quelque valeur d'exactitude, elle la doit aux recherches et au labeur patient de l'auteur des *Berner Schulpfennige und Tischlivierer, 1622-1798*. Notre faible mérite — si mérite il y a — consiste

à avoir étendu à notre sujet spécial, et appliqué au collège de Lausanne les données contenues dans l'ouvrage que nous venons de nommer.

Les prix créés à Berne, pour récompenser l'étude du *Petit catéchisme* du pasteur Müslin et celle du *Grand catéchisme d'Heidelberg,* furent aussi envoyés et distribués à Lausanne sous l'espèce de médailles de 20 et 30 kr. jusqu'en 1749, en même temps que les médailles au *Jardinier,* dont il sera fait mention dans un instant. En fut-il de même des prix pour la récitation des *Psaumes* (Psalmenpfennige) ? C'est ce que nous ne pouvons affirmer ; nous n'avons trouvé à cet égard aucune indication dans l'ouvrage de M. Fluri. Il y aurait lieu toutefois de s'étonner que ces dernières médailles n'eussent pas également pris le chemin du collège de Lausanne, pour s'appliquer à la récitation des *Psaumes,* mis en vers français par Clément Marot. Peut-être que ces prix ont été remplacés par une distribution de psautiers, comme cela se pratiquait à Moutier, dans le Jura, et dans le Bucheggberg, dépendant de Soleure. Il est possible aussi qu'à Lausanne l'autorité communale pourvût à ces récompenses par ses propres moyens. Remarquons encore que les médailles pour les *Psaumes* sont assez bien représentées au Musée cantonal vaudois, ce qui semblerait indiquer qu'elles ont été données à Lausanne comme à Berne.

En 1635, le trésorier allemand expédie de Berne au trésorier welsche, à Lausanne, des pièces de 12, 6, 4 et 2 kr., afin qu'elles soient distribuées aux promotions du printemps. On trouve la preuve de cet envoi dans un ordre du 16 avril, que reçoit le premier de ces deux fonctionnaires, Dachselhofer, de transmettre au second, Bucher, les pièces en question, et aussi dans une lettre adressée à la même date au bailli de Lausanne, que M. le Dr Fluri reproduit en entier. En outre, dans ses comptes de l'année 1635, Dachselhofer inscrit qu'il a envoyé dans le pays de Vaud, au trésorier romand,

des prix d'école pour trois ans et pour une valeur de 59 couronnes 13 batz, soit 198 livres 8 sous.

Ces prix — Schulpfennige, comme ils sont toujours désignés à l'époque — étaient-ils de vraies médailles, ou simplement des pièces de 2, 4, 6 et 12 batz, qui constituaient des espèces proprement dites? Nous ne pensons pas qu'il s'agisse ici de monnaies, puisque d'après la lettre officielle envoyée au bailli de Lausanne, ces pièces avaient fait l'objet d'une frappe spéciale en vue des promotions. Jusqu'à preuve du contraire, on peut affirmer que ces prix sont des *Palmbären,* ainsi nommés parce qu'ils représentent au droit un ours assis, tenant dans sa patte droite une palme, tandis que dans l'autre il porte un livre ouvert. Sur cette face, en bordure, la légende circulaire IN TVENDO TVENTVR, qu'on pourrait traduire par : *Il protège en veillant.* Au revers, en deux ou trois lignes horizontales, les deux mots PRÆMIUM DILIGENTIÆ, dont le premier est ordinairement abrégé. Ces pièces sont de trois modules ; le petit est le plus ancien. D'abord sans date, il porte ensuite divers millésimes, dont le premier est 1653. Les pièces de grand et de moyen module sont ou non datées ou de moins ancienne date que les petites.

Ces médailles à l'ours tenant une palme répondent exactement aux prix de 2, 4 et 6 batz envoyés à Lausanne en 1635, et, pour nous, s'identifient avec ceux-ci. Il est beaucoup moins facile d'assimiler les prix de 12 batz avec une médaille bernoise de l'époque, et nous préférons, pour le moment, laisser cette question en suspens.

Nous sommes plus à l'aise en parlant des médailles à l'*Ourse-nourrice* — Säugende Bären — et de celles au *Semeur* — Sämann — qui furent données en prix au collège de Lausanne sans interruption de 1685 à 1797. Elles étaient distribuées chaque année au nombre variant de dix-sept à quarante, ce dernier chiffre étant une

grande exception. Ces deux sortes de pièces ont une valeur de 50 kreuzers, soit 12 batz, et accusent un grand progrès dans la gravure des coins. Celles à l'ourse allaitant ses petits sont en effet de fort jolies médailles, de dessins très variés, parmi lesquels nous avons plus particulièrement remarqué celui où l'animal fourré, faisant diversion à son office de nourrice, enseigne à ses oursons à grimper sur un arbre. Les légendes qu'elles portent sont, comme les dessins, très diverses. C'est, au droit, LACTE PIETATIS ET FOR TITUDINIS — par le lait de

la piété et du courage — ou bien SIC FINGIMUS JUVEN TUTEM, complété, au revers, par MATURE AD VIR TUTEM — c'est ainsi que nous formons de bonne heure la jeunesse à la vertu — où l'on trouve aussi BENEDIC TIO DEI DITAT — la bénédiction de Dieu enrichit — ou encore BENEDICTUS SIT JEHOVA DEUS.

En 1771, les coins des médailles à l'ourse-nourrice étant usés, on les remplaça par ceux du semeur, qui portent la légende DABIT METERE DEUS — Dieu donnera la moisson — en arc de cercle au dessus d'un paysage agreste, où l'on voit un attelage de chevaux qui laboure, et un homme qui jette la semence sur les sillons.

Les médailles au semeur, qui furent distribuées à Lausanne de 1772 à 1787 jusqu'à une nouvelle frappe de leurs équivalentes à l'ourse-nourrice, sont de même aloi

(Korn und Schrot) et de même diamètre que ces dernières.

D'autres prix de 10, 20 et 30 kreuzers (2 ½, 5 et 7 ½ batz) sont donnés à Lausanne au XVIIe siècle (dès 1666) et dans le cours du XVIIIe. Ce sont des prix de *diligence* — præmium diligentiæ. Ces pièces, surtout celles de la valeur de 10 kreuzers, ont d'abord tous les caractères de la médaille scolaire ; celles de 20 et 30 kr. perdent de bonne heure cette particularité pour prendre celle d'une monnaie proprement dite. La légende PRÆMIUM DILI GENTIÆ disparaît alors pour faire place au revers à celle de MONETA NOVA ou à la devise DOMINUS PROVI DEBIT.

Ici, il faut faire mention d'une très jolie médaille, qui, par ses dimensions et son poids, répond aux pièces de 20 kr. et ne peut avoir été qu'une récompense scolaire, intéressant le collège de Lausanne autant que celui de Berne, parce qu'elle peut avoir été donnée aux écoliers vaudois comme prix de la valeur indiquée tout à l'heure. M. le Dr Fluri, qui la reproduit à la planche IV de son livre, et qui la décrit à la page 165, n'hésite pas à lui conférer la qualité de médaille scolaire. Elle représente au droit une femme assise, tenant de sa main droite un livre ouvert, et instruisant un enfant debout devant elle ; la légende semi-circulaire, DUCE LEVAMEN CŒLO DEMITTITUR ALTO — l'allégement descend du haut du ciel — se partage entre le droit et le revers. Cette dernière face porte l'image de deux enfants, dont l'un fait le geste de s'élancer vers le ciel, pour saisir un présent qui apparaît sous la forme d'une médaille nouée d'un ruban, ou d'un fruit avec des feuilles.

Les prix de 30 kr. au *Jardinier,* coiffé d'un chapeau et greffant, un genou à terre, un jeune sauvageon, prix dont le type devait persister au collège et à l'académie de Lausanne, avec la substitution des armes du canton de Vaud à celles de la République bernoise, font partie

de la série des médailles envoyées de Berne, pour récompenser les collégiens et étudiants vaudois. Ils furent distribués sans interruption dès l'année 1726 jusqu'à la révolution helvétique, soit pendant soixante-douze ans. Leur distribution varie d'année en année de vingt-quatre à cinquante-quatre exemplaires, selon le degré d'application des classes, ou peut-être selon le degré d'indulgence des professeurs ou des régents. Ce sont de jolies médailles, portant au droit, avec la légende RESPUBLICA BERNENSIS, les armes de Berne enfermées dans un cartouche ornementé, et, au revers, l'inscription classique CULTURA MITESCIT, qui figure ensuite sur les médailles du canton de Vaud jusqu'en 1839.

Aux diverses espèces de prix que nous venons d'énumérer, il nous reste à ajouter les médailles au *Temple* et celles à la *Ruche,* pour compléter la série que nous avons essayé d'établir.

Les premières furent distribuées de 1758 à 1797 ; leur poids et leur diamètre sont ceux de l'écu bernois de l'époque, auquel elles ressemblent assez, sauf par le revers, où l'on voit un temple bâti au sommet d'un mont escarpé, qu'un jeune touriste se dispose à gravir, en suivant un chemin sinueux déjà parcouru en partie par un autre voyageur. Au dessus du temple, un triangle rayonnant, symbole de la trinité de Dieu, éclaire la montagne ; à la marge, PER TEMPLUM VIRTUTIS — par le temple de la vertu —, en exergue DILIGENTI — au diligent.

Les médailles à la *Ruche* (Bienenkorb), de la grandeur d'un demi-thaler, sont de très belles pièces, finement gravées, pourvues au droit des armes bernoises, et au revers d'une ruche, posée sur un banc au milieu des fleurs et autour de laquelle volent des abeilles ; légende : TEMPESTIVE ET INDEFESSE — à temps et infatigablement. En exergue PRÆM. DILIG.

Ces médailles étaient données aux régents du collège, au nombre variant de six à neuf, dès 1778 jusqu'en 1797. Celles au *Temple*, qui sont souvent appelées *Médailles des étudiants* (Studentenpfennige) étaient d'autre part réservées aux professeurs de l'Académie au nombre de quinze à dix-huit chaque année, dès 1758 à 1797.

Si aux diverses pièces que nous venons de passer en revue, on joint encore des demi-thalers de 15 batz (alte Sechzehner Dicken) envoyés à Lausanne de 1567 à 1671, pour suppléer au manque temporaire des médailles à l'ourse-nourrice, nous aurons, pour Lausanne et sous le régime bernois, un ensemble de prix scolaires de *huit* espèces différentes, savoir :

1. Les prix de *Catéchisme* ;
2. Les pièces à l'*Ours* tenant une palme ;
3. Les pièces de 50 kreuzers à l'*Ourse* allaitant ses petits ;
4. Les médailles au *Semeur* ;
5. Les prix de *Diligence* ;
6. Les médailles au *Jardinier* ;
7. Les médailles au *Temple* ;
8. Les pièces à la *Ruche*.

Tel est le résultat auquel nous sommes arrivé. Nous ne le regardons pas comme absolument définitif, et il n'est pas impossible qu'il y ait lieu, par une sévère enquête, de le modifier sur quelques points de détail, ou de le compléter par l'adjonction d'une, peut-être de deux nouvelles espèces. Cela nous paraît douteux cependant, et nous croyons qu'on peut s'en tenir à l'indication des huit sortes de médailles que comporte notre série, comme étant conforme à la réalité.

Lausanne, août 1912.

Ernest Lugrin.

MÉLANGES

Plaquette Alphonse de Witte.

A l'occasion du 25e anniversaire de son entrée dans le bureau de la Société royale belge de numismatique, un groupe nombreux d'amis a pris l'initiative d'offrir à M. Alphonse de Witte une plaquette commémorative de cet événement.

L'objet d'art, modelé par M. Godefroy Devreese, l'éminent artiste belge, a été présenté à M. de Witte, le 7 juillet dernier, à l'issue de la réunion de la Société belge de numismatique, à Bruges. Nous nous associons cordialement à cet hommage rendu à M. A. de Witte qui, depuis plus de trente ans, s'est consacré avec tant de zèle et de distinction au développement de la numismatique en Belgique. Par ses travaux dans la plupart des revues d'Europe et surtout par son *Histoire monétaire du Brabant*, M. A. de Witte a sûrement bien mérité la marque de haute estime et de reconnaissance que ses amis ont tenu à lui décerner. Puisse-t-il longtemps encore être associé aux destinées de la numismatique en Belgique ! Eug. D.

Vol de monnaies au Musée Ariana (Genève).

Le Musée Ariana fait partie de la belle propriété de Varembé, léguée par Gustave Revilliod à la ville de Genève, en 1890. Le nom Ariana rappelle celui d'Ariane de la Rive, mère de Gustave Revilliod, que le généreux donateur a voulu associer à ce don magnifique.

Dans la nuit du 4 au 5 septembre 1912, deux malfaiteurs se sont introduits, par le moyen d'une corde, au premier étage du Musée; ils ont perforé un contrevent de chêne, et, grâce à d'autres effractions, ils sont parvenus au médaillier du Musée. Cette collection, sans être bien importante, renfermait cependant quelques excellentes pièces suisses et valait environ 40 à 50,000 francs. Le cambriolage, commencé après 10 heures du soir, s'acheva vers 2 heures du matin, sans que

la plus petite alerte eût dérangé les malfaiteurs dans leur travail. En définitive, ils enlevèrent leur butin dans deux gros sacs, et ils se dirigeaient vers la frontière française, lorsque deux gardes ruraux, trouvant suspecte l'allure de ces personnages, leur barrèrent la route et les arrêtèrent.

L'un d'eux se rendit de suite, mais l'autre, aprés avoir jeté son sac sur la tête de son adversaire, s'enfuit vers la ville, où il ne fut arrêté que vers la fin de la matinée. Entre temps, et selon son dire, il avait vidé ses poches garnies de monnaies, à tous les coins de route, où, à la vérité, on en retrouva quelques-unes.

Mais une fois qu'on eut fait le pointage des pièces retrouvées avec celles inscrites dans le catalogue du Musée, on dut constater qu'il en manquait cent soixante-neuf, dont soixante-huit en or, quatre-vingt-seize en argent et cinq en bronze.

Ces pièces disparues ont été estimées à environ 4000 francs, somme que la compagnie d'assurance s'est empressée de payer. A part une série de la ville de Rottweil (Wurtemberg) qui comprenait un thaler, un demi-dicken, une pièce de douze-kreuzers, une autre de six-kreuzers et une bractéate, valant environ 2000 francs, presque toutes les pièces disparues sont des monnaies courantes, et l'on est en droit de supposer que le cambrioleur fugitif, à qui plusieurs heures de répit ont été laissées, a eu le temps de mettre en lieu sûr les pièces d'une réalisation facile, dont il avait rempli ses poches...

Le 3 décembre 1912, le Conseil municipal de la ville de Genève, a voté une somme de 10,000 francs pour assurer la garde du Musée Ariana.

Médaille commémorative de la Guerre des Balkans.

La maison Huguenin frères et Cie, au Locle, vient d'éditer une fort jolie médaille qui rappelle les victoires remportées l'an passé par les Confédérés des États balkaniques sur l'Empire turc et le but de cette campagne foudroyante qui est l'émancipation des quatre États confédérés.

Au droit, (D 44) LES BALKANS AVX PEUPLES BALKANI QUES

Sur un fond rayonnant, une croix latine portant en chef et en langue bulgare le texte même de la légende circulaire. Une couronne de chêne et de laurier se trouve placée au centre de la croix sur laquelle

sont disposés les quatre écus de Bulgarie, Serbie, Grèce et Monténégro. Au bas de la médaille, en légende circulaire et en deux lignes, la première empiétant sur la branche inférieure de la croix, nouvelle répétition de la légende ci-dessus en langue serbe et au dessous en grec. Le bas de la médaille offre un croissant brisé.

Signé, HUGUENIN. DER.

℞. (D 45) 1912.

Un officier coiffé d'une casquette, de profil à droite, tenant de la droite une épée, escalade un retranchement sur lequel il plante de la gauche un drapeau déchiré par la mitraille. A sa droite, un canon sur lequel repose le bras d'un servant. Derrière et devant l'officier éclatent des schrapnels. A l'arrière-plan à gauche, des piques et à droite le profil d'une ville d'Orient.

Cette médaille a été tirée aux deux modules de $0^m,025$ à $0^m,040$, en bronze et en argent.

NÉCROLOGIE

Arnold Droz-Farny.

Le 14 janvier 1912, la Société suisse de numismatique perdait un de ses meilleurs membres, dans la personne de M. Arnold Droz-Farny, professeur de mathématiques à l'École cantonale de Porrentruy.

Né à La Chaux-de-Fonds, où il fit ses études préliminaires, son goût pour les sciences exactes le conduisit à l'École polytechnique de Stuttgard, puis à l'Université de Munich. Ses études terminées et en possession de ses titres, A. Droz débuta dans l'enseignement dans un institut privé, puis tôt après, il fut appelé à la chaire de mathématiques de l'École cantonale de Porrentruy, où il put déployer dans toute leur mesure ses facultés et ses talents. Les nombreux élèves qui, pendant une trentaine d'années, suivirent son enseignement, sont unanimes à louer les capacités supérieures, le don tout spécial de l'enseignement ainsi que les talents pédagogiques de cet éminent professeur.

Une maladie de cœur et un asthme chronique l'obligèrent à prendre sa retraite en 1908 et, dès lors, malgré la science, malgré tous les soins que lui prodigua la compagne la plus dévouée, son état ne fit que s'aggraver, jusqu'à ce qu'une dernière crise vint l'enlever à l'affection des siens et de ses nombreux amis.

A. Droz n'était pas très connu des membres de la Société suisse de numismatique, parce que sa santé ne lui permettait pas de fréquenter nos réunions. Mais ceux qui ont eu le plaisir de le connaître et de le fréquenter plus ou moins, savent quelle part de son temps, de ses études et de son cœur, il a donnée à la numismatique. Ses spécialités étaient l'évêché de Bâle, le canton de Neuchâtel et les artistes neuchâtelois : J.-P. Droz, H.-F. Brandt et Thiébaud.

En 1905, il publia une *Notice historique sur une médaille jurassienne* [1]. Il s'agit de la médaille donnée par la Société géologique de France aux villes de Porrentruy, Délémont, Soleure, Bienne et Neuveville, à l'occasion de sa visite en Suisse et de la cordiale réception qu'elle avait reçue de ces villes, du 5 au 11 septembre 1838. Les renseignements que, grâce à de nombreuses démarches, il avait réunis sur les assises tenues, en Suisse, par cette société française, sont des plus intéressants.

En 1909, parut une autre publication de lui : *Sur une médaille polonaise* [2], soit celle gravée par M. F. Landry et commémorative de l'insurrection polonaise, en 1863. Comme pour la précédente, Droz nous donne sur cette pièce, et sur les circonstances au sujet desquelles elle fut gravée et éditée, des renseignements précieux.

[1] *Notice historique sur une médaille jurassienne*, par A. Droz-Farny, professeur, Porrentruy, 1905, 12 p. in-8°, avec une planche.

[2] *Sur une médaille polonaise*, par A. Droz-Farny, professeur, Porrentruy, 1909, 13 p. in-8°, avec vignette.

Qu'il nous soit permis, en terminant ces lignes, de rendre, tant en notre nom personnel qu'au nom de la Société suisse de numismatique, un hommage bien sincère d'estime et d'affection au professeur Droz-Farny et d'assurer son épouse affligée de toute notre sympathie.

A. M.

Oberstlieutenant Albert Steiger.

Dieser sonst so rüstige, stattliche Mann wurde uns durch einen jähen Tod am vorigen 18. Dezember leider plötzlich entrissen. Am 15. September 1847 in Arbon geboren, erwarb er sich in den Schulen seiner Heimat und auf der Kantonsschule zu Frauenfeld eine vorzüg-

liche Normalbildung. In dem berühmten Bijouteriegeschäft Fries, in Zürich, wie durch längeren Aufenthalt in Genf und Paris, bildete sich Steiger zum perfekten Bijoutier aus. Nachdem er im väterlichen Geschäft längere Zeit gearbeitet, übernahm er dasselbe nach dem Tode seiner Eltern. An seiner jungen Gattin, die er 1873 heimführte fand er eine

treue Mithelferin, sodass er seine Firma Steiger und Bindschedler bald zu gedeihlicher Blüthe brachte. Dabei fand er noch Muse sich öffentlichen Angelegenheiten zu widmen, und bildete der junge, tatkräftige, wohlgesinnte Mann, als guter Gesellschafter, tüchtiger Geschäftsmann, Sänger, Dichter, Soldat, wie als Obmann der Feuerwehr, während Jahren wohl das Centrum des öffentlichen Lebens seines Heimatsstädtchens. Kein Wunder, dass, als der allgemein beliebte Mann im Jahre 1885 mit Familie und Geschäft nach dem grösseren St. Gallen übersiedelte, ganz Arbon diesen Wegzug bedauerte und den tapferen Bürger in dankbarer Weise feierte. In St. Gallen ward das Bijouteriegeschäft Steiger « zur Löwenburg » in Bälde eines der bekanntesten und geachtetesten der Ostschweiz. Doch Steigers Kunstsinn brachte ihn hiebei auf das Antiquitätengebiet, wo er es als Mann von Geschmack und gediegenem Wissen zur wahren Autorität brachte. Seine Sammlungen, die er sich hiebei anlegte, zeigen von grosser Fachkenntnis, und ist besonders seine über dreitausend Stück umfassende Kuchenmodelsammlung vom 15. bis 19. Jahrhundert, einzig in ihrer Art. Diese Sammlung zog schon in der Schweizer. Landesausstellung 1896 in Genf die Aufmerksamkeit der Altertumsfreunde auf sich, und lesen wir hierüber, im Katalog dieser Ausstellung, Groupe 25, eine von Steiger selbst verfasste Abhandlung. Auch als Numismatiker besass derselbe eine grosse Sachkenntnis, sodass er vielen Sammlern als geschätzter Berather diente und in zweifelhaften Fragen oft auf diesem Gebiete wertvolle Aufklärung brachte. Steiger war seit 1887 Mitglied unserer Gesellschaft und in früheren Generalversammlungen brachte er oft praktische Anträge, die meistens Anklang fanden. Wir gedenken noch dankbar seiner poetischen Ansprache, mit der er uns Numismatiker bei der Generalversammlung in St. Gallen 1903 so herzlich begrüsste. Als vielseitiger, strebsamer Mann fand Steiger neben seiner grossen, geschäftlichen Tätigkeit dennoch Zeit sich in den Dienst des öffentlichen Lebens zu stellen. Ein tüchtiger Offizier, brachte er es bis zum Range des Oberstlieutenants und wurde vor mehreren Jahren als solcher mit Oberst Nabholz vom eidg. Militärdepartement zu den Kaisermanövern in Wien abgeordnet. Die Goldschmiede der Schweiz beehrten Steiger seit dem Bestehen ihres Verbandes mit dem Präsidium, und in seinem St. Gallen stand er als Gemeinde- und Kirchenrat, als hilfstätiger Bürger auf sozialem Gebiete in hoher Achtung. Nun ruht die Asche dieses teuren, tapferen Mannes in verschlossener Urne. Wir aber werden dem biederen, offenen Wesen unseres unvergesslichen Kollegen

ein freundliches Andenken bewahren. Möge an Gattin und Kindern unseres entschlafenen Freundes all die Liebe und Treue gesegnet sein, welche stets als hellster Sonnenschein sein Leben durchleuchtete.

Emil Dreyfus,
Präsident der Genfersektion.

Arthur Bally-Herzog.

Nous avons appris avec un vrai chagrin le décès survenu, à la fin de décembre, de notre collègue, M. Arthur Bally-Herzog, à Schönenwerd. Nous reviendrons dans le prochain fascicule sur la vie et l'activité de cet homme de bien, dont la mort est profondément regrettable.

François Conchon.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons le décès de notre collègue, M. F. Conchon, survenu le 8 février, sociétaire depuis 1890. Tous ceux qui fréquentent nos assemblées générales se souviendront de cet aimable collègue, qui suivait assidûment nos réunions.

BIBLIOGRAPHIE

Comptes rendus et notes bibliographiques.

Comte de Castellane. *Le gros tournois de Charles d'Anjou et le gros tournois du roi de France au châtel fleurdelisé.* Paris, Rollin et Feuardent, 1904, br. in-8 de 20 p., avec vignettes. (Extr. de la *Revue de numismatique*, 1904, p. 533.)

Le gros tournois de Charles d'Anjou, roi de Sicile, appartient-il aux monnaies du comté de Provence, comme semblerait l'indiquer la légende COMES PVINCIE, qui se lit au revers ?

Par une démonstration qui s'appuie sur des documents numismatiques et historiques, M. de Castellane établit avec beaucoup de précision que cette monnaie doit être placée en tête des espèces que les comtes de Provence firent fabriquer, à partir de 1267, pour circuler à Avignon, dont ils partageaient la souveraineté avec les comtes de Toulouse.

Et quant au gros tournois à la légende PHILIPPVS REX, qui se rapproche beaucoup de la pièce de Charles d'Anjou, en particulier par le châtel fleurdelisé du revers, il aurait été frappé par le roi de France — très probablement Philippe le Bel — pour circuler à Avignon, dont Philippe III le Hardi avait hérité la moitié en 1270.

E. L.

Paul Bordeaux. *Essai d'interprétation du mot FLAVIA, figurant sur les triens des rois lombards Astaulf, Didier et Charlemagne.* Milan, L.-F. Cogliati, 1908, br. gr. in-8 de 20 p. (Extr. de la *Rivista italiana di numismatica e scienze affini.* Anno XXI, fascicolo-omaggio I e II.)

Il y a environ soixante-quinze pièces d'un tiers de sou d'or (triens) pourvues du qualificatif FLAVIA. Elles proviennent en grande partie de la trouvaille d'Ilanz (1904) et ont toutes été émises dans les villes de l'Italie du nord, entre 750 et 800 après J.-C.

Quel est le sens de ce mot FLAVIA, apposé pendant cinquante ans

sur les espèces de cette région, sous les règnes d'Astaulf et de Didier, rois des Lombards, puis de Charlemagne, leur successeur ?

M. P. Bordeaux constate d'abord que, loin d'être un qualificatif poétique comme FELIX, INVICTA ou INCLITA, ce vocable a un sens net et précis, et qu'en l'absence d'un édit ou d'un capitulaire, on en est réduit à étudier les conditions dans lesquelles ont fonctionné les ateliers monétaires lombards de l'époque.

Deux faits peuvent expliquer l'emploi du qualicatif FLAVIA, gravé d'abord sur les triens de Lucques, puis sur les monnaies de Milan, Pavie, Trévise, Vienne, Verceil, Castel-Seprio et Bergame. Premièrement, il faut constater que la dénomination de *Flavienne*, autorisée par Astaulf pour caractériser l'officine de Lucques, répondait au *Jus civile Flavianum* en usage au sein des populations du nord de l'Italie jusque sous le règne de Charlemagne. Ensuite et indépendamment du droit civil flavien, les lois et coutumes monétaires romaines qui existaient avant l'invasion lombarde, se perpétuèrent par les ordonnances des rois Astaulf et Didier d'abord, de Charlemagne ensuite. Ces princes avaient intérêt à prescrire à certains ateliers de frapper des monnaies d'or conformément aux règlements édictés par les empereurs *flaviens*, dont le numéraire de bon aloi était d'ailleurs resté dans le souvenir des populations.

En attendant qu'un texte législatif ou monétaire vienne confirmer la thèse de M. Bordeaux, que nous résumons très imparfaitement, on peut s'en tenir à la très plausible explication qu'il nous fournit. E. L.

Dr Gustav Schöttle. *Die Münzwirren und Heckenmünzen in Oberschwaben um die Wende des 17. Jahrhunderts.* Vienne, 1908, br. in-8° de 35 p., avec une planche. (Extr. de la *Numismatische Zeitschrift*, nouvelle série, tome I.)

Il y a une vieille légende qui raconte que la pistole *volante* finissait toujours par rentrer dans l'escarcelle de celui qui l'avait dépensée. A Lindau, Ravensbourg, Ueberlingen, Isny et Buchhorn (le Friedrichshafen d'aujourd'hui), villes de la Haute-Souabe qui possédaient encore le droit de monnayage dans la période de passage du XVIe au XVIIe siècle, les monnaies volantes (Heckenmünzen) étaient des pièces d'argent, de billon de mauvais aloi, et surtout des pfennigs unifaces en cuivre, frappés en masse dans des officines très primitives, servies par des monnayeurs d'occasion. En effet, les connaissances techniques de ces derniers le cédaient certainement à l'esprit de spéculation de l'autorité locale qui les employait. Le mauvais numéraire qui sortait de ces ateliers subis-

sait, dans la mesure de sa valeur relative, toutes les vicissitudes réservées aux monnaies arbitrairement frappées, et refluait sans cesse vers son lieu d'origine, en dépit de toutes les mesures prises pour le maintenir dans la circulation. Et c'est à présenter un tableau du désordre monétaire de la rive nord du lac de Constance, à l'époque en question, que s'est appliqué notre savant collègue de Tubingue, en apportant à ce labeur de nombreuses et copieuses informations, et en rattachant le monnayage des villes souabes que nous avons nommées aux circonstances politiques et économiques de l'époque.

Cette solide étude, dont le contenu intéresse en plus d'un point l'histoire monétaire de la partie orientale et septentrionale de notre pays, est une importante contribution à la numismatique d'une époque troublée, caractérisée par de nombreuses compétitions, et aussi par le malaise des populations en matière économique. E. L.

Maurice Raimbault. *Un problème de numismatique languedocienne.* Paris, 1908, br. in-8° de 8 p. avec 1 pl. (Extr. du *Bulletin archéologique*, 1908.)

Le problème que cherche à résoudre ici M. Raimbault est avant tout un problème de philologie. Il consiste à tenter l'explication de l'expression *moneta mangencha* qui se lit sur une charte du XIIe siècle, conservée aux Archives des Bouches-du-Rhône.

Dans ce document le mot *mangencha* désigne une monnaie de la région de Montfrin, jusqu'ici inconnue, au moins sous cette appellation.

Quelle est l'origine de ce mot et à quelle monnaie est-il applicable? Telle est la double question qui se pose à son sujet.

La lecture de cet adjectif ne peut laisser place à aucun doute vu qu'il se répète plusieurs fois au cours du manuscrit. L'auteur constate qu'il ne l'a rencontré nulle part ailleurs, pas plus dans les ouvrages de numismatique anciens ou modernes, que dans les dictionnaires comme celui de Du Cange par exemple.

On a naturellement essayé diverses interprétations qui sont toutes réfutées, avec raison du reste, comme n'étant pas d'une rigueur scientifique suffisante.

De l'avis de l'auteur, la solution ne pourra être donnée que par la découverte et l'étude approfondie de nouveaux documents.

La brochure est illustrée d'une planche reproduisant la charte de 1147 et comme tous les numismates ne sont pas doublés de paléographes, elle est en outre transcrite en caractères modernes afin de servir de pièce justificative. H. C.

Adrien Blanchet. *Mémoires et notes de numismatique.* Paris, 1909, in-8° de 454 p. avec pl. et fig. dans le texte.

Un livre semblable ne peut s'analyser, formé qu'il est de la réunion d'articles touchant, de près ou de loin, à la science des médailles de toutes les époques.

En en parcourant la table des matières, qui ne comprend pas moins de soixante-trois titres, il est impossible de se faire une idée des sujets pour lesquels l'auteur manifeste le plus de prédilection.

Leur diversité même témoigne de l'étendue et de la variété des connaissances du savant, pour qui rien de ce qui touche à la numismatique n'est étranger.

C'est ainsi qu'il traite avec un égal bonheur de l'*Origine du gros tournois* ou de l'*Influence de l'art grec dans le nord de la Gaule-Belgique;* de la *Monnaie d'alliance de Naucratis et d'Alexandrie d'Egypte;* ou d'un *Médaillon gravé par Simon Passe.* Les adeptes de la numismatique s'étant tous plus ou moins spécialisés, on en trouverait peu, même parmi les plus érudits, capables d'écrire un tel volume. H. C.

Paul Bordeaux. *Etude critique sur la « Numismatique constantinienne » de M. J. Maurice et la question des monetarii mérovingiens.* Amsterdam, Blikman et Sartorius, 1909, br. in-8° de 29 p. (Extr. de la *Revue numismatique hollandaise*, 1909.)

Cette brochure est le résultat d'un examen détaillé du travail très suggestif de M. J. Maurice sur une portion de la numismatique romaine encore imparfaitement explorée, celle des empereurs d'Orient, dès l'abdication des Augustes Dioclétien et Maximien Hercule, le 30 mai 305. L'auteur, tout en se livrant à un certain nombre de critiques sur des points particuliers, fait ressortir tout le mérite de l'ouvrage qu'il examine, soit au point de vue général de l'histoire, soit à celui, plus spécial, de la numismatique impériale sous Constantin et ses successeurs. Puis il rattache à cette dernière la question si complexe des monétaires mérovingiens, dont les pratiques tirent leur origine dans les coutumes et les lois constantiniennes. E. L.

Paul Bordeaux. *La médaille frappée en l'honneur de Pierre Lair à Anvers, en 1814, et les monnaies obsidionales anversoises émises à la même époque.* Bruxelles, Goemaere, 1910, br. in-8° de 56 p. (Extr. de la *Revue belge de numismatique*, n°s 2 et 5, de 1910.)

Cette médaille a été frappée vers la fin du siège d'Anvers, à la suite d'une émission d'espèces obsidionales, dans laquelle Lair, administrateur militaire, rendit de grands services, aux côtés de l'illustre Carnot.

S'attachant d'abord à la personnalité de ce français humain et patriote, pour déterminer quels sont ses titres à recevoir une médaille frappée en son honneur, l'auteur passe ensuite à la relation des circonstances qui ont nécessité et accompagné l'émission des pièces de 5 et de 10 centimes, frappées au moyen de 336,127 kilos de cuivre, et destinées à la solde des troupes défendant Anvers. Suit une énumération descriptive des types de cette monnaie obsidionale, portant au droit, soit un N, soit un double L, suivant qu'elle se rapporte au régime impérial ou au début du règne de Louis XVIII.

Remarquons à ce propos qu'il eût été intéressant de voir reproduits, dans la brochure de M. Bordeaux, quelques-uns des nombreux exemplaires que l'on a conservés de ce singulier numéraire, donné en paiement aux troupes de la place investie par les Anglais et les Prussiens. Quant à la médaille Lair, qui porte, dans le champ de sa face frappée, le chiffre PL en grandes majuscules anglaises, on en a en première page une très exacte reproduction. L'autre face est lisse, avec une inscription à l'encre.

Ce travail est une suite intéressante aux études déjà nombreuses que notre éminent collègue a consacrées à la numismatique des contrées voisines du Rhin, administrées par la France aux époques agitées de la Révolution et de l'Empire. E. L.

Edmond Gohl. *Note sur les monnaies barbares de la Hongrie.* Bruxelles, Goemaere, 1911, br. in-8° de 19 p. avec figures dans le texte.

Nous avons ici un compte rendu succinct et — autant qu'il nous a paru — complet des trouvailles, découvertes et recherches scientifiques, effectuées en Hongrie sur le monnayage autochtone de ce pays, depuis la réunion du Congrès international de numismatique à Paris, jusqu'à celle du même Congrès à Bruxelles en 1910, soit pendant une période de dix ans. Ce résumé, qui est une sorte de bilan général de résultats acquis ou présumés, fournit de nombreux renseignements sur les divers groupes de monnaies provenant des trouvailles faites en pays hongrois et dans les contrées limitrophes : pièces en or, en argent et en bronze, de forme et de frappe primitives, ou de fabrication trahissant une grossière imitation de l'antiquité. L'auteur y joint des remarques sur des sortes d'amulettes en bronze jaune, de formes diverses, trouées ou ansées, découvertes entre le Danube et la Theiss, avec des tablettes votives en plomb ou en pierre et relatives au culte du soleil. Il insiste sur l'importance de la découverte d'une usine monétaire à

Szalacska, où l'on a recueilli divers objets d'une époque jugée postérieure à celle de la Tène : trousseaux en bronze, piles de même métal ressemblant à celles d'Avenches. Des moules ayant servi à la fonte d'imitations de tétradrachmes de Philippe, ont été trouvés dans le comté de Tolna, et des contremarques, faites par crainte des pièces fourrées, ont été constatées sur des monnaies diverses.

Cette revue, rapide sans sécheresse, se termine par le vœu qu'exprime l'auteur de voir un jour dressée la liste complète des monnaies barbares de la Hongrie. E. L.

Beiträge zur Erforschung der schwäbisch-allemannischen Pfennige des 11.-13. Jahrhunderts, von Dr. H. Buchenau in München. Mit Unterstützung der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich. Sonderabdruck aus *Blätter für Münzfreunde*, 6-10, Jahrgang 1911, mit deren Tafeln 193, 195, 196 und 29 Textabbildungen. Verlag C. G. Thieme, Dresden.

Das Münzwesen des südlichen und südwestlichen Deutschlands vom 10. bis ins 15. Jahrhundert hinein ist trotz tüchtiger Arbeiten noch nicht einmal bis zur sicheren Kenntnis der damaligen Gepräge erforscht, um daraus die Münzgeschichte der einzelnen Gebiete darstellen zu können. Das liegt einmal in dem äusseren Umstand, dass die Gepräge dieser Zeit meist schriftlos, teilweise mangelhaft oder verworren beschriftet sind, dass neue und kleinere Prägstätten in grosser Menge, besonders im 13. Jahrhundert — während des Interregnums — auftauchen und bald wieder verschwinden. Hiezu kommt, dass viele kleinere Münzsammlungen in dieser Richtung noch nicht genügend durchgesehen waren und die Bearbeitung mancher wichtiger Funde in wesentlichen Punkten lückenhaft blieb. Der Verfasser der vorliegenden Studie hat es sich zur Aufgabe gestellt, nicht nur die bisher erschienene Literatur vollständig zu berücksichtigen, sondern besonders auch alle noch unveröffentlichten Gepräge in kleineren Sammlungen, soweit sie ihm zugänglich wurden, zu untersuchen und zu sichten. Das überaus weitschichtige Material ist von Buchenau aus ökonomischen Gründen in ausserordentlich konziser Form zusammengestellt.

Nach einem Verzeichnis der benutzten Literatur gibt Buchenau in der Einleitung eine Uebersicht über die schwäbisch-allemannischen Münzherren versehen mit Zeitangaben, dabei kurz die Grundlage des Geldwesens und der Währungen streifend. Eine bequeme und willkommene Zusammenstellung der Relationen zwischen Constanzer, Rottweiler, Tübinger, Haller und Schaffhauser Pfennig findet man auf

Sp. 6 (aus dem päpstl. Zehntenbuch 1275 entnommen). Hierauf geht Vf. zur Münzbeschreibung über. « Leitender Grundsatz für die Auf-« deutung stummer Mittelaltermünzen ist die Bevorzugung der durch « Funde und Urkunden bezeugten und unter ihnen der wirtschaftlich « kräftigen Münzstätten. Verfehlungen sind auch bei dieser Methode « unvermeidlich, aber nur dieser Weg leitet zu einem genügenden « Grade von Wahrscheinlichkeit. » Die meist stummen und schwer deutbaren Gepräge wurden in vorsichtiger Weise gruppenweise bestimmt.

Für die Schweiz entnehmen wir daraus folgende Neubestimmungen: Die bisher ohne inneren Grund für die *Abtei Engelberg* beanspruchten Brakteaten sind sicherlich Gepräge der *Grafen von Pfirt* nach Basler Fabrik von um 1200—1250 und wahrscheinlich aus Thann, der wichtigsten Münzstätte des Pfirter Gebietes mit Bezug auf die in der Nähe liegende Engelburg hervorgegangen.

Die in Niederbipp in grossen Mengen gefundenen zweiseitig geprägten Münzen mit Kolbenkreuz und Rad setzt Buchenau in Uebereinstimmung mit Trachsel nach Solothurn.

Beziehungen der Zähringer zu Zürich besprechend weist Buchenau manche *Halbbrakteaten des Fundes von Steckborn* nach *Zürich.*

Die ebenfalls ohne zwingende Gründe für die *Abtei Einsiedeln* beanspruchten Rabenpfennige setzt der Vf. nach *Freiburg i. B.* als Nachfolger älterer ähnlicher Typen.

Es würde zu weit führen, in einer Besprechung auf alle Einzelheiten einzugehen, man müsste denn beinahe die ganze Studie auszugsweise wiederholen, welche Dank einer Subsidie der Antiquarischen Gesellschaft mit drei Tafeln sauberer Lichtdrucke ausgestattet werden konnte.

Jeder, der sich irgendwie mit den Münzverhältnissen dieser Zeit und Gegenden beschäftigt, wird diese Beiträge als zuverlässiger Führer zur Hand nehmen und sie, solange kein vollständigeres Werk vorliegt, als Korrektur und Ergänzung zu den vorrausgegangenen Veröffentlichungen von Meyer und Höfken ständig benützen müssen.

E. Hahn.

Ministerie van binnenlandsche zaken. Koninklijk kabinet van munten, penningen en gesneden steenen te 's-Gravenhage. 's-Gravenhage, 1911, br. in-8° de 44 p. avec pl.

Bien que signé d'un nouveau nom, ce rapport rend compte de l'activité de feu M. de Dompierre de Chaufepié, en tant que

directeur du Cabinet royal des monnaies de La Haye, pendant l'année 1911.

Les diverses acquisitions, auxquelles il a présidé, concernent principalement l'histoire métallique des Pays-Bas et de ses colonies, ainsi que cela va de soi.

A signaler les pièces suivantes, qu'on pourra contempler sur la planche qui illustre la brochure : une petite médaille d'argent, de 1531, aux effigies de Charles-Quint et de Ferdinand Ier, une médaille d'or reproduisant la figure caractéristique de Georges, comte de Basta, mort à Weenen, en 1607, une médaille à l'effigie de Guillaume IV, prince de Nassau, de 1747, etc.

A côté de ces médailles, il est entré dans les cartons du Musée un certain nombre de pièces grecques, romaines, byzantines et de divers pays étrangers. Le nôtre est représenté par le thaler de Genève, de 1622, le 10 ½ sols, de 1714, et l'écu de 5 francs du Tir fédéral de Schaffhouse, en 1861. H. C.

Ministerie van binnenlandsche zaken. Koninklijk kabinet van munten, penningen en gesneden steenen te 's-Gravenhage. Verslag van den directeur over het tijdvak van 1 jan. tot 31 dec. 1911. 's-Gravenhage, 1912, br in-8° de 36 p. avec 1 pl.

Le rapport annuel du Cabinet royal des monnaies de La Haye vient de paraître. Il est rédigé par M. A.-O. van Kerkwijk, son nouveau directeur, qui remplace M. H.-J. de Dompierre de Chaufepié.

Comme on peut supposer, la direction s'est efforcée d'acquérir des pièce concernant plus spécialement la Hollande ou ses colonies. Parmi les médailles, à remarquer des pièces des XVIe et XVIIe siècles qui proviennent de la vente Lanna. Les plus belles sont reproduites sur la planche qui illustre la brochure.

Au nombre des pièces étrangères entrées dans la collection à citer, un écu-pistolet de Genève de 1585. C.

Alphonse de Witte et Louis Schnock. *Les premières monnaies belges de nickel.* Bruxelles, Goemaere, 1912, br. in-8° de 53 p. avec une fig. dans le texte et 3 pl. (Extr. de la *Revue belge de numismatique*, 1912.)

Cette brochure renferme un exposé clair et précis des circonstances qui ont accompagné l'introduction de la monnaie de nickel en Belgique, pour remplacer la monnaie de cuivre (pièces de 5 et 10 centimes) et d'argent (pièces de 20 centimes). L'État belge voyait d'ailleurs dans ce changement un moyen d'arrêter l'invasion, dans le

royaume, du cuivre monnayé français, et de substituer à la pièce de 20 centimes en argent, réputée incommode, une monnaie d'appoint d'un module moins exigu.

L'auteur rappelle d'abord qu'un essai des monnaies de nickel avait été fait aux États-Unis en 1837, mais sans résultat effectif, et que c'est à la Suisse que revient l'honneur d'avoir, la première et par la loi du 7 mai 1850, introduit le nickel dans l'alliage des pièces de 5, 10 et 20 centimes. Ce métal entrait dans le billon fédéral pour $^1/_{10}$ de son poids ; l'argent, le zinc et surtout le cuivre formaient le reste de l'alliage, dans des proportions qui variaient suivant la valeur et le poids des pièces, sauf le zinc qui constituait toujours le quart du mélange total. Rappelons encore qu'en 1857 les États-Unis frappèrent officiellement une pièce d'un cent, composée de quatre-vingt-huit parties de cuivre pour douze parties de nickel. Enfin, en 1859, une commission ayant été chargée par le gouvernement belge d'élaborer les mesures propres à corriger les défauts du système monétaire en vigueur dans le pays, cette même commission proposa entre autres la frappe de pièces de 5, 10 et 20 centimes d'un composé de nickel (0,25) et de cuivre. Cette innovation fut ratifiée par la Chambre des représentants, et exécutée par la loi du 20 décembre 1860.

Nous ne pouvons ici rappeler, même brièvement, tous les faits qui se rapportent à l'exécution de cette loi, à la gravure des coins et à la frappe de divers essais proposés à la commission dite « des numismates », chargée de faire un choix entre plusieurs projets variés. Mais nous devons mentionner que si l'effigie du roi fut maintenue sur les pièces de 20 centimes, malgré la crainte que ces dernières ne fussent facilement confondues avec les pièces d'argent, cette circonstance est due à l'intervention de Léopold Ier, et à la complaisance de M. Frère-Orban, ministre des finances, à l'égard du roi.

Ces pièces furent tout d'abord fabriquées au nombre de 1,803,770, et quant à celles de 10 et 5 centimes, il fut décidé, à la suite de nombreuses réclamations fondées sur les erreurs que provoquait la similitude des pièces de 20 centimes avec la pièce d'argent de 2 francs, qu'elles seraient frappées au type primitivement créé par le graveur Braemt, portant au droit le lion belge sur un champ de sable, et, au revers, la valeur nominale avec la légende : LÉOPOLD PREMIER ROI DES BELGES. Ce type au lion de Belgique, un des plus caractéristiques des monnaies modernes, fut maintenu jusqu'en 1894, année où les légendes furent modifiées et inscrites soit en français, soit en flamand.

Il fut conservé sous cette forme jusqu'en 1901, et aboli définitivement par arrêté royal du 30 juin 1906.

En terminant cette analyse, remarquons que dans les longues délibérations qui eurent lieu à l'occasion de la frappe des monnaies d'appoint belges de 1860, on considéra les monnaies de billon comme une sorte de billets de banque inscrits sur du métal, et l'on regarda le détenteur de ce numéraire, non seulement comme ayant un droit de propriété sur la pièce elle-même *(jus in re)*, mais encore comme possédant un droit de créance contre l'État pour la valeur nominale de celle-ci *(jus ad rem)*, droit qui peut toujours être revendiqué par une demande d'échange. Enfin, nous devons mentionner que la question de percer par un trou les pièces de nickel, pour empêcher qu'elles ne soient confondues avec celles d'argent, fut agitée dans une séance de la section centrale de la Chambre belge, le 10 mars 1860. Les monnaies de nickel percées, que la République française vient de fabriquer, ne sont donc que la réalisation d'une idée dès longtemps à l'ordre du jour. Cette innovation, qui peut avoir certains avantages à notre époque, où le principe du moindre effort est à la base de la vie sociale, enlève à l'art de la gravure monétaire un peu de sa liberté, en restreignant et modifiant le champ déjà fort réduit de ses manifestations.

E. L.

Musée national suisse à Zurich. XXme Rapport annuel présenté au Département fédéral de l'Intérieur et rédigé au nom de la commission par la Direction, 1911. Zurich, 1912, br in-8° de 90 p. avec 8 pl.

C'est toujours avec intérêt que l'on parcourt les rapports si substantiels du Musée national.

Bien que, par la force des choses, ils se ressemblent tous plus ou moins, on y glane toujours quelques faits qui retiennent l'attention.

Après la partie administrative habituelle, vient une liste des dons faits au Musée, puis l'inventaire des objets achetés au cours de l'année.

Parmi ceux-ci, à remarquer des coffrets à bijoux des XIe, XIIIe et XIVe siècles provenant de la Suisse centrale; une statue de la Madone, en bois sculpté et peint du XIVe siècle, provenant d'Obwald; un devant d'autel tissé, du XVe siècle, provenant de Rheinau; une coupe en noix de coco montée en argent, du début du XVIe siècle, venant probablement du Valais, etc., etc. Ces antiquités sont représentées sur les planches qui illustrent la brochure.

Quant à la collection des monnaies et médailles, elle s'est augmentée

de quatre cent quatre-vingt-neuf pièces parmi lesquelles on peut citer : une couronne d'or de Zurich gravée par Jacob Stampfer, les ducats de 1636 et 1637 de la ville de Coire, un sextuple ducat de 1617 de Haldenstein, la médaille d'or offerte en 1781, par l'évêque, le chapitre de Sion et les dixains valaisans à Fabian-Wegener pour les services rendus lors du renouvellement de l'alliance avec les cantons catholiques[1], la médaille à l'effigie de Nicolas de Flüe par J. Stampfer, une série de médailles de fêtes du Tessin, une dito de prix d'école de Zoug et de Schwytz, etc., etc.

Et maintenant nous sera-t-il permis de présenter une légère critique ? Du moment que l'administration fait une édition française du rapport, ne devrait-elle pas employer une langue plus correcte, qui sente moins ce que nous appelons le français fédéral ? La lecture n'en serait que plus agréable. H. C.

Commandant A. Babut. *La fin de la monnaie d'Omdourman (Omme-Dirman, Soudan) sous le khalife Abd-Allah-et-Taaïschi, 1885-1898. La monnaie de cuivre.* Bruxelles, 1912, br. in-8° de 14 p. avec fig. dans le texte (Extr. de la *Revue belge de numismatique*, 1912.)

La ville d'Omme-Dirman se trouve sur la rive gauche du Nil, en face de Khartoum. Le Mahdi qui battit les Anglais sous le général Gordon, le 26 janvier 1885, y créa un atelier où il monnaya de l'or et de l'argent.

L'or fut au titre de la livre égyptienne et l'argent à celui de la monnaie turque.

Le Mahdi mourut en juin 1885. Son successeur, le khalife Abd-Allah-et-Taaïschi continua à forger des espèces, mais en diminuant progressivement et leur poids et leur aloi, jusqu'au moment où, pressé par le besoin d'argent, il en arriva à fabriquer de la fausse monnaie ayant cours forcé.

Ce désordre cessa lors de la victoire du général Kitchener remportée sur les Derviches le 2 septembre 1898. Ce fait d'armes eut comme conséquence la fermeture définitive de l'atelier monétaire d'Omme-Dirman.

Abd-Allah-et-Taaïschi n'a pas frappé d'or mais seulement de l'argent et du cuivre. Il existe, pour l'argent, deux sortes de thalaris, des

[1] Voir : Strœhlin et Ladé. *Catalogue de la quatrième vente aux enchères publiques, 1898.* Cette médaille, décrite sous le n° 2349, avait fait 1860 francs. Le Musée national l'a acquise pour 3768 fr. 90.

demi-thalaris, des pièces de 5, 4, 2 et 1 piastre; pour le cuivre, des pièces d'un thalari, de 5, 2 et 1 piastre. C'est la première fois qu'on décrit les pièces de cuivre.

Toutes ces monnaies sont peu communes, quelques-unes très rares, car elles ont été retirées de la circulation avec le plus grand soin et envoyées au Caire pour y être fondues.

Voilà très brièvement résumée l'intéressante étude consacrée par M. A. Babut à cet atelier, dont l'existence est limitée entre les années 1885 et 1897, peut-être 1898. H. C.

A. Blanchet. *L'avènement de Postume à l'Empire.* [Bordeaux, 1912] br. in-8° de 8 p. avec fig. dans le texte. (Extr. de la *Revue des études anciennes*, 1912, pp. 292-298.)

La pièce qui a suscité cette savante notice est un médaillon au revers duquel se remarque Postume élevé sur une estrade et couronné par deux Victoires; au dessous se pressent des soldats avec des chevaux; au fond se voient plusieurs enseignes militaires, tandis qu'à l'exergue, des armes se trouvent alignées. Au dessous, la légende : AD LOCVTIO.

Alors qu'on a cru reconnaître dans cette scène l'hommage ordinaire des vétérans, M. Blanchet propose une autre explication. Il y voit Postume haranguant ses soldats et leur intimant, de la part de son chef, le jeune fils de Gallien conseillé par Silvanus, son gouverneur, l'ordre de déposer, à Cologne, le butin conquis sur les Francs. Ce sont ces dépouilles que représenteraient les armes figurées sur le médaillon.

Les troupes se seraient alors mutinées et auraient proclamé Postume empereur. La suite de cet acte fut le massacre du jeune prince et de son gouverneur.

Si l'on souscrit à cette interprétation très soutenable, l'on serait en face d'une pièce commémorative de première importance. Ce serait le plus ancien monument connu relatif au peuple franc, postérieur de seize ans seulement à l'entrée de ce peuple dans l'histoire. H. C.

Bibliographie méthodique.

A. J. num. = American Journal of numismatic.
Arch. hér. S. = Archives héraldiques suisses.
Arch. P. = O archeologo português.

Berl. Mbl. = Berliner Münzblätter.
Bl. f. Mfr. = Blätter für Münzfreunde.
Boll. num. = Bollettino italiano di numismatica e di arte della medaglia.
Frankf. Mz. = Frankfurter Münzzeitung.
Gaz. n. B. = Gazette numismatique belge.
Gaz. n. franç. = Gazette numismatique française.
Mitt. d. œst. G. f. M.- u. Mk. = Mitteilungen der œsterreichischen Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde.
Mbl. n. G. in W. = Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien.
Month. n. Cir. = Monthly numismatic Circular.
N. Chron. = Numismatic Chronicle.
N. Mitt. = Numismatische Mitteilungen.
N. Közlöny = Numizmatikai Közlöny.
N. Zeitschr. = Numismatische Zeitschrift.
Rass. n. = Rassegna numismatica.
Rev. belge = Revue belge de numismatique et de sigillographie.
Rev. franç. = Revue numismatique.
Riv. ital. = Rivista italiana di numismatica.
Tijd. v. h. Ned. Gen. = Tijdschrift van het koninklijk Nederlandsch Genootschap voor munt- en penningkunde.
Wiadomości = Wiadomości numizmatyczno-archeologiczne.
Zeitschr. f. N. = Zeitschrift für Numismatik.

Numismatique suisse.

Eug. Demole. Les billets de banque suisses (*Month. n. Cir.*, 1912, col. 13603. — Reproduit de la *Gazette de Lausanne*).

Numismatique grecque.

Anonyme. Illyrische Münzen (*Mbl. n. G. in W.*, 1912, p. 37). — Max Bahrfeldt. Ueber die ΚΟΣΩΝ-Münzen (suite et fin) (*Berl. Mbl.*, 1912, p. 360). — Joseph Déchelette. The origins of the drachm and obolus (suite) (*A. J. num.*, t. XLVI, p. 50. — Voir aussi *Rev. franç.*, 1911, p. 11).— Arthur J. Evans. The artistic engravers of Terina and the signature of Evaenetos on its later didrachm dies (*N. Chron.*, 1912, p. 21, avec pl. III-IV). — L. F[orrer]. The silphium plant on coins of Cyrenaïca, avec fig. (*Month. n. Cir.*, 1912, col. 13721). — L. Gioppi. Le ere nelle moncte greco-romane imperiali e coloniali (*Boll. num.*, 1912, pp. 17, 49). — J. Milne Grafton. Two hoards of coins of Kos (*N. Chron.*, 1912, p. 14, avec pl. II). — A. W. Hands. The

ancient coins of Sicily (suite), avec fig. (*Month. n. Cir.*, 1912, col. 13641, 13705, 13777, 13849, 13937, 14009). — G. F. Hill. Greek coins acquired by the British Museum, 1905-1910 (*N. Chron.*, 1912, p. 134, avec pl. VI-VII). — Dr Philipp Lederer. Eine wenig bekannte syrakusische Silbermünze, avec fig. (*Berl. Mbl.*, 1912, p. 339). — Filippo Lederer. Una moneta poco nota di Siracusa, avec fig. (*Riv. ital.*, 1912, p. 253). — J. de Morgan. Observations sur le monnayage des premiers Arsacides de Perse, avec fig. (*Rev. franç.*, 1912, p. 169). — Robert Mowat. Les tétradrachmes de Lysimaque contremarqués par Claude Ier (*N. Zeitschr.*, 1911, p. 235). — Robert Mowat. Lysimakos tetradrakmonjai I. Claudius ellenjegyéval (*N. Közlöny*, 1912, p. 86. — Tétradrachmes de Lysimaque contremarqués par Claude Ier. — Description des cinq exemplaires connus de l'auteur. L'opinion de M. Mowat est qu'au temps de Claude Ier, lorsqu'en 45 ap. J.-C. la Thrace devint province sénatoriale et que la population fut contrainte à payer un tribut annuel d'un denier par tête d'habitant, des monnaies furent estampillées pour les faire accepter par les caisses de l'État pour quatre deniers romains.) — Edward T. Newell. Reattribution of certain tetradrachms of Alexander the Great (suite) (*A. J. num.*, t. XLVI, pp. 37, 109, avec pl. 9-15, 19-24). — Giovanni Pansa. Le monete di P. Ovidio Nasone ed una celebre impostura numismatica, avec fig. (*Riv. ital.*, 1912, p. 171). — Renner. Eine bisher unbekannte griechische Münzstätte in Armenien (*Mitt. d. æst. G. f. M.- u. Mk.*, 1912, p. 127). — C. T. Seltman. The influence of Agathocles on the coinage of Magna Grecia (*N. Chron.*, 1912, p. 1, avec pl. I.) — R. Weil. Der Zeus des Phidias auf elischen Münzen der Kaiserzeit (*Zeitschr. f. N.*, t. XXIX, p. 363, avec pl. X).

Numismatique romaine.

Pedro A. de Azevedo. Moedas romanas provenientes de Olisipo (*Arch. P.*, 1911, p. 94). — Dr Max Bernhart. Paduaner, avec fig. (*Bl. f. Mfr.*, 1912, col. 5054). — Lorenzina Cesano. Di un nuovo medaglione aureo di Costantino I e del « princeps iuventutis », avec fig. (*Rass. n.*, 1911, p. 33). — Lorenzina Cesano. Victoriati nummi nuovi ripostigli di Vittoriati (*Riv. ital.*, 1912, p. 299, avec pl. VII). — T. L. Comparette. Inaccurate tables of roman coins in American latin grammars (*A. J. num.*, t. XLVI, p. 125). — Jean de Foville. Les monnaies grecques et romaines de la collection Valton (suite) (*Rev.*

franç., 1912, pp. 205, 335, avec pl.VII). — G. F. H[ill]. Roman coins from Anglesey (*N. Chron.*, 1912, p. 225). — Lodovico Laffranchi. La monetazione di Augusto (*Riv. ital.*, 1912, p. 147, avec pl. V-VI). — Robert Mowat. Iotapien et Pacatien empereurs usurpateurs sous Dèce (*Rev. franç.*, 1912, p. 192). — Robert Mowat. Contremarques minières sur des monnaies ibériques, avec fig. (*Ibid.*, 325).

Numismatique orientale.

Henry T. Grogan. Indo-portuguese numismatics, avec fig. (*Month. n. Cir.*, 1912, col. 13583, 13865). — Henri Hugon. Les emblèmes des beys de Tunis. Étude sur les signes de l'autonomie husseinite. Monnaies, sceaux, étendards, armoiries, marques de dignité et de grades, décorations, médailles commémoratives militaires, avec fig. (*Gaz. n. franç.*, 1911-1912, p. 193). — Camille Moyse. Contribution à l'étude de la numismatique musulmane (*Rev. franç.*, 1912, p. 410). — H. A. Ramsden. Some rare and unpublished chinese coins, avec fig. (*Month. n. Cir.*, 1912, col. 13732). — Edgar Rogers. Some further notes and observations on jewish coins (*N. Chron.*, 1912, p. 110). — Edgar Rogers. A rare jewish coin, avec fig. (*Ibid.*, p. 223). — Albert Schrœder. Contribution à la numismatique orientale (*Month. n. Cir.*, 1912, col. 13955). — Howland Wood. The coinage of Muscat and Oman (*A. J. num.*, t. XLVI, p. 130).

Numismatique des barbares.

Dr R. Forrer. Keltische Nachprägungen der paeonischen Patraos-Stater, avec fig. (*Berl. Mbl.*, 1912, p. 396).

Numismatique du moyen âge [1].

ANGLETERRE, BELGIQUE, FRANCE

Fréd. Alvin. Denier inédit de Henri de Toul, évêque de Liège, 1075-1091, avec fig. (*Gaz n. B.*, 1911, p. 128). — G. C. Brooke. Monetagium (*N. Chron.*, 1912, p. 98.) — J.-A. Decourdemanche. Note sur les poids carolingiens (*Rev. franç.*, 1912, p. 372). — H. A.

[1] De la chute de l'empire romain (475 ap. J.-C.) à la prise de Constantinople par Mahomet II (1453).

Grueber. Palmers green hoard (*N. Chron.*, 1912, p. 70). — M. Lionel Hewlett. Anglo-gallic coins (suite) (*Ibid.*, p. 179, avec pl. VIII). — Maxime Legrand. Essai sur les monnaies d'Etampes (*Rev. franç.*, 1912, pp. 236, 390, avec pl. VIII-IX, XI et fig. dans le texte). — Jacques Soyer. Une monnaie d'or mérovingienne inédite, frappée à Blois (*Ibid.*, p. 429).

ALLEMAGNE, HONGRIE, POLOGNE

H. B[uchenau]. Goldgulden des Grafen Friedrich IV. von Mörs (1417-48) avec fig. (*Bl. f. Mfr.*, 1912, col. 5080). — H. B[uchenau]. Zwei ostthüringische Bischofsbrakteaten, avec fig. (*Ibid.*, col. 5164). — Dr J. Ebner. Untersuchungen zur Münzgeschichte der Grafschaft Hohenberg, avec fig. (*Ibid.*, col. 5095). — F. Friedensburg. Braunschweigische Markstücke, avec fig. (*Ibid.*, col. 5070). — Dr Pál Harsanyi. Arpâdhazi kiralyaink kiadatlan penzei (*N. Közlöny*, 1912, p. 83. — Monnaies hongroises médiévales inédites de l'époque de la dynastie arpadienne). — P. J[oseph]. Offenbacher Goldgulden (*Frankf. Mz.*, 1912, p. 433). — Paul Joseph. Ein Denar von Falkenstein am Taunus und verwandte Münzen (*Ibid.*, pp. 449, 491, avec pl. 98). — Dr J. Maybaum. Mecklenburgische und pommersche Hohlpfennige des xiv. Jahrhunderts, avec fig. (*Berl. Mbl.*, 1912, pp. 431, 453, 480). — Dr Will. Neue Bamberger Denare, avec fig. (*Bl. f. Mzfr.*, 1912. col. 5015). — Dr Z. Zakrzewski. O brakteatach z napisami hebrajskimi (suite) (*Wiadomości*, 1912, pp. 68, 84).

ITALIE

Emilio Bosco. Contraffazione inedita della zecca di Desana, avec fig. (*Riv. ital.*, 1912, p. 219. — Imitation d'un kreuzer frappé à Bellinzone par les cantons d'Uri et d'Unterwald). — Dott. Alessandro Cortese. Il denaro piccolo ed altre varianti della zecca di Savona, avec fig. (*Boll. num.*, 1912, p. 23). — Dott. Alessandro Cortese. Mezza patacchina inedita di Savona battuta da Spineto di Campofregoso governatore e signore della Città (1421), avec fig. (*Ibid.*, p. 56). — Giovanni Pansa. Saggio di una bibliografia analitica della zecca medioevale degli Abruzzi, avec fig. (Supp. all'opera : *Le monete del reame delle Due Sicilie*, etc., 1912, n° 7, p. 11). — Carlo Prota. Di alcune monete poco conosciute, avec fig. (*Ibib.*, p. 14. — Capone, Salerno). — A. Sambon. Monetazione napoletana di Roberto d'Angiò

(1309-1343), avec fig. (*Riv. ital.*, 1912, p. 181). — A. Sambon. Gillat d'inféodation de Robert d'Anjou frappé à Prato, en Toscane, avec fig. (*Rev. franç.*, 1912, p. 276). — Karl Stockert. Die vorvenezianischen Münzen der Gemeinde von Cattaro, avec fig. (*N. Zeitschr.*, 1911, p. 202). — Pietro Tribolati. Note di numismatica milanese. Memoria seconda. Ancora del piccolo Ambrosino d'oro (*Riv. ital.*, 1912, p. 203).

Numismatique des temps modernes [1].

ANGLETERRE, BELGIQUE, FRANCE, HOLLANDE

A. Monnaies. — H. A. Grueber. The quarter angel of James I, avec fig. (*N. Chron.*, 1912, p. 213). — Vic. Baudoin de Jonghe. Quatre monnaies de 's-Heerenberg de la seconde moitié du XVIe siècle (*Rev. belge*, 1912, p. 269, avec pl. X). — J. B. S. Mac Ilwaine. Queen Anne's farthings (*Month. n. Cir.*, 1912, col. 13889). — Aug. Sassen. Noordnederlandsche muntgewicht makers, avec fig. (*Tijd. v. h. Ned. Gen.*, 1912, p. 83). — Victor Tourneur. L'atelier monétaire de Bruges sous le règne de la maison d'Autriche (1709-1786) (suite et fin) (*Rev. belge*, 1912, pp. 281, 417, avec pl. XI-XIV et fig. dans le texte).

B. Médailles et jetons. — Anonyme. Lord Anson, avec fig. (*Month. n. Cir.*, 1912, col. 13730). — Fréd. Alvin. Méreau liégeois inédit, avec fig. (*Gaz. n. B.*, 1911, p. 1). — Fréd. Alvin. Médaille à retrouver, avec fig. (*Ibid.*, p. 7. — Médaille à l'effigie de Sébastien Greyff ou Gryphe par Zagar Jacques). — Fréd. Alvin. Méreaux variés et inédits des brasseries anversoises du XVIe siècle, avec fig. (*Ibid.*, p. 120). — Fréd. Alvin. Médailles du grand serment des arbalétriers de Bruxelles, représentant la « Domus Isabellæ » (*Rev. belge*, 1911, p. 481, avec pl. XVIII). — A. M. Broadley. On some historical medals, avec fig. (*Month. n. Cir.*, 1912, col. 13796). — Dr Julius Cahn. Eine unbekannte Volksmedaille auf die Uebergabe von Strassburg an Frankreich, avec fig. (*Berl. Mbl.*, 1912, p. 451). — M. de M[an]. Een onbeschreven penning van het chirurgijns-of Cosmus-en Damianus-Gilde te Middelburg (*Tijd. v. h. Ned. Gen.*, 1912, p. 120, avec pl. IV). — J. Schulman. Een legpenning van Jan van Overstege Vz., waardijn van de Munt te Dordrecht, avec fig. (*Ibid.*, p. 231). — Albert Visart de Bocarmé. Un insigne d'archer de Goes (*Ibid.*, p. 181, avec pl. VIII).

[1] Du moyen âge à la fin du XVIIIe siècle.

C. Documents. — Adrien Blanchet. Jetons frappés à Rouen et à Paris, en 1714 (*Rev. franç.*, 1912, p. 281). — A. H. Cooper-Prichard. Numismatic references in Shakespeare (suite) (*Month. n. Cir.*, 1912, col. 13719, 13886, 13967, 14033). — Aug. Sassen. De hollandsche en westfriesche duiten 1739-1780 (*Tijd. v. h. Ned. Gen.*, 1912, p. 187).— A. de Witte. Notes sur la numismatique cambrésienne (*Gaz. n. B.* 1911, p. 81).

ALLEMAGNE, AUTRICHE, HONGRIE, POLOGNE

A. Monnaies. — Anonyme. Les billets de banque historiques (*Month. num. Cir.*, 1912, col. 13803. — Reproduit de la *Revue des revues*). — A. S. Der Wismarer Taler von 1671, avec fig. (*Berl. Mbl.*, 1912, p. 418).— H. B[uchenau]. Vierundzwanziger der S. Weimarischen Kippermünzstätte Vogtei Gebstädt, avec fig. (*Bl. f. Mfr.*, 1912, col. 5127). — W. Busc. Münzgeschichte der Grafschaft Rietberg (*Zeitschr. f. N.*, t. XXIX, p. 254, avec pl. VI-IX et fig. dans le texte). — Dr Richard Gaettens. Ein Doppeltaler Georg Wilhelms von Brandenburg mit dem Brustbilde Wladislaus IV. von Polen, avec fig. (*Berl. Mbl.*, 1912, p. 359). — Dr Richard Gaettens. Unedierter Taler des gräflich Solms-Lichschen Hauses, avec fig. (*Ibid.*, p. 391). — C. F. Gebert. Die Medaillen des Georg Thomas Paur (*Bl. f. Mfr.*, 1912, col. 5102, avec pl. 201). — Michál Grażynski. Mennica wileńska w latach 1545-1555 w swietle rachunków menniczych (*Wiadomości*, 1912, pp. 65, 81, 103, 119, 135, 150, 163, 183). — Roman Grodecki. Nieznane pieczęcie miasta krakowa (suite) (*Ibid.*, pp. 88, 106, 124). — Haevecker. Cottbuser Münzen und Marken, avec fig. (*Berl. Mbl.*, 1912, p. 435).— Antoni Hnilko. Kilka szczegółów o janie amurettim i o mennicy Iwowskiej w latach 1660-1662 (*Wiadomości*, 1912, p. 145). — R. von Höfken. Ein Servitenpfennig von Langegg in Niederösterreich (*Mitt. d. öst. B. f. M. u. Mk.*, 1912, p, 150, avec fig. 3 de la pl. 30). — [Paul Joseph]. Ueber ältere deutsche Schiessmünzen, avec fig. (*Frankf. Mz.*, 1912, pp. 465, 512). — P. Joseph. Die Medaillen und Münzen der Wild- und Rheingrafen Fürsten zu Salm (*Ibid.*, pp. 507, 523, 539, avec pl. 106-107). — J. V. Kull. Münzen mit dem Titel der ehemaligen gefürstaten Propstei Berchtesgaden, avec fig. (*Bl. f. Mfr.*, 1912, col. 5047). — Baron Gunther Probszt. Ein unbekannter ½ Souverain d'or Franz II. aus der Münzstätte Wien (*Mbl. n. B. in W.*, 1912, p. 55). — J. Themessl. Das Münzwesen und die Münzen Kärntens unter Ferdinand I. 1519 (21)-1564 (*Mitt. d. öst. G.*

f. M.- u. Mk., 1912. pp. 157, 181). — Zebral Seweryn Tymieniecki. Kilka do dziejow miejskiej mennicy poznańskiej (*Wiadomości*, 1912, pp. 97, 115, 131, 148).

B. Médailles et jetons. — Anonyme. Zwei Schaumburg-Lippe Marken (*Bl. f. Mfr.*, 1912, col. 5165). — Anonyme. Eine Nürnberger Patrizier-Denkmünze, avec fig. (*N. Mitt.*, 1912, p. 1008).— J.V. Kull. Medaille auf Jakob Tybinger und seine Ehefrau von 1545 (*Bl. f. Mfr.*, 1912, col. 5128). — Dr Franz Walla. Ein Verlobungsjeton der österreichischen Erzherzogin Maria mit dem ungarischen Prinzen Ludwig und die Belagerungsmünzen von Brescia im Jahre 1515 (*Mitt. d. æst. G. f. M.- u. Mk.*, 1912, p. 104).

C. Documents. — Anonyme. Ein interessantes kölnisches Münzmandat (*Bl. f. Mfr.*, 1912, col. 5017). — Anonyme. Minden als Münzstätte des Grafen Johann von Sayn, avec fig. (*Ibid.*, col. 5106). — Dr Ebner. Die Reichsmünzstätte Ulm vom 11.-14. Jahrhundert (*Ibid.*, col. 5022). — Karl Roll. Salzburgische Pfennigmeisters Raittung vom Jahre 1597 (*Mitt. d. æst. G. f. M.- u. Mk.*, 1912, p. 83). — Karl Roll. Das Münzzeichen M. P. auf Salzburger Münzen des Jahres 1783 (*Ibid.*, p. 105). — Dr K. Schalk. Uebertreter der Münzpatente (*Ibid.*, p. 208). — Adam Wolanski. Jeden z palących braków numizmatyki naszej (*Wiadomości*, 1912, p. 129).

ITALIE, PORTUGAL

A. Monnaies. — Memmo Cagiati. La monetazione di Alvito, Amatrice, Aquilo, Atri e Ville. Saggio estratto dall' opera : *Le monete del reame delle Due Sicilie da Carlo I d'Angiò a Vittorio Emanuele II* (*Boll. num.*, 1911, p. 28). — Memmo Cagiati. Correzioni ed aggiunte al 3° fascicolo dell' opera : Le monete del reame delle Due Sicilie da Carlo I d'Angiò a Vittorio Emanuele II. (Supp. all'opera : *Le monete del reame*, etc., anno II, n° 7, p. 3). — Alberto Cunietti-Cunietti. Alcune varianti di monete di zecche italiane, avec fig. (*Boll. num.*, 1911, p. 26). — Alberto Cunietti-Cunietti. Una contraffazione del chiavarino bolognese di Agostino Tizzoni, conte di Desana (1589-82) (*Rass. n.*, 1911, p. 18). — C. Gurlitt. Nachprägungen (*Berl. Mbl.*, 1912, p. 436). — Julius Meili. Countermarked or plugged portuguese gold coins in the west Indies and the american continent, avec fig. (*Month n. Cir.*, 1912, col. 13888, 13959, 14028. — Traduit d'un article publié dans

l'*Arch. P.*, t. VII, 1902). — Q. Perini. Le cedole di Carestia del magistrato consolare di Trento, avec fig. (*Boll. num.*, 1912, p. 58). — M. Strada et P. Tribolati. Varianti inedite di monete di zecche italiane appartenenti alle collezioni M. Strada e P. Tribolati di Milano (*Riv. ital.*, 1912, pp. 399, 545). — Philip Whiteway. Some coins of Lucca (*Month. n. Cir.*, 1912, col. 13600, 13722).

B. Médailles. — Jean de Foville. La médaille de Jules-César Varano, seigneur de Camerino (*Rev. franç.*, 1912, p. 268, avec pl. X et fig. dans le texte). — Jean de Foville. Francesco da Brescia. A propos d'une médaille d'Altobello Averoldi (*Ibid.*, p. 419, avec pl. XII). — Jean de Foville. Notes sur le médailleur Sperandio, de Mantoue (*Ibid.*, p. 430). — Giuseppe Giorcelli. Due medaglie commemorative della resa di Casale Mouferrato nell' anno 1695 (*Riv. ital.*, 1912, p. 425, avec pl. VIII et fig. dans le texte).

C. Documents. — Baptista Queiroz. Subsidios para a historica da numismatica portuguesa (Quito) (*Arch. P.*, 1911, p. 177). — Augusto Telluccini. Castel Sant' Angelo e l'officina monetaria pontificia (*Riv. ital.*, 1912, p. 359).

Numismatique des Pays d'outre-mer.

A. Monnaies. — L. F[orrer]. A brazilian gold bar of Villa Rica, avec fig. (*Month. n. Cir.*, 1912, col. 13737).

B. Médailles. — W. T. R. Marvin. The Phipps-Albemarle medals (*A. J. num.*, t. XLVI, p. 117).

Numismatique des XIXe et XXe siècles.

A. Monnaies. — Edgar H. Adams. Private gold coinage (suite) VI (*A. J. num.*, t. XLVI, pp. 57, 135, avec pl. 16-17). — Joseph Chamberlain. Hopper's money or Tallies, avec fig. (*Month. n. Cir.*, 1912, col. 13872). — C. W. Leaves from my note book on war medals and decorations (suite) avec fig. (*Ibid.*, col. 13666, 13891). — Henry Garside. Some coins of the british empire, avec fig. (*Ibid.*, col. 13657, 13720, 13804, 13873, 13966). — Henry Garside. An extremely rare pattern rupee for british India, avec fig. (*Ibid.*, col. 13804). — A. F. Marchisio. Studi sulla numismatica di casa Savoja. Memoria XV, avec

fig. (*Riv. ital.*, 1912, p. 221). — Ernst Rudolph. Deutsche Reichsmünzen (*Bl. f. Mfr.*, 1912, col. 5059, 5085, 5110, 5141, 5185). — K. Tappeiner. Die Medaille in der Münchner Kunstausstellung 1912 (*Mitt. d. œst. G. f. M.- u. Mk.*, 1912, p. 181). — Alphonse de Witte et Louis Schnock. Les premières monnaies belges de nickel, avec fig. (*Rev. belge*, 1912, pp. 318, 450, avec pl. XV-XVII).

B. Médailles et jetons. — Anonyme. Nicopisane monety i medale (suite) (*Wiadomości*, 1912, pp. 89, 108, 126, 142, 156, 172, 188, avec pl. 5, 8, 11-12, 14, 16 et fig. dans le texte). — Anonyme. Another Taft-Diaz medal (*A. J. num.*, t. XLVI, p. 78). — Anonyme. Die Denkmünzen des VIII. deutschen Sängerbundesfestes in Nürnberg 1912 (*N. Mitt.*, 1912, p. 989). — B. University of California medal (*A. J. num.*, t. XLVI, p. 73). — J. E. Bennert. Bismark-Medaillen, 2. Teil (suite) (*Bl. f. Mfr.*, 1912, col. 5081, 5113, 5135, 5163). — Arnold Deutscher. Neuere Tiroler Schützenmedaillen und andere Tiroler Prägungen (*Mitt. d. œst. G. f. M.- u. Mk.*, 1912, pp. 197, 221). — Dr Ödön Gohl. Magyar egyházi emlékérmek (*N. Közlöny*, 1912, p. 90. — Médailles ecclésiastiques hongroises. Médailles religieuses locales. Médailles servant à l'histoire des diverses croyances en Hongrie). — Heinrich Grüder. Schiller-Medaillen (*Mitt. d. œst. G. f. M.- u. Mk.*, 1912, p. 106). — Heinrich Grüder. Alt-Weimar-Medaillen von Angelika Facius (*Ibid.*, p. 170). — R. von Höfken. Flumaner Weihemünzen (*Ibid.*, p. 167, avec pl. 31). — A. Löwental. Arthur Immanuel Löwental (*Ibid.*, p. 88, avec pl. 19-21). — M. Portrait Plaquette of M. Alphonse de Witte (*A. J. num.*, t. XLVI, p. 56). — J. B. S. Mac Ilvaine. The english coinage (*Month. n. Cir.*, 1912, col. 13964). — Eds. N. C. The private token of B. Nightingale of London (*Ibid.*, col. 13803). — Renner. Die Medaille in der XXXVIII. Jahresausstellung im Künstlerhause (*Mitt. d. œst. G. f. M.- u. Mk.*, 1912, p. 85). — S. Recent french medal of the war of 1870-1871 (*A. J. num.*, t. XLVI, p. 72). — K. Tappeiner. Ausflug der œsterreichischen Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde nach Znaim (*Mitt. d. œst. G. f. M.- u. Mk.*, 1912, p. 131, avec fig. de la pl. 29). — J. L. de V[asconcellos]. Sete medalhas da guerra peninsular existentes no Gabinete numismatico da Biblioteca nacional de Lisboa (*Arch. P.*, 1911, p. 139, avec pl. I-II). — W. K. F. Zw[ierzina]. Een gedreven gouden bruiloftspenning (*Tijd. v. h. Ned. Gen.*, 1912, p. 138, avec pl. V). — W. K. F. Zwierzina. Ned. penningen 1898-heden (suite) (*Ibid.*, pp. 165, 215, avec pl. VII, IX).

C. Documents. — A. Waglechner. Die neuen Zweikronenstücke (*Mitt. d. æst. G. f. M.- u. Mk.*, 1912, p. 164).

Varia.

Anonyme. Decimal coinage (*Month. n. Cir.*, 1912, col. 13605). — Anonyme. Copper and its alloys in early times (*Ibid.*, col. 13658). — Anonyme. Le système monétaire des Pays-Bas (*Gaz. n. B.*, 1911, p. 131). — Anonyme. Le système monétaire de l'Italie (*Ibid.*, p. 137). — Janúsz Bohdan. Moneta lekarstwem magicznem i talizmanem (*Wiadomości*, 1912, pp. 101, 122, 138, 153, 167). — L. F[orrer]. Biographical notices of medallists coin, gem and seal engravers, ancient and modern, with references to their works (suite), avec nombr. fig. (*Month. n. Cir.*, 1912, col. 13645, 13710, 13783, 13853, 13938, 14012). — A. Hnilko. W sprawie rozwoju numizmatyki (*Wiadomości*, 1912, pp. 113, 136). — Jean Justice. Essai d'un dictionnaire général des méreaux belges (suite) (*Gaz. n. B.*, 1911, pp. 11, 43, 92). — L. Laffranchi. Archeologia e numismatica. (A proposito dell' Arco di M. Aurelio a Tripoli) (*Boll. num.*, 1912, p. 53). — J. R. Mac Clean. The elements of primaeval finance (*N. Chron.*, 1912, p. 113). — Octave Maus. Glyptique (*Gaz. n. B.*, 1911, p. 126. — Extr. de *l'Art moderne*, 32e année). — F. Mazerolle. Manifestation en l'honneur de E. Babelon, membre de l'Institut, président du Congrès international de numismatique (Bruxelles, 1910), avec biographie et bibliographie (*Gaz. n. franç.*, 1911-1912, p. 89 et 2 pl.). — Eds. N. C. Specie and insurance frauds (*Month. n. Cir.*, 1912, col. 13598). — Renner. Die Medaille in der Herbstausstellung im Wiener Künstlerhause (*Mitt. d. æst. G. f. M.- u. Mk.*, 1912, p. 210). — Dr J. Scheu. Der gegenwärtige Stand der Denkmalschutzgesetzgebung in Oesterreich (*Ibid.*, p. 73). — Dr Josef Scholz. Die vatikanische Münzensammlung (*Mbl. n. G. in W.*, 1912, p. 21). — Horatio Storer. The medals, jetons and tokens illustrative of the science of medicine (suite) (*A. J. num.*, t. XLVI, pp. 70, 132). — Trenkner. Die Verwendung des Nickels als Münzmetall, in besonderer Berücksichtigung des Reinnickels (*Berl. Mbl.*, 1912, p. 372).

Héraldique et sigillographie.

Anonyme. Les armoiries du Père Victor Sottaz, général de l'ordre des Franciscains, avec fig. (*Arch. hér. S.*, 1912, p. 109). — Aloys

Balmer. Ueber die Darstellung des Schweizerwappens (*Ibid.*, p. 49, avec pl. IV-V et fig. dans le texte). — Paul Bordeaux. Le cachet-sceau de la sous-préfecture de Caprara, avec fig. (*Riv. ital.*, 1912, p. 209). — Fréd.-Th. Dubois. Armoiries de Mgr. Abbet, comte-abbé de Saint-Maurice et évêque de Bethléem, avec fig. (*Arch. hér. S.*, 1912, p. 61). — Dr Maryan Gumowski. Pieczęcie królów polskich (suite) (*Wiadomości*, 1912, pp. 87, 141, 156, 172, 186, avec pl. 9-10, 13, 15). — Kaspar Hauser. Die Wappen in der Sakristei der Stadtkirche in Winterthur 1493 (suite) (*Arch. hér. S.*, 1912, pp. 67, 116, avec pl. VI, X-XI et fig. dans le texte). — Andrea Kohler (avec la collaboration de Don Pio Meneghelli † et frère Pietro). Gli stemmi e i sigilli di Sonvico (*Ibid.*, p. 105, avec pl. XI et fig. dans le texte). — Dr René Meylan. Armoiries communales suisses, avec fig. (*Ibid.*, p. 133). — Max Prinet. De l'origine orientale des armoiries européennes (*Ibid.*, p. 53, avec fig. dans le texte).— Karl Roll. Zu den Bergwerksmarken des Erzstiftes Salzburg, avec fig. (*N. Zeitschr.*. 1911, p. 150). — J. L. de V[asconcellos]. Sêllo inquisitorial do sec. XVII, avec fig. (*Arch. P.*, 1911, p. 95).

Trouvailles.

Anonyme. Discoveries of roman gold coins at Corbridge (*Month. n. Cir.*, 1912, col. 13884. — Reproduit du *Times*). — E. B[ahrfeldt]. Aus einem mitteldeutschen Goldmünzenfunde, avec fig. (*Berl. Mbl.*, 1912, p. 437. — Ducat de Haldenstein). — Franciszek Biesiadecki. Wykopalisko szelągów z pod Kolomyi (*Wiadomości*, 1912, p, 85). — Emilio Bosco. Ripostiglio di monete romane (*Riv. ital.*, 1912, p. 455. — Trouvaille faite en 1907, à Arona, lac Majeur; 3000 monnaies du Bas-Empire). — G. C. Brooke. The Edwinstowe find of roman coins (*N. Chron.*, 1912, p. 149). — Dr H. B[uchenau] und Dr M. Bernhart. Der Münzfund von Niederlauer in Unterfranken (*Bl. f. Mfr.*, 1912, col. 5129, 5151, avec pl. 202 et fig. dans le texte). — Karl Domanig. Friesacher Münzfunde (*Mbl. n. G. in W.*, 1912, p. 63). — G. F. Hill et Horace W. Sandars. Notes on a find of roman republican silver coins and of ornaments from the Centenillo mint, Sierra Morena (*N. Chron.*, 1912, p. 63). — Paul Joseph. Der Münzfund von Bödigheim, avec fig. (*Frankf. Mzz.*, 1912, p. 456. — Goldgulden de Bâle s. d. de Sigismond). — Paul Joseph. Ein Münzfund von Anholt (*Ibid.*, p. 527. — Vingt-neuf pièces. Goldgulden de la Gueldre, double gros de Brabant et de Flandre, goldgulden et gros de Flandre, de Brabant, de

la Gueldre et de Hennegau). — J. V. Kull. Münzfunde im ehemaligen und heutigen Gelände der Rheinpfalz (*Berl. Mbl.*, 1912, p. 392). — Erwin Nöbbe. Münzfund von Westerland auf Sylt, avec fig. (*Ibid.*, p. 339). — K. Regling. Römischer Denarfund von Fröndenberg, avec fig. (*Zeitschr. f. N.*, t. XXIX, p. 189). — Carl W. Scherer. Denarfund von Plock, avec fig. (*Berl. Mbl.*, 1912, p. 369). — Dr Gustav Schöttle. Ein Goldmünzenfund von weltgeschichtlichen Folgen (*Ibid.*, p. 411).

Biographies et nécrologies.

E. G. Theodor Rohde (*Riv. ital.*, 1912, p. 453). — Dr Wilhelm Englmann. Joseph Daniel Böhm (*Mitt. d. œst. G. f. M.- u. Mk.*, 1912, pp. 97, 117, 141, avec pl. 25-28). — G. C. Luigi Giorgi (*Riv. ital.*, 1912, p. 451). — G. F. Hill. Warwick William Wroth (*N. Chron.*, 1912, p. 107). — M. G. A. de Man. In memoriam S. Wigersma hz † 8 februari 1912, (*Tijd. v. h. Ned. Gen.*, 1912, p. 140, avec pl. VI).— Renner. Theodor Rohde † (*Mitt. d. œst. G. f. M.- u. Mk.*, 1912, p. 133). — Dr Josef Scholz. Theodor Rohde † (*Mbl. n. G. in W.*, 1912, p. 47). — Alphonse de Witte. Charles-Edouard van den Broeck (*Rev. belge*, 1912, p. 338, avec bibliographie). — A. de Witte. Note sur Jean-Henri Simon, graveur en pierres fines et médailleur bruxellois (*Gaz. n. B.*, 1912, p. 1). — A. de Witte. Godefroid Devreese, médailleur. Biographie et catalogue de son œuvre (*Gaz. n. franç.*, 1911-1912, p. 126, avec portr. et pl. III-VIII). H. C.

Bibliothèque.

Ouvrages reçus de juin à décembre 1912[1].

PÉRIODIQUES

Allemagne. *Berliner Münzblätter*, neue Folge, 1912, nos 126-132.
Blätter für Münzfreunde, 1912, nos 5-12.
Frankfurter Münzzeitung, t. IV, liv. 137-144.
Numismatische Mitteilungen, 1912, nos 147-150.

[1] Les envois doivent être adressés au siège de la Société, rue Necker, n° 7 (Ecole d'Horlogerie), Genève.

Numismatisches Literatur-Blatt, n°s 191-193.

Zeitschrift für Numismatik, t. XXIX, liv. 3-4.

Angleterre. *Monthly numismatic Circular*, 1912, n°s 235-240.

Numismatic Chronicle, 1912, liv. 2-3.

Autriche-Hongrie. *Mitteilungen der œsterr. Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde*, 1912, n°s 5-12.

Monatsblatt der k. k. heraldischen Gesellschaft « Adler », neue Folge, t. VII, n°s 18-24.

Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien, t. IX, n°s 5-11.

Numizmatikai Közlöny, a magyar numizmatikai társulat megbizásából, 1912, n° 3-4.

Wiadomości numizmatyczno-archeologiczne, 1912, n°s 6-12.

Belgique. *Annuaire de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XXIII, 1912.

La Gazette numismatique, seizième année, 1912, n° 1.

Revue belge de numismatique et de sigillographie, 1912, liv. 3-4.

Canada. *The canadian antiquarian and numismatic journal*, 3e série, t. VIII, 1911, liv. 4; t. IX, 1912.

États-Unis d'Amérique. *American journal of archaeology*, second series. *The journal of the archaeological Institute of America*, 1912, liv. 2-3.

Bulletin of the archaeological Institute of America, t. III, liv. 2-4.

American journal of numismatics, t. XLVI, 1912, liv. 2-3.

France. *Correspondance historique et archéologique*, 1912, liv. 2.

Gazette numismatique française, 1911-1912, liv. 2-3.

Répertoire d'art et d'archéologie. Dépouillement des périodiques et catalogues de ventes français et étrangers. Paris, 1912, fasc. 12.

Revue numismatique, 4e série, t. XVI, liv. 2-3.

Revue savoisienne, années II, IV-V, VII-VIII, X, XII-XV, XVIII-XXII. Annecy 1861, 63-64, 66-67, 69, 71-74, 77-81, 15 vol. (Echange.) 1911, liv. 4; 1912, liv. 1-3.

Hollande. *Tijdschrift van het koninklijk Nederlandsch Genootschap voor munt- en penningkunde*, XXe année, 1912, liv. 3-4.

Italie. *Atti della regia deputazione sovra gli studi di storia patria per le antiche provincie e la Lombardia*, n° 4. Torino, 1884, br. in-8° de 24 p. (M. Eug. Demole.)

Bollettino di numismatica e di arte della medaglia, X^{e} année, 1912, liv. 2-6.

Giornale numismatico, anno II, n°s 31, 33.

Miscellanea di storia patria, edita per cura della regia deputazione di storia patria, tt. XXVIII-XLV. Torino, 1890-1910, 18 vol. in-8°. (M. Eug. Demole.)

Rivista italiana di numismatica, XXVe année, 1912, liv. 2-3.

Supplemento all'opera « Le monete del reame delle due Sicilie da Carlo I d'Angiò a Vittorio Emanuele II », anno II, 1912, n° 7. (M. Memmo Cagiati, à Naples.)

LUXEMBOURG. *Publications de la Section historique de l'Institut grand ducal de Luxembourg*, t. LI, fasc. 2; t. LVIII.

PORTUGAL. *O archeologo português. Collecçao illustrada de materiaes e noticias publicada pelo museu ethnologico português*, t. XVI, 1911.

SUISSE. *Anzeiger für schweizerische Altertumskunde (Indicateur d'antiquités suisses)*, neue Folge, t. XIII, 1911-1912, n° 4.

Archiv des historischen Vereins des Kantons Bern, t. XXI, 1912.

Archives héraldiques suisses, 1912, liv. 2-3.

Archives suisses des traditions populaires. Revue trimestrielle, publiée par le Comité de la Société suisse des traditions populaires, 5e année, liv. 2-4; 6-14e années. Zurich, 1902-1905; Bâle, 1906-1910, 10 vol. in-8°. (M. Eug. Demole.)

Blätter für bernische Geschichte, Kunst- und Altertumskunde, I. Jahrgang, liv. 3-4; II. liv. 1-2; IV. liv. 1-2, 4; V. liv. 1, 3-4; VI. liv. 1, 3; VIII. Jahrgang, n°s 2-3. (M. le Dr G. Grunau.)

Jahrbuch für schweiz. Geschichte, t. XXXVII.

Musée national suisse. XXe Rapport annuel présenté au Département fédéral de l'Intérieur et rédigé au nom de la Commission par la Direction. Zurich, 1912, in-8° de 90 p., avec 8 pl.

Musée neuchâtelois, XLIXe année, mars-décembre 1912.

OUVRAGES NON PÉRIODIQUES

Babut, A., comm^t. *La fin de la monnaie d'Omdourmun (Omm-Dirman, Soudan) sous le khalife Abd-Allah-et-Taaïsch, 1885-1898. La monnaie de cuivre.* Bruxelles, 1912, br. in-8° de 14 p., avec fig. dans le texte, extr. de la *Revue belge de numismatique*, 1912. (L'auteur.)

Blanchet, Adrien. *Mémoires et notes de numismatique.* Paris, 1909, in-8° de 454 p., avec pl. et fig., extr. de divers périodiques. (L'auteur.)

— *Chronique de numismatique celtique.* Paris, 1910 et 1911, 2 br. in-8° de 11 et 11 p., extr. de la *Revue celtique*, 1910 et 1911. (L'auteur.)

Blanchet, Adrien. *L'avènement de Postume à l'empire.* Paris, 1912, br. in-8° de 7 p., avec fig. dans le texte, extr. de la *Revue des études anciennes*, 1912. (L'auteur.)

— *Manuel de numismatique française*, t. I. Paris, 1912, in-8° de VII+431 p., avec 3 pl. et nombr. fig. dans le texte. (MM. Picard et fils.)

Buchenau, H., Dr. *Beiträge zur Erforschung der schwäbisch-allemannischen Pfennige des 11.-13. Jahrhunderts.* Dresden, 1911, br. in-4° de 26 p., avec 3 pl. et fig. dans le texte, extr. des *Blätter für Münzfreunde.* (L'auteur.)

Catalogue de la bibliothèque de la Société suisse d'héraldique. Katalog der Bibliothek der Schweizerischen heraldischen Gesellschaft. Fribourg, 1912, br. in-8° de 20 p. (Société suisse héraldique.)

Chambrier, Alexandre de, Mme. *Evaluation de la livre tournois et des monnaies en usage dans les pays du Refuge (1685-1713).* [Paris, 1909] br. in-8° de 7 p., extr. du *Bulletin du protestantisme français*, t. LVIII, 1909. (L'auteur.)

Corpus nummorum italicorum. Primo tentativo di un catalogo generale delle monete medioevali e moderne coniate in Italia o da italiani in altri paesi, t. III. Roma, 1912, in-4° de 620 p., avec XXIX pl. (S. M. le Roi d'Italie.)

Dupriez, Charles. *Spécimens de monnaies et de médailles du Ve siècle avant J.-C. à nos jours.* [Bruxelles, 1912] br. in-8° de 26 p., avec 6 pl. (L'auteur.)

Forrer, L. *Biographical dictionary of medallists coin, gem- and seal-engravers, mint-masters, etc. ancient and modern, with references to their works, B. C. 500 — A. D. 1900*, t. V. London, 1912, in-8° de 739 p., avec nombr. fig. dans le texte. (L'auteur.)

Gohl, E. *Szemelvények görög pénzgyüjteményemböl.* [Budapest, 1912] br. in-8° de 8 p., avec 2 pl. et fig. dans le texte, extr. de la *Numizmatikai Közlöny*, 1912. (L'auteur.)

Helmreich, Theodor. *Das Geldwesen in den deutschen Schutzgebieten*, I. Teil. *Neu-Guinea.* Fürth, 1912, br. in-8° de 62 p., avec fig. dans le texte. *Programm des K. Hum. Gymnasiums in Fürth für das Schuljahr 1911-1912.* (L'auteur.)

Hill, G. F. *Some palestinian cults in the graeco-roman age.* London, 1912, br. in-8° de 17 p., avec 1 pl. extr. des *Proceedings of the British academy*, t. V. (M. H. Frowde, éditeur, à Londres.)

Kerkwijk, A. O. van. *Ministerie van binnenlandsche zaken-Koninklijk*

kabinet van munten, penningen en gesneden steenen te 's-Gravenhage. 's-Gravenhage, 1912, br. in-8° de 36 p., avec 1 pl. (L'auteur.)

Manno, Antoine, *L'opera cinquantenaria della R. deputatione di storia patria di Torino. Notizie di fatto storiche, biografiche e bibliografiche sulla R. deputazione e sui deputati nel primo mezzo secolo dalla fondazione.* Torino, 1884, in-8° de XVII+504 p. (M. Eug. Demole.)

Michaud, A. *Les médailles de l'évêché de Bâle.* Genève, 1912, br. in-8° de 23 p., avec fig. dans le texte, extr. de la *Revue suisse de numismatique,* t. XVIII. (L'auteur.)

Mülinen, W. F. von. *Die Glasgemälde der Kirche zu Sumiswald.* Bern, 1912, br. in-4° de 10 p., avec 14 pl. (Historischer Verein des Kantons Bern.)

MÉDAILLIER

Centenaire de la Caisse d'épargne du canton de Neuchâtel, 1912. méd. br. et arg. (Caisse d'épargne du canton de Neuchâtel.)

Jean Calvin, méd. br. d'A. Bovy. (Henseler : *Antoine Bovy, artiste-graveur en médailles, sa vie et ses principales œuvres,* n° 43.)

Inauguration du bâtiment des forces motrices à Genève, 1886, méd. br. (*Bull. Soc. suisse de num.*, 1888, p. pl. VII).

Inauguration de la statue de Louis Favre à Chêne, 1895, méd. br.

P.-J. Bellot, jurisconsulte, galvano.

Hommage aux syndics et conseillers d'Etat, 1842, méd. br. par A. Bovy. (Henseler, *op. cit.*, n° 72.)

J.-J. Rousseau, méd. br. doré, uniface, par T. Trubb.

J.-J. Rousseau, Panthéon ouvert, méd. br.

J-.J. Rousseau, né à Genève en MDCCXII, méd. arg.

J.-J. Rousseau, monument des Bastions, méd. arg.

J.-J. Rousseau, tir de campagne des sous-officiers, 1878, méd. arg.

Prix des écoles d'art de la ville de Genève, par A. Bovy, méd. arg. (Henseler, *op. cit.*, n° 49.)

Médaille des Beaux-Arts (France), par A. Bovy, méd. br. (Henseler, *op. cit.*, n° 154.)

Ier jubilé de la Réformation, 1635, probablement de P. Royaume (?) Copie en argent doré.

François Lefort, méd. br. par Petit. (Ces quatorze médailles, M. le D^r^ Rœhrich.)

Jeton de présence à l'assemblée de la Société suisse de numismatique, Schaffhouse, 1911, divers métaux. (La Société.)

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

XXXIIIe Assemblée générale tenue à Chillon et à Vevey, les 24 et 25 août 1912.

Assistent à l'assemblée : MM. Dr Eug. Demole, président; F. de Stoutz, vice-président; Th. Grossmann, trésorier; H. Jarrys, secrétaire; Aug. Cahorn, Éd. Audeoud, membres du Comité; Dr F. Imhoof-Blumer (Zurich), membre honoraire; commandant A. Babut, président de la Société française de numismatique; R. Martz (France); E. Lang-Schneebli (Argovie); F. Blatter, Dr G. Grunau (Berne); F. Conchon, M. Dunant, H. Fatio, A. Künzler (Genève); F. Haas-Zumbühl (Lucerne); F. Baur-Borel (Neuchâtel); J. Gruaz, É. Henrioud, Aug. Jaccard, E. Lugrin, A. Meyer, de Palézieux-du Pan, L. Rosset-Klausfelder (Vaud); O. Landolt (Zurich), membres actifs ; Blanc, préfet du district de Vevey; Eug. Couvreu, syndic de Vevey; Maurice Couvreu; Lugrin, pasteur; Schmidt, architecte; Monod, rédacteur à la *Feuille d'Avis de Vevey;* Mmes Alexandre de Chambrier et Maurice Couvreu; Mlle B. de Palézieux, invités. Se sont fait excuser : MM. P. Bordeaux, président honoraire de la Société française de numismatique (France); Dr E. Gohl (Hongrie); A. de Witte, A. Visart de Bocarmé (Belgique); Dr G. Geigy (Bâle); H. Cailler (Genève); R.-E. Cramer (Italie); A. Michaud, S. de Perregaux, Ed. Perrochet (Neuchâtel); H. Moser (Schaffhouse); A. Bally-Herzog (Soleure); A. de Molin (Vaud); É. Hahn (Zurich).

Première journée, 24 août 1912.

Assemblée générale tenue dans une des salles du château de Chillon.

La séance est ouverte à 2 heures et quart, sous la présidence de M. Eug. Demole, président.

Le procès-verbal de la XXXIIe assemblée générale est lu et adopté, puis l'assemblée entend successivement les rapports du président, du

trésorier et des vérificateurs des comptes[1]. Ces trois rapports sont adoptés et décharge est donnée au comité pour sa gestion pendant l'exercice écoulé.

M. le Dr Grunau déclinant une réélection, l'assemblée désigne MM. Blatter et Fontanellaz (Berne), comme vérificateurs des comptes pour 1913.

L'assemblée reçoit plusieurs nouveaux membres actifs :

1° La Bibliothèque de la ville de Soleure, représentée par son directeur, M. le Dr Tatarinoff (MM. A. Bally-Herzog et Grossmann).

2° M. Paul Borrer, fabricant d'objets d'art, à Soleure (MM. A. Bally-Herzog et Grossmann).

3° M. Romain Abt, ingénieur, à Lucerne (rentrée).

4° M. Edgard Borel, orfèvre, à Neuchâtel (MM. S. de Perregaux et Baur-Borel).

5° M. Aloïs Otth, sculpteur, à Contigny, près Lausanne (MM. E. Lugrin et Eug. Demole).

6° M. P. Kistler, professeur, à Reichenburg, Schwytz (MM. Rœllin et Grossmann).

7° Mme Alexandre de Chambrier, à Bevaix, Neuchâtel (MM. de Perregaux et Eug. Demole).

Sur la proposition du comité, la Société décerne le titre de membre honoraire à MM. Adrien Blanchet, vice-président de la Société française de numismatique, à Paris; Dr Karl Domanig, directeur du Cabinet impérial et royal de numismatique, à Vienne, Autriche, et Dr Julius Menadier, directeur du Cabinet royal de numismatique, à Berlin.

Le choix du lieu de la prochaine assemblée générale est laissé au comité.

Communications. — M. le commandant A. Babut, président de la Société française de numismatique, donne lecture d'une notice sur le monnayage des ateliers de Chambéry et de Turin au XVIe siècle, pendant l'occupation française de 1536 à 1559.

Après une étude succinte des événements à la suite desquels, lors de la lutte de François Ier et de Charles-Quint, eut lieu l'occupation de la Savoie et du Piémont par les troupes du roi de France, M. le commandant Babut fait l'historique des deux officines qui, dotées

[1] Voir plus loin, p. 383 et suiv.

d'un atelier monétaire depuis le XIIIe siècle, furent maintenues par François Ier dès la conquête et qui, de 1536 à 1559, battirent monnaie aux armes et aux coins du roi de France. Il fait connaître ensuite la production, les diverses espèces battues, les différents d'ateliers et les marques personnelles des maîtres des monnaies, qui furent placés à la tête des deux officines.

Cette étude, fort intéressante à tous les points de vue, fait ressortir en outre les difficultés sans nombre qui surgissaient au moyen âge et plus tard, malgré la volonté du souverain et les ordres qu'il donnait, lorsqu'il y avait lieu d'installer et de faire fonctionner normalement des ateliers de nouvelle création, situés loin du pouvoir central et de la Chambre des monnaies.

M. A. de Molin s'étant fait excuser, l'assemblée se trouve privée d'entendre son travail sur un penny d'or d'Édouard l'Ancien, trouvé à Lutry.

M. le professeur E. Lugrin communique une étude sur les médailles de prix délivrées par LL. EE. de Berne aux élèves du collège de Lausanne. Ce collège, sous le régime bernois, était divisé en deux sections, l'une inférieure, l'autre supérieure (Académie). Les prix furent de huit espèces différentes : 1° la médaille dite du *catéchisme*; 2° celle de l'*ours à la palme*; 3° celle de l'*ourse allaitant ses petits*; 4° celle du *semeur*; 5° le prix de *diligence*; 6° la médaille au *jardinier*; 7° celle du *temple*; 8° celle à la *ruche*. Ces deux dernières étaient décernées aux régents et aux professeurs. Cette classification est confirmée par les tableaux et documents publiés par M. le professeur Fluri dans son ouvrage sur les prix scolaires bernois [1].

Répondant à une question de M. Demole, M. Lugrin ne croit pas que les prix donnés aux collèges de Morges et de Vevey, à l'époque de la domination bernoise, fussent envoyés par leurs LL. EE. de Berne. Vevey, en particulier, avait conservé une certaine indépendance en matière scolaire; l'autorité municipale faisait frapper elle-même les médailles qu'elle distribuait aux élèves méritants.

M. F. de Stoutz, vice-président, prend ensuite possession du fauteuil présidentiel pendant que M. Eug. Demole présente, au nom de feu William Wavre et au sien, un nouveau chapitre de l'*Histoire monétaire de Neuchâtel*, traitant de la succession des Brandebourg aux

[1] Dr Adolf Fluri. *Die Berner Schulpfennige und die Tischlivierer, 1622-1798. Ein Beitrag zur Münz-, Geld- und Schulgeschichte.* Bern, 1910.

Longueville, en ce qui concerne le monnayage de cette ville, de 1707 à 1722.

Il expose qu'une première émission se fit en 1712-1713; le but de Frédéric Ier était alors d'affirmer sa souveraineté fort contestée par la France et les cantons catholiques. Quelques années plus tard, le Conseil d'État de Neuchâtel sollicita du roi l'autorisation de procéder à une seconde émission, qui devait avoir comme résultat de débarrasser la principauté des mauvaises monnaies émises par les États voisins. Le roi Frédéric-Guillaume Ier n'était pas de cet avis; il lutta pendant plusieurs années contre ce projet et dut enfin céder, après avoir réduit le plus qu'il put l'importance de l'émission et en demandant sans cesse à son Conseil de s'assurer à Berne et à Genève du cours qui serait réservé aux nouvelles monnaies, mais le Conseil de Neuchâtel négligea d'exécuter cet ordre du roi.

L'émission projetée devait être faite par les sieurs J. Patry et fils, de Genève, et ceux-ci n'avaient pas demandé au gouvernement de leur ville l'autorisation d'aller à Neuchâtel travailler pour un souverain étranger. Lorsque le Conseil de Genève apprit les projets du gouvernement de Neuchâtel, il en fut extrêmement contrarié. D'une part cette forte émission d'une monnaie identique à la pièce de vingt-et-un-sols genevoise et même un peu meilleure, dont l'écoulement se ferait en grande partie à Genève, risquait de porter un sérieux préjudice à la monnaie de cette ville. D'autre part, il fallait ménager extrêmement le roi de Prusse, qui était protestant et ami de plusieurs cantons suisses.

Le Conseil des CC. finit par adopter une mesure assez radicale, qui était d'interdire à l'avenir, à Genève, les pièces de vingt-et-un-sols et au dessous qui se fabriquaient et se fabriqueraient dans les Monnaies étrangères. L'émission projetée à Neuchâtel devant s'écouler principalement à Genève, l'arrêté du CC. en empêcha forcément l'exécution. Le roi de Prusse ne s'en formalisa pas et il fut loin d'épouser l'irritation provoquée à Neuchâtel par cette mesure prohibitive.

C'est ainsi qu'un petit État, fermement résolu à maintenir ses droits de souveraineté, lutta avantageusement contre une puissante monarchie.

M. de Stoutz exprime à M. Demole toute la reconnaissance de la Société de ce qu'il lui donne la primeur d'un nouveau chapitre de cette *Histoire monétaire de Neuchâtel*, attendue avec impatience. Il est intéressant de suivre les péripéties des compétitions qui se firent jour

à la mort de Marie de Bourbon, ainsi que les tractations multiples et délicates que nécessita la reprise du monnayage de Neuchâtel; il se demande si l'opposition du gouvernement de Genève n'était pas due à une intervention indirecte du gouvernement français.

M. Demole ne le croit pas, mais attribue ce fait à une question d'ordre économique.

M. Baur-Borel remercie M. Demole au nom des numismates neuchâtelois, heureux de penser que l'*Histoire monétaire de Neuchâtel* verra bientôt le jour.

La séance est levée à 4 heures 10, puis les assistants font, sous la conduite de M. Schmidt, architecte, chargé des travaux de restauration du château de Chillon, la visite de ce monument historique.

Les sociétaires se retrouvent le soir à Vevey, au restaurant du Rivage, où a lieu le banquet, à l'issue duquel d'excellentes paroles furent prononcées, sous la direction de M. Maurice Dunant, major de de table. Tout d'abord, M. Eug. Demole, président, porte son toast aux autorités cantonale et municipale, ainsi qu'à la monnaie, laquelle se meurt, grâce à la perte de plus en plus rapide qu'elle subit, comme marchandise, perte qui devindra irréparable le jour où le radium aura permis la réalisation du rêve tant caressé au moyen âge, la transmutation des métaux!

M. Blanc, préfet du district de Vevey, boit aux savants désintéressés, qui par leurs travaux contribuent à faire œuvre patriotique en étudiant l'histoire du pays.

M. Eugène Couvreu, syndic de Vevey, souhaite aux numismates une chaleureuse bienvenue au nom de la municipalité qui, ne pouvant faire mieux, a garni leur table de ses meilleurs crûs. Tout en se déclarant un profane en numismatique, M. le syndic prouve le contraire par les réflexions que lui ont suggérées les travaux présentés à l'assemblée, et qui lui rappellent des souvenirs de collège; il paie un juste tribut d'éloges à notre président, qui a attaché son nom à l'*Histoire monétaire de Genève*, et espère que M. le prof. Lugrin voudra bien continuer ses recherches sur les prix du collège, en particulier sur ceux de Vevey. Il porte son toast à notre Société et à la continuation de ses travaux.

M. Grossmann distribue aux convives le souvenir classique sous forme du jeton annuel, portant l'effigie du pasteur Abraham Ruchat (1678-1750) et au revers la gracieuse silhouette de l'église de Saint-

Martin. L'exécution très réussie de ce jeton fait honneur à nos collègues, MM. Holy frères, graveurs, à Saint-Imier.

M. de Stoutz a la faveur de porter la santé des dames présentes; il espère que leur exemple engagera d'autres dames à se joindre à notre Société, où elles seront accueillies avec enthousiasme.

M. le commandant Babut boit aux congressistes, aux autorités, à M. P. Bordeaux, absent, et à la Société suisse de numismatique.

M. de Palézieux-du Pan forme des vœux pour la prospérité de la Société, et M. Baur-Borel salue la prochaine apparition de l'*Histoire monétaire de Neuchâtel.* Il fait circuler cinq pièces aux armes des Longueville tirées du médaillier de Neuchâtel.

Au nom de la Société, M. Audeoud offre au Musée de Vevey un exemplaire en or du jeton de 1912.

Seconde journée, 25 août 1912.

Le dimanche matin eut lieu la visite du Musée, inauguré en 1907, et dû à la générosité de Mme la sénatrice Jenisch. M. de Palézieux-du Pan, conservateur du Musée, ainsi que M. le syndic Couvreu, dirigea les visiteurs à travers les collections exposées, puis de là il les conduisit dans un autre musée, dit les « Caves de l'Hôpital » où, malgré l'heure matinale, un vin d'honneur les attendait.

L'assemblée se rendit ensuite aux Pléiades, où elle arriva dans l'espace d'une heure, grâce au chemin de fer de montagne et d'où l'on jouit d'un panorama superbe, ayant d'un côté les rives du lac et les montagnes de Savoie, de l'autre le canton de Fribourg. Les convives firent honneur au déjeûner qui leur était préparé et eurent une fois de plus l'occasion d'entendre d'excellentes paroles au dessert.

M. Haas-Zumbühl se félicite de la réussite de l'assemblée, qu'il attribue au comité; M. Demole rétablit les responsabilités en remerciant les organisateurs, MM. de Palézieux-du Pan et Rosset-Klausfelder, puis il porte la santé de Mme Alexandre de Chambrier qui a tenu à accompagner la société, à laquelle elle s'est liée par son adhésion en qualité de membre actif. Mme de Chambrier a eu la délicate pensée de distribuer à chacun des participants un travail traitant de l'*Évaluation de la livre tournois et des monnaies en usage dans les pays du Refuge (1685-1715).* Ce traité est un précieux barême pour trouver la puissance de l'argent; il prouve que son auteur a fait de sérieuses recherches sur les monnaies et les documents de cette époque.

M. de Palézieux-du Pan est heureux d'avoir contribué à la réussite de cette réunion et lève son verre au développement de l'amour de la patrie.

L'Association de la presse vaudoise, qui était réunie dans la salle contiguë, envoie alors un délégué souhaiter à la Société suisse de numismatique bienvenue et prospérité.

M. Demole répond à ce toast par quelques paroles de sympathie et expose ses idées sur le rôle dévolu à la presse, qui ne doit pas se borner seulement à informer mais aussi à guider.

L'heure du départ ayant sonné, les sociétaires se séparent à regret, enchantés de leur excursion, favorisée par un temps superbe, et se donnent rendez-vous pour la prochaine assemblée. H. J.

Rapport du président sur l'exercice 1911-1912.

Mesdames et Messieurs et chers Collègues,

En choisissant Chillon comme centre de notre réunion sur terre vaudoise, nous avons élu domicile dans un des sites les plus remarquables et historiquement les plus importants que puisse offrir cet admirable pays.

Chillon est le type achevé de la forteresse du moyen âge. Construit sur un rocher qui tombe à pic dans le lac et qui commande la vallée du Rhône ainsi que les passages sur l'Italie, il était tout à la fois une forteresse naturelle et la citadelle par excellence du Pays de Vaud, du côté de l'est.

Il est aussi le symbole vivant de la puissante maison de Savoie qui, au XIIIe siècle et plus tard encore, tendait à conquérir tout le pays, en lui accordant cependant plus d'une liberté.

Il marque enfin la chute de ce régime, par la prise que firent de ce château les Bernois en 1536, victoire célébrée par lord Byron, à l'occasion de la captivité et de la délivrance de François Bonivard, prieur de Saint-Victor à Genève.

Qu'il me soit donc permis de remercier tout d'abord l'État de Vaud, pour l'hospitalité qu'il nous accorde aujourd'hui dans cette forteresse nationale, puis les autorités cantonale et municipale de Vevey, qui ont bien voulu répondre à notre invitation.

Pendant l'exercice écoulé, notre Société a perdu deux membres actifs, MM. Émile de Weiss et Joseph Ruggero.

Émile de Weiss, ancien professeur de droit et, jusqu'en 1910, greffier au Tribunal fédéral, avait été membre fondateur de notre société, à laquelle il n'a pas cessé de s'intéresser.

Le général Joseph Ruggero faisait partie de notre association depuis 1891. La *Revue suisse de numismatique* a rendu compte, en son temps, des travaux de cet érudit qui avait voué des soins tout particuliers à la magnifique collection de monnaies de S. M. Victor-Emmanuel III.

Votre comité, Messieurs, s'est à juste titre préoccupé de la situation financière de la Société ; cette préoccupation est au reste devenue quelque peu chronique. Nous avons agité la question de restreindre notre publication, et, dès lors, d'en diminuer l'importance et la valeur ; mais l'avis de la majorité a été que la *Revue* étant notre principale raison d'exister, il ne fallait pas l'affaiblir, car nous irions, de la sorte, à fin contraire de nos intérêts.

En revanche, il nous a paru indispensable de faire de sérieux efforts pour augmenter l'effectif de nos membres actifs. C'est alors que nous vous avons adressé la circulaire que vous avez reçue ce printemps. Elle a eu comme effet d'amener à notre Société dix-huit membres nouveaux, dont voici les noms par ordre alphabétique :

MM. Fritz Blatter et Édouard de Buren-de Diesbach, à Berne ; Émile Duval, à Paris ; Auguste Jaccard, à Saint-Pétersbourg ; Rodolphe Kube, à Berlin ; Charles Lemp-Wyss, à Berne ; Alexandre Lutze, à Dresde ; Edmond Marais-Patru, à Genève ; Hans Meuss, à Hambourg ; William Neukomm, à Luino ; Rodolphe Ratto, à Milan ; Dr Auguste Rœhrich, à Genève ; Louis Rosset-Klausfelder, à Vevey ; vicomte de Sartiges, à Lausanne ; E.-J. Seltman, à Berkhamsted ; la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Schaffhouse ; Oscar Truttmann, à Küssnacht ; Albert Visart de Bocarmé, à Bruges.

Pour l'année qui prend fin, nous devons nous déclarer satisfaits : *Sufficit Diei malitia sua*, mais pour l'année dans laquelle nous entrons, le recrutement sera à recommencer et il en sera de même pendant plusieurs exercices encore.

La diversité d'origine des nouveaux collègues que nous avons reçus nous offre l'occasion, Messieurs, d'établir quel doit être le rôle de notre pays en présence de la pénétration économique à laquelle nous assistons. Entourée de quatre puissantes nations, de races fort diverses,

la Suisse doit accueillir également bien leurs ressortissants et s'efforcer de concilier les devoirs de l'hospitalité, ce qui est une antique tradition, avec les obligations dévolues à un État neutre.

Elle doit faire aimer notre liberté tant de fois séculaire et donner accès à tous ceux qui veulent travailler à l'abri de nos lois. Mais, sous aucun prétexte, pas même pour plaire à ceux qui semblent être aujourd'hui les plus forts, la Suisse ne doit abandonner la plus petite parcelle de sa souveraineté, héritage sacré et inviolable d'un lointain passé.

Que l'on veuille bien me pardonner cette profession de foi; elle n'engage à coup sûr que votre président, mais il a cru devoir la faire à la veille d'une décision prochaine de nos chambres qui peut, à tout amais, compromettre la souveraineté de notre pays !

Pendant l'exercice écoulé, la *Revue* a publié la fin de la description des monnaies de Saint-Gall, ville, par MM. Émile Hahn et Adolphe Iklé-Steinlin. A cette utile étude sont venus se greffer trois suppléments, le premier et le troisième dus à M. Girtanner-Salchli, le second à M. Émile Hahn.

Il semble que, désormais, la description des monnaies de l'ancienne ville de Saint-Gall soit à peu près complète. Je dis *à peu près*, car on sait assez qu'en ces matières, il faut toujours laisser la porte ouverte aux trouvailles imprévues, presque certaines. La parole est à présent à M. Émile Hahn, le zélé conservateur du Cabinet de numismatique pu Musée national. Sa tâche sera de nous présenter l'histoire monétaire de la ville de Saint-Gall. Nous connaissons l'importance et le nombre des documents qu'il a relevés en vue de ce travail et nous ne doutons pas qu'il ne soit à la hauteur de cette tâche.

M. Aloys de Molin, dans un substantiel résumé, a retracé les trouvailles monétaires faites sur terre vaudoise, dès les temps les plus anciens jusqu'à nos jours. Il serait à souhaiter que cet exemple fût suivi dans d'autres cantons, avec la même méthode critique, car, s'il est un adjuvant précieux pour les recherches numismatiques, c'est bien l'inventaire détaillé des trouvailles monétaires.

M. Ernest Lugrin nous a entretenus de la Société littéraire, fondée en 1742, par Simon-Auguste, comte de Lippe, alors qu'il se trouvait en séjour à Lausanne, et du manuscrit fort intéressant, conservé à la bibliothèque de cette ville, qui nous renseigne sur l'activité de cette société littéraire. Il nous a également entretenus de la belle médaille

frappée en l'honneur de la Société de Lippe et qui semble bien avoir été ordonnée par le comte de Lippe lui-même.

Quelques documents tirés de la bibliothèque de Genève ont permis à votre président de donner un supplément à l'étude de M. Lugrin, en faisant connaître dans ses détails une médaille également frappée par le comte Simon-Auguste de Lippe pour l'accord de Stadthagen, survenu en 1748, entre les membres de cette illustre famille.

M. H. Türler, archiviste d'État à Berne, nous a donné une traduction de l'important travail qu'il avait publié quelque temps auparavant dans le *Berner Taschenbuch*, sur les maîtres de la Monnaie de Berne, dès les origines de l'atelier, jusqu'en 1838. C'est un des premiers chapitres de l'*Histoire monétaire de Berne* qui vient s'ajouter à celui que le landammann Lohner avait publié en 1846, mais l'histoire substantielle de l'atelier de Berne, qui doit suivre pas à pas le développement politique de cette ville, reste encore à faire et nous souhaitons vivement que cette œuvre capitale soit prochainement entreprise.

M. le Dr R. Henking nous a entretenus de la trouvaille monétaire d'Osterfingen, fait en 1897 et comprenant des monnaies suisses et des États limitrophes des XIVe et XVe siècles. Cet intéressant petit trésor a été acquis par la Société d'histoire et d'archéologie de Schaffhouse.

M. Émile Hahn a signalé un denier de Charlemagne frappé à Castel-Séprio, fait intéressant et nouveau pour la numismatique du grand empereur d'Occident.

M. le Dr F. Imhoof-Blumer, qui a tant fait pour la numismatique grecque, base de la science numismatique ancienne et moderne, a tenu à prouver combien il aimait sa ville de Winterthour, à laquelle ses ascendants avant lui ont été si attachés. Avec infiniment de modestie, il a retracé l'histoire de la collection numismatique de cette ville, collection qui, sans qu'il le dise et grâce à lui, est aujourd'hui une des plus importantes de la Suisse.

Si notre excellent et vénéré collègue a des titres scientifiques qui le placent de pair avec les premiers savants de notre époque, n'oublions pas non plus qu'il a mérité la reconnaissance de Winterthour et de la numismatique de son pays pour le monument important qu'il lui a élevé et qu'il laissera après lui.

L'histoire de Neuchâtel est à coup sûr l'une des plus variées et des plus curieuses de ce pays, car, à elle seule, elle fait comprendre combien notre Suisse d'autrefois se trouvait l'opposé d'un état unitaire et comprenait une incroyable diversité d'alliances et d'intérêts dispa-

rates qui, cependant, aboutissaient tous à une union véritable que nous avons quelque peine à concevoir aujourd'hui.

L'histoire des monnaies de la principauté de Neuchâtel se ressent des règnes multiples qui s'y sont succédé, mais, par ce fait même, c'est l'une des plus captivantes que l'on puisse aborder. Notre collègue et ami, William Wavre, avait amassé beaucoup de matériaux pour l'étude de cette histoire, espérant un jour en tirer parti. Il a été enlevé avant d'avoir pu le faire, et cette lourde tâche a été dévolue à votre président. La *Revue* a publié, à titre de spécimen, un chapitre de l'*Histoire monétaire de Neuchâtel*, comprenant la restauration de l'atelier sous Marie de Bourbon. D'ici à quelques mois, le volume entier in-4° sera annoncé au grand public ; je ne puis que le recommander à votre bienveillance.

Avant de clore ce rapport, qu'il me soit permis de remercier nos collaborateurs, MM. le professeur Ernest Lugrin et Henri Cailler, pour les travaux consciencieux et indispensables qu'ils accomplissent sans cesse et sans bruit en faveur de notre *Revue*, dans le domaine bibliographique, ainsi que M. Grossmann dans la partie administrative.

Eug. Demole.

Rapport du trésorier pour l'exercice 1911.

Messieurs et chers Collègues,

Vous venez d'entendre le rapport intéressant sur la marche de notre Société, qui vous est présenté par notre président. La tâche du trésorier est de vous renseigner sur l'état de notre fortune et ce sujet moins varié se ressemble beaucoup d'une année à l'autre. Nous commencerons par vous présenter le bilan comparatif avec l'exercice précédent.

Bilan comparatif pour 1910-1911.

I. Dépenses	1910		1911	
Impressions et illustrations	Fr. 3363	15	Fr. 2645	95
Frappe de médailles	» 224	65	» —	—
Bibliothèque	» 172	05	» —	—
Frais généraux	» 637	35	» 922	30
Caisse (solde débiteur)	» 1164	05	» 1538	85
Total	Fr. 5561	25	Fr. 5107	10

II. Recettes		1910			1911	
Cotisations annuelles	Fr.	2610	—	Fr.	2610	—
» arriérées	»	15	—	»	—	—
Droits d'entrée	»	50	—	»	90	—
Cotisations extraordinaires	»	—	—	»	450	—
Vente d'anciennes publications	»	129	25	»	25	55
Annonces	»	103	—	»	413	—
Abonnements à la *Revue*	»	232	50	»	217	50
Intérêts	»	79	80	»	83	—
Frappe de médailles	»	—	—	»	54	—
Caisse (solde de l'exercice précédent)	»	2341	70	»	1164	05
Total	Fr.	5561	25	Fr.	5107	10

Le résultat de l'exercice 1911 est donc sensiblement plus favorable que celui de 1910 et nécessite quelques explications.

Le chapitre principal de nos dépenses : Impressions et illustrations n'a absorbé que **2645 fr. 95** grâce à la généreuse subvention de 400 francs que notre collègue, M. Iklé, a bien voulu nous accorder pour la publication de son étude sur les monnaies de la ville de Saint-Gall. De plus nous sommes heureux de pouvoir remercier deux autres généreux collègues qui ont versé des cotisations extraordinaires et ceci sans indication d'un but précis, ce sont MM. Edm. Tissot, à Lausanne, avec 250 francs, et Imhoof-Blumer, à Winterthour, avec 200 francs. Grâce à ces recettes extra-budgétaires nous bouclons cette année avec un boni de **374 fr. 80**, qui compense un peu le résultat peu encourageant du précédent exercice.

Nous possédons au 31 décembre 1911 un fonds disponible de **1538 fr. 85**, auquel nous devons ajouter notre fonds de réserve d'environ **1100 francs**, qui n'a pas varié.

Nous espérons pouvoir vous annoncer encore de meilleurs résultats dans le prochain rapport financier, si nous pouvons arriver à une notable augmentation de nos membres actifs. Les efforts faits dans cette voie par votre comité et par quelques membres zélés ont été couronnés de succès, mais il reste encore bien à faire et nous souhaitons que notre appel pour le recrutement soit entendu par tous ceux qui peuvent nous être utiles.

Genève, le 9 août 1912.

Th. Grossmann, *trésorier*.

Rapport des vérificateurs des comptes pour 1911.

Messieurs,

En exécution de la mission que vous nous avez donnée, dans votre assemblée générale du 9 septembre 1911, nous avons examiné la comptabilité de l'exercice 1911 et fait le pointage des écritures formant ces comptes. Nous avons rapproché le bilan qui vous est présenté des écritures arrêtées au 31 décembre 1911 et en avons constaté la parfaite conformité.

L'actif, soit *la fortune* de notre Société se compose des valeurs suivantes :

9 obligations 3 % Genevois à lots 1880	Fr.	900	—
2 » 3 ½ Chêne-Bougeries 1895	»	200	—
Compte-courant (banque H. Boveyron)	»	1379	25
Caisse (solde créditeur)	»	159	60
Actif net au 31 décembre 1911	Fr.	2638	85
» » » 1910	»	2264	05
Augmentation	Fr.	374	80

Cette amélioration de la situation financière est bien due, en partie, à des dons généreux de nos honorables collègues, MM. Iklé, Tissot et Dr Imhoof-Blumer, ainsi qu'aux efforts économiques suivis par notre ministre des finances.

Nous vous proposons, Messieurs, d'approuver les comptes rendus par M. Grossmann et de lui donner décharge avec remerciements.

Berne, le 16 août 1912.

Charles Fontanellaz.
Dr Gustave Grunau.

Extraits des procès-verbaux du Comité.

Admission de sociétaires.

Séance du 3 juillet 1912. — Musée historique de Berne (M. le Dr R. Wegeli, directeur), présenté par MM. Eug. Demole et Grossmann.

Séance du 9 octobre. — M. Gustave Reverdin, rue Saint-Victor, 8, Genève, présenté par MM. Eug. Demole et Grossmann.

Séance du 3 janvier 1913. — Musée historique d'Olten (M. le Dr Hæfliger, custos), présenté par MM. Arthur Bally et Grossmann.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

AU 31 DÉCEMBRE 1912 [1]

I. Comité de la Société.

DEMOLE, Eugène, *président*, Genève.
DE STOUTZ, Frédéric, *vice-président*, »
GROSSMANN, Théodore, *trésorier*, »
JARRYS, Henri, *secrétaire*, »
CAILLER, Henri, *bibliothécaire*, »
CAHORN, Auguste, *assesseur*, »
AUDEOUD, Édouard, » »

II. Membres honoraires.

BABELON, Ernest, directeur du Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, membre de l'Institut, rue de Verneuil, 9, Paris. 1893

*BAIRFELDT, Max, lieutenant-général, rédacteur de la *Numism. Litteratur-Blatt*, à Allenstein, Prusse orientale. 1879

BLANCHET, Adrien, vice-président de la Société française de numismatique, à Paris. 1912

BORDEAUX, Paul, avocat, président honoraire de la Société française de numismatique, boulevard Maillot, 98, Neuilly s/Seine, France. 1905

DEMOLE, Eugène, Dr phil., conservateur du Cabinet de numismatique de la Ville de Genève, Musée d'art et d'histoire, Genève. 1890

[1] Les noms des membres fondateurs de la Société sont précédés d'un astérisque. Les dates qui suivent les noms sont celles de la réception dans la Société, ou de la nomination comme membre honoraire. — Les membres de la Société sont instamment priés d'envoyer à la rédaction les rectifications des erreurs qui pourraient se trouver dans cette liste.

Domanig, Dr Karl, directeur du Cabinet impérial et royal de numismatique à Vienne (Autriche). 1912

*Eysseric, Marcel, ancien inspecteur de l'Université, clos Sainte-Ursule, Sisteron, Basses-Alpes. 1879

Gnecchi, Hercule, officier de la Couronne d'Italie, vice-président de la Société italienne de numismatique, directeur de la *Rivista italiana di numismatica*, via Gesù, 8, Milan. 1893

Gnecchi, François, commandeur de la Couronne d'Italie, vice-président de la Société italienne de numismatique, rédacteur de la *Rivista italiana di numismatica*, via Filodrammatici, 10, Milan. 1893

Gohl, Edmond, Dr, Custos Magyar Nemzeti Muzeum, Budapest. 1904

Imhoof-Blumer, Frédéric, Dr phil., membre de l'Académie des sciences de Berlin, correspondant de l'Institut de France, Tœsthalstrasse, 61, Winterthour. 1889

S. M. Victor-Emmanuel III, roi d'Italie (M. F. Comoto, directeur au ministère de la Maison royale, Quirinal), Rome. 1894

Liebenau, Dr Théodore de, archiviste d'État, à Lucerne. 1888

*Luschin von Ebengreuth, Arnold, Dr phil., professeur à l'Université, Merangasse, 15, Graz (Styrie). 1879

Menadier, Dr Julius, directeur du Cabinet royal de numismatique de Berlin. 1912

Witte, Alphonse de, vice-président de la Société royale belge de numismatique, rue du Trône, 55, Ixelles-Bruxelles. 1891

III. Membres actifs.

A. — En Suisse.

Canton d'Argovie.

Frey-Schindler, Max, fabricant de chocolat, Aarau. 1911

Gœldlin, Henri, Dr, ancien pharmacien, Aarau. 1888

Lang-Schneebli, E., négociant, Baden. 1897

Cabinet des médailles du canton d'Argovie (M. le prof. Dr Gessner), Aarau. 1909

Canton de Bâle.

Brüderlin, Rodolphe, banquier, Freiestrasse, 52, Bâle. 1883

Engelmann, Théodore, Dr pharmacien, Bâle. 1887

Frei, Hans, graveur en médailles, rue Ryff, 49, Bâle. 1899

Geigy, Alfred, Dr phil., Leonhardsgraben, 48, Bâle. 1882
Gessler-Herzog, Charles-André, négociant, Paulusgasse, 16, Bâle. 1902
Knutti-Wahlen, Frédéric, négociant, Trenzgasse, 21, Bâle. 1899
Müller-Fankhauser, J., négociant, Bifangweg, 47, Bâle. 1902
Ruegg, M.-Albert, directeur du Cabinet des médailles, Musée historique, viale Cassarate, Lugano. 1904
Sattler, Mme veuve, Blumenrain, 7, Bâle. 1903
Thommen, Rodolphe, Dr phil., Angensteinstrasse, 21, Bâle. 1895

Canton de Berne.

Adrian, Paul, directeur de la Monnaie fédérale, Berne. 1895
Blatter, Fritz, fonctionnaire postal, Jubiläumsstr., 52, Berne. 1912
Büren de Diesbach, Edouard de, rue Fédérale, 28, Berne. 1912
Engel, Frédéric, bijoutier, Thoune. 1902
Fontanellaz, Charles, négociant, Kramgasse, Berne. 1903
Girtanner-Salchli, Hermann, inspecteur des chemins de fer, Zieglerstrasse, 38, Berne. 1896
Grunau, Gustave, Dr phil., imprimeur, Falkenplatz, 11, Länggasse, Berne. 1898
Holy frères, graveurs-estampeurs, St-Imier. 1904
Homberg, François, graveur et frappeur en médailles, Kramgasse, 76, Berne. 1897
*Kaiser, Jacob, Dr phil., archiviste fédéral, Berne. 1879
Kilchenmann, Charles-Jean, agronome, St. Niklaus, près Koppigen. 1899
Kohler, Adrien, avocat, Porrentruy. 1906
Lemp-Wyss, Charles, villa Helena, Enge, 59, Berne. 1912
Musée historique de Berne (Dr R. Wegeli, directeur). 1912
Schweizer, Rodolphe, fabricant, Wangen s/Aar. 1890
Société bernoise de numismatique (Dr Grunau, président), Musée historique, Kirchenfeld, Berne. 1902
Weber, Albert, fabricant, Archivstrasse, Berne. 1900

Canton de Fribourg.

Bibliothèque cantonale (M. Max de Diesbach), Fribourg. 1904
Brolliet, Charles, dentiste, Fribourg. 1904
Ducrest, François, l'abbé, professeur au collège Saint-Michel, conservateur du Cabinet des médailles du Musée cantonal, Fribourg. 1897

Canton de Genève.

Audeoud, Édouard, conservateur-adjoint du Cabinet de numismatique de la Ville, boulevard des Tranchées, 42, Genève. 1891

Blandin, François, négociant, Chemin-Vert, 55, Eaux-Vives, Genève. 1895

Cabinet de numismatique de la Ville de Genève (MM. Eug. Demole et Éd. Audeoud). 1908

Cahorn, Auguste, architecte, rue Ami-Lullin, 11, Genève. 1889

Cailler, Henri, négociant, rue du Rhône, 56, Genève. 1890

Conchon, François, ancien négociant, place des Alpes, 2, Genève. 1890

Darier, Henri, banquier, boulevard du Théâtre, 3, Genève. 1893

Dreyfus, Émile, antiquaire, Grand'Rue, 2, Genève. 1894

Dunant, Maurice, boulevard des Philosophes, 17, Genève. 1911

Dunoyer, Émile, opticien, rue du Mont-Blanc, 8, Genève. 1897

Eggimann, Auguste, et Cie, libraires, rue du Marché, 40, Genève. 1894

Fatio, Henri, banquier, Cité, 22, Genève. 1911

Furet, J.-Louis, frappeur en médailles, rue de l'Arquebuse, 22, Genève. 1886

Gautier, Lucien, prof., Cologny près Genève. 1909

Golay, Étienne, Dr méd., quai du Mont-Blanc, 3, Genève. 1891

Grossmann, Théodore, négociant, rue Argand, 3, Genève. 1893

Jacot-Guillarmod, Alfred, graveur, rue du Fort-Barreau, 21, Genève. 1907

Jarrys, Henri, imprimeur, rue de la Treille, 4, Genève. 1894

Jarrys, Louis, rue des Granges, 16, Genève. 1898

Künzler, Auguste, route de Lyon, 84, Genève. 1911

Marais-Patru, Edmond, comptable, avenue Pictet-de-Rochemont, 4, Genève. 1912

Muriset-Gicot, C., commerce de timbres et d'antiquités, Corraterie, 7, Genève. 1904

Musée des Arts décoratifs de la Ville de Genève, Musée d'art et d'histoire, Genève (M. Georges Hantz, graveur en médailles, directeur). 1890

Naly, François, employé de banque, Crédit suisse, place Bel-Air, Genève. 1894

Naville, Lucien, directeur de l'Agence des journaux, rue Pécolat, 6, Genève. 1898

Panchaud, Louis, secrétaire de la mairie des Eaux-Vives, Genève. 1893

Perron, Simon, route de Florissant, 199, Genève. 1890

Reverdin, Gustave, rue Saint-Victor, 3. 1912

Rœhrich, Dr Auguste, Beau-Séjour, Champel. 1912
Schlütter, Vasco-Laurent, graveur, rue du Rhône, 19, Genève. 1893
Stoutz, Frédéric de, avocat, rue d'Italie, 14, Genève. 1883
Usine genevoise de dégrossissage d'or (M. J. Favey, directeur), Coulouvrenière, Genève. 1893
van Berchem, Victor, homme de lettres, route de Chêne, 62, Genève. 1891
Vincent, Alix, négociant, rue de la Filature, Carouge. 1890
Walch, Ernest, directeur de la Banque fédérale, Grange-Canal, Genève. 1899

Canton des Grisons.

De Bie-Luden, H.-C., ingénieur, à Coire. 1911
Société historique du canton des Grisons (M. Fr. von Jecklin, président), Coire. 1897

Canton de Lucerne.

Abt, Romain, ingénieur, à Lucerne. 1912
Bibliothèque de la Ville (M. E. Heinemann, bibliothécaire), Lucerne. 1891
Brunner, Otto, Dr méd., Sempach. 1905
Haas-Zumbühl, François, négociant, Hertensteinstrasse, 19, Lucerne. 1891
Rudolph, Théodore, négociant, Guggistrasse, 19, Lucerne. 1891
Müller-Dolder, Edmond, Dr méd., Münster. 1909
Ribari, Sigismond, chef de station, Meggen. 1905

Canton de Neuchâtel.

Baur-Borel, Frédéric, anc. précepteur, Geneveys s/ Coffrane, Neuchâtel. 1895
Borel, Edgard, orfèvre, place Purry, Neuchâtel. 1912
Chambrier, Mme Alexandre de, Bevaix. 1912
Émery, Charles, négociant, Ponts-de-Martel. 1894
Gallet, Georges, fabricant d'horlogerie, rue du Parc, 25, La Chaux-de-Fonds. 1897
Guerry, Charles, restaurateur, Épargne, 1, La Chaux-de-Fonds. 1902
Huguenin frères, graveurs-estampeurs, Le Locle. 1897
Jeanneret, Félix, Dr, avocat, rue Fritz-Courvoisier, 17, La Chaux-de-Fonds. 1904

Jequier, Hugues, élève diplômé de l'École des sciences politiques à Paris, faubourg du Crêt, 5, Neuchâtel. 1911

Michaud, Albert, conservateur du Musée, rue de la Serre, 18, La Chaux-de-Fonds. 1881

Musée historique du canton de Neuchâtel (M. Baur-Borel, conservateur). 1889

Perregaux, Samuel de, directeur de la Caisse d'épargne, Neuchâtel. 1884

Perret, James-Antoine, fabricant et régleur d'horlogerie, Parc, 2, La Chaux-de-Fonds. 1894

*Perrochet, Édouard, avocat, rue Léopold-Robert, 31, La Chaux-de-Fonds. 1879

Stierlin, J.-B., droguiste, place du Marché, 2, La Chaux-de-Fonds. 1902

Canton de Saint-Gall.

Custer, Henri, pharmacien, Rheineck, Saint-Gall. 1896

*Dreifuss, Hermann, négociant, Poststrasse, 19, Saint-Gall. 1879

Iklé-Steinlin, Adolphe, fabricant, Zwinglistrasse, 25, Saint-Gall. 1899

Rœllin, Jean, ancien négociant, Uznach. 1882

Société historique du canton de Saint-Gall (M. le professeur J. Egli, conservateur), Am Brühl, Saint-Gall. 1888

Sturzenegger, Robert, fabricant, Saint-Gall. 1882

Traine, Eugène, lieutenant-colonel, Poststrasse, 16, Saint-Gall. 1908

Canton de Schaffhouse.

Société d'histoire et d'archéologie du canton de Schaffhouse (M. le Dr R. Henking), Schaffhouse. 1911

Moser, Henri, château de Charlottenfels, Neuhausen. 1909

Canton de Schwytz.

Kistler, P., professeur, Reichenburg. 1912

Truttmann, Oscar, administrateur postal, Küssnacht. 1912

Canton de Soleure.

Bally-Herzog, Arthur, fabricant, Schönenwerd. 1883

Bally-Marti, Arnold, fabricant, Schönenwerd. 1889

Bibliothèque de la Ville (M. le Dr Tatarinoff, directeur). Soleure. 1912

Borrer, Paul, fabricant d'objets d'art, rue de Bienne. 14, Soleure. 1912

Musée historique d'Olten (M. le Dr Hæfliger, custos). 1913

Canton du Tessin.

Balli, Émile, Locarno. 1886
Thilo-Schmidt, Fr., via al Colle, 20, Lugano. 1907

Canton du Valais.

Le Haut État du Valais (Délégué : M. Charles de Rivaz, conservateur du Musée), Sion. 1894
Lugon, H., prieur, Grand Saint-Bernard. 1909

Canton de Vaud.

Gruaz, Julien, adjoint au Cabinet des médailles du canton de Vaud, rue d'Étraz, 23, Lausanne. 1910
Henrioud, Émile, négociant, rue de la Plaine, 18, Yverdon. 1893
Jaccard, Auguste, graveur médailleur, Crémières s/ Chexbres. 1912
Lehr, Ernest, Dr jur., correspondant de l'Institut de France, conseiller-jurisconsulte de l'ambassade de France, avenue des Toises, 12, chaussée Mon Repos, Lausanne. 1894
Lugrin, Ernest, professeur, avenue Druey, 15, Lausanne. 1902
Meyer, A., fils, négociant, maison Meyer frères et Cie, Moudon. 1903
Molin, Aloïs de, Dr phil., professeur à l'Université, conservateur du Cabinet des médailles du canton de Vaud, boulevard de Grancy, 3, Lausanne. 1891
Odot, Auguste, pharmacien, place Pépinet, Lausanne. 1893
Otth, Aloïs, sculpteur, Contigny près Lausanne. 1912
*Palézieux-du Pan, Maurice de, conservateur du Musée historique de Vevey, la Doges, Tour-de-Peilz (ou rue Charles-Bonnet, 6, Genève). 1879
*Rod, Émile, inspecteur télégraphiste, Lausanne. 1879
Rosset-Klausfelder, L., rue du Lac, 51, Vevey. 1911
Sartiges, vicomte de, avenue de Rumines, 45, Lausanne. 1912
Tissot, Edmond, banquier, rue du Midi, Lausanne. 1904
*Weiss, Émile de, greffier au Tribunal fédéral, Maupas, 65, villa Joli-Clos, Lausanne. 1879
Ziegler-de Loës, Ulrich de, ingénieur, chez M. de Loës, Aigle. 1890

Canton de Zurich.

Blumer-Egloff, Jean, Weinbergstrasse, 51, Zurich. 1903
Brunner, Alfred, Dr méd., Linthstrasse, 21, Winterthour. 1906

FROMMHERZ, William, négociant, Lindenhof, 5, Zurich. 1893
GUGOLZ, Jean, négociant, Wühre, 9, Zurich. 1891
HAHN, É., conservateur du Cabinet de numismatique au Musée national suisse, Zurich. 1893
HÜNI, Charles, ingénieur, Kirchplatz, 4, Winterthour. 1910
LANDOLT, Oswald, secrétaire privé, Erlenbach, près Zurich. 1909
MUSÉE NATIONAL SUISSE (M. le Dr Lehmann, dir.), Zurich. 1908
STADTBIBLIOTHEK ZÜRICH (M. le Dr H. Escher, dir.). 1908

B. — A l'étranger.

Allemagne.

BAHRFELDT, Émile, Dr phil., directeur de banque, rédacteur des *Berliner Münz-Blätter*, Kurfürstendamm, 17, Berlin W. 1902
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE ET UNIVERSITAIRE DE STRASBOURG (Alsace), Apfelstrasse, 1, I, Strasbourg. 1899
CAHN, Adolphe-E., expert en médailles, Niedenau, 55, Francfort s/M. 1890
HAHLO, Siegfried, changeur et banquier, Linienstrasse, 199, Berlin N. 1892
HAMBURGER, Léo, expert en médailles, Scheffelstrasse, 24, Francfort s/M. 1890
HAMBURGER, Joseph, expert en médailles, Bahnhofplatz, 2, Francfort s/M. 1904
HELBING, Otto, les successeurs de, experts en médailles, Lehnbachplatz, 4, Munich. 1886
HESS, Adolphe, les successeurs de, experts en médailles, Mainzerlandstrasse, 49, Francfort s/M. 1882
HIRSCH, Jacob, Dr phil., expert en médailles, Arcisstrasse, 17, Munich. 1897
JOSEPH, Paul, rédacteur de la *Frankfurter Münzzeitung*, Finkenhofstrasse, 33, Francfort s/M. 1902
KUBE, Rodolphe, numismate, Wilhelmstrasse, 31, Berlin, S. W. 1912
LUTZE, Alexandre, numismate, Augustusstrasse, 4, Dresde. 1912
MERZBACHER, les successeurs du Dr, experts en médailles, Karlstrasse, 10/0, Munich. 1882
MEUSS, Hans (H. Nerong Nachfolger), numismate, Gr. Bleichen, 36 I, Hambourg. 1912
NÆGELI, C., Dr méd., Nymphenburgstrasse, 139, Munich. 1902
RAPPAPORT, Edmond, expert en médailles, Lutherstrasse, 9, Berlin. 1888

Rosenberg, Sally, expert en médailles, Schillerstrasse, 18, Francfort s/M. 1900

Schöttle, Dr Gustave, Tubingue (Würtemberg). 1911

Schott-Wallerstein, Simon, expert en médailles, Grünestrasse, 30, Francfort s/M. 1899

Seligmann, Eugène, expert en médailles, Bibergasse, 8, Francfort s/M. 1893

Autriche.

Egger, Armin, expert en médailles, Opernring, 7, Mezzanin, Vienne I. 1891

Perini, Quintilio, pharmacien, Rovereto, Tyrol. 1898

Belgique.

Chamorel, Henri, banquier, villa Davel, Bouchout-lez-Lierre. 1898

Dupriez, Charles, expert en médailles, avenue de Longchamp, 77, Bruxelles. 1895

Jonghe, vicomte Baudoin de, rue du Trône, 60, Ixelles-Bruxelles. 1891

Visart de Bocarmé, Albert, rue Saint-Jean, 18, Bruges. 1912

Canada.

Mac Lachlan, W.-Robert, homme de lettres, rue Sainte-Monique, 55, Montréal. 1894

France.

André, Ernest, notaire honoraire, rue des Promenades, 17, Gray (Haute-Saône). 1900

Babut, A., commandant, président de la Société française de numismatique, rue des Gatines, 23, Paris XXe. 1905

Berga, René, rue des Bourdonnais, 8, Versailles. 1904

Bourgey, Étienne, expert en médailles, rue Drouot, 7, Paris. 1910

Castellane, comte Henri de, rue Saint-Dominique, 11, Paris. 1906

Doucet, J., rue Spontini, 19, Paris. 1910

Duval-Foulc, Émile, avenue d'Eylau, 10, Paris. 1912

Engel, Arthur, homme de lettres, rue Erlanger, 23, Paris-Auteuil. 1890

Faria, vicomte de, consul de Portugal à Lausanne, rue de la Pompe, Paris (ou Grand Hôtel Riche-Mont, Lausanne). 1909

Florange, Jules, expert en médailles, rue de la Banque, 17, Paris. 1892

Keller, Charles, rue de Logelbach, 7, Paris XVIIe. 1896

Kœchlin-Claudon, Émile, boulevard Delessert, 21, Paris. 1882

Martz, René, D^r jur., président à la Cour d'appel, conservateur du Musée lorrain, rue des Tiercelins, 30, Nancy (Meurthe-et-Moselle). 1897

Mazerolle, Fernand, archiviste de la Monnaie, rédacteur de la *Gazette numismatique*, avenue Niel, 91, Paris. 1890

Moricand, Philippe, ingénieur, rue Legendre, 1, Paris. 1907

Richebé, Raymond, avocat, avenue de Wagram, 152, Paris. 1894

Roch, Mlle Clotilde, artiste sculpteur, Fernex-Voltaire (Ain). 1908

Seiler, Max, commis de banque, rue de Tocqueville, 44, Paris XVIIe. 1906

Vallentin du Cheylard, Roger, rue du Jeu-de-Paume, Montélimar (Drôme). 1890

Vassy, Albert, pharmacien, route de Lyon, Vienne (Isère). 1904

Grande-Bretagne.

Forrer, Léonard, numismate, Hammelton Road, 11, Bromley, Kent. 1891

Prevost, sir Augustus, baronnet, ancien gouverneur de la banque d'Angleterre, Westbourne Terrace, 79, Londres W. 1890

Seltman, E.-J., numismate, Kinghœ, Berkhamsted. 1912

Spink, Samuel, de la maison Spink et fils, experts en médailles, Piccadilly, 17/18, Londres W. 1892

Italie.

Cerrato, Giacinto, place Victor-Emmanuel, 1, Turin. 1894

Cramer, Robert-Eugène, D^r en sciences agricoles, Fatebenefratelli, 7, Milan. 1911

Neukom, W., Casa Pirovano, Luino. 1912

Papadopoli, comte Nicolas, sénateur, commandeur, membre de l'Institut royal des sciences et des lettres, S. Appolinare, 1364, Venise. 1894

Ratto Rodolphe, numismate, 14, Milan. 1912

Salinas, Antoine, professeur, directeur du Musée national, piazza Ruggero Settino, 11, Palerme. 1895

Pays-Bas.

Schulman, Jacques, expert en médailles, Keizersgracht, 448, Amsterdam. 1894

Portugal.

Du Roveray, Paul, négociant, rua dos Sapateiros, 39, Lisbonne. 1890

Suède.

Cavalli, Gustave, pharmacien, Sköfde. 1894

Le nombre des membres actifs, fondateurs de la Société, le 14 décembre 1879, était de 39. Il ne reste plus actuellement que 8 de ces membres.

La Société était formée au 31 décembre 1912 de

198 membres actifs,
16 » honoraires,
soit 214 membres, se répartissant comme suit :

	Actifs	Honor.		Actifs	Honor.
Argovie	4				
Bâle	10		*Report*	129	2
Berne	17				
Fribourg	3		Zurich	9	1
Genève	35	1	Allemagne	20	2
Grisons	2		Autriche	2	3
Lucerne	7	1	Belgique	4	1
Neuchâtel	15		Canada	1	
Saint-Gall	7		France	20	4
Schaffhouse	2		Grande-Bretagne	4	
Schwyz	2		Italie	6	3
Soleure	5		Pays-Bas	1	
Tessin	2		Portugal	1	
Valais	2		Suède	1	
Vaud	16				
A reporter	129	2	Total	198	16

TABLE DES MATIÈRES

Pages

BABUT, commandant A. — Ateliers monétaires des rois de France. Chambéry et Turin au XVIe siècle (1536-1559) 193
DUNANT, Maurice. — Alfred Nobel et les prix Nobel 143
FATIO, Henry. — Les jetons représentant les hommes illustres du siècle de Louis XIV, gravés en 1723, par Jean Dassier 202
GIRTANNER-SALCHLI, H., et HAHN, E. — Die Münzen der Stadt St. Gallen. Nachträge I-III 45 177
HAHN, E. — Ein Denar Karls des Grossen, von Castel-Seprio 88
— Die Zürcher Münzausprägung in den Jahren 1555 bis 1561 314
IMHOOF-BLUMER, F. — Curriculum vitæ einer Sammlung 84
Lugrin, Ernest. — Revue des médailles distribuées au Collège de Lausanne sous le régime bernois 334
MICHAUD, Albert. — Les médailles de l'évêché de Bâle 156
† WAVRE, William, et DEMOLE, Eug. — La restauration de l'atelier monétaire de Neuchâtel par Marie de Bourbon, en 1588 ..... 5 129

MÉLANGES

Distinctions 90
Fêtes de J.-J.-Rousseau 90
Congrès de Rome 91
Vol au médaillier de Ferrare. — Eug. D. 91
La médaille de Pierre Viret, par Hans Frei. — Ern. L. 91
A propos de la médaille Babelon. — H. C. 93
Un nouveau périodique. — H. C. 95
Vente de la collection von Lanna. — H. C. 96
Vente de la collection de M. G. G. — T. G. 98
XXXIIIe assemblée générale de la Société suisse de numismatique, à Chillon et Vevey, les 24 et 25 août 1912 178
Médailles du deuxième centenaire de la naissance de J.-J. Rousseau 178

Pages

Les médailles du « Secours suisse » à Genève, en 1692. — Eug. D. 182
Dons 182
Plaquette Alphonse de Witte. — Eug. D. 342
Vol de monnaies au Musée Ariana (Genève) 342
Médaille commémorative de la guerre des Balkans 343
Nécrologie 100 344
Extraits des procès-verbaux du Comité 100 389

BIBLIOGRAPHIE

Administration des monnaies et médailles. Rapport au ministre des finances. Quinzième année, 1910. — H. C. 186
— *Idem. Seizième année, 1911.* — H. C. 186
Babut, commandant A. *Demi-franc de Henri III, frappé à Narbonne pendant la Ligue, en 1587.* — C. 108
— *Le cachet, le timbre et le coin du jeton des postulances de l'Ordre du Temple.* — H. C. 184
— *La fin de la monnaie d'Omdourman (Omme-Dirman, Soudan) sous le khalife Abd-Allah-et-Taaïschi, 1885-1898. La monnaie de cuivre.* — H. C. 359
Bernhart, Dr Max. *Antike Münzbilder im humanischen Unterricht.* — Dr L. Nægeli 110
Blanchet, Adrien. *Mémoires et notes de numismatique.* — H. C. 352
— *L'avènement de Postume à l'Empire.* — H. C. 360
Bordeaux, Paul. *La distribution aux Français de trois cent millions de pièces en métal de cloche pendant les années 1792 et 1793.* — E. L. 183
— *Les boîtes à tabac pourvues de barèmes servant à calculer la rapidité des navires.* — E. L. 187
— *Essai d'interprétation du mot FLAVIA, figurant sur les triens des rois lombards Astaulf, Didier et Charlemagne.* — E. L. 349
— *Etude critique sur la « Numismatique constantinienne » de M. J. Maurice et la question des monetarii mérovingiens.* — E. L. 352
— *La médaille frappée en l'honneur de Pierre Lair à Anvers, en 1814, et les monnaies obsidionales anversoises émises à la même époque.* — E. L. 352
Buchenau, Dr H. *Beiträge zur Erforschung des schwäbisch-allemannischen Pfennige des 11.-13. Jahrhunderts.* — E. Hahn 354
Cahn, Dr Julius. *Münz- und Geldgeschichte der im Grossherzogthum Baden vereinigten Gebiete.* — E. Hahn 104
Castellane, comte de. *Le gros tournois de Charles d'Anjou et le gros tournois du roi de France au châtel fleurdelisé.* — E. L. 349
Corpus nummorum italicorum. Primo tentativo di un catalogo generale delle monete medievali e moderne coniate in Italia o da italiani in

Pages

altri paesi. Vol. II. *Piemonte. Sardegna. Zecche d'oltremonti di bassa Savoia.* — Eug. D. 108

Egli, Prof. Dr J. *Jahres-Bericht über die historichen Sammlungen im Museums-Gebäude.* — E. L. 110

Faria, vicomte de. *Bartholomeu Lourenço de Gusmão (1685-1724), inventeur des aérostats.* — E. L. 107

Forrer, L. *Biographical dictionary of medallists, coin-, gem- and seal-engravers, mint-masters, etc., ancient and modern, with references to their works. B. C. 500. — A. D. 1900.* — H. C. 190

Gohl, Edmond. *Note sur les monnaies barbares de la Hongrie.* — E. L. ... 353

Gróf Dessewffy Miklós barbár penzéi. — H. C. 102

Gnecchi, Francesco. *I medaglioni romani.* — Eug. D. 111

Hahn, E. *Eine Porträtmedaille von Friedrich Hagenauer.* — C. 109

Jonghe, vicomte B. de. *Un sou d'or pseudo-impérial à l'effigie de Constantin Ier le Grand.* — I. R. 188

— *Quelques monnaies d'Anne de la Marck, abbesse de Thorn (1604-1631).* — I. R. 190

Lachlan, R. W. Mac. *The Canadian card money.* — I. R. 109

Lenzi, Furio. *La statua d'Anzio e il tipo della Fortuna nelle monete repubblicane.* — H. C. 184

Ministerie van binnenlandsche zaken. Koninklijk kabinet van munten, penningen en gesneden steenen te 's-Gravenhage, 1911. — H. C. . 355

— *Idem, 1912.* — C. 356

Musée national suisse à Zurich. XIXe rapport annuel présenté au Département fédéral de l'Intérieur et rédigé, au nom de la Commission, par la Direction, 1910. — C. 185

— *XXe rapport, etc., 1911.* — H. C. 358

Raimbault, Maurice. *Un problème de numismatique languedocienne.* — H. C. 351

Reinach, Théodore. *L'anarchie monétaire et ses remèdes chez les anciens Grecs.* — E. L. 103

Renart, E. Supplément aux répertoires de collectionneurs 192

Schöttle, Dr Gustave. *Der Münzbetrieb von Ulm und Augsburg in den Kriegsjahren 1703-1704.* — E. L. 101

— *Die Münzwirren und Heckenmünzen in Oberschwaben um die Wende des 17. Jahrhunderts.* — E. L. 350

Tourneur, Victor. *Ministère des sciences et des arts. Bibliothèque royale. Cabinet des médailles. Catalogue des médailles du royaume de Belgique.* — H. C. 188

Witte, Alphonse de. *Quelques sceaux-matrices de ma collection.* — H. C. 188

— et Schnock, Louis. *Les premières monnaies belges de nickel.* — E. L. 356

Bibliographie méthodique. — H. C. 112 360

Bibliothèque. Ouvrages reçus 125 372

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

Pages

XXXIIIe assemblée générale, tenue à Chillon et à Vevey, les 24 et 25 août 1911. Compte rendu 377
Rapport du président sur l'exercice 1911-1912 383
— du trésorier 387
— des vérificateurs des comptes 389
Liste des membres 390
Table des matières 401
Médailles nouvelles (supplément).

TABLE DES ILLUSTRATIONS

FIGURES DANS LE TEXTE

Monnaies de la ville de Saint-Gall 82
Denier de Charlemagne, de Castel-Seprio 89
Médailles de Pierre Viret 92 93
Médailles du prix Nobel ..... 150—152
Médailles de l'évêché de Bâle ..... 157—175
Médailles du IIe centenaire de la naissance de J.-J. Rousseau ..... 179—181
Jetons représentant les hommes illustres du siècle de Louis XIV, gravés en 1723, par Jean Dassier 205 312
Médaille du Collège de Lausanne sous le régime bernois 338
Médaille commémorative de la guerre des Balkans 344
† Albert Steiger 346
Médailles nouvelles ..... Supplément 32—64

BINDING SECT. DEC 7 1971

CJ
1
A27
Bd.18

Schweizerische numisnatisc
Rundschau. Revue suiss
de numismatique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY